BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
43 H
29

D
31
25

n

Ex Libris [redacted]

TRAITEZ

Roma

DE LA VERITE' ET DE LA CONNOISSANCE DES LIVRES DE LA SAINTE ECRITURE.

Par DOM JEAN MARTIANAY,
Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur.

L'homme sensé ajoûte foy à la Loy de Dieu.
Eccl. cap. 33. V. 3.

BIBLIOTECA NA ROMA

A PARIS.

Chez GABRIEL HUART, Quay des Augustins, à l'Image S. Denis.

M. DC. XCVII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

[redacted]

DES FLAMES
DE L'ENFER
DU PURGATOIRE,
DE

A MONSEIGNEUR

ARMAND BAZIN

DE BEZONS,

ÉVÊQUE D'AIRE,

CONSEILLER DU ROY
en ſes Conſeils, &c.

MONSEIGNEUR,

Aprés avoir mis au jour la Bible de S. Jerôme, &

l'avoir fait paroître sous la protection de nôtre S. Pere INNOCENT XII. *qui l'a comblée d'honneur, de presens, & de benedictions; je ferois tort à mes autres Ouvrages, si je ne leur cherchois un Mecenas parmi ceux qui sont les Dépositaires de la saine Doctrine, & les Dispensateurs des mysteres de Dieu. Mais ayant à choisir une seule Personne entre un si grand nombre de sages Prelats, qui gouvernent les Eglises de France; il m'a paru d'abord, si je donnois au Puplic mes Trai-*

tez de la ſainte Ecriture, ſans donner en même tems des marques de mon attachement reſpectueux pour mon Evêque dioceſain, que j'oublierois un devoir eſſentiel, & que je ferois même injure à mon propre Nom. Car je ſuis aſſez heureux de porter le même Nom qu'on donnoit anciennement à vos illuſtres Predeceſſeurs, ſelon que je l'apprens du Livre de la Notice de Gaſcogne, qui dit, page 462. que l'Evêque d'Aire étoit nommé autrefois, Epiſcopus Martianenſis; *& qu'il tiroit ce*

nom du même lieu d'où mes Peres ont pris le leur, à pago Martiano vicino, *&c. Mais quand j'aurois pû oublier mon propre Nom en faisant la dedicace de mon Livre, je ne pouvois, MONSEIGNEUR, oublier en cette rencontre la reconnoissance que je dois à vôtre Grandeur, pour toutes les bontez particulieres qu'Elle a pour moy, & pour ceux de ma Famille. Les matieres que j'y traite sont trop dignes de vôtre Caractere, pour me laisser lieu de douter que Vous ne favo-*

riſiez mes deſirs & mon intention, qui eſt d'inſpirer l'amour & l'étude des Livres ſacrez à tous mes Freres, & à vôtre Troupeau. Si par le ſecours de cette ſage conduite, qui eſt comme hereditaire dans vôtre illuſtre Famille, & par ce zele Paſtoral que vous faites paroître en toutes rencontres, je réüſſis dans mon deſſein, j'accomplirai ce que l'Apôtre ſouhaitoit avec tant d'ardeur, & j'aurai la conſolation d'avoir contribué au ſalut de ceux qui me ſont unis & en eſprit &

ſelon la chair: Si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam. *J'eſpere que vôtre Grandeur ne deſagréera pas la ſincerité de mes intentions; & qu'Elle voudra bien accepter l'hommage que je luy fais du plus excellent fruit de mes Etudes, en l'aſſûrant que je ſuis avec un profond reſpect,*

MONSEIGNEUR,

DE VÔTRE GRANDEUR,

Le tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur
F. JEAN MARTIANAY.

APPROBATION.

J'Ay lû *les Traitez ou Entretiens sur les Livres de la Sainte Ecriture*, ai paraphé les feuillets, & n'y ai rien trouvé qui en puisse empêcher l'impression si Monseigneur le Chancelier a agreable d'en accorder le Privilege. Fait le dix-huitiéme Mars 1697.

COUSIN.

Extrait du Privilege du Roy.

PAr grace & Privilege du Roy, donné à Paris le vingt-uniéme jour de Mars 1697. signé, par le Roy en son Conseil, DOE': & scellé; Il est permis à DOM JEAN MARTIANAY, Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, de faire imprimer les Traitez ou les

Entretiens sur la verité & la connoissance des Livres de la Sainte Ecriture, & ce durant le tems de huit années: Et défenses sont faites á tous Imprimeurs, Libraires, & autres d'imprimer, ou de faire imprimer ledit Livre sous quelque prétexte que ce soit, sans l'exprés consentement de l'Exposant, à peine d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts; comme il est porté plus amplement par lesdites Lettres de Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 26. Mars 1697.

Signé, P. Auboüyn, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 8. du mois de Novembre 1697.

PREMIER

PREFACE.

ON n'a jamais eû plus de ſecours que nous en avons aujourd'hui, pour entendre à fond le ſens des Ecritures : je doute même qu'on ſe ſoit jamais appliqué à la lecture des Livres ſacrez avec plus d'ardeur & de curioſité qu'on le fait en ce ſiécle-cy, comme il ſeroit aiſé de le montrer par pluſieurs livres nouveaux, qui paroiſſent tous les jours & parmi les Catholiques & parmi les Proteſtans. Cependant j'oſe dire que tous ces ſecours, qui devroient contribuer à nous faire trouver la verité, ſont tres-ſouvent des moyens qui nous en éloignent ; & que

plusieurs de ceux qui font profession d'être fort appliquez à l'étude de la Sainte Ecriture, ne sont pas toûjours les plus persuadez de sa verité & de son autorité toute divine. Ce malheur, qui est si commun parmi les Chrétiens, ne vient tres-assurément que de l'orgueil de nôtre esprit, & de la corruption de nôtre cœur: l'homme étant assez présomtueux pour oser soûmettre la sagesse de Dieu aux fausses lumieres de sa raison naturelle; & d'ailleurs assez corrompu dans le cœur, pour condamner tout ce qui s'oppose à ses inclinations. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on voit de nos jours tant d'impies, de Deistes, & d'heretiques, qui raisonnent contre la verité & l'inspiration de nos Livres Sacrez ou qui en détournent le sens par des explications inconnuës à l'Eglise de Jesus-Christ. Il y a long-tems que

ces Sectes pernicieuſes ont été prédites dans les mêmes livres dont elles voudroient détruire la verité, & l'autorité que Dieu leur a donnée parmi les hommes: mais nous apprenons dans ces prédictions que Dieu doit mettre des bornes au progrez des erreurs, & qu'il ne permettra jamais que les Docteurs de menſonge triomphent de la verité de ſa parole, ou qu'ils en détruiſent l'évidence par leurs artifices. *Or ſachez*, dit Saint Paul (2. Tim. 3. 1. & ſeqq.) *que dans les derniers jours il viendra des tems facheux*, inſtabunt tempora periculoſa; *car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, avares, glorieux, ſuperbes, médiſans, deſobeiſſans à leurs peres & à leurs meres, ingrats, impies.... inſolens, enflez d'orgueil, & plus amateurs de la volupté que de Dieu, qui auront une apparence de pieté, mais qui en ruineront la verité & l'eſprit....*

Mais comme Jannès & Mambrès reſiſterent à Moïſe, ceux-cy de même reſiſtent à la verité. Ce ſont des hommes corrompus dans l'eſprit, & pervertis dans la Foy. Mais le progrez qu'ils feront aura des bornes; car leur folie ſera connuë de tout le monde, comme le fut alors celle de ces magiciens.

Il n'eſt rien de plus important que de faire connoître la folie de ces hommes corrompus dans l'eſprit & pervertis dans la Foy; parce que les apparences de ſageſſe & de pieté, d'ont l'erreur ſe couvre dans leur perſonne, met en danger la creance des ſimples, & aquiert trop ſouvent aux impoſteurs des diſciples, ou du moins des admirateurs. J'ai donc crû qu'on pourroit rendre ſervice à l'Egliſe, ſi l'on mettoit au jour quelques Traitez de la Verité & de la Connoiſſance des Livres de la Sainte Ecriture; dans

lesquels on prouvât par un raisonnement solide & bien suivi, que les Impies, les Libertins & les Athées n'ont aucune bonne raison, pour rejetter les Livres Sacrez comme des Ouvrages supposez ; non plus que les heretiques d'aujourd'huy, pour en détourner le sens par des explications nouvelles & contraires à celles des Peres. L'utilité, & si je l'ose dire, la necessité de cette entreprise, semble m'en promettre un heureux succez ; puisque Dieu n'a pas coûtume d'abandonner dans le combat ceux qui défendent la verité de sa Sainte Loy. J'y suis poussé d'ailleurs par des personnes d'un merite tres-distingué dans le monde, qui s'efforcent depuis long-tems de me persuader que mon travail ne sera pas sans fruit, quand même je ne ferois imprimer que les petits discours qu'ils m'ont vû faire

ſur les matieres de la Sainte Ecriture.

Je haſarde donc le combat & j'entreprens de détruire par la raiſon les faux raiſonnemens des impies & de ceux qui ſont les Eſprits forts : & ſi je ne ſuis pas aſſez heureux pour gagner à Jeſus-Chriſt quelqu'un de ces Philoſophes-politiques & de ces ſages du monde ; j'aurai au moins l'avantage de détromper quelques Catholiques, qui s'imaginent que leur foy ne ſçauroit être prouvée par les claires lumieres de la raiſon & du bon ſens. Nous voyons de ſçavans hommes révenir de cette erreur injurieuſe à la verité de nôtre ſainte Religion, & l'Ariſte des Entretiens metaphiſiques nous a appris par ſon exemple, qu'il n'eſt pas inutile de raiſonner ſur les veritez de la Foy. „ Il faut, dit-il à ſon ami Theo-„ dore, que je vous avouë de

bonne foy ma prévention. « Avant nôtre entre-veuë « j'étois dans ce ſentiment, qu'il « faloit abſolument banir la Rai- « ſon de la Religion, comme « n'étant capable que de la trou- « bler. Mais je reconnois preſen- « tement, que ſi nous l'aban- « donnions aux ennemis de la « Foy, nous ſerions bien-tôt « pouſſez à bout, & decriez com- « me des brutes. Celui qui a la « raiſon de ſon côté, a des armes « bien puiſſantes pour ſe rendre « maître des eſprits. Car enfin « nous ſommes tous raiſonnables, « & eſſentiellement raiſonnables. « Et de prétendre ſe dépouil- « ler de ſa raiſon, comme on ſe « décharge d'un habit de cere- « monie, c'eſt ſe rendre ridicule, « & tenter inutilement l'impoſſi- « ble. Auſſi dans le tems que je « décidois qu'il ne faloit jamais rai- « ſonner en Theologie, je ſentois «

» bien que j'exigeois des Theolo-
» giens ce qu'ils ne m'accorde-
» roient jamais. Je comprens
» maintenant, Theodore, que je
» donnois dans un excés bien
» dangereux, & qui ne faisoit pas
» beaucoup d'honneur à nôtre
» sainte Religion, fondée par la
» Souveraine Raison, qui s'est ac-
» commodée à nous, afin de nous
» rendre plus raisonnables. Il vaut
» mieux s'en tenir au tempera-
» ment que vous avez pris,
» d'appuyer les dogmes sur l'au-
» torité de l'Eglise, & de cher-
» cher des preuves de ces dogmes
» dans les principes les plus sim-
» ples & les plus clairs que la rai-
» son nous fournisse..... Nous
» conserverons par ce moyen la
» qualité de raisonnables, nonob-
» stant nôtre obeïssance & nôtre
» soûmission à l'autorité de l'E-
» glise.

Assûrément cet Ariste s'étoit

trompé grossiérement dans le tems de sa prévention ; & si les Esprits forts, ou les heretiques de nôtre tems s'imaginoient que les Catholiques leur ont abandonné la raison, en se soûmettant à l'autorité de l'Eglise, ils peuvent dés à present renoncer à cette imagination chimerique, & ne plus se flatter sottement d'avoir la Raison de leur côté. Car je prétens au contraire, que pour rejetter les Livres de l'Ecriture, comme font les Déistes & les Esprits forts, il faut commencer par banir la Raison & le sens commun : & je soûtiens contre les heretiques, que dans l'explication des Livres de la Bible il faut renoncer aux principes du bon sens, quand on veut suivre leurs nouvelles interpretations. Ces propositions paroîtront hardies à ceux qui n'ont jamais fait reflexion que la creance des verita-

bles Chrétiens participe aux qualitez de Jesus l'Auteur de leur foy ; & que comme il a réüni en sa personne des choses contraires par elles-mêmes, telles que sont la vie & la mort, l'homme passible & le Dieu immortel ; de même la Foy des Chrétiens réünit dans ses principes une sagesse consommée avec la simplicité des enfans, & une parfaite soûmission d'esprit avec la liberté de raisonner, & de prouver la verité de ses dogmes. Les Apôtres nous ont eux-mêmes enseigné ces grandes veritez ; & c'est en suivant ces guides qu'on apprend à se soûmettre & à raisonner sur les mêmes matieres. Saint Paul lorsqu'il se regarde en qualité d'Apôtre & de Pasteur de l'Eglise de Jesus-Christ, ne parle que du pouvoir que Dieu luy a mis en main pour réduire en servitude tous les esprits des Chétiens : *Les*

armes de nôtre milice, dit-il, (2. Cor. 10. 4. & seqq.) *ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser les remparts qu'on leur oppose; & c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnemens humains, & toute la hauteur qui s'éleve contre la science de Dieu, & que nous rèduisons en servitude tous les esprits pour les soûmettre à l'obeïssance de Jesus-Christ, &c.* Il est donc juste de soûmettre les lumieres de son Esprit, & de déferer à l'autorité que Dieu à donnée à son Eglise. Nous devons le faire d'autant plus volontiers, que cette humble soûmission, que nous rendons à l'Epouse de Jesus-Christ, ne préjudicie en rien à la liberté qu'elle nous laisse de raisonner, pour rendre compte de nôtre foy à ceux qui veulent en demander raison. *Soyez toûjours prêts*, disoit Saint Pierre (1. petr. 3. 15.) *de répondre*

pour vôtre deffense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'esperance qui est en vous. Cette disposition où le Prince des Apôtres veut que nous soyons toûjours, nous oblige à faire de frequentes reflexions sur les principes de nôtre créance, & sur l'histoire de nôtre Religion; & nous ne sommes jamais mieux disposez à répondre pour la défense de la Foy Catholique contre les impies, les heretiques, & les Juifs, que quand nous avons examiné à fond les preuves & les faits qui la rendent inconteſtable. Chaque reflexion devient une experience, & on a l'évidence & la certitude de la science dés qu'on enviſage de prés les veritez que la foy nous enseigne. Car il y a cette difference entre les Sectes & entre la veritable Religion, que celle-cy ne souhaitte rien tant que d'être examinée, & d'être obligée de pro-

duire les titres de sa noblesse & de son antiquité: au lieu que les heresies évitent une semblable recherche, parce qu'on reconnoît d'abord qu'elles ne peuvent rapporter que des pieces supposées, & des titres mal expliquez. De sorte que nous devons dire de toutes les Sectes & de toutes les fausses religions, ce que Jesus-Christ disoit à Nicodeme (Joan. 3. 19. & seqq.) en parlant des Juifs qui ne vouloient pas croire en luy: *Le sujet de cette condamnation est, que la lumiere est venuë dans le monde, & que les hommes ont mieux aimé les tenebres, que la lumiere, parce que leurs œuvres étoient mauvaises. Car quiconque fait le mal, hait la lumiere, & ne vient point à la lumiere, de peur qu'on ne découvre ce qu'il fait. Mais celuy qui se conduit par la verité vient à la lumiere; afin que ses actions paroissent, parce qu'elles sont faites selon Dieu.*

Aprés cela peut-on défendre à un Catholique de venir à la lumiere, pour faire connoître sa Religion, & pour détruire par l'évidence de la verité toutes les illusions que luy oppose le Pere du mensonge, & le prince des tenebres ? Il a fait paroître dans tous les siecles un grand nombre d'imposteurs & de faux Prophétes; & le nôtre en a de plusieurs especes; mais la pluspart de ceux qui resistent aujourd'huy à la verité, prennent pretexte de la stupidité prétenduë des Catholiques, qu'ils disent n'être pas raisonnables, parce qu'ils sont prêts de se soûmettre où la foy demande leur soûmission. Il n'est rien de plus ordinaire à ces Messieurs les Deistes & les Protestans, que de nous traitter de brutes & d'animaux sans raison, & de nous reprocher que nous donnons tout à une aveugle credulité dont les

habiles gens ne ſçauroient s'accommoder. Je n'écris pas, dit un Auteur de ce parti, pour des animaux irraiſonnables, qui rejettent, & qui reçoivent ſans aucun jugement tout ce qui ſe preſente. *Jam dixi me ἀλόγοις ζώοις non ſcribere, qui ſine ratione quidquid videtur admittunt & rejicunt.* (Le Clerc. Diſſert. 2. Append. in Geneſ.) C'eſt à dire que ces Meſſieurs ſe croyent être ſeuls capables de raiſonner ſur les matieres de la Religion, & de faire uſage du bon ſens dans l'explication des Livres de l'Ecriture.

Je vais donc confondre cette ſotte préſomption des Eſprits forts & des Heretiques, en m'accommodant dans ces Traitez de de la Sainte Ecriture, à leur maniere de raiſonner & de juger de tout par les principes de la raiſon & du bon ſens. Peut-être auront-ils ſujet de ſe repentir d'a-

voir choisi cette methode, & de nous avoir obligez à combattre leurs erreurs par les claires lumieres de cette Raison, qui selon eux doit décider de tout, au préjudice même de la Tradition & de l'autorité de l'Eglise. Que diront-ils ces Messieurs, qui affectent si fort de paroître des hommes sensez & extraordinaires, quand on leur fera voir qu'ils sont broüillez avec le bon sens, & que leur entêtement leur fait soûtenir des opinions inseparables de la folie & de l'extravagance ? sans doute qu'ils seront bien surpris de se voir abandonnez également & de la Foy & de la raison ; & de sentir que le bon sens ne plaide pas moins bien la cause de la Religion Catholique, que la revelation & les miracles. Mais au contraire quelle consolation pour les Fideles, de voir qu'on n'oppose aux fondemens de leur créance &

à la verité de leur Religion, que de pures extravagances de l'esprit humain, & les réveries de quelques têtes creuſes, plus indignes d'un homme raiſonnable, que les chimêres des fables, & les Æons des Valentiniens? Je ſuis trop perſuadé de cette verité, pour diſſimuler mes ſentimens là-deſſus, & pour ne pas avoüer que j'aimerois mieux ſervir les Dieux de la fable, que de donner dans les extravagances de la Metaphyſique & de la Morale de Spinoſa & de quelques autres impies de ce ſiecle cy.

Mais afin de ne point laiſſer de parti ennemi de la verité, ſans le combattre dans nos Traittez, je prens occaſion de l'Evangile de Saint Matthieu, pour entrer en diſpute contre les Juifs, & leur montrer par des faits inconteſtables que leur Loy eſt abolie, & que celuy qu'ils voudroient faire

paſſer pour un impoſteur, eſt leur veritable Meſſie, & le Fils unique du Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob. J'avois dêja parlé de cette matiere ſur la fin de mon premier Traité : mais par un coup particulier de la divine providence, je me ſuis vû engagé ſans y penſer, à m'étendre fort au long & à rapporter en detail l'hiſtoire d'une diſpute que j'ai euë pendant pluſieurs jours avec un Juif Eſpagnol, que Dieu ſemble m'avoir envoyé, plûtôt pour nous faire connoître à fond l'aveuglement & l'endurciſſement du Judaïſme, que pour travailler à la converſion de ce Juif particulier. Quoiqu'il en ſoit, j'eſpere que l'Egliſe retirera quelque avantage de la rélation de nôtre diſpute ; & c'eſt pour cela que je me fais un devoir indiſpenſable d'en faire part au Public.

Au reſte ayant deſſein d'inſtrui-

re les Catholiques, auſſi-bien que de combattre les Heretiques & les autres ennemis de la Religion, j'ay compoſé exprés quatre Traitez, qui peuvent ſervir indifferemment & de flambeau pour éclairer, & d'armes puiſſantes en Dieu pour renverſer les rẽparts de l'erreur. Dans le premier j'y démontre invinciblement la verité & l'inſpiration des Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament; & j'y répons aux principales objections des Impies, des Spinoſiſtes, & des Juifs. Le ſecond eſt deſtiné à faire connoître l'hiſtoire du Canon des Ecritures, & la difference qu'il y a entre un Canon deſigné & dreſſé ſimplement, & entre un Canon ſcellé & conſacré. Cette matiere n'eſt pas moins importante que celle du premier Traité, ſoit pour donner aux Catholiques la veritable idée des Livres Canoniques,

ſoit pour obliger les Heretiques de nôtre tems, ou à rénoncer à leur Canon des Ecritures, ou à recevoir celuy du Concile de Trente. Le troiſiéme condamne la methode temeraire & dangereuſe des Heretiques dans l'explication des Livres de la Bible; & je prens pour exemple les Commentaires de Monſieur le Clerc ſur la Geneſe, parce qu'ils ſont tout nouveaux & qu'ils font aujourd'huy du bruit dans le monde. Enfin dans le quatriéme Traité je fais connoître la maniere la plus ſûre & la plus naturelle d'expliquer les Ecritures, & je la fais conſiſter à expliquer l'Ecriture par l'Ecriture, l'Ancien Teſtament par le Nouveau, le Livre des Pſeaumes par ceux des Rois ou par quelques autres; celui de Job par Iſaïe, & ainſi de pluſieurs autres, dont je rapporte des exemples ou des paſſages, qui

s'expliquent admirablement bien les uns les autres. Et lorſque ces regles harmoniques n'ont pas lieu en certains paſſages ſinguliers & obſcurs, j'ai recours à la Tradition de l'Egliſe comme à la regle la plus infaillible quand la Sainte Ecriture nous manque. Ainſi ces quatre Traitez peuvent donner une connoiſſance exacte de la verité & du Canon des Ecritures, & même de la maniere de les entendre ſelon leur ſens veritable & naturel. Ce qui me ſemble de la derniere conſequence, puiſque de là dépendent les fondemens de la Religion, & les regles de nôtre créance.

Mais ſi quelque fâcheux me demande, pourquoi aprés tant de methodes & d'explications que d'autres ont déja données pour l'intelligence des Ecritures Canoniques, je vais encore fatiguer le public par des diſcours

de ma façon ſur les mêmes matieres ? Je lui répons (ſans être neanmoins obligé de répondre) qu'il n'a qu'à ſe ſouvenir que les armes les plus belles & les plus riches ne conviennent pas à toutes ſortes de perſonnes, & que de petits bergers s'accommodent plus aiſément d'une fronde & d'un bâton que du caſque & de l'épée des Saüls. Qu'ainſi il ſe peut faire que les livres qui ont déja paru n'étant pas du gouſt ni de la portée de tout le monde ; pluſieurs perſonnes ont encore beſoin du ſecours que je tâche de leur procurer par des Traitez où la verité ſe rend familiere & ſe laiſſe voir aux plus ſimples D'ailleurs croit on qu'un ſolitaire ſoit diſpenſé par les devoirs de ſon état de combattre les ennemis de la verité, dans un tems où *l'homme ennemi* de l'Evangile ſeme tant d'yvraye parmi le fro-

ment ? Et enfin ne ſçait-on pas qu'un grand Docteur de l'Egliſe condamne l'ignorance dans une profeſſion ſainte, quand il voit qu'on n'eſt utile qu'à ſoy-même, & qu'on ſe contente d'édifier l'Egliſe par des exemples & des actions de vertu, ſans ſe mettre en peine de ſe rendre capable de la deffendre par des livres d'une ſolide érudition, & de la ſaine doctrine.* *Sancta quippe ruſticitas ſolum ſibi prodeſt : & quantum ædificat ex vitæ merito Eccleſiam Chriſti, tantum nocet, ſi deſtruentibus non reſiſtat.* Ne deuſſai-je donc que me conformer aux ſentimens de ce grand Solitaire & incomparable Docteur, je me ſçaurai bon gré de m'être oppoſé de toutes mes forces à ceux qui font tous leurs efforts pour détruire la verité de la Religion & la ſaper par les fondemens de l'Ecriture. Si je

voy même que ces quatre premiers Traitez ſoient bien receus du public, & qu'ils faſſent quelque fruit dans le monde, je conſentirai à en donner pluſieurs autres ſemblables quand j'aurai mis en ordre ce que j'ai écrit ou enſeigné pendant plus de vingt-ans.

* Hyeronym Epiſt ad Paulin.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS EN CE LIVRE.

Chapitre Premier.

De la Verité des Livres de Moïse.

§. 1. *Ce que les Catholiques croyent des Livres de la Sainte Ecriture.* pag. 1.

§. 2. *Principes des preuves demonstratives de la verité des Livres de la sainte Ecriture.* 8.

§ 3. *Preuves de la verité des Livres de Moïse, tirées de leur*

propre fonds. 21
§. 4. *Preuves de la Verité des Livres de Moïse par les Auteurs de ſa nation, ou par les Auteurs ſacrez.* 63
§. 5. *Preuves de la Verité des Livres de Moïſe, par le témoignage des Auteurs prophanes.* 105

CHAPITRE II.

De l'inſpiration des livres de Moïſe.

§. 1. *Principes des preuves de cette inſpiration.* 129
§. 2. *Demonſtration de l'inſpiration des Livres de Moïſe.* 140

CHAPITRE III.

De l'Evangile de Saint Matthieu.

§. 1. *De la verité de l'Evangile de*

DES CHAPITRES.
Saint Matthieu. 172
§. 2. *Il y a plusieurs veritables Prophéties dans l'Evangile de Saint Matthieu.* 191.

CHAPITRE IV.

Des objections qu'on fait d'ordinaire contre la verité & l'inspiration des Livres de l'Ecriture.

§. 1. *Objections contre les Livres de Moïse. Reponse à ces objections* 221.
§. 2. *Objections que les Juifs m'ont fait contre l'Evangile de Saint Matthieu. Réponse à ces objections.* 248.

CHAPITRE V.

Des preuves de la divinité de Jesus-Christ.

§. 1. *Que Jesus-Christ étoit le Mes-*

sie ou le grand Prophète promis aux Juifs dans le Deutéronôme. 262.

§. 2. *Preuves de la divinité de Jesus-Christ par les miracles.* 273.

PREMIER TRAITÉ DE LA VERITÉ DES LIVRES DE LA SAINTE ECRITURE.

CHAPITRE PREMIER.

De la verité des Livres de Moïse.

§ 1.

Ce que les Catholiques croyent des Livres de la Sainte Ecriture

ON a toûjours crû dans l'Egliſe Catholique, que les Livres de la Sainte Ecriture ont été compoſés par des Auteurs inſpirés du S.

Esprit, & poussés à écrire ces Ouvrages par un mouvement particulier de Dieu. Cette créance est aussi ancienne que l'Eglise même; puisque celle-cy n'a été fondée par Jesus-Christ & par ses Apôtres, que sur l'autorité des Ecritures, & sur l'accomplissement des Oracles des Prophetes, qui avoient annoncé plusieurs siecles avant la naissance du Messie, tout ce qu'il feroit un jour en conversant parmi les hommes. Comme donc on n'a pû reconnoître le veritable Messie que sur le témoignage des Ecritures, où toutes les circonstances de sa vie & de sa mort avoient été prédites; on n'a pû non plus être Chrêtien sans ajoûter foy aux Actes qui ont servi à prouver sa mission, & à le faire recevoir en qualité de Mediateur, & de Redempteur des hommes. Aussi n'a-t'on jamais douté ni parmi les Juifs, ni parmi les ve-

ritables Chrêtiens que Moïse & les autres Ecrivains sacrez n'aïent écrit par une particuliere inspiration du S. Esprit, ni qu'ils ne soient dans l'Eglise comme des Notaires publics revêtus de l'autorité de Dieu, pour écrire en son nom tout ce qu'il lui plaît de faire connoître aux hommes. De là sont venus tous les noms qu'on a donné à la Sainte Ecriture, & qu'on appelle *la Loy de Dieu, Registres sacrés, divines Ecritures, Livres Canoniques, Ecritures authëtiques, l'Ancien & le Nouveau Testament.* Tous ces noms differens ne signifiant qu'une même chose par rapport au premier Auteur de cette Loy, & de ces Livres, qui empruntent toute leur autorité de l'infallibilité & de la puissance de Dieu, qui peut commander ce que bon lui semble, & qui ne peut ni tromper, ni être trompé en ce qu'il commande. Car pour les hommes dont Dieu

s'eſt ſervi en publiant ſes Lois, & en faiſant connoître ſes deſſeins ſur les Enfans d'Adam, ils ne ſont proprement regardés que comme des plumes entre les mains d'un Ecrivain, qui les manie à ſon gré, & les quitte quand il lui plaît. Cela n'empêche point que les Auteurs des Livres de la Sainte Ecriture, ne les aïent écrits avec une entiere liberté, ni qu'ils n'aïent compris le ſens des paroles qu'ils écrivoient pour leur propre avantage, auſſi bien que pour l'utilité & l'inſtruction des autres. Auſſi la conduite de Dieu à l'égard des hommes eſt-elle trop pleine de ſageſſe & de douceur, pour leur ôter la liberté dans leurs actions, ou pour les priver du bien qu'ils procurent à leurs ſemblables. C'eſt même une penſée qui paroît extravagante, de croire qu'un homme devient comme une bête ſans raiſon, ou tout hors de lui-

même dans le tems que Dieu le remplit de sageſſe & de ſes divines lumieres. Si donc les Prophetes, dit S. Jerôme, ont été animés & éclairés du S. Eſprit, il faut neceſſairement qu'ils aïent compris ce qu'ils annonçoient aux hommes en les inſtruiſant des myſteres de leur ſalut: * *Quomodo ſapientes Prophetæ, inſtar brutorum animantium quid dicerent ignorabant?*

Les Catholiques étant donc perſuadés, & de la verité, & de l'inſpiration des Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & les recevant en la maniere que je viens de l'expliquer; il n'y a pas lieu de s'étonner que l'Egliſe ait anathematiſé & rejetté de ſon ſein avec horreur tous les Heretiques qui ne recevoient pas ce dépôt ſacré de la foy; ou qui avoient des ſentimens contraires

* *Hieron. proœmio Commentar. in Iſai.*

aux siens touchant la maniere dont les Prophetes étoient inspirés en écrivant leurs prédictions. Marcion & Manés, avec tous leurs disciples, ont été de ce nombre, à cause qu'ils ont refusé de recevoir les Livres de l'Ancien Testament : & Montan avec ses fausses Prophetesses a été combatu par de sçavans Auteurs Ecclesiastiques, quand il a pretendu que les Prophetes ne devoient pas parler avec liberté, ni avec sagesse. Nous sommes donc sûrs tant par les Canons des Conciles, où l'on a parlé des Livres de la Sainte Ecriture, que par les Ouvrages de ceux que l'Eglise reconnoît pour les défenseurs des dogmes de la foy, qu'il n'y a point eu d'Auteur parmi les Ecrivains sacrés, qui n'ait eu un mouvement particulier, & une assistance speciale du S. Esprit, pour écrire des Livres que nous regardons com-

me les Titres originaux de la verité de nôtre Religion, & comme les fondemens de nôtre créance. Tous les veritables Catholiques ont toûjours été dans ce sentiment à l'égard des Auteurs Hagiographes ou Ecrivains sacrés : & si nous ne demeürons pas tous d'acord dans l'Egliſe Romaine, touchant la maniere dont chaque parole de l'Ecriture a été inſpirée, nous croyons du moins ou que toutes les paroles ont été dictées par le Saint Eſprit, ou que ſi elles n'ont pas été dictées immediatement, les Auteurs ſacrez ne ſe ſont determinés à les écrire qu'aprés une inſpiration particuliere du S. Eſprit, qui a toûjours conduit leur eſprit, leur cœur, & leur memoire, afin de les rendre incapables d'erreur & de menſonge. Voilà en peu de mots, ſi je ne me trompe, tout ce que les Catholiques croïent des

Livres de l'Ecriture ; & ce que je devois expliquer avant que de donner des preuves de la verité, & de l'inſpiration de ces mêmes Livres.

§ 2.

Principes des preuves démonſtratives de la verité des Livres de la Sainte Ecriture.

LEs preuves démonſtratives de quelque verité que ce ſoit, & d'un fait conſtant, ne peuvent être tirées que de certains principes clairs & évidens, qui ont un pouvoir abſolu ſur l'eſprit des hommes raiſonnables, pour les convaincre invinciblement de la verité du fait qu'on propoſe, & pour les obliger à s'y rendre malgré leurs anciens préjugés & leurs égaremens. Puis donc que je prétends prouver *la verité des Livres de la Sainte Ecriture*, *par des Argumens démonſtratifs*, je ne

puis me dispenser d'établir mes preuves sur des principes tres-clairs, & qui sautent aux yeux de tout le monde. C'a été aussi mon dessein lorsque je me suis engagé à défendre nos Ecritures contre les Impies, & les Esprits forts de ce siécle-cy, qui se flatent d'avoir raison de rejetter ces Livres saints comme des pieces supposées par des faussaires, lesquels ont voulu imposer à la sotte credulité des Peuples, qu'il est bon, disent-ils, de contenir dans le devoir, & dans la dépendance par ces sortes d'imaginations, & de contes de leur Religion. Ce même dessein m'oblige encore de suivre une methode qui soit de la portée de tout le monde, & d'éviter les embarras des sciences speculatives, où se jettent souvent ceux qui disputent contre les Athées & les Libertins. Je suis obligé dans ces Traitez de me

rendre utile aux Sçavans, & aux Ignorans; parce que les Ecritures dont on nous conteſte la verité, ne regardent pas davantage les premiers que les derniers, qui ſeroient ſans doute privés du fruit de nôtre diſpute, ſi le ſtyle n'en étoit aiſé & familier, & s'il n'approchoit en quelque maniere du ſtyle des Livres Sacrez, dont on défend la verité contre ceux qui veulent la détruire. Enfin ce à quoi je dois travailler ſur toutes choſes, c'eſt d'éviter qu'il ne paroiſſe rien dans mon diſcours que de conforme à la raiſon & au bon ſens. Car ayant promis de perſuader la verité de nos Ecritures par les pures lumieres de la raiſon, je ne ſerois pas excuſable, ſi parmi mes Traités j'entremêlois des propoſitions déraiſonnables, ou des preuves peu judicieuſes, ou des conſequences mal tirées. Je tâcherai donc de faire

regner la raiſon dans tous mes principes, & dans toutes les applications que j'en ferai dans mes preuves: afin que les tenebres de l'Eſprit étant diſſipées par les claires lumieres de la raiſon, la verité paroiſſe à découvert, & triomphe de l'entêtement, & de la préſomption de ceux qui lui reſiſtent.

Le premier principe donc ſur lequel je prétends établir mon raiſonnement, eſt une définition tres-ſimple & tres-naturelle d'un Livre ſincere, & d'un ouvrage non ſuppoſé. Et je dis d'abord que tous ces Livres ſont veritablement ſinceres, originaux, & non ſuppoſés; *qui poſſedent toutes les qualités renfermées dans l'idée claire & diſtincte des ouvrages ſinceres & des Livres non ſupposés.* Or l'idée la plus claire d'un ouvrage ſincere, & d'un Livre non ſuppoſé c'eſt de nous repreſenter trois

choſes en même tems. La premiere eſt, que ce Livre a été vraiment compoſé par l'Auteur dont il porte le nom: la ſeconde, que ç'a été auſſi dans le tems qu'on croit qu'il fut compoſé: & la troiſiéme enfin, c'eſt que ce Livre ne contient que les mêmes faits, & les mêmes choſes que l'Auteur y avoit mis lui-même lorſqu'il l'écrivit. Ni cette définition, ni cette explication n'ont aucun beſoin de preuves; & l'on ne peut conteſter ce principe ſans détruire toute l'évidence de la connoiſſance humaine à l'égard des ouvrages legitimes, ou ſuppoſés. Car enfin que pouvons-nous concevoir d'un Livre, afin qu'il ſoit veritablement de Platon, ſinon que ce Livre a été compoſé par cet Auteur; qu'il a été écrit dans le tems marqué; & qu'il n'y a rien dans ce Livre que ce que Platon y a mis luy-même? Toutes

ces qualités ſont donc un Livre ſincere ; & s'il en manque quelqu'une, l'ouvrage devient ſuſpect de ſuppoſition, ou d'alteration. Il eſt reconnu pour ſuppoſé, quand il porte le nom d'un Auteur qui ne l'a pas écrit ; & il eſt alteré & corrompu, lorſqu'à deſſein on y a retranché, ajoûté, ou changé quelque fait. Je dis qu'il eſt corrompu lorſque de deſſein premedité on y a fait quelque changement. Car s'il faloit rejetter tous les ouvrages des Anciens, comme des Livres ſuppoſés, ou falſifiés, à cauſe que dans la ſuite des ſiécles il s'y eſt gliſſé quelques changemens de nulle conſequence ; nous n'aurions plus dans le monde aucun Livre qui ne fût ſuppoſé, ou falſifié. Les Livres de Platon, & d'Ariſtote ſeroient ſur ce pied-là des ouvrages ſuppoſés, & falſifiés ; & on ſeroit obligé de dire qu'il n'y a pas un

ſeul Auteur, ſoit ſacré, ſoit profane dont on ait aujourd'hui les veritables ouvrages. Ce qui ne tombera jamais dans l'eſprit d'un homme qui a le ſens commun.

Un autre principe non moins évident que le premier en matiere de faits, c'eſt la foy humaine qui nous rend quelquefois les choſes auſſi certaines & indubitables que ſi nous en avions des demonſtrations mathematiques. Et il n'eſt point d'homme ſage & raiſonnable qui ne tint pour fous & inſenſés tous ceux qui voudroient nier qu'il y ait jamais eu dans le monde une Jeruſalem, une Rome, ou une Babylone. Car encore que nous ne ſçachions pas cela par nous mêmes, & pour avoir vû de nos propres yeux ces anciennes Villes, la choſe eſt atteſtée par la relation de tant de témoins differens, qui les ont viſës, & qui en ont été les habi-

tans, qu'il eſt moralement impoſſible qu'ils euſſent pû conſpirer enſemble pour aſſûrer la même choſe, ſi elle n'avoit été vraie & tres-conſtante dans le tems qu'ils en ont parlé, & qu'on l'a crû dans tout le monde ſur leur témoignage. Nous pouvons donc nous aſſûrer que ces Villes celebres ont été veritablement, & nous en avons autant de certitude que des faits dont nous ſommes nous-mêmes les témoins. C'eſt pour cela que je ne crains point d'établir cét Axiome ſuivant comme une maxime fondamentale reçûë de toutes les perſonnes un peu raiſonnables: *Tous ces Livres doivent aujourd'hui paſſer pour ſinceres & originaux, qui ont paſſé pour tels dans le tems qu'ils furent compoſés, & ſucceſſivement dans tous les ſiécles juſques à preſent.* Pour nous diſputer l'évidence de ce principe, il faudroit commen-

cer par s'inscrire en faux contre tout ce qu'il y a de Livres dans les Bibliotheques, contre tout ce qu'il y a de Titres, & de Chartes dans les Archives, & contre tout ce qu'il y a d'Actes authentiques chez les Notaires & les Greffiers. Mais pour qui passeroit un homme qui rejetteroit comme suspects tous ces Livres & tous ces instrumens publics? Et qui par un renversement d'esprit le plus étrange qu'on ait jamais vû, entreprendroit de ruiner la bonne foy parmi les hommes, en disputant aux Rois la succession legitime de leur Couronne, aux particuliers les Testamens de leurs Ancêtres, & aux personnes publiques la foy & l'autorité de leurs Regiſtres? Qu'aucun donc de ceux contre qui nous disputons en ces Traités par les lumieres de la raison, & par l'usage de la bonne foy, ne tombe dans un Pyrrhonisme ridicule qui

fait douter de tout ce qu'il y a de plus indubitable parmi les hommes, & qui fait dire des paroles pleines d'extravagance dans le même tems qu'on affecte de faire le Philosophe & le bel Esprit.

Pour un troisiéme principe clair & inconteſtable, je croi que je puis sûrement établir cet Axiome : *Un Historien mediocrement sage, & qui a le sens commun, qui écrit pour les témoins de tous les faits qu'il rapporte dans son Histoire, & dans ses Livres, ne peut écrire que des faits constans & indubitables, surtout lorsqu'on a plus d'interest de cacher ces faits, que de les publier.* Je ne prouve point la verité de ce principe, parce que je sçai qu'on ne peut me la conteſter sans soûtenir des absurdités indignes d'un homme de sens. Car qui peut douter qu'un Historien mediocrement sage, ne s'étudie toûjours à dire les choses d'une maniere qui

ne luy faſſe pas de tort, & qui ne détruiſe point toute l'autorité & la foy de ſon Hiſtoire? S'il eſt ſage, il n'a garde de raconter des choſes qui l'expoſeroient à paſſer pour un fourbe, & un impoſteur, & qui luy attireroient le mépris de tous ceux qui ſont témoins des faits qu'il avance. La raiſon veut donc qu'un Hiſtorien un peu raiſonnable ne diſe rien que de bien ſeur & averé, quand il écrit pour des gens qui ſont témoins eux-mêmes de ce qu'il leur raconte, & qui prennent part à tout ce qu'il dit.

Voilà les ſolides fondemens, & les principes ſur leſquels ce premier Traité doit être appuyé. Si j'en ſçavois d'autres ou plus ſimples, ou plus évidens en matiere de faits & d'hiſtoire, je les prendrois pour la regle de tous mes raiſonnemens, & de toutes mes preuves. Mais je ſuis perſuadé

qu'on en chercheroit inutilement d'autres qui ſoient plus clairs par eux-mêmes, ou mieux reçûs parmi les hommes, & qui ſoient davantage de la portée de toute ſorte de perſonnes. Et en effet la verité & la ſincerité de quelque Livre que ce puiſſe être, ne ſaute-t-elle pas d'abord aux yeux, quand on eſt ſeur que l'Auteur dont il porte le nom, l'a écrit lui-même; & qu'il n'y a rien dans le corps de l'ouvrage qui ne ſoit ſorti de ſa plume? Mais ſi nous ajoûtons encore que ce Livre a été reconnu de tout tems pour un ouvrage ſincere & original, qui pourra penſer aprés cela, ſans renoncer au bons ſens, que ce Livre eſt ſuppoſé? Nos principes étant donc univerſels, inconteſtables, & pleins d'évidence, il ne reſte plus que d'en faire une application juſte aux Livres de la Sainte Ecriture, dont

j'ai entrepris de faire voir la verité par les claires lumieres de la raiſon.

Mais je m'accablerois moy-même d'un travail inutile & infini, ſi je m'amuſois à faire l'application de mes principes à chaque Livre particulier de la Bible. Il ſuffira donc pour démontrer la verité de tous les Livres en general, d'avoir prouvé invinciblement la verité & la ſincerité de quelques-uns des principaux, comme ſont ceux de Moïſe, & l'Evangile de S. Mathieu, qui ſe trouvent les uns à la tête de l'Ancien Teſtament, & l'autre à la tête du Nouveau. Car tout ce que j'avançerai en faveur de ceux-cy, ſe peut affirmer de tous les autres, ſi l'on n'a égard préciſement qu'aux principes fondamentaux d'où je tire les preuves demonſtratives de la verité de nos divines Ecritures. Je commence donc par

les Livres du Pentateuque que nous croyons avoir été écrits par Moïse, & non par des Fauſſaires qui ſoient venus aprés lui.

§ 3.

Preuves de la verité des Livres de Moïſe, tirées de leur propre fonds.

ON ne peut penſer ſeulement aux Livres de Moïſe ſans avoir auſſi-tôt des preuves qu'ils ſont tres-ſinceres, & nullement ſuppoſés : parce que, quand on penſe à ces Livres, on a en même tems une idée claire & diſtincte qui repreſente à l'eſprit les qualités que poſſedent les ouvrages les plus veritables, & les plus ſinceres. On voit d'abord qu'il s'en dit Auteur lui-même ; qu'il l'aſſûre en preſence de ceux qui les ont vûs écrire ; & qu'il leur ordonne

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

avec des imprécations terribles de les conſerver avec ſoin, & de n'y rien ajoûter, ni diminuer, ençore qu'ils doivent ſervir d'un monument éternel de leur incredulité, & de leur ingratitude envers Dieu. Tout un Peuple reçoit ces Livres comme la parole de Dieu même; il les conſerve avec un attachement inviolable; & il les porte en tous les lieux de ſa captivité: quoi qu'il n'ignore pas que ces Lois toutes ſaintes lui reprochent par tout les pechez qui lui ont merité toutes les ſuites fâcheuſes d'une honteuſe ſervitude. Comme rien n'eſt capable d'arracher ces Livres d'entre les mains du peuple Juif; rien n'eſt capable non plus d'oter à ces mêmes Livres les caracteres de verité & de ſincerité que Dieu y a attaché d'une maniere ſi viſible, qu'il faut n'avoir ni eſprit, ni bonne foy, pour prétendre que

ces Livres ſoient des ouvrages ſuppoſés.

Et ſi l'on veut ſçavoir quels ſont les caracteres de verité attachés particulierement à ces Livres, on n'a qu'à ſe ſouvenir que Dieu a commandé expreſſement à Moïſe de les écrire; & que pour donner plus d'autorité à ce ſaint Legiſlateur, il a voulu lui parler en preſence de tout le Peuple qu'il conduiſoit dans le deſert. Le premier Commandement que Dieu lui fit de conſerver la memoire de ce qui ſe paſſoit parmi les Hebreux, de plus conſiderable, fut d'écrire la défaite des Amalecites par Joſué, comme il paroît par ces dernieres paroles du 17. *Chapitre* de l'Exode: *Alors le Seigneur dit à Moïſe: Ecrivez ceci dans un Livre, afin que ce ſoit un monument pour l'avenir, & faites le entendre à Joſué. Car j'effacerai la memoire d'Amalec de deſſous*

le Ciel. Moïse dressa là un Autel, qu'il appella, le Seigneur est ma gloire, & il ajoûta : La main du Seigneur s'élevera de son Trône contre Amalec. Et le Seigneur lui fera la guerre dans la suite de tous les siecles. Cet endroit est tres-remarquable tant à cause qu'il prouve manifestement que Moïse a écrit lui-même les histoires du Pentateuque, que parce qu'on y voit le mouvement particulier de Dieu, qui détermine Moïse à écrire ses Livres, & qui lui fait faire une veritable prédiction de ce qui ne devoit arriver que longtems aprés la mort de ce grand Prophete. Mais comme je prens soin d'éviter la confusion dans mon discours, je renvoïe la preuve de l'inspiration des Livres de Moïse, qu'on peut tirer de ce passage-cy, à une autre Section où je traite exprés cette matiere. Je n'ai donc cité ce passage présentement

ſentement, que pour faire connoître aux Lecteurs que Moïſe a écrit lui-même les hiſtoires contenuës dans ſes Livres ; qu'il les a écrites par un commandement particulier de Dieu ; & qu'il les a leuës à ceux qui avoient eu plus de part aux faits qui y ſont rapportés.

Mais quoi que cette hiſtoire de la défaite des Amalecites par Joſué, ſoit écrite avec toutes les circonſtances qui peuvent la rendre ſeure & indubitable ; ce qui eſt rapporté aux Chapitres 19. & 24. de l'Exode, a quelque choſe encore de plus authentique & de plus ſolemnel, pour nous obliger à croire qu'il n'y eut jamais d'Actes ſi ſinceres, ni de Livres moins ſuſpects de fauſſeté, que les Livres du Legiſlateur des Juifs. Dieu voulant lui donner une grande autorité, & l'accrediter dans l'eſprit de tout le Peuple,

lui parle publiquement devant tout le monde, & répond clairement & distinctement à toutes les interrogations de son Secretaire: *Ie vas venir à vous*, lui dit-il, * *dans une nuée sombre, & obscure, afin que le Peuple m'entende lorsque je vous parlerai, & qu'il vous croye dans tout ce que vous leur direz.* Et un peu plus bas dans le même chap. ℣. 19. *Moïse parloit à Dieu, & Dieu luy répondoit.* Ce grand homme n'entreprit point d'écrire des Lois, & des Ordonnances pour le Peuple dont Dieu lui avoit donné la conduite, qu'aprés que tout ce même Peuple eut été témoin que le Seigneur l'avoit choisi & établi dans cet employ. Aussi l'Ecriture nous apprend que Moïse étant revêtu de cette autorité divine, écrivit ensuite toutes les paroles du Seigneur, qu'il les lut publiquement, & pour les rendre plus inviolables parmi les Hebreux;

* Exode 19. ℣. 9.

il fit une alliance si solemnelle, que j'ose dire qu'il ne s'en est jamais fait de plus sainte, ni de plus auguste, si nous en exceptons seulement celle que Jesus Christ fit sur la Croix, dont celle de Moïse étoit la figure. L'histoire en est trop belle, & fait trop à nôtre sujet pour ne pas en toucher icy les principales circonstances: *Moïse donc*, dit l'Ecriture, Exode 24. *vint rapporter au Peuple toutes les paroles, & toutes les ordonnances du Seigneur. Et le Peuple répondit tout d'une voix : Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit. Moïse écrivit toutes les ordonnances du Seigneur, & se levant dès le point du jour, il dressa un Autel au pied de la montagne composé de douze pierres, selon le nombre des douze Tribus d'Israël. Et ayant envoyé des jeunes gens d'entre les Enfans d'Israël, ils offrirent des holocaustes, & ils immolereni des veaux & des*

Victimes pacifiques au Seigneur. Moïse prit la moitié du sang qu'il mit en deux coupes, & il répandit l'autre sur l'Autel. Il prit ensuite le Livre, où l'Alliance étoit écrite, & il le lut devant le Peuple, qui dit après l'avoir entendu : Nous ferons tout ce que le Seigneur a dit, & nous serons obeïssans. Alors prenant le Sang (qui étoit dans les coupes) il le répandit sur le Peuple, & il dit : voicy le Sang de l'Alliance que le Seigneur a faite avec vous, afin que vous accomplissiez toutes ces choses. Il paroît par ces paroles que Moïse a écrit ses Livres lui-même, & qu'il les a lûs en presence de tout le Peuple qu'il conduisoit: y auroit-il donc du bon sens de croire, qu'en leur donnant ensuite ces mêmes Livres, afin de les conserver à la posterité comme les Titres primordiaux de leur Republique, & les fondemens de leur Religion,

Moïse leur eût pû supposer d'autres lois, & d'autres ordonnances que celles qu'il avoit écrites par l'Ordre de Dieu, & que tout le Peuple reçut alors avec respect? Mais s'il est vrai que ces choses se soient passées de la sorte, & que ces Livres soient venus jusques à nous par une constante & perpetuelle tradition, ainsi que nous le verrons bien-tôt, ne faut-il pas que les plus opiniâtres mêmes reconnoissent, ou que les principes que j'ai établis cy-dessus sont faux, ou que les Livres de Moïse sont veritablement de luy, & non point de quelque imposteur.

Il se trouve encore plusieurs passages dans le Livre de l'Exode, que je pourrois alleguer en confirmation de ce que je viens de dire touchant la verité des Livres de Moïse; mais comme ils ne disent tous que la même cho-

se, qui semble suffisament demontrée par des passages de l'Exode, je passe au Livre du Deutéronôme, où nous allons voir le même fait marqué de plusieurs circonstances qui le rendent constant & indubitable. Moïse ne se contente pas icy de se dire Auteur de la Loy qu'il donne aux Israëlites, ni de les obliger à conserver religieusement les Ordonnances qu'il avoit écrites de sa main ; il leur récommande encore quelque chose de plus précis en plusieurs Chapitres de ce Livre dont voici les paroles, Deut. 27. *Moïse & les Anciens d'Israël ordonnerent encore cecy au Peuple : Observez toutes les Ordonnances que je vous prescris aujourd'hui. Et lors qu'ayant passé le Jourdain, vous serez entrez dans la Terre que le Seigneur vôtre Dieu vous donnera, vous dresserez de grandes pierres, que vous enduirez avec de la*

chaux, pour y pouvoir écrire toutes les paroles de la Loy que je vous donne, quand vous aurez passé le Jourdain..... & vous écrirez distinctement & clairement sur la pierre toutes les paroles de la Loy que je vous propose. Ce Commandement est suivi de plusieurs malédictions que les Levites devoient prononcer contre les Prévaricateurs des Lois & des Ordonnances que Moïse avoit écrites dans le Deutéronôme, & que les Enfans d'Israël étoient obligés d'écrire sur des pierres bien preparées, dés qu'ils auroient passé le Jourdain, & qu'ils seroient entrés dans la Terre que le Seigneur avoit promise à leurs Peres. De sçavans Ecrivains ont deja remarqué avant nous, que ces pierres étoient destinées pour être des Monumens fixes & publics de l'Alliance que le Seigneur renouvelloit avec Israël, & des condi-

tions de cette Alliance, & qu'il vouloit qu'elles fuſſent comme une preuve éclatante qu'ils ne devoient entrer dans cette Terre, qu'à condition qu'ils obſerveroient ſes Ordonnances écrites ſur ces pierres, c'eſt à dire, non ſeulement le Decalogue, mais tout ce que contenoit le Deutéronôme. Que peut-on donc ſouhaitter de plus circonſtancié, de plus authentique, & de moins ſuſpect que la verité du Livre du Deutéronôme ? Moïſe l'écrit lui-même ; il l'écrit aſſés prés du fleuve du Jourdain, peu de jours avant ſa mort ; il le remet entre les mains de tout un Peuple, dont le bonheur & le malheur dépendoit de l'obſervation, ou de l'inobſervation de ces Lois, & de ce Livre ; il ordonne enfin d'en faire des copies, & de l'écrire même ſur des pierres à l'entrée de la Terre que ce Peuple alloit

posſeder. Aprés cela ne faut-il pas avoir perdu l'eſprit, pour oſer ſoûtenir que Moïſe n'a pas écrit le Livre du Deutéronôme; ou qu'il ne l'a pas écrit dans le tems marqué; ou que ce Livre contient des Lois & des Ordonnances qui ne ſont pas de Moïſe? Rappellons l'idée d'un Livre ſincere & original, & je défie tout homme de bon ſens & de bonne foy, de pouvoir faire reflexion ſur ce que je viens de rapporter du Livre du Deutéronôme, ſans être frappé en même-tems dans ſon eſprit de l'idée la plus claire & la plus diſtincte qu'on ſe puiſſe former d'un ouvrage legitime, & d'un Livre non ſuppoſé.

S'il m'étoit permis de décrire tout au long trois ou quatre Chapitres du Deutéronôme, & de faire quelques reflexions ſur toutes les paroles qu'ils contiennent; Je ſuis perſuadé que je pourrois

démontrer évidemment, qu'il eſt impoſſible d'accorder la raiſon & le bon ſens avec la penſée de la ſuppoſition des Livres de Moïſe. Car pour peu d'attention qu'on veuille faire aux circonſtances de tout ce que l'Auteur y rapporte, on ſent d'abord les lumieres de la raiſon ſe revolter contre les fauſſes opinions des Spinoſiſtes, & de ceux qui font les Eſprits forts. Mais puiſque la briéveté de mes Traitez ne ſouffre pas une ſi longue diſcuſſion, & que d'ailleurs je trouve dans ces Chapitres des preuves demonſtratives & concluantes pour la verité des Livres de Moïſe, perſonne ne ſçauroit me défendre de faire du moins le précis des plus beaux endroits, & comme une Analyſe de pluſieurs paſſages.

Je remarque donc dans les derniers Chapitres du Deutéronôme que Moïſe en donnant des Lois

au Peuple d'Iſraël, a ſuivi des Regles toutes contraires à la conduite des fauſſaires & des impoſteurs. Ceux-cy publient ordinairement des hiſtoires & des faits dont les Lecteurs, ou les Auditeurs ne peuvent avoir aucune connoiſſance par eux-mêmes; ils appuyent ce qu'ils avancent ſur le témoignage des morts, & de ceux qui n'ont jamais été; & la fin de leurs fictions eſt toûjours quelque interêt ſordide, ou quelque motif d'ambition. Moïſe au contraire veut avoir tout un Peuple pour témoin de ce qu'il avance; il les appelle tous en témoignage de la verité de ſes paroles; & il les défie de pouvoir lui reprocher d'avoir jamais fait tort à perſonne, ou d'avoir reçû le moindre preſent d'aucun d'eux. Et pour ſe diſtinguer encore plus préciſement de tous les impoſteurs, qui flattent toûjours.

ceux qu'ils veulent ſeduire; Moïſe ne prend d'autre ménagement dans ſa Loi, que d'invectiver continuellement contre l'ingratitude & la dureté du cœur de ce Peuple charnel qu'il conduiſoit. Ce qu'un fourbe n'oſeroit avoir entrepris, ſçachant bien qu'il n'appartient qu'à la verité d'inſpirer une pareille confiance à ceux qui la publient devant les hommes; dont la docilité dépend en toutes rencontres de l'éclat de la verité, & de la droiture d'une conduite irreprochable. Voïons donc par l'Ecriture même ces Caracteres de diſtinction.

Moïſe, dit-elle, Deut. 29. *fit aſſembler tout le Peuple d'Iſraël, & il leur dit: vous avez vû tout ce que le Seigneur a fait devant vous dans l'Egypte, & de quelle maniere il a traité Pharaon, tous ſes ſerviteurs, & tout ſon Roïaume. Vous avez vû ces grandes mar-*

ques de ſa puiſſance devant vos yeux, ces ſignes & ces prodiges épouvantables. Et le Seigneur ne vous a point donné juſqu'aujourd'huy un cœur qui eût de l'intelligence, des yeux qui puſſent voir, & des oreilles qui puſſent entendre. Il vous a conduit dans le deſert pendant quarante ans &c. Obſervez donc les Ordonnances de cette Alliance, & accompliſſez-les, afin que vous compreniez tout ce que vous faites. Vous êtes tous icy preſens aujourd'huy devant le Seigneur vôtre Dieu, les Princes qui ſont parmi vous, les Tribus, les Anciens & les Docteurs, & tout le Peuple d'Iſraël, vos Femmes, vos Enfans, & les Etrangers qui demeurent avec vous dans le Camp. ... Vous êtes, dis-je, tous ici, afin que vous entriez dans l'Alliance du Seigneur vôtre Dieu, dans cette Alliance que le Seigneur vôtre Dieu contracte, & jure aujourd'huy avec

démontrer évidemment, qu'il eſt impoſſible d'accorder la raiſon & le bon ſens avec la penſée de la ſuppoſition des Livres de Moïſe. Car pour peu d'attention qu'on veuille faire aux circonſtances de tout ce que l'Auteur y rapporte, on ſent d'abord les lumieres de la raiſon ſe revolter contre les fauſſes opinions des Spinoſiſtes, & de ceux qui font les Eſprits forts. Mais puiſque la briéveté de mes Traitez ne ſouffre pas une ſi longue diſcuſſion, & que d'ailleurs je trouve dans ces Chapitres des preuves demonſtratives & concluantes pour la verité des Livres de Moïſe, perſonne ne ſçauroit me défendre de faire du moins le précis des plus beaux endroits, & comme une Analyſe de pluſieurs paſſages.

Je remarque donc dans les derniers Chapitres du Deutéronôme que Moïſe en donnant des Lois

au Peuple d'Iſraël, a ſuivi des Regles toutes contraires à la conduite des fauſſaires & des impoſteurs. Ceux-cy publient ordinairement des hiſtoires & des faits dont les Lecteurs, ou les Auditeurs ne peuvent avoir aucune connoiſſance par eux-mêmes; ils appuyent ce qu'ils avancent ſur le témoignage des morts, & de ceux qui n'ont jamais été; & la fin de leurs fictions eſt toûjours quelque interêt ſordide, ou quelque motif d'ambition. Moïſe au contraire veut avoir tout un Peuple pour témoin de ce qu'il avance; il les appelle tous en témoignage de la verité de ſes paroles; & il les défie de pouvoir lui reprocher d'avoir jamais fait tort à perſonne, ou d'avoir reçû le moindre preſent d'aucun d'eux. Et pour ſe diſtinguer encore plus preciſement de tous les impoſteurs, qui flattent toûjours.

ceux qu'ils veulent ſeduire; Moïſe ne prend d'autre ménagement dans ſa Loi, que d'invectiver continuellement contre l'ingratitude & la dureté du cœur de ce Peuple charnel qu'il conduiſoit. Ce qu'un fourbe n'oſeroit avoir entrepris, ſçachant bien qu'il n'appartient qu'à la verité d'inſpirer une pareille confiance à ceux qui la publient devant les hommes; dont la docilité dépend en toutes rencontres de l'éclat de la verité, & de la droiture d'une conduite irreprochable. Voïons donc par l'Ecriture même ces Caracteres de diſtinction.

Moïſe, dit-elle, Deut. 29. *fit aſſembler tout le Peuple d'Iſraël, & il leur dit: vous avez vû tout ce que le Seigneur a fait devant vous dans l'Egypte, & de quelle maniere il a traité Pharaon, tous ſes ſerviteurs, & tout ſon Roïaume. Vous avez vû ces grandes mar-*

ques de ſa puiſſance devant vos yeux, ces ſignes & ces prodiges épouvantables. Et le Seigneur ne vous a point donné juſqu'aujourd'huy un cœur qui eût de l'intelligence, des yeux qui puſſent voir, & des oreilles qui puſſent entendre. Il vous a conduit dans le deſert pendant quarante ans &c. Obſervez donc les Ordonnances de cette Alliance, & accompliſſez-les, afin que vous compreniez tout ce que vous faites. Vous êtes tous icy preſens aujourd'huy devant le Seigneur vôtre Dieu, les Princes qui ſont parmi vous, les Tribus, les Anciens & les Docteurs, & tout le Peuple d'Iſraël, vos Femmes, vos Enfans, & les Etrangers qui demeurent avec vous dans le Camp. ... Vous êtes, dis-je, tous ici, afin que vous entriez dans l'Alliance du Seigneur vôtre Dieu, dans cette Alliance que le Seigneur vôtre Dieu contracte, & jure aujourd'huy avec

vous ; afin qu'il ſuſcite en vous un Peuple qui ſoit à lui, & qu'il ſoit lui-même vôtre Dieu, ſelon qu'il vous l'a promis, & ſelon qu'il l'a juré à vos Peres Abraham, Iſaac & Jacob. Cette Alliance que je fais aujourd'huy ce Serment du Seigneur que je confirme de nouveau, n'eſt pas pour vous ſeuls, mais c'eſt pour tous ceux qui ſont preſens, & ceux qui viendront aprés vous. Car vous ſçavez dequelle maniere vous avez demeuré dans l'Egypte, & comment vous avez paſſez au milieu des nations &c. Ces ſecrets étoient cachés dans le Seigneur nôtre Dieu ; & maintenant il nous les a découverts à nous, & à nos Enfans pour jamais afin que nous accompliſſions toutes les Ordonnances renfermées dans cette Loy. Ceux qui feront attention à ces paroles de Moïſe, verront d'abord qu'il n'y eut jamais de Livre ſi public que celui du Deutéronôme, ni dont la

verité ſoit ſi fort au deſſus de tout ſoupçon de fauſſeté & d'impoſture. Il a été compoſé à la vûë de tout le Peuple qui l'a reçû ; il ne contient que des faits dont ils étoient eux-mêmes les témoins ; & il a été lû & publié en preſence d'eux tous, des jeunes & des vieux ; des femmes & des enfans, des Hebreux, & des Etrangers qui étoient parmi eux ; des Princes & des Serviteurs : En un mot comme la Loy étoit pour tous, la publication s'en eſt faite devant tout le Peuple, ſans exception ni d'âge ni de condition, afin que perſonne ne ſe diſpenſât de la garder, ſous pretexte qu'elle ne lui étoit pas connuë. *Ce Commandement que je vous preſcris aujourd'huy, leur diſoit Moïſe* Deut. 30. *n'eſt point au deſſus de vous, & il n'eſt point éloigné de vous. Il n'eſt point dans le Ciel, pour vous donner lieu de*

dire : Qui de nous pourra monter au Ciel, pour nous apporter ce Commandement ; afin que l'ayant entendu, nous l'accomplissions effectiment? Il n'est point aussi au delà de la mer, pour vous donner lieu de vous excuser, en disant : Qui de nous pourra passer la mer, pour apporter ce Commandement jusqu'à nous ; afin que l'ayant entendu, nous puissions faire ce qu'on nous ordonne ? Mais ce Commondement que je vous propose, est tout proche de vous, il est dans vôtre bouche, & dans vôtre cœur, afin que vous l'accomplissiez &c.

Qui pourra donc lire toutes ces choses, & se souvenir de la sagesse du Legislateur, & de la stupidité du peuple seditieux dont il étoit chargé, sans bannir de son esprit toutes les préventions peu favorables à la verité des Livres qu'il a écrits pour ce Peuple? Quel interest avoit-il, ce grand

Prophete, de faire des Lois, & d'écrire des Livres pour des ingrats qui avoient entrepris plusieurs fois de lui ôter la vie ? Nous apprenons son parfait desintéressement à l'occasion de l'ambition, & de la revolte de quelques Levites, dont l'histoire est racontée au Livre des Nombres. Ces factieux ayant refusé d'obeïr à Moïse, & lui ayant fait de tres-injustes reproches, pour faire soûlever tout le peuple contre lui, & contre son frere Aaron, *Moïse*, dit l'Ecrire, Num. 16. *entrant dans une grande colere, dit au Seigneur : Ne regardez point leurs sacrifices. Vous sçavez que je n'ai jamais rien reçû d'aucun deux, non pas même un ânon ; & que je n'ai jamais fait tort à aucun d'eux.* Ensuite pour donner devant tout le peuple des preuves indubitables de sa mission, & de l'autorité de son Ministere, il leur dit ces

paroles: Ibid. *Vous reconnoîtrez à ceci que c'eſt le Seigneur qui m'a envoyé pour faire tout ce que vous voyez, & que ce n'eſt point moi qui l'ay inventé de ma tête. Si ceux qui m'accuſent meurent d'une mort ordinaire aux hommes, & s'ils ſont frappez d'une playe dont d'autres ſoient auſſi frappez, ce n'eſt point le Seigneur qui m'a envoyé : mais ſi le Seigneur fait un prodige nouveau que la Terre s'entr'ouvrant les engloutiſſe avec tout ce qui eſt à eux, & qu'ils deſcendent tous vivans en Enfer; vous ſçaurez alors qu'ils ont blaſphemé le Seigneur.* Cette propoſition fut ſuivie du châtiment des factieux ; car la Terre ſe rompit ſous les pieds de *Coré*, de *Dathan*, & d'*Abiron*, & s'entr'ouvrant elle les devora avec leurs tentes, & tout ce qui étoit à eux. Ils deſcendirent tous vivans dans l'Enfer, & perirent au milieu du peuple qu'ils avoient fait ſoû-

lever contre l'Homme de Dieu, dont la miſſion avoit déja été confirmée & ſcellée par un tres-grand nombre d'autres prodiges qu'il avoit faits en la preſence de tout le peuple. La memoire de celui cy fût conſervée ſur l'Autel du Seigneur; & Moïſe reçût ordre de Dieu de prendre les Encenſoirs dans leſquels deux cens cinquante factieux avoient offert de l'encens, de les faire fondre & reduire en lames, & de les attacher à l'Autel comme un monument public de la juſte punition des ennemis de Moïſe, & de l'autorité que Dieu luy avoit donnée.

Il étoit difficile de convaincre un Peuple groſſier & ingrat, par d'autres argumens que par des genres de mort ſi terribles & ſi propres à leur inſpirer de la crainte; puiſque ceux-là mêmes n'ont pû arrêter leur revolte, ni appai-

ſer leurs murmures. Le lendemain de l'action, dont nous venons de parler, toute la multitude des Enfans d'Iſraël murmura contre Moïſe & Aaron. Ils leur reprochoient d'avoir fait mourir & d'avoir tué le Peuple du Seigneur. Et comme la ſedition ſe formoit, & que le tumulte devenoit plus grand, Moïſe & Aaron furent obligez de s'enfuïr au Tabernacle de l'Alliance, où ils furent mis à couvert ſous la nuée & la gloire du Seigneur qui parut devant tous. Une patience moins parfaite, & une charité moins deſintereſſée que celle de Moïſe, eut été pouſſée à bout mille & mille fois; & aſſurément il falloit qu'elle fût bien à l'épreuve des plus grandes ingratitudes, pour empêcher Dieu d'exterminer ces ſeditieux, & ces monſtres d'ingratitude, qui vouloient ravir la vie à leur liberateur.

Mais que ne peut-on point attendre de l'homme le plus doux, qui fût alors sur la Terre, & qui n'avoit pas voulu écouter la proposition que Dieu luy faisoit, de le faire Chef d'un grand Peuple, pourvû qu'il n'opposât point l'ardeur, & l'humilité de ses prieres à la juste vengeance du Seigneur qui vouloit perdre ces impies & cette méchante nation? *Je vois*, dit Dieu, *que ce Peuple a la tête dure. Laissez-moi faire, afin que la fureur de mon indignation s'allume contre eux, & que je les extermine; & je vous rendrai le Chef d'un grand Peuple.* Cette promesse, quelque grande qu'elle étoit, & quelque infaillible que Moïse la crût, ne toucha point son cœur; parce que l'interêt particulier n'y eut jamais le moindre accés; & ce saint Homme ne pensoit uniquement qu'à rendre ce Peuple tout ingrat qu'il étoit à son égard,

poſſeſſeur des promeſſes magnifiques que Dieu avoit faites à leurs Peres..

Quelqu'un s'imaginera peut-être que je m'étens trop ſur des choſes qui luy ſembleront éloignées de mon ſujet : mais ceux qui feront reflexion que la ſageſſe & le deſintereſſement de Moïſe, auſſi bien que la ſtupidité & l'ingratitude du Peuple qui a reçû ſa loy, ſont partie des principes de mes preuves, avoüeront ſans peine qu'on ne s'éloigne gueres de ſa matiere, quand on ne fait que raporter les circonſtances des mêmes faits dont on prouve la verité. Je veux prouver par raiſon, que Moïſe n'eſt pas un impoſteur, & que ces Livres n'ont pas été écrits par des fauſſaires : puis-je donc mieux faire que de parler des qualitez qui diſtinguent Moïſe de tous les impoſteurs ? Et pourois-je me

diſpenſer de faire remarquer la rebellion d'un Peuple qui n'auroit jamais manqué de rejetter les Livres de la Loi ; s'il avoit pû douter que Moïſe ne les a pas écrits lui-même par un ordre particulier du Dieu de leurs Peres ? La raiſon veut-elle qu'un impoſteur ſoit aſſez hardi pour entreprendre d'impoſer un joug inſuportable à un Peuple tres-impatient, tres-ingrat, & tres-inconſtant ? Peut-elle vouloir encore que ce Peuple ſi méchant reçoive des impoſtures, & ſe laiſſe preſcrire des lois accablantes, par un fourbe qui ne leur debite que des contes pour les rendre les eſclaves d'une loi de mort ? Si les Lecteurs me permettent donc de faire des ſyllogiſmes, & des démonſtrations ſur les principes que j'ai déja établis, j'eſpere que je démontrerai invinciblement la verité des Livres de Moïſe, &

que mes preuves paroîtront à tout le monde des raiſons évidentes & inconteſtables. En voici quelques-uns de cette natute.

I. Syllogiſme ou Demonſtration.

Un Hiſtorien ſage, & qui a du bon ſens, n'écrit jamais que des faits conſtans & indubitables, quand il écrit pour ceux qui ont été *les témoins eux-mêmes* de tout ce qu'il raconte, & qui auroient interêt d'abolir la memoire de ces faits, s'ils n'étoient certains & indubitables:

Or Moïſe étoit un Hiſtorien ſage, & qui avoit du bon ſens; & il écrivoit pour ceux mêmes qui avoient été les témoins de tout ce qu'il raconte, & qui avoient intereſt d'abolir la memoire de ces

ces faits, s'ils n'eussent été certains & indubitables:

Donc les faits que Moïse a écrit sont des faits certains & indubitables.

II. Syllogisme ou Demonstration.

Un peuple charnel, brutal, ingrat & inconstant, est incapable de recevoir volontairement une loi qui lui est insuportable, & qui l'accable, s'il n'y est obligé par une puissance souveraine à laquelle il ne peut resister.

Or le Peuple Hebreu étoit un Peuple charnel, brutal, ingrat & inconstant; & il a reçû volontairement une Loi qui lui étoit insuportable, & qui l'accabloit:

Donc le Peuple Hebreu étoit incapable de recevoir la Loi, s'il n'y avoit été obligé par

une puiſſance à laquelle il ne pouvoit reſiſter.

Ces deux démonſtrations n'ont, ce me ſemble, rien de vicieux, ni dans la matiere, ni dans la forme. Et je crois que chacun en demeurera d'accord, ſi l'on conſidere qu'avoir du ſens en ce que l'on dit, & dire des fauſſetés en preſence de ceux qui peuvent nous donner le démenti, ſont deux choſes qu'il eſt impoſſible d'accorder enſemble; puiſqu'un homme ſage devient un étourdi en s'expoſant temerairement à la confuſion & au mépris, dans le tems qu'il tâche de s'attirer de l'eſtime, & du reſpect. Ainſi un Hiſtorien qui a du bon ſens, ne debitera jamais des fauſſetés devant ceux qui peuvent lui donner le dementi ſur les faits qu'ils rapporte, & qui ont interêt de s'oppoſer à ſes impoſtures, & d'empecher qu'elles ne ſoient reçûës.

Il en eſt de même de ce que nous avançons dans la ſeconde démonſtration ; parce qu'il eſt vrai & indubitable, qu'un peuple brutal & indocile ne ſe laiſſera jamais captiver volontairement ſous le joug d'une Loi inſuportable, s'il n'y eſt obligé par une puiſſance ſuperieure qui gagne ſon cœur par des bienfaits, ou qui l'épouvante par des menaces, & par des châtimens. Comme donc le peuple Hebreu a été une nation tres-brutale & tres-indocile, il n'auroit jamais reçû la Loi & les Livres de Moïſe, ſi Dieu ne s'en fût mêlé, en les obligeant par des prodiges & des miracles à recevoir de ſa part toutes les Ordonnances de ſon fidéle ſerviteur.

Je ne crains point au reſte qu'on diſpute le bon ſens à Moïſe, la reputation de ſa ſageſſe étant trop bien établie parmi toutes les nations, pour laiſſer lieu de croi-

re qu'il agiſſoit, & qu'il écrivoit ſans jugement. Ce n'eſt pas non plus ce que les Athées, & les Eſprits forts nous conteſtent: Ils prétendent ſeulement que Moïſe n'a pas écrit les Livres qu'on luy attribuë aujourd'hui, & que ce n'eſt que la ſotte crédulité de la populace qui a rendu cette opinion commune parmi les Juifs, & parmi les Chrêtiens. Il n'eſt donc plus queſtion que d'examiner à fond, ſi cette Tradition des Livres de Moïſe ſi commune aujourd'huy & parmi les Juifs, & parmi les Chrêtiens, eſt une opinion bien fondée en raiſon, ainſi que je le ſoûtiens; ou ſi c'eſt une erreur populaire introduite par la bêtiſe, & la credulité des ignorans, comme diſent ceux qui ont donné occaſion à ce Traité.

Entre les principes que nous avons établis ci-deſſus, nous avons dit que la foi humaine en

étoit un ; & qu'il faudroit renverſer toute la ſocieté civile, & tous les fondemens de la bonne foi parmi les hommes, ſi l'on prétendoit rejetter des Actes comme faux & ſuppoſés, à cauſe qu'ils ne ſont atteſtez que ſur la bonne foi de ceux qui les ont écrits, de ceux qui les ont vûs écrire, & de ceux qui en ont été les Dépoſitaires, & qui les ont conſervez avec ſoin. Celui qui rejetteroit des Actes de cette nature, outre qu'il paſſeroit pour un homme qui n'a pas le ſens commun, ſe dépoüilleroit lui-même de tout le droit qu'il peut avoir ſur des biens qu'il poſſede par une legitime ſucceſſion. Car enfin comment peut-il prouver que ſon bien lui appartient par une legitime ſucceſſion, ſinon en produiſant les Actes publics qui en font foy, & qui rendent la choſe indubitable parmi les hommes ? Je puis donc

raiſonner auſſi ſûrement ſur la Tradition des Livres de Moïſe, que le plus avare des Spinoſiſtes, & le plus riche Déiſte peut défendre la ſucceſſion de ſes biens paternels ; & je dois traiter de fous & d'inſenſés ceux qui ſont aſſez temeraires pour rejetter cette Tradition comme fauſſe ; de même qu'ils traitent de fous ceux qui prétendent que la ſucceſſion de leurs biens n'eſt pas legitime. Je dis donc ſur les principes de la raiſon, & de la foy humaine.

Ces Livres & ces Actes ſont vraiement ſinceres & originaux, qui ont été reçûs pour ſinceres & originaux dans le tems qu'ils furent écrits, & qui ont toûjours été reconnus pour tels dans la ſuite de tous les ſiécles:

Or les Livres de Moïſe ont été reçûs pour ſinceres & originaux dans le tems qu'ils

furent écrits, & ils ont passé pour tels dans la suite de tous les siécles:

Donc les Livres de Moïse sont des Livres, & des Actes vraiment sinceres & originaux.

La majeure de cette démonstration est un principe clair & évident dont tout le monde convient avec moy; & je ne dois me mettre en peine d'autre chose que de faire voir par des faits indubitables la verité de la mineure, où je fais l'application de l'Axiome déja reçû. C'est-à dire, que je dois montrer par une induction bien suivie, & par le denombrement de plusieurs passages, que les Livres de Moïse ont été reçûs de tout tems, & reconnus pour des ouvrages sinceres, & nullement suppoſez. Il ne faut pour cela qu'ouvrir les Livres des Auteurs Hebreux, & si l'on veut

même ceux des Auteurs profanes: car il n'y a jamais eu d'homme parmi les Anciens, plus celebre que Moiſe, ni des Livres plus connus que les ſiens. Je commencerai donc mon induction par le témoignage des Auteurs de la nation, qui ont eu naturellement plus de connoiſſance des Livres de leur Legiſlateur: & aprés avoir prouvé par ceux-là ce qui eſt contenu dans la ſeconde propoſition de ma démonſtration, je paſſerai dans les pays étrangers, pour confirmer la même verité par le témoignage de toute ſorte d'Ecrivains, qui ont loüé le Legiſlateur des Juifs, ou qui ont puiſé dans ſes Livres ce qu'ils ont dit de plus beau dans leurs propres ouvrages.

Et pour faire comme deſcendre l'eau de ſa premiere ſource, l'on doit obſerver ce qui eſt écrit au chapitre 31. du Livre du Deu-

téronome, où nous lisons en termes exprés que *Moïse ayant écrit la Loi, la donna aux Prestres enfans de Levi, qui portoient l'Arche d'Alliance du Seigneur, & à tous les Anciens d'Israël; & qu'il leur donna cet ordre: Tous les sept ans, lorsque l'année de la remise sera venuë, & que tous les Enfans d'Israël s'assembleront à la fête des Tabernacles, pour paroître devant le Seigneur vôtre Dieu, au lieu que le Seigneur vôtre Dieu aura choisi, vous lirez les paroles de cette Loy que je vous donne, devant tout Israël; tout le peuple étant assemblé pour les écouter, tant les hommes que les femmes, les petits enfans, & les étrangers qui se trouveront dans vos villes, afin que les écoutant ils apprennent à craindre le Seigneur vôtre Dieu, & qu'ils observent & accomplissent les ordonnances de cette Loy; & que leurs enfans mêmes qui n'ont encore au-*

neral, & chacun d'eux en particulier : & quand ils parlent de la Loy qu'ils appellent *Thora*, ils y comprennent la Geneſe, auſſi-bien que le livre du Deutéronôme. Ce que je dis eſt connu de tout le monde ; & il ſeroit inutile d'en apporter des preuves. On doit donc tenir pour un fait conſtant que les livres de Moïſe ont été reconnus & reçûs comme des ouvrages ſinceres, dans le tems qu'ils furent écrits par l'Auteur.

§ 4.

Preuves de la verité des Livres de Moïſe par les Auteurs de ſa nation, ou par les Auteurs ſacrez.

CEs mêmes livres ont auſſi paſſé pour veritables immediatement aprés la mort de Moïſe ; & le livre de Joſué a mar-

qué ce fait en tant de manieres differentes, qu'il faudroit neceſſairement le détruire, pour abolir la memoire & l'autorité de ceux de Moïſe. Ce Heros de l'antiquité, plus grand ſans comparaiſon que tous ceux de la Fable, & des Hiſtoires profanes, avoit toûjours dans le cœur & dans la bouche la loy de Moïſe ; il la meditoit jour & nuit ; il regloit ſur elle toute ſa conduite ; & il ne ſe regardoit en tout que comme un ſerviteur choiſi par préferance à pluſieurs autres, pour faire executer ponctuellement toutes les ordonnances de cette Loy. Il eſt dit dés le premier chapitre du livre qui porte ſon nom, que Dieu luy recommanda en ces termes, l'obſervation de cette Loy. *Affermiſſez-vous donc, & vous rempliſſez d'une grande force, afin que vous obſerviez & que vous faſſiez tout ce qu'ordon-*

ne la Loy que Moïſe mon ſerviteur vous a preſcrite. Ne vous en détournez point ni à droit ni à gauche, afin que vous agiſſiez avec intelligence en tout ce que vous faites. Que le livre de cette Loy ne s'éloigne point de vôtre bouche, mais ayez ſoin de le mediter jour & nuit, afin que vous obſerviez & que vous faſſiez tout ce qui y eſt écrit. Ce ſera alors que vous rendrez vôtre voye droite, & que vous en aurez l'intelligence. Joſué ſuivant ce commandement de Dieu, ſe rendit fort attentif à obſerver tout ce qui étoit preſcrit dans la loy de Moïſe; c'eſt pourquoi il n'eut pas plutôt brûlé la ville de *Haï*, & taillé en pieces tous les habitans, qu'il *bâtit & éleva un autel au Seigneur le Dieu d'Iſraël, ſur le mont Hebal, ſelon que Moïſe ſerviteur du Seigneur l'avoit ordonné aux enfans d'Iſraël, & qu'il eſt écrit dans le livre de la loy de Moïſe. Il écri-*

vit auſſi ſur des pierres, le Deuteronome de la loy de Moïſe, que Moïſe avoit expoſé devant les enfans d'Iſraël. Cette hiſtoire rapportée au chap. 8. de Joſué, eſt une preuve demonſtrative de la ſincerité des livres de Moïſe, & du reſpect avec lequel les Hebreux avoient reçû ces mêmes livres, & les conſervoient à la poſterité.

Si je n'avois reſolu d'éviter la longueur auſſi-bien que la confuſion, je pourrois m'étendre ſur les paroles des chapitres 22. 23. & 24. où il eſt parlé des livres & de la loy de Moïſe, & où il paroît même que Joſué imita ce ſaint Legiſlateur, en écrivant luy-même dans le livre de la Loy du Seigneur, les paroles de l'alliance qu'il fit avec le peuple. Joſué par cette action couronna ſa fidelité, & il laiſſa en même tems un argument invincible, que les livres

de la Loy étoient religieuſement conſervez parmi les Hebreux, aprés la conquête de la Paleſtine. On peut donc conſulter les chapitres que j'ai déja citez, & l'on y trouvera la confirmation des preuves que je tire du livre de Joſué, pour montrer par des faits inconteſtables, que les Livres de Moïſe paſſoient alors pour ſinceres & originaux.

Toute l'hiſtoire du livre des Juges peut auſſi être regardée comme un veritable Commentaire des livres de Moïſe. Cette Hiſtoire ne nous parle par tout que d'une viciſſitude de biens & de maux, de proſperitez & d'adverſitez, de paix & de guerre, ſelon que les Iſraëlites ſe détournoient de l'obſervation de la loy de Moïſe; ou que touchez d'un veritable repentir, ils rentroient dans la pratique de ces mêmes ordonnances. Moïſe leur avoit

prédit qu'ils abandonneroient le culte du Seigneur, & que cette impieté leur attireroit des châtimens & des miseres extrêmes: mais ces menaces n'empêcherent point ceux qui n'avoient pas été témoins de tous les prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, pour les rendre maîtres du païs qu'ils possedoient, de tomber dans l'idolatrie, ni d'adorer les dieux des Chananéens. *Le Seigneur donc étant en colere*, comme il est marqué au chapitre second, *les donna en proye, & les livra entre les mains de leurs ennemis. De quelque côté qu'ils allassent, la main du Seigneur étoit sur eux, comme le Seigneur le leur avoit dit, & comme il le leur avoit juré, & ils tomberent en des miseres extrêmes.* Ils furent assujettis aux peuples voisins qu'ils n'avoient pas voulu exterminer, selon le commandement exprés qu'ils en avoient re-

çû ; & *le Seigneur*, dit l'Ecriture, chap. 3. ℣. 4. *laissa ces peuples pour éprouver ainsi Israël, & pour voir s'il obeïroit, ou s'il n'obeïroit pas aux commandemens du Seigneur qu'il avoit donnez à leurs peres par Moïse.* De sorte que les cinq Princes des Philistins, tous les Chananéens, les Sidoniens, les Hevéens, les Rois de Syrie, les Moabites, & plusieurs autres, furent employez à châtier les Israëlites, lorsqu'ils abandonnoient leur loy, & la pratique des ordonnances du Seigneur. Si l'on prend donc la peine de confronter les derniers chapitres du Deutéronôme avec les livres des Juges, l'on verra dans ce dernier, le développement ou l'accomplissement de tout ce qui est annoncé par avance dans les autres : & par là on aura des preuves évidentes de la verité des livres de Moïse, qui ne pouvoient être inconnus à un

peuple dont le malheur, ou la prosperité étoit une explication trop sensible de ces mêmes livres.

Les quatre livres des Rois, qui conduisent l'histoire des Juifs jusqu'au tems de leur captivité en Babylone, nous fournissent encore toute sorte de preuves évidentes & démonstratives, pour convaincre les plus opiniâtres de la tradition non interrompuë des livres de Moïse, qui ont passé dans toute la suite des siecles pour des ouvrages sinceres & originaux. Et quand bien même les livres des Rois ne nous fourniroient pas des passages formels pour prouver cette verité, les deux livres appellez *Paralipomenes*, suppléroient aisément à ce defaut Mais dans les uns & dans les autres il y a tant de beaux endroits qui rendent témoignage aux livres de Moïse, que j'apprehenderois d'en accabler le Le-

ctaur ſi je les rapportois tous ici en détail. Je choiſirai donc entre pluſieurs Hiſtoires celles qui paroiſſent les plus remarquables, & les plus propres au ſujet preſent; ſans confondre neanmoins l'ordre des tems, qui demande que je commence d'abord par le premier livre des Rois, où il eſt parlé de Saül, qui eſt auſſi le premier qui a gouverné le peuple de Dieu en qualité de Roy ou de Monarque. Ce malheureux Prince eſt lui-même une preuve bien funeſte de la ſincerité des livres de Moïſe, puiſqu'il n'a été reprouvé qu'à cauſe qu'il refuſa de ſe rendre exact à executer ce que Moïſe avoit prophetiſé long-tems auparavant. Chacun peut voir au chapitre 15. du 1. livre des Rois, l'ordre que Saül reçut d'exterminer entierement les Amalecites: mais perſonne ne ſçauroit donner raiſon de la ſeverité des jugemens de

Dieu à son égard, s'il n'a dans l'esprit une idée de ce qui est écrit tant au chapitre 17. de l'Exode, qu'au chapitre 25. du Deutéronôme. Saül étant monté sur le thrône, ne commença pas sans doute à regner par un violement de la loy de Moïse, qui luy ordonnoit de décrire de sa propre main, ou de faire écrire par un autre, le livre du Deutéronôme, afin qu'il pût l'avoir toûjours devant les yeux comme la regle de toute sa conduite. Il ne pouvoit donc pas ignorer qu'en épargnant Agag Roy des Amalecites, & reservant un riche butin sous de faux pretextes de pieté & de religion, il désobeïssoit au commandement exprés de Dieu, qui vouloit qu'on fist passer cette nation au fil de l'épée, sans épargner ni hommes, ni bêtes; & sans se reserver quoy-que ce soit de tout le butin qui en pouvoit demeurer aprés

aprés la victoire. *Lors donc que le Seigneur vous aura fait joüir de la paix dans la terre qu'il vous a promiſe, vous exterminerez le nom d'Amalec de deſſous le Ciel. Prenez bien garde de ne le pas oublier.* C'eſt ainſi que Dieu s'explique par la plume de Moïſe; & Saül étoit trop heureux que Dieu l'eût choiſi pour l'exécution de ce deſſein, quatre cens ans aprés avoir declaré ſa volonté touchant la ruine de ce peuple. Nous parlerons encore une fois de ces deux endroits des Livres de Moïſe, lorſque nous en prouverons l'inſpiration par des témoignages prophetiques, dont ceux-cy ne ſont pas des moins remarquables.

David qui ſucceda à Saül dans le Royaume d'Iſraël, ſe montra plus religieux en l'exacte obſervation des lois établies dans les livres de Moïſe : car il eut un

tres grand soin que les Prêtres s'aquittassent de leurs devoirs envers le Dieu de Jacob, *& qu'ils offrissent continuellement des holocaustes au Seigneur sur l'Autel destiné à ces sortes de sacrifices tant le matin que le soir, suivant tout ce qui est ordonné dans la Loy que le Seigneur a prescrite à Israël.* Ce passage qui est pris du Chap. 16. ℣. 40. du 1. Livre des Paralipomenes, nous fait assez connoître que les ordonances de l'Exode & du Levitique étoient religieusement observées sous ce grand Prince. Mais l'endroit qui me paroît le plus beau de tous, pour montrer que du tems de ce Roy Prophete, les Livres de Moïse étoient reçûs parmi les Hebreux avec un profond respect, sont ces paroles du Chap. 2. du 3. Livre des Rois: *Le jour de la mort de David étant proche, il donna ces avis à Salomon son Fils, & il luy*

dit : Me voicy venu au terme où tous les hommes de la terre doivent enfin arriver. Soyez ferme & homme de cœur. Observez tout ce que le Seigneur vôtre Dieu vous a commandé. Marchez dans ses voyes, gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances & ses Loix, selon qu'il est écrit dans la Loy de Moïse ; afin que vous vous conduisiez sagement en tout ce que vous ferez, & que vous puissiez reüssir dans toutes vos entreprises. C'est à dire que David recommande à son successeur la pratique exacte de ce qui est écrit au chapitre dix-septiéme du Deutéronôme, où l'on peut voir tout ce que Dieu commandoit à celui qui seroit établi Roy sur son peuple. Mais Salomon oublia trop tôt ce que son pere luy avoit si fort recommandé avant que de mourir ; puisqu'il a esté prévaricateur de toutes les Lois de son Dieu, & qu'il

nous a laissé un exemple terrible de l'inconstance & de la foiblesse du cœur humain, qui aprés avoir été rempli d'une profonde sagesse, tombe tout d'un coup dans de si grands excés de folie, qu'on auroit peine à les croire, si la Sainte Ecriture n'en rendoit elle-même un fidéle témoignage.

Il y a quelque chose de trop particulier dans l'histoire du Roy Josaphat, pour ne pas y faire quelque attention dans la suite de mes preuves. On doit donc remarquer que ce grand Prince fit faire une espece de Mission, dés la troisiéme année de son regne. Le chapitre dix-septiéme du II. Livre des Paralipomenes nous en a conservé la memoire, & marqué toutes les circonstances en quatre ou cinq versets qu'il est important de rapporter tous entiers. *Comme son cœur étoit plein de force & de zele pour l'observation*

des préceptes du Seigneur, il fit abbatre dans Juda les hauts lieux, & les bois (consacrez aux idoles.) *La troisiéme année de son regne il envoya des premiers Seigneurs de sa Cour; sçavoir Benhail, Obdias, Zacharie, Nathanaël, & Michée, pour instruire dans les Villes de Iuda. Il joignit à eux les Levites Sémeias, Nathanias, & Zabadias, Asaël, Semiramoth, & Jonathan, Adonias, Thobias, & Thobadonias, tous Lévites; & les Prêtres Elisama & Ioram: & ils instruisoient tout le peuple de Iuda, & portoient avec eux le Livre de la Loy du Seigneur: & ils alloient dans toutes les villes de Iuda, & y enseignoient le peuple. Ainsi la terreur du Nom de Dieu se repandit dans tous les royaumes qui étoient aux environs de Iuda; de sorte qu'ils n'osoient prendre les armes contre Iosaphat.* Ces Princes donc, ces Levites, & ces Prêtres porterent

avec eux le Livre de la Loy du Seigneur, & ils instruisirent tous les peuples des villes de Juda avec tant de succez, que la terreur du Nom de Dieu se répandit par tout sur les peuples voisins. C'est aussi ce que Moïse leur avoit promis particulierement au chapitre onziéme du Deutéronôme, où il leur parloit des benedictions que Dieu répandroit dans toute la suite des siécles, sur ceux qui observeroient avec exactitude les ordonnances contenuës dans ses Livres. Josaphat donc & tous ses sujets reconnoissoient les Livres de Moïse pour sincéres & pour originaux. Aussi les ont-ils toujours regardez comme les monumens de leur Histoire & de leur Religion.

Quoy qu'Amasias Roy de Juda ne fit pas tout ce qui étoit juste devant le Seigneur, comme avoit fait David son pere, il eut

pourtant du respect pour la Loy de ce même Seigneur, lorsqu'il mit des bornes à sa vangeance, & qu'il se contenta de faire mourir les auteurs de la mort de son pere Joas, sans étendre le suplice jusque sur leurs enfans. C'est ce que nous apprenons du chapitre 14. du 4. Livre des Rois, où il est dit: *Lorsqu'il eut affermi son regne, il fit mourir ses serviteurs qui avoient tué le Roy son pere; mais il ne fit point mourir les enfans de ces meurtriers, selon ce qui est écrit au Livre de la Loy de Moïse, & selon cette ordonnance du Seigneur: Les peres ne mourront point pour les fils, & les fils ne mourront point pour les peres, mais chacun mourra dans son peché.* Cette ordonnance est écritte au chapitre 24. du Deutéronôme, qui étoit par consequent reçû long tems aprés la mort de David & de Salomon.

Quelque éclatans que ſoient tous ces témoignages dont je me ſuis déja ſervi en prouvant la ſincerité & l'autorité des Livres de Moïſe, reçûs de tout tems parmi les Hebreux, je puis dire que l'hiſtoire du ſaint Roy Joſias nous en fournit un qui ſurpaſſe en évidence tous les autres. Et j'oſe dire ſans crainte de me trop avancer, que l'endroit que je vais rapporter, ſuffit luy ſeul pour perſuader efficacement la verité qui fait le ſujet principal de ce Traité. Si l'on y voit l'éloge de ce Prince incomparable, il n'eſt fondé que ſur le reſpect qu'il avoit pour toute la Loy de Moïſe: Si l'on y conſulte une illuſtre Propheteſſe, c'eſt pour apprendre d'elle la volonté de Dieu touchant le menaces des Livres de Moïſe: enfin ſi le Roy dêchire ſes vétemens, & s'il engage tous ſes ſujets par un ſerment ſolemnel de

ne plus ſervir à des Dieux étrangers, ce n'eſt qu'aprés avoir fait la lecture des Livres de Moïſe. Ce qui montre avec une entiere certitude qu'il n'y avoit rien de plus authentique que la Loy de Moïſe, dans le tems que les Juifs alloient être tranſportez en Babylone. Voicy donc ce que nous liſons dans le dernier Livre des Rois, & dans celuy des Paralipomenes : *Il n'y a point eu avant Ioſias de Roy qui luy fût ſemblable, & qui ſoit retourné comme luy au Seigneur de tout ſon cœur, de toute ſon ame, & de toute ſa force, ſelon tout ce qui eſt écrit dans la Loy de Moïſe, & il n'y en a point eu non plus aprés luy.* Ce fut-là le fruit de la lecture du Deutéronôme que *le grand Prêtre Helcias avoit trouvé dans le temple du Seigneur*, & qu'on y avoit peut-être caché pendant que l'impie Manaſſé travailloit à détruire & à abolir le

culte du vray Dieu, pour se plonger avec tout son peuple dans les abominations de l'idolatrie. Quoiqu'il en soit, le Livre de la Loy fut trouvé par Helcias, & lû devant le Roy par Saphan secretaire du Temple du Seigneur, ensuite le Roy le lut luy-même devant tout le peuple de Jerusalem; & il voulut qu'ils promissent tous avec serment d'observer religieusement toutes les ordonnances, & d'accomplir *toutes les paroles de l'alliance qui étoient écrites dans ce Livre.* On n'a qu'à consulter les chapitres 22. & 23. du IV. Livre des Rois, & le 34. du II. Livre des Paralipomenes, pour y trouver tous ces faits marquez avec des circonstances si précises, qu'il faudroit renoncer & à la raison, & à la bonne foy, si l'on pretendoit aprés ces preuves disputer encore sur l'autorité que les Livres de Moïse ont eu-

parmi les Hebreux depuis qu'ils furent écrits par ce saint Legislateur, jusqu'au tems de la captivité des Juifs en Babylone, qui arriva peu d'années aprés la mort de Josias.

Pendant cette même captivité, qui dura soixante & dix ans, les Livres de Moïse ne perdirent point leur prémiere autorité, & l'on pouvoit dire d'eux ce que saint Paul a dit depuis de la prédication de l'Evangile, *que la parole de Dieu n'est jamais captive.* Car les Juifs les regarderent toûjours comme les veritables Ouvrages de leur saint Legislateur; & l'état pitoyable où ils se voyoient reduits leur rendoit ces Livres plus saints & plus venerables, parce qu'ils y trouvoient les prédictions des vengeances que la juste colére de Dieu exerçoit alors sur eux à cause de leurs propres pechez, & des impietez

de leurs peres. L'hiſtoire de Suſanne nous apprend auſſi qu'elle fut élevée par ſes parens, *ſelon les ordonnances de la Loy de Moïſe*; & le livre de Baruch, qui vivoit en même tems, reconnoît que toutes les calamitez dont les Juifs ſe ſentoient accablez, étoient les mêmes dont Moïſe a parlé dans le Deutéronôme. Il cite de plus quelques paroles du Levitique dans la priére qu'il faiſoit à Dieu pour la delivrance de ſon peuple; & il dit cecy : *Comme vous l'avez témoigné par la plume de vôtre ſerviteur Moïſe, dans le tems que vous luy ordonnâtes d'écrire vôtre Loy devant les enfans d'Iſraël.*

Mais quand nous n'aurions pas dans Baruch des témoignages tres-clairs pour ſoûtenir la tradition conſtante des livres de Moïſe, même pendant la captivité des Juifs en Babylone, pourra-t-on en former le moindre doute ſi

l'on jette les yeux sur la personne *d'Esdras*, ou sur quelque page de son Livre? Il a paru au milieu des Juifs comme un autre Moïse; & s'il n'a pas rétabli de nouveau toute l'Ecriture de l'ancien Testament, selon l'opinion de plusieurs Anciens; il a eu soin du moins d'en chercher les exemplaires, & d'en faire un recüeil que les Sçavans appellent aujourd'huy, *le Canon d'Esdras:* tant les Livres sacrez sont redevables à ce grand homme. Aussi n'y eut-il jamais de Prêtre plus capable de cet employ que le même Esdras. *Il étoit fils de Saraïas grand Pontife; il étoit Docteur & fort habile dans la Loy de Moïse que le Seigneur Dieu avoit donnée à Israël:* & pour faire son éloge en peu de mots avec l'Ecriture, c'étoit un homme *qui avoit preparé son cœur pour rechercher la Loy du Seigneur, & pour exécuter & enseigner dans*

Israël ses préceptes & ses Ordonnances. L'intelligence qu'il avoit de la Loy de Moïse étoit reconnuë des Rois de Perse mêmes, & Artaxercés dans sa Lettre en forme d'Edit le qualifie de la sorte au Chapitre 7. du I. Livre qui porte le nom d'Esdras : *Artaxercés Roy des Rois, à Esdras Prêtre & Docteur tres-sçavant dans la Loy du Dieu du Ciel ; salut.* Et d'abord aprés, *vous êtes envoyé par le Roy & par ses sept Conseillers, pour visiter la Judée & Ierusalem selon la Loy de vôtre Dieu dont vous êtes tres-instruit . &c.* Dieu prévint le cœur de ce Roy en faveur d'Esdras d'une maniere si particuliére, que ce Prince luy donna le pouvoir de punir tous les Juifs qui n'observeroient pas la Loy de Moïse : *Quiconque n'observera pas exactement la Loy de vôtre Dieu, & cette Ordonnance du Roy, il sera condamné ou à la mort, ou à l'exil, ou*

à une amande sur son bien, ou à la prison. Voilà donc un Roy idolatre protecteur de la Loy de Dieu, & des ordonnances des Livres de Moïse : Ils étoient par consequent reçûs alors pour des Ouvrages tres sinceres & nullement suspects de quelque supposition ou fausseté : & l'édit d'Artaxercés conservé dans les Archives des Rois de Perse ne le temoignoit pas moins, que le Temple de Jerusalem rebâti par l'ordre de Cyrus, de Darius, & du même Artaxercés. Ce sont tous des faits constans, & qu'il n'est pas necessaire d'expliquer plus au long, pour être convaincu de l'autorité qu'avoient les Livres de Moïse parmi les Juifs qui vivoient sous la domination des Rois dont nous parlons.

Je ne pense point qu'on puisse souhaitter des preuves plus évidentes, ou des argumens plus

demonſtratifs de la propoſition que j'ay avancée touchant la tradition conſtante des Livres de Moïſe, reçûs de tout tems parmi les Hebreux. On a déja vû que malgré les impietez de l'idolatrie; malgré le renverſement de leur Ville & de leur Royaume; & malgré les calamitez mêmes d'une generale & tres-longue captivité, ces Livres ſe ſont toûjours conſervez au milieu de tant de malheurs, & n'ont rien perdu de l'autorité qu'ils avoient pendant que le Royaume des Juifs étoit le plus floriſſant, & pendant qu'il étoit gouverné par des Princes tres-attachez au culte du vray Dieu. Mais ſi l'on pouvoit ajoûter quelque clarté, ou donner une nouvelle force à des faits indubitables, à des paſſages formels, & à des preuves qui ſautent aux yeux; le Livre de Néhémie, qui paſſe ſous le nom de ſecond

Livre d'Eſdras, pourroit luy ſeul ſuppléer tout ce qui ne ſe trouveroit pas dans les autres. Je ne dois donc pas le paſſer ſans en alleguer du moins quelques endroits en confirmation de ce que je viens de dire & de prouver. Et en effet rien ne fait plus à mon ſujet dans toute l'Ecriture, que ce qui eſt rapporté au Chapitre huitiéme du Livre dont nous parlons; car il commence par des paroles qui ſont une preuve demonſtrative de tout ce que je ſoûtiens icy contre les eſprits forts: *Au ſeptiéme mois*, dit l'Ecriture, *les Enfans d'Iſraël qui étoient dans leurs Villes, s'aſſemblerent tous comme un ſeul homme dans la place qui eſt devant la porte des eaux. Et ils prierent Eſdras Docteur de la Loy, d'apporter le Livre de la Loy de Moïſe que le Seigneur avoit preſcrite à Iſraël. Eſdras Prêtre apporta donc la Loy*

devant l'assemblée des hommes & des femmes, & de tous ceux qui pouvoient l'entendre, le premier jour du septiéme mois. Et il lut dans ce Livre clairement & distinctement au milieu de la place qui étoit devant la porte des eaux, depuis le matin jusqu'à midy, devant les hommes, les femmes & les Sages; & tout le peuple avoit l'oreille attentive à la lecture de ce Liure, &c.

Que ceux donc qui tâchent de trouver des raisons pour se persuader que les Livres de Moïse pourroient bien avoir été supposez, ouvrent enfin les yeux pour faire ces reflexions avec un sçavant homme: C'est une chose »admirable & tres-capable sans »doute de nous confondre, de »voir la disposition où étoient »ces peuples sur le sujet de la »Loy de Dieu Ce sont eux pre»miérement qui demandent à »Esdras, qu'il leur apporte cet-

te ſainte Loy, & il n'eſt point « neceſſaire qu'on les preſſe de « l'entendre. Mais s'ils s'empreſ- « ſoient de la connoître, c'eſt « qu'ils étoient convaincus par « tant de funeſtes experiences, que « tout leur bonheur dépendoit « de l'obſerver avec ſoin, comme « la regle que *le Seigneur leur* « *avoit preſcrite*, & qui pouvoit « ſeule les rendre heureux. Se- « condement ils font paroître une « attention extraordinaire en « l'entendant lire. En troiſiéme « lieu, ils témoignent un profond « reſpect pour cette divine Paro- « le, lorſqu'ils atteſtent tres-hau- « tement, qu'ils en reconnoiſſent « la verité, & lorſque *ſe proſter-* « *nant en terre, ils adorent Dieu*, « comme leur parlant luy-mê « me. Enfin connoiſſant combien « ils étoient coupables d'avoir « violé des ordonnances ſi divi- « nes, ils s'attriſtent, ils gemiſſent «

» & ils fondent en larmes juſqu'à
» avoir beſoin que Néhémie &
» Eſdras les conſolent & les en-
» couragent. Que l'autorité de
cette Loy étoit donc bien grande parmi ce peuple! Et peut on ſeulement penſer que des Livres ſoupçonnez de quelque ſuppoſition ou de quelque falſification, euſſent jamais trouvé tant de créance dans l'eſprit de tous les Iſraëlites, parmi leſquels il y avoit des perſonnes d'une probité tres-reconnuë, & d'une ſageſſe conſommée; tels par exemple qu'étoient Eſdras & Néhémie, dont les Rois de Perſe ont admiré les vertus, & loüé la conduite par des actes publics? Ce ſeroit tres-aſſurément une veritable folie que de vouloir ſoûtenir que des gens de ce caractere n'avoient pas le bon ſens. C'eſt pourtant ce qu'il faut dire neceſſairement, ſi l'on prétend

que du tems d'Esdras & de Néhémie, les Livres de Moïse n'ont pas passé pour des Ouvrages sincéres & originaux.

Les Siécles suivans n'ont rien changé ni dans ces Livres, ni dans l'esprit du peuple qui les conservoit toûjours avec respect, quoiqu'il se détournât trop souvent de la pratique de ces saintes ordonnances. La préface de l'Auteur qui nous a donné en Grec le Livre de *l'Ecclesiastique*, & qui vint en Egypte du tems du Roy *Ptolemée* surnommé *Evergete*, n'a rien omis de ce qui peut contribuer à nous faire connoître la tradition des Livres de Moïse, & même de tout l'Ancien Testament. *Mon ayeul Iesus*, dit cet Auteur, *s'étant appliqué avec beaucoup de soin & de diligence à la lecture de la Loy, des Prophetes, & des autres Livres que nous avons reçû de nos peres, prit aussi resolu-*

tion d'écrire luy-même, & de donner des instructions touchant la manière de se conduire sagement &c.
Il reconnoît donc qu'ils avoient reçu de leurs Peres le *Canon d'Esdras*, qui est divisé en trois *Ordres* ou en trois Classes de Livres, dont la premiere contient *la Loy ou les cinq Livres de Moïse*; la seconde les Livres que les Juifs appellent *Prophetes*; & la troisiéme tous ceux qu'ils nomment *Cetuvim*, c'est à dire, *Ecrits*. Les Auteurs de tous ces Ouvrages sont loüez pour la plûspart dans le corps de ce même Livre de *l'Ecclesiastique*, & il y est parlé souvent de la Loy de Moïse, comme au Chapitre 24. ℣. 33. & au Chapitre 45. qui commence par l'éloge particulier de Moïse, & de *la Loy de vie* qu'il leur a donnée. Je ne m'étends pas sur ces témoignages, qui sont trop clairs par eux-mêmes, pour m'obli-

ger à d'autres reflexions, qu'à celles qu'on peut demander dans des citations fidéles, où il ſuffit de marquer les endroits qui prouvent évidemment le fait qu'on a mis en queſtion.

Je pourrois en dire autant des Livres des *Machabées*, & me contenter d'en alleguer les plus beaux paſſages qui ſont à mon ſujet : mais comme je dois finir mon induction par l'hiſtoire des Machabées, qui nous mene preſque juſqu'au tems du Nouveau Teſtament, j'ay penſé qu'elle meritoit des reflexions particuliéres. Il faut donc que le Lecteur ſe ſouvienne d'abord que nous ſommes arrivez au tems du *tres-impie Antiochus* ſurnommé *Epiphanés*, au tems de ce Roy cruel & inhumain, qui perſécuta avec une ſi grande fureur le peuple de Dieu, qui profana le Sanctuaire de ſon Temple, & qui fit brûler

tous les Livres sacrez, pour ruiner & abolir en même tems le culte du Seigneur, & la memoire de la Religion des Hebreux. Il est remarqué au Chapitre prémier du prémier Livre des Machabées, que *le quinziéme jour du mois de Casleu, en la cent quarante-cinquiéme année, le Roy Antiochus dressa l'abominable idole de la desolation sur l'Autel de Dieu, &c.* Que ses gens *déchirerent les Livres de la Loy de Dieu, & les jettérent au feu. Et* que *si l'on trouvoit chés quelqu'un les Livres de l'alliance du Seigneur, & s'il observoit la Loy du Seigneur, il étoit tué aussi-tôt selon l'Edit du Roy. C'est ainsi qu'ils traitoient avec violence tout le peuple d'Israël*, lorsqu'ils vouloient faire quelque acte de Religion les jours consacrez à Dieu par l'ordonnance de la Loy. Qui ne croira que les Livres de Moïse ont peri au milieu

milieu d'une ſi cruelle perſecution ? Mais on revient bien-tôt de cette opinion, quand on conſidére qu'un Roy de Syrie n'étoit pas aſſez puiſſant pour exterminer une nation répanduë dans toutes les Provinces du monde, & qui avoit porté les Livres de la Loy par tout où elle s'étoit établie. D'ailleurs Dieu ſe reſerva dans Modin un *Mathathias*, avec les *Aſſidéens* qui ſe joignirent à luy ; pour l'oppoſer au grand Perſecuteur de la Loy, & pour couvrir ſon orgueil d'une éternelle confuſion. Car bien loin d'obeir à l'Edit de ce Roi inſenſé, *ils pourſuivirent les enfans d'orgueïl*, comme il eſt dit au Chapitre ſecond du livre déja cité, *& ils delivrerent la Loy de l'aſſerviſſement des nations, & de la puiſſance des Rois ; & ils ne permirent point au pécheur d'abuſer impunément de ſon pouvoir.* Je n'ai

pas dessein de décrire ici toute l'histoire des Machabées, qui est si remplie de passages où il est parlé de la Loy de Moïse, qu'à peine y a-t'il aucun verset qui n'en fasse quelque mention. Je me contente donc d'y renvoyer & les curieux, & les incredules, afin qu'ils soient témoins eux-mêmes que je passe sous silence beaucoup d'endroits que j'aurois pû rapporter dans mes preuves, si je n'avois apprehendé la longueur. Mais je ne dois point omettre un passage sur lequel on ne feroit peut-être pas assez de reflexion. Il est écrit au Chapitre 3. ℣. 29. où nous lisons ceci, *Ayant vû que l'argent de ses tresors avoit manqué, & qu'il retiroit peu de tributs du païs de Judée, à cause des troubles qu'il y avoit excitez & des maux qu'il y avoit faits, en leur ôtant la Loy qu'ils avoient gardée de tout tems.* Ces dernieres

paroles ſont importantes à mon ſujet, & je prie le Lecteur de remarquer qu'il y a dans le Latin, *ut tolleret legitima quæ erant à primis diebus.* Ce qui ſignifie la même choſe que ſi l'on diſoit, qu'Antiochus avoit voulu *ôter la pratique des ordonnances de la Loy, qui avoient été obſervées ſucceſſivement depuis le prémier jour qu'elles furent données aux Hebreux, ou dés le tems qu'ils entrerent dans le païs de la Iudée.* Et ce verſet pris en ce ſens prouve demonſtrativement la mineure de mon argument; c'eſt à dire, que les Livres de Moïſe ont paſſé de tout tems pour les ouvrages de ce ſaint Legiſlateur, depuis qu'il les écrivit par une particuliere inſpiration du Dieu de ſes peres.

Je craindrois de faire injure à l'Auteur du ſecond Livre des Machabées, & à ces ſept invincibles Martyrs de l'ancienne Loy,

dont il a décrit les combats & les glorieuſes victoires, ſi en prouvant la verité & l'autorité des Livres de Moïſe reçûë parmi les Juifs, je ne me ſervois des paroles qu'il a rapportées au Chapitre ſeptiéme, où les freres Machabées parlent de la Loy ſi ouvertement & ſi ſaintement. Pendant donc que par les ordres du cruel Antiochus, on tourmentoit les jeunes Machabées, & qu'on faiſoit rôtir l'aîné dans une poîle, *tous les autres freres s'encourageoient l'un l'autre avec leur mere à mourir conſtamment, en diſant: Le Seigneur Dieu conſidérera la verité, il ſera conſolé en nous, ſelon que Moïſe le declare dans ſon Cantique par ces paroles: & il ſera conſolé dans ſes ſerviteurs.* On voit par ce paſſage que les Juifs au tems dont nous parlons, avoient ſoin de faire apprendre par cœur à leurs enfans le Cantique du Deutéronome

u'ils reconnoissoient être verita-
lement de Moise aussi bien que
s autres livres de la Loy ; &
u'ils avoient tant de respect pour
es divines Ordonnances qu'une
ort tres cruelle leur parut mil-
fois plus supportable que le
olement de la Loy de leurs pe-
s. Le plus jeune de tous les sept
eres signala sa pieté, & se de-
ara hautement pour cette Loy,
rsque mépriſant toutes les
andes promesses que luy fai-
it le tyran, il luy dit ces paroles :
u'attendez-vous de moy ? Ie n'o-
is pas au commandement du Roy,
ais au précepte de la loy, qui nous
été donnée par Moïse. Quelle
nviction donc de la verite d'u-
loy est comparable à celle qui
ait tant de Martyrs de la Loy
Moïse ? Et pourrois-je moy-
ême me servir d'un témoigna-
plus éclatant que de la voix du
ng de ces jeunes hommes, pour

démontrer invinciblement que les Hebreux ont reçû de tout tems les livres de la Loy, comme les ouvrages les plus ſincéres qui fuſſent au monde ? Puis donc qu'il eſt conſtant & indubitable par tant de faits que j'ay rapportez, que les Livres de Moïſe ont paſſé de tout tems pour ſincéres & originaux, perſonne ne peut plus les rejetter comme ſuppoſez & contrefaits, ſans renoncer aux claires lumiéres de la raiſon, & aux principes naturels de la foy humaine, que le bon ſens a établie parmi les hommes.

Je ne pouſſe pas plus loin mon induction, ou les preuves de ma mineure, puiſqu'il eſt inutile de prouver des choſes dont perſonne n'a aucun doute. Je veux dire qu'il n'y a point d'homme qui ſçache lire, & qui puiſſe douter ſi les Livres de Moïſe étoient reçus des Juifs au tems de Jeſus-Chriſt,

& dés le commencement de l'Eglise Chrêtienne. On sçait que les disputes des Juifs contre les Apôtres & les premiers Chrêtiens étoient fondées sur la Loy de Moïse; & que les Juifs n'ont fait mourir nôtre Sauveur, leur veritable Messie, que sous de faux prétextes du renversement de la Loy & des Traditions de leurs peres. L'Apôtre saint Paul, d'abord si zelé défenseur de cette même Loy, ayant été converti miraculeusement par celuy qu'il persécutoit en la personne de ses disciples, devint le plus grand ennemi de ceux de sa nation, à cause qu'il prêchoit aux Gentils l'abolition de l'ancienne loy par la grace de la Nouvelle. Comme tout le monde est témoin de ce que je dis, j'agirois imprudemment en prouvant que les Livres de Moïse ont continué d'être reçûs des Juifs depuis l'établissement de

l'Egliſe de *Ieſus-Chriſt*: car il n'eſt pas plus permis de douter de cette verité, que de douter ſi depuis le regne de l'Empereur Tibere, il y a eu dans le monde des Juifs & des Chrétiens. On ne parloit alors que de Moïſe dans toutes les aſſemblées, ſoit des Juifs convertis, ſoit de ceux qui perſeveroient dans l'incredulité. *Quant à Moïſe*, diſoit ſaint Jacques au Chapitre 15. des Actes des Apôtres, *il y a de tout tems en chaque ville des hommes qui le prêchent dans les Synagogues, où on le lit chaque jour de Sabbat.* Cette pratique n'étoit pas nouvelle, puiſque la lecture des Livres de Moïſe étoit établie *à temporibus antiquis*, depuis pluſieurs ſiecles; & qu'elle a toûjours été continuée dans les Synagogues des Juifs, comme elle l'eſt encore aujourd'huy. La mineure dõc de ma demonſtration demeurant évidente & bien prouvée par le

témoignage des Ecrivains de la Nation, & par les hiſtoires des Hebreux toutes ſeules, ſans que j'aye eu beſoin de me ſervir des livres des Phophétes; je paſſe ſelon que je l'ai promis, comme dans les païs étrangers, pour me ſervir des Ecrits des Auteurs profanes, & pour defendre par leur témoignage la verité & la ſincerité des livres du Legiſlateur des Juifs.

§. 51.

Preuves de la verité des Livres de Moïſe, par le témoignage des Auteurs profanes.

LEs raiſons que je dois apporter icy pour demontrer la verité des livres du Pentateuque, n'étant que des preuves de ſurabondance; puiſque cette verité a déja été ſuffiſamment demon-

trée par des passages formels des Auteurs de la Nation, qui témoignent tous ce même fait ; je ne suis plus obligé que de rapporter ce que je jugerai à propos de tirer des livres des Ecrivains profanes, pour appuyer par leurs paroles des veritez dont aucune personne un peu raisonnable ne sçauroit plus douter presentement. Je ne m'arrêteray donc point à une infinité de témoignages que de sçavans hommes ont déja citez sur le même sujet : car je souhaitte d'être fort succint, & de ne rien avancer par conjecture, comme ont fait la plus part de ceux qui ont défendu de nos jours les Livres de Moïse. Je suis persuadé que les plus belles conjectures du monde ne font aucune impression sur ceux qui se disent les Esprits forts, & qu'il faut toûjours les obliger par l'évidence des faits, ou à renoncer

à leurs préjugez & fauſſes opi-
nions, ou aux principes de la rai-
ſon & de la foy humaine. Laiſſant
donc à part tout ce qui pourroit
ſouffrir quelque difficulté ou
quelque doute, je me ſervirai
ſeulement des endroits où les
Auteurs profanes ont parlé ex-
preſſement de Moïſé, ou écrit
les points d'hiſtoire qu'ils ne pou-
voient avoir appris que des Ou-
vrages de ce grand Prophete.
Et pour n'alleguer rien dans mes
preuves qui ne ſoit inconteſtable,
j'ai parcouru les livres de Joſeph,
le celebre Hiſtorien des Juifs,
d'où je veux prendre mes cita-
tions : Parce que cet habile Au-
teur ayant eu beſoin de défendre
ſon Hiſtoire & l'antiquité de ſa
Nation par le témoignage des
Etrangers & des profanes, n'a
pû, ni dû ſe ſervir que des livres
qui étoient alors entre les mains
de tout le monde, & où ſes pro-

pres adverſaires pouvoient eux-mêmes reconnoître la fidelité de es citations, & la verité de ſes preuves.

Pour ſuivre l'ordre des Livres de Moïſe, je commence par la Geneſe que les Auteurs profanes reconnoiſſent être l'Ouvrage de ce ſaint Legiſlateur; & je rapporte leurs témoignages comme ils ſe liſent dans l'hiſtoire des Juifs » Livre 1. Chap. 3. *Les Arme-* » *niens*, dit Joſeph, *ont nommé ce* » *lieu deſcente, ou ſortie, & les ha-* » *bitans y montrent encore aujour-* » *d'huy quelques reſtes de l'Arche.* » *Tous les hiſtoriens, même barba-* » *res, parlent du deluge & de l'Ar-* » *che, & entre autres Beroſe Cal-* » *déen, voicy ſes paroles*: On dit » que l'on voit encore des reſtes » de l'Arche ſur la montagne » des Cordiens en Armenie: & » quelques-uns rapportent de » ce lieu des morceaux de bithu-

me dont elle étoit enduite, & « s'en ſervent comme d'un preſer- « vatif. *Hierôme Egyptien qui a* « *écrit des Antiquitez des Pheni-* « *ciens, Mnazeas & pluſieurs au-* « *tres en parlent auſſi : & Nicolas* « *de Damas dans le nonante-ſixié-* « *me livre de ſon hiſtoire en écrit en* « *ces termes* : Il y a en Armenie « dans la province de Miniade « une haute montagne nommée « Baris, où l'on dit que pluſieurs « ſe ſauverent durant le deluge; « & qu'une Arche dont les reſtes « ſe ſont conſervez pendant plu- « ſieurs années, & dans laquelle « un homme s'étoit enfermé, « s'arreſta ſur le ſommet de cet- « te montagne. Il y a de l'apparen « ce que cet homme eſt celuy « dont parle Moïſe le Legiſlateur « des Juifs. «

Il eſt donc conſtant par le té- moignage de Nicolas de Da- mas, que *Moïſe le Legiſlateur des*

pres adverſaires pouvoient eux-mêmes reconnoître la fidelité de es citations, & la verité de ſes preuves.

Pour ſuivre l'ordre des Livres de Moïſe, je commence par la Geneſe que les Auteurs profanes reconnoiſſent être l'Ouvrage de ce ſaint Legiſlateur; & je rapporte leurs témoignages comme ils ſe liſent dans l'hiſtoire des Juifs » Livre 1. Chap. 3. *Les Arme-* » *niens*, dit Joſeph, *ont nommé ce* » *lieu deſcente, ou ſortie, & les ha-* » *bitans y montrent encore aujour-* » *d'huy quelques reſtes de l'Arche.* » *Tous les hiſtoriens, même barba-* » *res, parlent du deluge & de l'Ar-* » *che, & entre autres Beroſe Cal-* » *déen, voicy ſes paroles*: On dit » que l'on voit encore des reſtes » de l'Arche ſur la montagne » des Cordiens en Armenie: & » quelques-uns rapportent de » ce lieu des morceaux de bithu-

me dont elle étoit enduite, & « s'en ſervent comme d'un preſer- « vatif. *Hierôme Egyptien qui a* « *écrit des Antiquitez des Pheni-* « *ciens, Mnazeas & pluſieurs au-* « *tres en parlent auſſi : & Nicolas* « *de Damas dans le nonante-ſixié-* « *me livre de ſon hiſtoire en écrit en* « *ces termes* : Il y a en Armenie « dans la province de Miniade « une haute montagne nommée « Baris, où l'on dit que pluſieurs « ſe ſauverent durant le deluge ; « & qu'une Arche dont les reſtes « ſe ſont conſervez pendant plu- « ſieurs années, & dans laquelle « un homme s'étoit enfermé, « s'arreſta ſur le ſommet de cet- « te montagne. Il y a de l'apparen « ce que cet homme eſt celuy « dont parle Moïſe le Legiſlateur « des Juifs. «

Il eſt donc conſtant par le té- moignage de Nicolas de Da- mas, que *Moïſe le Legiſlateur des*

Juifs a écrit l'hiſtoire du Deluge & de l'Arche de Noé; & que le livre de la Genéſe, où cette hiſtoire memorable eſt écrite, n'a jamais été attribué qu'à Moïſe comme à ſon veritable Auteur. Un fait ainſi atteſté par un Ecrivain profane, met la tradition des Livres de Moïſe au deſſus de tout ſoupçon, & à couvert par conſequent de toutes les inſultes des Libertins, & des ſubtilitez des Critiques de nôtre ſiécle.

L'hiſtoire de la tour de Babel, & la confuſion des langues dont Dieu punit la temerité & l'orgueil de ceux qui la bâtiſſoient, n'a pas été inconnuë aux Ecrivains profanes; & Joſeph avoit lû dans la fameuſe Sibylle, ou dans un ouvrage qui portoit ſon nom, des choſes qui meritent d'être rapportées. *Cette confuſion*, dit-il au chapitre quatriéme du livre I. de ſon hiſtoire, *a fait don-*

ner au lieu où la tour fut bâtie le nom de Babylone : car Babel en Hebreu signifie confusion. La Sibylle parle ainsi de ce grand évenement : Tous les hommes n'ayant alors qu'une même langue ils bâtirent une tour si haute qu'il sembloit qu'elle dût s'élever jusques dans le ciel. Mais les Dieux exciterent contre elle une si violente tempête, qu'elle en fut renversée, & firent que ceux qui la bâtissoient parlerent en un moment de diverses langues : ce qui fut cause qu'on donna le nom de Babylone à la Ville qui a depuis été bâtie en ce même lieu. *Hestieus parle aussi en cette sorte du champ de Sennar où Babylone est assise :* On dit que les Sacrificateurs qui se sauverent de ce grand desordre avec les choses sacrées destinées au culte de Jupiter le vainqueur, vinrent en Senaar

» de Babylone.

Nous ne devons pas être surpris que des Auteurs idolâtres accommodent l'hiſtoire de Moïſe à leurs maniéres de penſer & d'exprimer les choſes. Ils parlent des Dieux en plurier, & des Sacrificateurs de Jupiter le vainqueur : parce que les paroles du Texte Sacré dont ils n'entendoient pas bien le ſens, ſembloient être conformes à ces idées. Car il eſt dit au chapitre 11. ℣. 7. de la Geneſe, *Venez-donc, deſcendons en ce lieu, & confondons-y tellement leur langage qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres.* Les Payens s'imaginoient en liſant ces paroles que pluſieurs perſonnes les avoient dites, à cauſe qu'ils n'étoient pas accoûtumez à entendre parler le Dieu des Hebreux, qui marque ſa ſouveraine grandeur & ſon empire ſur toutes les créatures, en

disant *faisons*, *descendons*, *confondons*. Car il est assez ordinaire, même parmi les Grands de la terre, de se servir d'un terme pluriel, & de se distinguer par ces expressions du commun des autres hommes. *Nous ordonnons*, *nous défendons*, disent-ils, quoique ce soit une seule personne qui parle.

Je sçai que de saints Docteurs ont remarqué que ces paroles aussi bien que celles du prémier chapitre de la Genese, *faisons l'homme à nôtre image*, peuvent signifier la pluralité des personnes de la tres-sainte Trinité, le Pere parlant au Fils & au saint Esprit. On croit même que Platon, qui avoit lû les Livres de Moïse traduits en Grec, a pris de ces paroles de l'Ecriture le sujet d'un entretien qu'il a inventé entre celui qu'il appelle le grand Dieu & les petits Dieux qui sont les Anges,

avec leſquels il le fait deliberer de la maniére dont il doit former le prémier homme. Quoiqu'il en ſoit, il eſt évident que ni Platon, ni Heſtieus, ni la Sibylle, n'ont pû avoir connoiſſance de ces hiſtoires & de ces faits, que par le moyen du Livre de la Genéſe dont Moïſe étoit l'Auteur.

Quand Joſeph parle des enfans qu'Abraham eut de Cetura, il confirme leur établiſſement en divers païs par le témoignage d'un celebre Hiſtorien profane, dont il a rapporté les paroles au 1. Livre de ſes Antiquitez » chap. 15. *On tient auſſi*, dit-il, » *qu'Ophrés dont nous venons de* » *parler s'empara par les armes de* » *la Lybie, & que ſes deſcendans* » *s'y établirent & la nommerent* » *de ſon nom Afrique : ce qu'Ale-* » *xandre Polyhiſtor confirme par ces* » *paroles :* Le Prophéte Cleodé- » me ſurnommé Malch, qui à l'é-

xemple du Legiſlateur Moïſe « a écrit l'hiſtoire des Jufs, dit « qu'Abraham eut de Chetura « entre autres enfans Aphram, « Sur & Japhram. Que Sur don- « na le nom à la Syrie, Aphram « à la Ville d'Afre, & Japhram à « l'Afrique, & qu'ils combati- « rent dans la Lybie contre An- « thée ſous la conduite d'Hercule. « *Il ajoûte qu'Hercule épouſa la* « *fille d'Aphram & qu'il en eut un* « *fils nommé Dedore, qui fut pere de* « *Sopho qui a donné ſon nom aux So-* « *phaces.* Ce ſeul témoignage de Polyhiſtor peut ſervir à prouver la tradition de tous les livres du Pentateuque : car en diſant que Cleodéme a écrit l'hiſtoire des Juifs à l'exemple du Legislateur Moïſe, il reconnoît en même-tems qu'il eſt Auteur de la Genéſe, où eſt décrite l'hiſtoire des enfans d'Abraham, auſſi-bien que des quatres autres livres où

les ordonnances de la Loy des Juifs ſont marquées fort diſtinctement.

Comme tous ces témoignages ſont inconteſtables & qu'ils montrent clairement que la tradition des Livres de Moïſe a toûjours été conſtante dans le monde, même parmi les Hiſtoriens profanes; je ne veux pas m'étendre davantage ſur cette matiére, ni augmenter mon travail par un trop grand nombre de citations ſuperfluës. Ceux qui en ſouhaitteront d'autres tirées de toute ſorte d'Auteurs & Grecs & Latins, pourront conſulter le ſçavant M. Huet dans ſa Démonſtration Evangelique, où ils trouveront tout ce que la curioſité leur pourroit faire deſirer. Je prie ſeulement les Lecteurs que je croi être déja bien perſuadez de la verité des Livres de Moïſe, de me permettre d'alleguer encore quel-

ques endroits de Joseph, pour y reconnoître l'attachement inviolable que les Juifs ont eu de tout tems aux Livres de la Loy & de tout l'ancien Testament.

Il n'en est point de plus beau que la fin du Chapitre second du Livre premier contre Appion, où Joseph parle en cette maniére : *Il ne peut au reste y avoir rien de plus certain que les écrits autorisez parmi nous, puisqu'ils ne sçauroient être sujets à aucune contrarieté, à cause que l'on n'approuve que ce que les Prophêtes ont écrit il y a plusieurs siécles selon la pure verité par l'inspiration & par le mouvement de l'esprit de Dieu. On n'a donc garde de voir parmi nous un grand nombre de livres qui se contrarient. Nous n'en avons que vingt-deux qui comprennent tout ce qui s'est passé, qui nous regarde depuis le commencement du monde jusques à cette heure, & ausquels on*

eſt obligé d'ajoûter foy. Cinq ſont de Moïſe qui rapporte tout ce qui eſt arrivé juſques à ſa mort durant prés de trois mille ans, & la ſuite des deſcendans d'Adam. Les prophetes qui ont ſuccedé à cet admirable Legiſlateur ont écrit en treize autres livres tout ce qui s'eſt paſſé depuis ſa mort juſques au regne d'Artaxerxès fils de Xerxés Roy des Perſes: & les quatre autres livres contiennent des hymnes & des cantiques faits à la loüange de Dieu, & des préceptes pour le reglement de nos mœurs. On a auſſi écrit tout ce qui s'eſt paſſé depuis Artaxerxés juſques à nôtre tems: mais à cauſe qu'il n'y a pas eu comme auparavant une ſuite de Prophétes, on n'y ajoûte pas la même foy qu'aux livres dont je viens de parler, & pour leſquels nous avons un tel reſpect, que perſonne n'a jamais été aſſez hardy pour entreprendre d'en ôter, d'y ajoûter, ou d'y changer la moin-

dre chose. Nous les considerons comme divins : nous les nommons ainsi : nous faisons profession de les observer inviolablement & de mourir avec joye s'il en est besoin pour les maintenir. C'est ce qui a fait souffrir un si grand nombre de captifs de nôtre nation, en des spectacles donnez au peuple, tant de tourmens & de differentes morts, sans que l'on ait jamais pû arracher de leur bouche une seule parole contre le respect deu à nos loix & aux traditions de nos peres. Qui est celuy des Grecs qui ait jamais enduré rien de semblable ? eux qui ne voudroient pas souffrir la moindre chose pour soûtenir tous leurs livres, parce qu'ils sçavent que ce ne sont que des paroles nées du caprice de ceux qui les ont écrites : & comment pourroient-ils juger autrement de leurs anciens Auteurs, lorsqu'ils voyent que les nouveaux osent écrire hardiment des choses qu'ils n'ont point veuës, ou appriſes

de ceux qui les ont vûës?

Si nous joignons à ce témoignage de Joseph ce qu'il rapporte luy-même d'Hecatée Abderite, nous aurons tout sujet d'être persuadez que nos preuves sont de veritables démonstrations de la verité des Livres de Moïse. Voicy donc ce que dit Joseph de cet Historien profane, au chap. 8. du 1. livre contre Appion : *Hecathée Abderite qui n'étoit pas seulement un grand Philosophe, mais tres-capable des affaires d'Etat, & qui avoit été nourry auprès d'Alexandre le grand & de Ptolemée Roy d'Egypte fils de Lagus, a écrit un livre entier de ce qui regarde nôtre nation. J'en rapporterai briévement quelque chose &c. Ce même Auteur dit ensuite que le nombre des sacrificateurs qui recevoient les decimes & qui gouvernoient en commun étoit de quinze cens; & revenant encore à parler d'Ezechias*

il

il dit : Ce grand personnage accompagné de quelques-uns des siens conferoit souvent avec nous, & nous expliquoit les choses les plus importantes de la discipline & de la conduite de ceux de sa nation, qui étoient toutes écrites. *Il ajoûte que nous sommes si attachez à l'observation de nos loix, qu'il n'y a rien que nous ne soyons prêts de souffrir plûtôt que de les violer. Voicy ses paroles* : Quelques maux qu'ils ayent soufferts des peuples voisins, & particulierement des Rois de Perse & de leurs Lieutenans Generaux, on n'a jamais pû les faire changer de sentimens. Ni la perte de leur bien, ni les outrages, ni les blessures, ni même la mort, n'ont pas été capables de leur faire renoncer la Religion de leurs peres. Ils ont été sans crainte au devant de tous ces maux, & donné des preuves incroyables de leur fer-

meté & de leur constance pour l'observation de leurs loix. Un Gouverneur de Babylone nommé Alexandre voulant faire rétablir le temple de Bel qui étoit tombé, & obligeant mesme tous ses soldats de porter les materiaux necessaires pour cet ouvrage, les Juifs furent les seuls qui le refuserent. Ils les châtia en diverses maniéres sans pouvoir jamais vaincre leur opiniâtreté, & enfin le Roy les déchargea de ce travail qu'ils ne croyoient pas pouvoir faire en conscience. Lorsqu'ils furent retournez en leur païs ils ruïnerent tous les temples & les autels qui y avoient été bâtis en l'honneur de ceux qu'ils ne reconnoissent point pour Dieux, & le Gouverneur de la Province leur fit payer pour ce sujet de grandes amandes. *Cet Historien ajoûte qu'on ne sçauroit trop admirer une si grande fermeté; & témoi-*

gne auſſi que nôtre nation a été tres-puiſſante en nombre d'hommes. &c.

Ces deux derniers paſſages ſont trop évidens & trop inconteſtables pour ne pas demontrer invinciblement la verité des Livres de Moïſe, que je devois ſoûtenir par le témoignage de toute ſorte d'Ecrivains, tant ſacrez, que profanes. Je m'arrête donc icy pour finir par ces reflexions. La premiere eſt, qu'il n'y eut jamais de livres dans le monde dont la verité & l'autorité ait été ſi generalement reconnuë, ni qu'on puiſſe prouver par tant d'Auteurs, que ceux de l'Ecriture. Car ſi je demande des preuves des ouvrages de Ciceron ou de Virgile par le témoignage des anciens Ecrivains Hebreux, ou Chaldéens, ou Syriens; comme j'en ai moi-même donné pour confirmer la verité des Livres de

Moïse par le témoignage des Auteurs profanes, & des Historiens Grecs: qui sera celuy qui pourra se vanter d'avoir trouvé quelque égalité de preuves & d'autoritez entre les uns & les autres? Mais de plus y eut-il jamais de livres dont le respect & la certitude ait été si fortement gravée dans l'esprit d'un peuple innombrable & tres-ancien? y en a-t-il non plus pour lesquels on ait tant souffert de la part des Tyrans? Les Grecs ou les Romains ont-ils jamais donné autant de marques de veneration & de conviction pour les ouvrages de leurs Aureurs & pour les livres des Sibylles, que les Juifs en ont donné dans tous les siécles pour les livres de leur » Loy & de leurs Prophetes? Qui » est celui des Grecs, disoit Jo» seph un peu auparavant, qui ait » jamais enduré rien de sembla» ble? eux qui ne voudroient pas

ſouffrir la moindre choſe pour « tous leurs livres, parce qu'ils « ſçavent que ce ne ſont que des « paroles nées du caprice de ceux « qui les ont écrites. On croit ce- « pendant être homme d'eſprit & de jugement, quand au préjûdice de toutes ces marques de verité & de certitude, on prononce hardiment pour la ſincerité des ouvrages de Ciceron, & pour la ſuppoſition des Livres de Moïſe & des autres Auteurs ſacrez. Un homme qui raiſonne de cette ſorte, & dont le jugement eſt ſi renverſé, merite-t-il qu'on diſpute avec luy, & qu'on tâche de luy perſuader la verité? Non, dit S. Auguſtin en diſputant contre Fauſte, liv. 33. chap. 6. ce bel eſprit ne merite point de réponſe, mais le dernier mépris & la raillerie: *Non refellitur, ſed ridetur.*

La ſeconde reflexion qu'il faut faire pour confondre la ſotte raiſon &

la mauvaise foy des prétendus Esprits forts, c'est que dés à present on peut sur les faux principes qu'ils établissent, leur annoncer que les hommes qui viendront deux cens ans aprés eux, qui feront leur demeure dans le même lieu, & qui porteront le même nom qu'eux, ou qui possederont les biens dont ils jouissent maintenant, pourront croire avec raison que ces mêmes Esprits forts, qui vivent aujourd'hui, qui disputent contre nous, & qui s'estiment seuls dignes de vivre, n'ont été que des phantômes & des hommes en idée. Car enfin s'il est permis à ces grands Genies de mépriser l'autorité de toutes les histoires des siécles passez, & des actes les plus authentiques, comme sont les Livres de l'Ecriture Sainte; il sera permis à leur posterité de mépriser aussi & leur histoire & leurs écrits, & tous les

memoires de leur vie & de leurs actions. Mais que diſent-ils de ceux qui jugeront ainſi dans deux cens ans des choſes qui ſe paſſent à leurs yeux, & même de leur propre perſonne? Je ne doute point, s'ils veulent dire ſincérement ce qu'ils penſent, qu'ils ne regardent déja ces eſprits forts futurs, comme des inſenſez & des gens qui ont renoncé à tous les principes de la raiſon, & de la foy humaine. Qu'ils ceſſent donc eux-mêmes de douter aujourd'huy des faits qui ſont auſſi conſtans & auſſi indubitables que le pourront être dans les ſiecles à venir les hiſtoires les plus fidéles de nôtre tems: ou s'ils en doutent encore aprés les preuves qui en ont été apportées, qu'ils nous permettent de les traitter comme ils traittent ceux qui pourront leur être ſemblables dans deux ou trois cens ans.

Je reviens enfin à mes principes pour en tirer la conſequence en faveur des Livres du Pentateuque dont jay prouvé la verité & la ſincerité contre ceux qui les accuſent de ſuppoſition, & qui prétendent que Moïſe n'en eſt pas l'Auteur. Nous avons donc dit, que ces livres doivent être reçûs pour vraiment ſincéres & originaux, qui ont paſſé pour tels dans tous les ſiécles depuis le tems qu'ils furent compoſez : j'ai prouvé enſuite par des paſſages formels & par des faits inconteſtables, que les Livres de Moïſe avoient été reçûs pour ſincéres & originaux, & dans le tems qu'il les compoſa, & dans la ſuite de tous les ſiecles; il s'enſuit donc avec une entiere évidence, que ces livres ſont vraiment ſincéres & originaux, & qu'on ne peut les rejetter comme ſuppoſez, ſans renoncer au bon ſens & aux lumie-

res de la raiſon, dont les principes ſont renfermez dans une veritable demonſtration.

CHAPITRE II.

De l'inſpiration des Livres de Moïſe.

§ I.

Principe des preuves de cette inſpiration.

IL ne ſuffit pas d'avoir prouvé demonſtrativement que les Livres de Moïſe ſont des ouvrages ſincéres, & que ce ſaint Legiſlateur les a veritablement compoſez & laiſſez à la poſterité; il faut encore montrer par des raiſons évidentes que Dieu eſt le premier auteur de ces mêmes Livres, & que Moïſe n'a pû les

écrire que par une inſpiration particuliére du Saint Eſprit, ſelon que les Juifs & les Chrétiens l'ont toûjours crû, & que nous l'avons expliqué au commencement de ce Traité. Pour demontrer donc l'inſpiration de ces Livres conformément au deſſein que je me ſuis propoſé de ne rien dire que de ſûr, & qui ne ſoit de la portée de tout le monde, je me ſervirai de la methode que j'ai ſuivie dans les preuves précedentes, & je m'établirai ſur un principe clair & naturel, d'où je tirerai enſuite mes conſequences, qui rendront ſenſible l'inſpiration ou la revelation de ce qui eſt contenu dans les Livres du Pentateuque.

Et pour entrer d'abord en matiere je poſe pour fondement & pour le principe de tous mes raiſonnemens, que *la prophétie & la connoiſſance de l'avenir appar-*

tient à Dieu ſeul en propre, & qu'il n'y a que luy qui puiſſe faire annoncer les choſes futures pluſieurs ſiécles avant qu'elles arrivent. La raiſon de ce principe, ſelon que l'a remarqué un ſçavant Auteur, c'eſt que Dieu eſt le ſeul Roy de tous les tems, *Rex ſæculorum*; qu'il n'y a point pour luy de paſſé, ni d'avenir, tout étant préſent à ſon Eternité, qui renferme tout. C'eſt pourquoy il a choiſi lui-même la prédiction des choſes futures comme le caractére de ſa Divinité, & comme la marque eſſentielle qui diſtingue le Créateur d'avec la créature: *Que vos idoles*, diſoit-il autrefois aux Payens par la bouche du Prophete Iſaïe, chapitre 41. ℣. 23. *prédiſent les choſes avenir; & alors nous dirons que ces idoles ſont des Dieux.* Sciemus quia Dii eſtis vos, *nous ſçaurons avec une entiere certitude que vous étes de veritables Dieux.* Tant il

eſt vray que la connoiſſance des choſes avenir eſt le caractére naturel de la divinité, & une perfection ſinguliére & inſeparable de l'Etre ſouverain.

Ce principe n'a jamais été conteſté de perſonne; & ſi les démons, qui ſont les maîtres des magiciens, ont pû faire imiter en quelque ſorte quelques miracles des ſerviteurs de Dieu, ils n'ont jamais pû faire prédire l'avenir à leurs idoles, ou à leurs diſciples. Ainſi nous voyons clairement dans l'hiſtoire de Moïſe, que les célébres Magiciens *Jannès* & *Mambrés*, pûrent bien d'abord contrefaire quelque miracle de ceux que faiſoit ce grand ſerviteur de Dieu: mais ni eux, ni le démon qui agiſſoit par eux, ne pûrent rien prévoir de ce qui devoit arriver à Pharaon au paſſage de la Mer rouge, où il vint perir malheureuſement avec toute ſon ar-

née. Il eſt donc indubitable que a Prophétie & la connoiſſance de l'avenir eſt une preuve de la divinité encore plus aſſurée, & plus viſiblement propre à Dieu ſeul, que les miracles & les prodiges. De là vient que les Juifs & les Payens ont ſouvent attribué à la magie les plus grandes merveilles que Jeſus-Chriſt & ſes diſciples ont faites en leur préſence : mais ni les uns ni les autres n'ont jamais pû leur reſiſter ni contredire la verité quand elle leur a été montrée par l'accompliſſement des Prophéties.

L'Apôtre ſaint Pierre nous apprend luy-même qu'il faut préférer la certitude de la Prophétie à l'évidence des miracles, & il veut que les fidéles s'appuyent plus ſur la verité des oracles des Prophetes, que ſur des viſions merveilleuſes dont il étoit témoin oculaire. Je croi qu'il eſt impor-

tant de rapporter icy les paroles de cet Apôtre, afin de rendre nôtre principe plus indubitable par le témoignage des Auteurs du vieux & du nouveau Teſtament. *Au reſte*, dit-il au chapitre 2. de ſa Lettre 2. *ce n'eſt point en ſuivant des fables & des fictions ingenieuſes que nous vous avons fait connoître la puiſſance & l'avenement de nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt, mais c'eſt aprés avoir été nous-mêmes les ſpectateurs de ſa Majeſté. Car il reçut de Dieu le Pere un illuſtre témoignage d'honneur & de gloire, lorſque de cette nuée où la gloire de Dieu paroiſſoit avec tant d'éclat, on entendit cette voix : Voicy mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection. Et nous entendîmes nous-mêmes cette voix qui venoit du Ciel, lorſque nous étions avec luy ſur la ſainte montagne. Mais nous avons les oracles des Prophétes, dont la certitude eſt plus affer-*

nie, auſquels vous faites bien de
ous arrêter comme à une lampe qui
uit dans un lieu obſcur, juſqu'à ce
ue le jour commence à vous éclai-
er, & que l'étoile du matin s'éleve
ans vos cœurs; étant perſuadez
vant toutes choſes que nulle Pro-
hetie de l'Ecriture ne s'explique
ar une interpretation particuliére.
Car ce n'a point été par la volonté
es hommes que les Prophéties nous
nt été anciennement apportées,
nais ç'a été par le mouvement du
aint Eſprit que les ſaints hommes
e Dieu ont parlé. On ne ſçauroit
aiſonner plus juſte que ſaint Pier-
e le fait en tout ce paſſage, pour
émontrer la certitude des Pro-
héties. Nous vous avons fait
onnoître, dit-il, la puiſſance &
a grandeur de Jeſus-Chriſt par
e témoignage d'un grand mira-
le dont j'ai été moi-même le té-
noin avec quelques autres de nos
reres: mais n'étant pas content

de vous avoir appris une merveille que nos yeux ont vû, j'ai eu recours à la preuve des prophéties que vous lisez tous les jours, & auſquelles vous donnez toute vôtre créance. Car perſonne ne peut ſans être déraiſonnable reſiſter à l'évidence de ces preuves; puiſque nous ſçavons tous que les prophéties n'ont pas été apportées par la volonté des hommes, mais par le mouvement particulier de l'Eſprit de Dieu qui a rempli de ſes lumiéres pluſieurs grands hommes, & leur a fait écrire les choſes avenir.

Les Auteurs profanes conviennent auſſi que la connoiſſance des évenemens futurs n'appartient qu'à Dieu; & qu'il faut être Dieu, ou rempli des lumiéres divines, pour penetrer dans l'avenir & pour y découvrir diſtinctement ce qui n'arrivera qu'aprés pluſieurs ſiécles. Les Poëtes & les Philoſo-

phes ſont pleins de paſſages où cette verité eſt atteſtée par les ſeules lumiéres de la raiſon ; je ne veux pourtant en rapporter que peu, & ceux qui me paroiſſent les plus exprés, & les plus éclatans. *Qui eſt celui*, diſoit l'un des Seneques, Suaſ. 4. *qui peut s'attribuer la connoiſſance des choſes futures ? Celui qui poſſede cette ſcience n'eſt pas de la même condition que les autres hommes, puiſqu'il annonce les choſes avenir par le commendement de Dieu qui les luy fait connoître..... Et il faut neceſſairement pour exécuter ce commandement, qu'il ſoït en quelque maniére ſemblable à Dieu qui le fait parler de l'avenir. Quamdam imaginem Dei præferat &c.* Jamblique ce Philoſophe célébre, Auteur du livre des Myſteres, témoigne dans cet Ouvrage que la Prophétie & la prédiction des choſes futures ne doit point être rapportée à aucune

cauſe naturelle, mais à la divinité d'un être qui eſt éternel. *Ce n'eſt point*, dit-il, *de l'art, ou de la nature qu'on peut apprendre à prophetiſer: les qualitez ni les cauſes naturelles ne contribuent point à ces connoiſſances; ce qui les produit eſt éternel, & elles deſcendent juſqu'à nous par l'operation divine.* Et dans un autre endroit du même Livre: *La prophétie eſt une connoiſſance propre à Dieu, qui nous la communique lorſque nous ceſſons d'agir par nous-mêmes. Vaticinium opus Dei proprium eſt agentis hoc in nobis &c.* Enfin pour renfermer en un mot tout ce que je pourrois citer des Auteurs profanes touchant la Prophétie, je dis avec S. Jerôme dans le 1. Livre de ſes Commentaires ſur Daniel, que les Mages, les Dévins, & generalement tous ceux qui ont été ſçavans dans les lettres ſéculiéres, avoüent unani-

nement que la connoiſſance des choſes futures eſt au deſſus de l'eſprit humain, & qu'elle n'appartient qu'à Dieu ſeul; d'où il faut conclure que les Prophétes ne peuvent avoir parlé que par un mouvement particulier du ſaint Eſprit. *Confitentur Magi, confitentur Arioli & omnis ſcientia ſæcularis litteraturæ, præſcientiam futurorum non eſſe hominum, ſed Dei. Ex quo probatur Prophetas Dei Spiritu loquutos, qui futura cecinerunt.* Cette conſéquence eſt tres-naturelle, & elle ſuit neceſſairement du principe que je viens d'établir par le témoignage de toute ſorte d'Ecrivains, ſacrez & profânes. Je peux donc maintenant faire ma démonſtration ſur ce même principe reçû pour indubitable parmi les hommes; & prouver tout ce que j'ai avancé de l'inſpiration des Livres du Pentateuque. Je le fais auſſi en cette maniére.

§ 2.

Demonſtration de l'inſpiration des Livres de Moïſe.

CEs Livres ſont vraiment divins & inſpirez par un mouvement particulier du Saint Eſprit, qui contiennent pluſieurs Prophéties & pluſieurs prédictions des choſes avenir:

Or les Livres de Moïſe contiennent pluſieurs Prophéties & pluſieurs prédictions des choſes avenir:

Donc les Livres de Moïſe ſont des Livres vraiment divins & inſpirez par un mouvement particulier du Saint Eſprit.

Il faut ſe ſouvenir avant que de prouver la ſeconde propoſition

le cet argument, qu'on ne peut
plus disputer si les Livres du Pen-
tateuque sont veritablement de
Moïse, parce que cela a déja été
prouvé dans le chapitre préce-
dent, & qu'on suppose presente-
ment que c'est une chose incon-
estable. Il s'agit donc icy de sça-
voir, si dans ces livres qu'on sçait
être indubitablement les Ouvra-
ges de Moïse, il a écrit de veri-
ables Prophéties, & s'il a prédit
les choses qui se sont accomplies
plusieurs siécles aprés sa mort.
e soûtiens que tous ses livres con-
iennent plusieurs veritables pré-
dictions des choses avenir; qu'il y
en a de tres-claires dans le Livre
le la Genése, dans celui de l'E-
xode & dans les suivans. Ce qui
montre évidemment que Moïse
étoit un homme de Dieu, & qu'il
a écrit par une inspiration & avec
une assistance particuliére du
Saint Esprit. En voicy des preuves

par des exemples tres-évidens tirez de la Genéſe & des autres Livres de la Loy.

Quoique Moïſe dans le Livre de la Genéſe n'ait écrit que l'hiſtoire de la création du monde & celle des anciens Patriarches, depuis Adam juſqu'à Joſeph, on y trouve neanmoins un grand nombre de Prophéties, qui ſont contenuës dans pluſieurs chapitres de ce livre ſous diverſes figures, & dans les promeſſes que Dieu y fait tres-ſouvent d'envoyer au monde un Liberateur pour écraſer la tête du vieux ſerpent; & de benir toutes les nations en ce même Redempteur des hommes, qui deſcendroit de la race d'Abraham. Mais parce que ces prédictions ne ſont pas aſſez ſenſibles ni aſſez viſibles aux yeux des Eſprits forts, que nous avons entrepris de convaincre par des preuves inconteſtables, & ſur leſquel-

es l'opiniâtreté même ne ſçau-
oit chicaner ; je m'attacherai
ux derniers chapitres de la Ge-
éſe, où nous trouvons des Pro-
héties de tout ce qui devoit ar-
iver aux Hebreux, deux & trois
ens ans aprés que la prédiction
n fut faite, & pluſieurs années
prés avoir été écrites par Moïſe,
ui mourut long-tems avant leur
ccompliſſement. Je mets exprés
outes ces circonſtances, afin que
erſonne ne puiſſe former le
oindre doute ſur les Prophéties
ue je dois alleguer dans mes
reuves; & afin qu'on ſçache par
vance, ſelon la definition de la
rophétie, *qu'elles ſont des pré-*
ictions des choſes qui n'étoient pas
ncore arrivées dans le tems qu'el-
s furent prédites, & qui ſe ſont
ccomplies long tems aprés avoir
té miſes par écrit. Cela étant ainſi
ppoſé pour ôter tout prétexte
e diſpute à ceux qui ne veulent

jamais ſe rendre aux claires lumiéres de la verité, je prie les lecteurs de jetter les yeux avec moy ſur le quarante-neuviéme chapitre de la Geneſe, & de faire les remarques qui ſuivent. La premiere choſe que je remarque dans ce chapitre, c'eſt que l'Auteur nous avertit d'abord qu'il eſt tout plein de veritables Prophéties ou des prédictions des choſes avénir.: *Jacob fit venir ſes enfans, & leur dit: Venez tous ici, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers tems*, in noviſſimis diebus. *Venez tous enſemble, & écoutez enfans de Jacob; écoutez Iſraël vôtre pere.* Peut-il y avoir aucune écriture qui ait tant de caractéres de verité & de divinité? *Venez*, dit le Prophéte luy-même, *afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver pluſieurs ſiécles aprés ma mort.* Il voyoit donc diſtinctement par cette

ette lumiére que Dieu ſeul pou-
oit lui communiquer, ce qui de-
oit arriver à toute ſa poſterité;
châtiment des uns, les récom-
enſes des autres, ſelon que l'Eſ-
rit de ſon Dieu le luy faiſoit
onnoître. Et ſi ce qu'il predit
nſuite a été verifié par l'accom-
iſſement, qui ſera aſſez aveu-
le pour ne pas voir dans le Li-
re de la Genéſe, dont Moïſe eſt
uteur, des prédictions indubita-
es des choſes futures, qui ne
euvent être connuës que du Pe-
e des eſprits, ou de ceux qu'il
mplit de ſes divines lumieres?

Une autre reflexion qu'on doit
ire ſur les paroles de Jacob rap-
ortées par Moïſe, c'eſt que les
rédictions qui y ſont contenuës
gardent des choſes ſenſibles &
orporelles, auſſi-bien que les
hoſes ſpirituelles & les myſtéres
e la Religion; afin que par l'évi-
ence de celles qui tombent ſous

le ſens, les incredules ſoient forcez à reconnoître la verité de celles qui paroiſſent plus obſcures. Car ſi l'on voit clairement l'établiſſement du Royaume des Juifs dans la Tribu de Juda, à cauſe que Jacob l'avoit promis par un eſprit Prophétique ; on ne ſçauroit avec raiſon ſe deffendre de reconnoître auſſi le tems de l'avenement du Meſſie par la ceſſation de ce même gouvernement, puiſque le même Eſprit l'avoit prédit en même-tems, & par la même bouche.

Pour troiſiéme remarque on doit toûjours ſe ſouvenir qu'une prophétie verifiée par l'évenement des choſes prédites, peut elle ſeule rendre un Livre divin ; à cauſe que par cette Prophetie on eſt ſûr que Dieu en eſt le prémier Auteur, & que celuy qui l'a écrit n'a pû le faire que par un mouvement particulier du Saint-

Eſprit. Car on ſe tromperoit groſſiérement ſi l'on demandoit par tout des P.ophéties dans un ivre qu'on regarde comme di-in ; puiſque les livres des plus rands Prophétes renferment ouvent les hiſtoires de leur tems, ui ſont mêlées parmi les prédi-tions des choſes avenir. Ainſi uand il n'y auroit dans le Livre e la Geneſe que la Prophétie e Jacob dont nous allons faire oir la verité aprés cette remar-ue, il ſeroit vray de dire qu'on le oit regarder comme un Livre di-in, encore qu'une grande partie e cet ouvrage ne contienne que iſtoire des prémiers hommes des anciens Patriarches.

Jacob prédit donc à Ruben ſon s aîné, que ſon incontinence y avoit fait perdre tous les antages qui luy étoient acquis r le droit d'aîneſſe. Qu'il s'é-it répandu comme de l'eau, &

qu'en punition d'avoir souillé la couche de son pere, sa posterité seroit fort peu nombreuse en comparaison des autres Tribus, *non crescas.* Que le commandement & l'autorité sur ses freres, qui luy appartenoit, passeroit à une autre famille, & que ceux de sa race ne seroient point élevez sur le trône. Tout cela s'est accompli à la lettre, comme on le voit dans les livres des Rois & des Paralipomenes : & il est remarquable que nous lisons en termes exprés au chap. 5. du livre 1. des Paralipomenes, la maniére dont cela s'est fait. Ce sont icy, dit l'Ecriture, les enfans de Ruben fils aîné d'Israël *(Car il a été son fils aîné : mais à cause qu'il avoit soüillé la couche de son pere, son droit d'aîneſſe a passé aux enfans de Ioseph fils d'Israël ; & il n'a plus été regardé comme le fils aîné de Iacob. Et pour Iudas, qui*

étoit le plus vaillant de tous ſes fre-
res, il a été pere des Princes & des
Gouverneurs qui ſont deſcendus de ſa
race : Le droit d'aîneſſe ayant été
transferé dans la famille de Ioſeph.)
Les enfans donc de Ruben fils aîné
d'Iraël, furent Enoch & Phallu
&c. L'Auteur des Paralipomenes
ne pouvoit nous expliquer plus
clairement le ſens de la prédiction
de Jacob, qu'en nous en faiſant
voir l'accompliſſement dans tou-
tes les principales circonſtances.
A cauſe de l'outrage que Ruben
avoit fait à ſon pere, ſon droit
d'aîneſſe fut transferé à Joſeph,
qui eut deux Tribus pour ſes deux
enfans, Ruben n'en ayant qu'u-
ne ſeule pour tous les ſiens, enco-
re n'a-t-elle guere crû en nom-
bre d'hommes, *non creſcas.* Le
Royaume & l'empire ſur les au-
tres ſappartenoit naturellement
à Ruben, *major in imperio:* mais
il a été donné à Juda ; & Ruben

n'a jamais crû en dignité ni en puiſſance, *non creſcas.* Quelques Interpretes ajoûtent aprés S. Jerôme, que le Sacerdoce qui étoit auſſi attaché à la perſonne des aînez, fut donné à Levi & ôté à Ruben, ſelon la même Prophétie de Jacob leur pere, qui n'a rien annoncé à ſes enfans de ce qui devoit leur arriver pluſieurs ſiécles aprés ſa mort qui ne ſoit arrivé préciſement comme il l'avoit dit. Il eſt donc indubitable que la Genéſe contient des Prophéties verifiées par leur accompliſſement; & que Dieu ſeul a pû faire dire les choſes que nous liſons dans cet ouvrage de Moïſe.

Tout ce qui eſt dit enſuite dans le même chapitre de la Genéſe touchant Simeon & Levi, qui devoient être *diviſez dans Jacob, & diſperſez dans Iſraël*, a été accompli de la maniére qu'il étoit

prédit : La tribu de Levi n'a point eu d'heritage particulier, & ils ont tous été diſperſez parmi les autres Tribus. Ceux de la Tribu de Simeon ont été mêlez avec ceux de Juda, & ils ont été obligez de ſe ſeparer de leurs freres pour aller s'établir ailleurs. On ſe trompe donc avec ceux qui croyent que la *diſperſion* dont parle Jacob en ce lieu, ſemble ſe devoir rapporter proprement à Levi ſeul, la Tribu de Simeon, diſent-ils, ayant été ſtable comme les autres dans la part qu'elle a euë à la diſtribution de la Terre Sainte. Il eſt plus à propos de dire avec S. Jerôme, que la Tribu de Simeon a été *diſperſée dans Iſraël* auſſi-bien que celle de Levi, quoique pourtant d'une maniere differente. Levi, dit ſaint Jerôme dans ſes Queſtions Hébraïques, n'a point eu d'héritage propre, mais on luy donna dans

toutes les Tribus un petit nombre de Villes pour y habiter. *Levi enim hæreditatem propriam non accepit, sed in omnibus sceptris, paucas urbes ad habitandum habuit.* Pour la Tribu de Simeon, continuë ce même Pere, il eſt écrit dans le Livre de Joſué, qu'elle n'obtint point de diſtribution particuliére dans le partage de la Terre de Promiſſion; mais qu'elle eut ſeulement quelque part à ce qui fut donné à la Tribu de Juda. De plus il paroît manifeſtement par les Paralipoménes, que ceux de la Tribu de Simeon s'étant beaucoup multipliez, & n'ayant pas des terres pour tous, ils en allerent chercher dans les païs du deſert. *De Simeon verò in libro Jeſu* (chap. 19.) *ſcriptum eſt, quod & ipſe proprium funiculum non fuerit conſequutus, ſed de Tribu Iuda quiddam acceperit. In Paralipomenon* (1. Paral.

.) autem manifestius scribitur ; uod quum multiplicatus fuisset & on haberet possessionis locum, exie- it in desertum. C'est en cette ma- niére que la Prophétie de la dis- persion de Levi & de Simeon fut accomplie plusieurs siécles depuis la mort de Jacob, & plu- sieurs années aprés la mort de Moïse qui l'avoit mise par écrit. es livres sont donc pleins de ve- itables prédictions des choses utures, & que Dieu seul peut aire connoître à ses serviteurs.

Je serois trop long si je m'éten- ois autant sur toutes les autres rophéties qui regardent en par- culier chacun des enfans de Ja- ob ; c'est pourquoy je ne veux es toucher qu'en passant pour en endre l'accomplissement sensi- le au Lecteur. Il faut donc qu'on vouë malgré toute sorte de pré- entions, qu'il ne peut y avoir de rophéties dont l'évenement soit

plus visible & plus éclatant, que quand il est autorisé par l'établissement d'un Royaume qui a été connu par toute la terre, & d'un peuple entier qui s'est rendu redoutable à tous ses voisins, dans le lieu même que la Prophétie avoit marqué pour sa demeure. Le Royaume de Juda avoit été prédit en cette manière : *Iuda vos freres vous loüeront, vôtre main mettra sous le joug vos ennemis, les enfans de vôtre pere vous adoreront..... Le sceptre ne sera point ôté de Iuda, ni le Prince de sa posterité, jusqu'à ce que celuy qui doit être envoyé soit venu ; & c'est luy qui sera l'attente des Nations.* L'accomplissement de cette prédiction a commencé si l'on veut aprés la mort de Josué ; ou pour mieux dire aprés la mort de Saül, quand David si fort loüé de ses freres à cause des victoires qu'il remportoit toûjours sur ses

ennémis, fut adoré ou salüé Roy par les enfans de son pere. Le sceptre n'est point sorti de Juda depuis David jusqu'au tems que Jesus-Christ, dont le Royaume n'étoit pas de ce monde, a paru sur la terre. Tous ces faits sont indubitables, & on ne peut pas douter davantage qu'il y ait eu des Rois parmi les Juifs, que des Empereurs parmi les Romains; puisque les mêmes histoires font foy de l'un & de l'autre. Qui sera donc assez insensé pour douter s'il y a eu des Empereurs à Rome, ou des Rois en Judée? Il faut pourtant qu'on doute de ces choses, pour ne pas confesser qu'il y a de veritables Prophéties dans le livre de la Genese, & pour ne pas en voir l'accomplissement dans la personne de tous les Rois de Juda, & des autres Princes qui ont gouverné ce peuple pendant tant de siécles. Mais s'il y a dans la Genése des

Prophéties toutes visibles des choſes futures, ce livre auſſi eſt viſiblement un ouvrage dont Dieu ſeul a pû être le prémier Auteur.

Ceux qui voudront voir de leurs propres yeux l'accompliſſement des autres prédictions de *Iacob* à l'égard de *Zabulon*, *d'Iſſachar*, & *d'Aſer*, n'ont qu'à conſulter la carte de la Terre-Sainte, où ils trouveront *Zabulon ſur le rivage de la Mer*, Iſſachar *dans une terre excellente*; & Aſer dans des vallées fertiles & propres à porter *un pain excellent*, qui meritoit *de faire les délices des Rois*. Pour *Dan* il a eu part au gouvernement dans la perſonne de *Samſon* qui étoit de cette Tribu: & ceux qui ſont curieux de ſçavoir le reſte, & tout ce qui regarde *Gad*, *Nephthali*, *Ioſeph*, & *Benjamin*, pourront l'apprendre dans les Queſtions Hebraïques de S. Jerôme, qui a expli-

qué ſçavamment ces Prophéties de la Genéſe, & ſelon l'opinion des Hébreux, & ſelon le ſentiment des Auteurs Eccleſiaſtiques. Joſeph dans l'Hiſtoire des Juifs Livre II. chap. 4. en a parlé d'une maniére generale; quoique d'ailleurs trés-perſuadé de la verité que je ſoûtiens, comme il paroît par ces paroles: *Iacob paſſa dix-ſept ans en Egypte, & mourut dans une grande vieilleſſe entre les bras de ſes enfans aprés leur avoir ſouhaitté toute ſorte de proſperité. Il prédit par un eſprit de Prophétie que chacun d'eux poſſederoit une partie de la terre de Chanaan, ce qui dans la ſuite des tems ne manqua pas d'arriver.* Il eſt remarquable qu'il ne parle que du partage de la terre de Chanaan, qui eſt la choſe la moins conſiderable dans la prophétie de Jacob. Mais s'il avoit expliqué ce que Jacob avoit prédit à ſon fils Juda, il n'auroit pû, ſans ſe contredire,

attribuer par flaterie à un Prince idolatre, tel qu'étoit Vespasien, des paroles divines qui ne pouvoient se rapporter qu'au veritable Liberateur du genre humain, & à celuy qui a été l'attente des Nations.

Cet Historien s'est montré plus sincére lorsqu'il a parlé de la prophétie qui est contenuë au chapitre 17. de l'Exode, dont il fait mention dans son Histoire des Juifs livre III. chap. 2. *Moïse*, dit-il, *éleva un autel avec cette inscription*, *AU DIEU VAINQUEUR*, *offrit dessus des sacrifices*, *& prédit que la nation des Amalecites seroit entiérement détruite : &c.* J'ai promis cy-dessus que je me servirois de cet endroit du Livre de l'Exode, pour montrer que Moïse l'a écrit par un mouvement particulier de Dieu. Voicy donc en quels termes cette prédiction a été faite par ce saint Legislateur : *Moïse*

dreſſa là un autel qu'il appella, Le Seigneur eſt ma gloire; & il ajoûta: La main du Seigneur s'élevera de ſon trône contre Amalec. Et le Seigneur luy fera la guerre dans la ſuite de tous les ſiécles. J'ai déja dit que le Roy Saül avoit receu commandement d'accomplir cette prédiction en exterminant toute la nation des Amalecites, & en la faiſant paſſer au fil de l'epée, ſans pardonner à qui que ce fût. Mais il executa tres-mal l'ordre exprés que Dieu luy avoit donné par la bouche du Prophéte Samuël, qui ſupplea à la deſobeïſſance de Saül, en coupant par morceaux le Roy Agag à qui ce malheureux Prince avoit pardonné. Cela arriva plus de quatre cens ans aprés la prédiction que Moïſe en avoit faite. Et pour achever d'exterminer entiérement cette nation des Amalecites, ſelon l'arreſt de la ju-

ſtice divine, cinq cens hommes de la Tribu de Simeon allerent depuis les combattre dans la montagne de Seïr; & taillerent en pieces tout ce qui reſtoit des Amalecites. comme on peut le voir au livre I. des Paralipomenes chap 4. ℣. 43. *Et percuſſerunt reliquias, quæ evadere potuerant, Amalecitarum, & habitaverunt ibi pro eis uſque ad diem hanc.* C'eſt ainſi que Moïſe a prédit les choſes futures qui ne devoient arriver que pluſieurs ſiécles aprés ſa mort; & qui ſe ſont accomplies en la maniere qu'il les avoit prédites. Perſonne ne peut donc nous conteſter avec quelque fondement, que ce grand homme n'ait écrit ces choſes par un eſprit Prophétique, & par une lumiére ſurnaturelle que Dieu ſeul pouvoit luy communiquer.

Cette prédiction de la ruine entiére des Amalecites n'a pas

été faite seulement par Moïse; Balaam, ce fameux faux Prophéte du livre des Nombres, a annoncé la même chose au chap: 24 ℣. 20. Car *ayant vû Amalec, il fut saisi de l'esprit prophétique, & il dit : Amalec a été le prémier des peuples* ennemis d'Israël, *& il sera détruit jusqu'aux derniers restes*: Ce n'est pas tout, Balaam prophétise même le tems auquel la nation des Amalecites seroit éteinte ; & il semble en cette occasion plûtost un Historien qu'un Prophéte, puisqu'il sçait le nom du Roy des Amalecites sous qui cela arriveroit, & la fin desastreuse du Roy d'Israël qui en seroit le vainqueur, & qui executeroit mal les ordres de Dieu. L'endroit est trop beau & trop important à nôtre sujet pour le passer sans y faire l'attention qu'il merite. Balaam ayant donc jetté les yeux sur l'armée des He-

breux sortis de l'Egypte, fut obligé malgré luy à les benir & à leur prédire ainsi les choses futures : *Que vos pavillons sont beaux ô Jacob ! que vos tentes sont belles ô Israël ! Elles sont comme des valées couvertes de grands arbres ; comme des jardins le long des fleuves, toûjours arrosez d'eaux ; comme des tentes que le Seigneur même a affermies ; comme des Cedres plantez sur le bord des eaux. L'eau coulera toûjours de son seau, & sa posterité se multipliera comme l'eau des fleuves. Son Roy sera rejetté à cause d'Agag, & le Royaume luy sera ôté.* Voilà en peu de mots l'histoire d'Agag & de Saül comme elle a été écrite dans le I. livre des Rois chapitre 15. Il est donc indubitable que le livre des Nombres contient des veritables Prophéties ; & que les plus opiniâtres ne peuvent aucunement revoquer en doute qu'un fait aussi

éclatant que celui-cy, prédit inq ou ſix cens ans avant que l'arriver, ne ſoit une Prophétie les plus claires & des mieux ve-ifiées qu'on puiſſe ſouhaitter.

Mais afin qu'on ne trompe point les lecteurs qui ne ſçavent pas la langue Hebraïque, & qu'on ne leur faſſe pas accroire que cette Prophétie a un autre ſens dans l'original; je croi qu'il eſt à propos de les prévenir contre les defaites des ennemis de la lumiére & de la verité; & de les avertir qu'on lit dans le texte Hebreu en cette maniére: *Vejarom meag, malko; vethinnaſſé malchutho.* Ce qui ne peut s'expliquer ni être traduit qu'en deux ou trois façons dont chacune eſt une veritable prédiction de l'avenir. Car ſi nous ſuivons la Verſion de ſaint Jerôme, *Tolletur propter Agag, rex ejus &c.* Cela ſignifie ce que nous avons déja dit, que

le Roy du peuple Hebreu *seroit rejetté à cauſe d'Agag*, ou qu'il *perdroit la vie à cauſe d'Agag*. Mais ſi l'on veut que le texte original, *vejarom &c.* ſignifie ; *& exaltabitur, & confortabitur præ Agag*, *il ſera élevé au deſſus d'Agag*, *il ſera plus puiſſant qu'Agag* : toutes ces expreſſions marquent par avance que Saül Roy d'Iſraël triompheroit un jour du Roy des Amalecites nommé Agag. Et pour être convaincu de la verité de cette prophétie du livre des Nombres, chap. 24. ℣. 7. on peut en voir l'accompliſſement dans le premier livre des Rois, chap. 15. ℣. 12. où il eſt dit, que *Saül étoit venu ſur le Carmel, & qu'il s'y étoit dreſſé un arc de triomphe.* Son cœur s'éleva à cauſe de la grande victoire qu'il avoit remportée ſur Agag & ſur ſon armée ; & au lieu d'en attribuer toute la gloire au Dieu des armées, il ne s'occupa

prés la défaite des Amalecites
qu'à élever des trophées de va-
aité, ne prévoyant pas que ſon
orgueil & ſa deſobeïſſance luy
lloit ôter le royaume dans le
même tems qu'il paroiſſoit victo-
rieux & triomphant de ſes enne-
mis : *Il ſera elevé ſur Agag, ou il*
'élevera à cauſe d'Agag, & le Ro-
yaume luy ſera ôté.

Saint Jerôme expliquant le
Prophéte Ezechiel, a remarqué
que ces paroles du chapitre 38.
Tu ergo ille es de quo loquutus ſum
in diebus antiquis, in manu ſervo-
rum meorum Prophetarum Iſraël,
Vous êtes donc le même dont j'ai
parlé dés les premiers ſiécles,
par mes ſerviteurs les Prophétes
d'Iſraël ; ſe doivent entendre de la
Prophétie de Moïſe qui a dit
dans le livre des Nombres ſelon
la verité Hebraïque : *Son Roy ſera*
rejetté à cauſe d'Agag, & le Ro-
yaume luy ſera ôté. Ce qui a été

accompli, dit le même ſaint Docteur, lorſque le Royaume d'Iſraël a été ôté à Saul à cauſe d'Agag Roy des Amalecites. *Cæterum juxta Hebraicum ita ſcriptum reperi:* Tolletur propter Agag rex ejus, & auferetur regnum illius; *eo quod regnum Iſraël in Saule propter Agag regem Amalec deſtructum ſit.*

Il n'eſt donc rien, ce me ſemble, de plus admirable, ni qui merite davantage de ſerieuſes reflexions, que l'enchaînement qui ſe fait de pluſieurs livres de l'Ecriture par cette ſeule Prophétie de la ruine des Amalecites. On la lit dans preſque tous les livres du Pentateuque, elle eſt dans l'Exode, elle ſe trouve dans les Nombres, & elle eſt repetée enfin dans le Deutéronôme chap. 25 ℣. 17. 18. & 19. *Souvenez-vous*, dit Dieu à ſon peuple en cet endroit, *que les Amalecites à vôtre*

rtie de l'Egypte ſont venus vous ombattre dans vôtre chemin, & ue vous trouvant abbatus de faim & de travail, ils ont fait mourir ruellement & ſans aucune crainte le Dieu, ceux d'entre vous que leur xtréme laſſitude avoit fait demeu- er derriére. Lors donc que le Sei- neur vous aura fait joüir de la aix & qu'il vous aura aſſujetti outes les nations qui vous envi- onnent dans la terre qu'il vous a romiſe, vous exterminerez le nom l'Amalec de deſſous le Ciel. Prenez ien garde de ne le pas oublier.

On eſt déja pleinement inſtruit de l'accompliſſement de ce commandement prophétique, & il ſeroit inutile de citer de nouveau les chapitres du I. livre des Rois, & des Paralipomenes, où l'on voit comme la nation des Amalecites fut entiérement exterminée par les Hebreux : je n'ai donc qu'à raiſonner ſur les principes de mes

preuves, pour montrer auſſi clair que le jour, que Moïſe a écrit ſes livres par un mouvement particulier du Saint Eſprit.

Nous avons dit que *la Prophétie eſt une prédiction des choſes qui n'étoient pas encore arrivées dans le tems que la prédiction en a été faite; que Dieu ſeul peut connoître les choſes futures, & les faire prédire pluſieurs ſiécles avant qu'elles arrivent; & qu'enfin ces livres ſont des ouvrages vraiment divins & inſpirez du Saint Eſprit, qui contiennent pluſieurs veritables Prophéties & prédictions de l'avenir.* S'il eſt donc vrai, comme je viens de le prouver par des paſſages formels & indubitables, que les livres de Moïſe ſont tous remplis de prédictions des choſes futures, & qu'il les a écrites pluſieurs ſiécles avant leur accompliſſement; qui peut nier ſans avoir l'eſprit renverſé, que Moïſe n'eſt

pas

n veritable Prophéte, & qu'il
a point écrit tant de choſes
xtraordinaires & connuës de
Dieu ſeul, par un mouvement
rticulier de ſon Eſprit? C'eſt-là
nſpiration que j'avois entre-
is de prouver par des faits in-
nteſtables. Je pourrois en ajoû-
r plusieurs autres ſi je n'eſpe-
is qu'on ſe contentera de ce que
i dit, tant pour demontrer la
rité des Livres de Moiſe, que
ur en faire connoître invinci-
ement la revelation & l'inſ-
ration. Je m'arrête donc icy,
laiſſe une infinité de choſes
i regardent Moïſe, pour paſ-
à l'Evangile de Saint Mat-
ieu, dont je dois ſoûtenir l'au-
rité & contre les Juifs & con-
les Eſprits forts.

Chapitre III.

De l'Evangile de Saint Matthieu.

LA verité ni l'inſpiration des livres de l'Ancienne Loy ne pouvant plus être conteſtées par les eſprits qui ſe rendent à la raiſon, & qui n'ont pas entierement renoncé à la bonne foy dont tous les honnêtes gens font profeſſion : je ne puis préſentement me diſpenſer de faire reconnoître les mêmes caracteres de ſincerité & d'inſpiration dans les livres du Nouveau Teſtament ; ſoit parce que je me ſuis déja engagé de parler de l'Evangile de ſaint Matthieu ; ſoit pour montrer aux Juifs que ſi nous ſommes obligez d'ajoûter foy aux Livres

de Moïſe, ils ſont dans la même
obligation de recevoir les livres
des Apôtres de Jeſus-Chriſt. Je
ne doute point qu'ils ne donnent
des loüanges à tout ce que j'ai pû
avancer en faveur de leur Loy,
& qu'ils ne diſent hautement que
j'ai demontré qu'elle eſt toute
divine. Mais s'il leur reſte encore
quelque étincelle de raiſon, &
quelque amour pour l'équité &
la juſtice; ils ne ſçauroient ſans
faire injure à l'une & à l'autre, ne
pas reconnoître que les livres de
l'Evangile ont été inſpirez par
le même Dieu qui a donné la Loy
de Moïſe. Car enfin ſi je leur
montre la verité & l'inſpiration
de l'Evangile de ſaint Matthieu
ſur les mêmes principes de raiſon
& d'évidence que j'ai établis
pour demontrer la verité & l'inſ-
piration des Livres de Moïſe;
deront-ils aſſez ſtupides pour ne
pas comprendre ce que le bon

sens fait comprendre à tous les autres hommes, ou assez obstinez dans leurs erreurs pour rejetter la verité qui leur sera connuë ? Tâchons donc de faire voir à tous ceux qui ne veulent pas recevoir l'Evangile, qu'ils renoncent aux lumiéres de la raison & & à tout ce qu'il y a de plus indubitable parmi les hommes, lorsqu'ils mépriſent les livres que les Catholiques réverent comme divins & inſpirez du Saint-Eſprit.

§. I.

De la verité de l'Evangile de Saint Matthieu.

JE ſuppoſe que les Lecteurs ſe ſouviennent encore des principes ſur leſquels j'ai fondé tout mon raiſonnement quand j'ai prouvé que les Livres de Moïſe

ſont des Ouvrages ſincéres & nullement ſuppoſez ; Ainſi ſi je puis montrer que le livre de l'Evangile de Saint Matthieu eſt un ouvrage qui a été reçû pour ſincére & pour original dans le tems qu'il fut compoſé ; & ſucceſſivement dans tous les ſiécles juſqu'à preſent, j'aurai prouvé évidemment que cet Evangile a été écrit par l'Apôtre dont il porte le nom, & qu'on ne peut douter avec raiſon s'il en eſt Auteur. Je vais donc rapporter des faits certains & indubitables qui feront connoître à tout le monde qu'il eſt auſſi ſûr que ſaint Matthieu a donné ſon Evangile à l'Egliſe Chrétienne, qu'il eſt ſûr que Moïſe a donné les livres de la Loy aux Hebreux.

C'eſt une tradition conſtante parmi les Chrétiens, que ſaint Mathieu écrivit ſon Evangile en Hebreu peu d'années aprés la

mort de Jesus-Christ ; qu'il l'écrivit pour l'instruction des Juifs qui avoient embrassé la foy : & que cet Evangile fut si estimé dés le tems de sa publication, que Saint Barnabé Apôtre en portoit un exemplaire dans tous ses voyages, avec lequel il fut enseveli, & qu'on trouva sur son estomac quand son corps, du tems de l'Empereur Zenon, fut tiré de terre. Les Nazaréens qui l'avoient reçû des prémiers Chrétiens, le conserverent fort long-tems sans y rien alterer. Mais dans la suite du tems ils le corrompirent, aussi-bien que les Ebionites & les Cérinthiens qui nioient la divinité de Jesus-Christ, comme on peut le voir dans le Traité des Heresies écrit par S. Epiphane, Heresie 30. où il a parlé de l'abus que ces Heretiques faisoient de l'Evangile de Saint Matthieu.

Saint Barnabé n'étoit pas le eul des Apôtres qui portoit dans ès voyages & qui ſe ſervoit de Evangile Hebreu de Saint Mat- hieu. Nous apprenons de l'hi- toire du celebre Pantenus que aint Barthelemy le porta auſſi ans les lieux où il alla annoncer Evangile. Saint Jerôme parlant é Pantenus dans ſon Traité des Hommes illuſtres, s'eſt particulie- ement arreſté ſur ce fait, & ſes aroles meritent d'être traduites n nôtre langue. Pantænus, « *it - il*, Philoſophe Stoïque « ût ſi remarquable par ſa « ageſſe & par ſon érudition, « ant dans les Lettres ſaintes « ue dans les ſciences ſécu- « ieres, que ſelon l'ancienne « oûtume de l'Egliſe d'Ale- « andrie, où depuis Saint Marc « l y a toûjours eu des Docteurs « our inſtruire les Egliſes, il fut « nvoyé aux Indes par Deme- «

» trius Evêque d'Alexandrie,
» ayant été prié d'y venir par des
» gens de ce païs, qu'on avoit en-
» voyez pour le demander. Etant
» sur les lieux il trouva que Saint
» Barthelemy l'un des douze A-
» pôtres avoit prêché aux Indiens
» l'avénement de nôtre Seigneur
» Jesus-Christ, selon l'Evangile
» de Saint Matthieu, qui est écrit
» en Hebreu; & dont à son retour
» à Alexandrie il apporta avec
» luy l'exemplaire.

Il paroît encore par les ouvrages des prémiers Chrétiens & des disciples des Apôtres, que l'Evangile de Saint Mathieu étoit fort en usage parmi les Fidéles. Saint Ignace Martyr s'en est servi dans son Epître à ceux de Smyrne; car voulant leur donner des preuves de la Réürrection de Jesus-Christ, il a cité un passage de cet Evangile Hébreu, selon que Saint Jerôme l'a remarqué.

dans le livre des Auteurs Eccle-
ſiaſtiques, où il parle des Ecrits
de cet invincible Martyr de la
foy. Euſebe avoit fait mention
avant Saint Jerôme, du paſſage
allegué par Saint Ignace; *Prenez,*
touchez, & voyez que je ne ſuis
pas un démon ſans corps: mais il
avouë qu'il ignoroit d'où ce
grand Martyr avoit tiré ce paſſa-
ge, ou les paroles que Jeſus-
Chriſt diſoit à ſes Apôtres aprés
ſa reſurrection d'entre les morts.
Saint Jerôme nous a appris ce
qu'Euſebe ne ſçavoit pas, & on
ne peut douter de ce qu'il dit de
cet Evangile Hebreu, puiſqu'il
l'avoit luy-même décrit, &
traduit en Grec & en La-
tin.

Papias diſciple de S. Jean l'E-
vangeliſte, reconnoît comme les
autres Chrêtiens qui vivoient du
tems des Apôtres, que Saint
Mathieu a écrit en Hebreu ſon

Evangile ; & il ajoûte *qu'on l'avoit interpreté comme chacun avoit pû.* Il n'importe que ce témoignage de Papias rapporté au dernier chapitre du troiſiéme livre de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique d'Euſebe, marque la Verſion Grecque de l'Evangile de Saint Matthieu, ou quelque commentaire qui en expliquoit les endroits difficiles ; car pourvû qu'il prouve que cet Evangile étoit reçû dans le prémier ſiécle de l'Egliſe comme l'ouvrage de Saint Matthieu, il confirme indubitablement le même fait que les témoignages précedens. C'eſt à dire qu'il paroît évidemment tant par les Exemplaires de l'Evangile même dont nous parlons, que par les citations de ceux qui s'en ſont ſervis dés le tems de la publication, & par le témoignage de ceux qui en parlent expreſſement ; il paroît, dis-je, que Saint Matthieu a

écrit l'Evangile qui porte son nom ; & qu'il a été reçû des Apôtres & des premiers Chrétiens, comme l'ouvrage de cet Evangeliſte & Apôtre de Jeſus-Chriſt. Nous apprenons enfin de Saint Jérôme écrivant ſur Saint Mathieu, & dans ſon livre des Auteurs Eccleſiaſtiques, que de ſon tems on conſervoit un Exemplaire Hebreu du même Evangile dans la Biblioteque de Céſarée que le Martyr Pamphile avoit aſſemblée avec un tres-grand ſoin: & que les Nazaréens de la Ville de Berée en Syrie luy avoient permis à luy-même de tirer copie de l'Exemplaire dont ils ſe ſervoient. Ce qui montre que les Exemplaires Hebreux de Saint Matthieu ſe ſont conſervez juſqu'au quatriéme ſiécle de l'Egliſe, & que la Verſion Grecque, qu'on ſçait être tres-ancienne & preſque du même tems que l'o-

riginal, ne les a pas fait regarder avec mépris parmi les Chrétiens, quoiqu'en diſe un Auteur recent, tres-peu capable de juger d'un fait, & de raiſonner ſur les matieres de l'Ecriture.

Je pourrois accumuler bien d'autres autoritez & des paſſages des Peres, pour demontrer que Saint Matthieu a écrit l'Evangile, & que celui que nous liſons aujourd'huy eſt le même ouvrage dont l'Egliſe Catholique s'eſt toûjours ſervie: mais je craindrois avec raiſon qu'on ne m'accuſât d'avoir prouvé qu'il y a des étoiles au Ciel, ou du ſable ſur le rivage de la Mer. Car y a-t-il jamais eu des Chrétiens parmi les nations les plus barbares, qui n'ayent eu connoiſſance de l'Evangile de Saint Matthieu? y a-t-il eu des Bibliotéques où on ne le trouvât? y a-t-il eu des Catalogues de livres du Nouveau

Testament où Saint Matthieu ne fût à la tête ? y a-t-il eu des Peres, des Docteurs, & des Historiens dans l'Eglise, qui n'ayent reconnu cet Evangile comme un Ouvrage tres-sincere, & sorti de la plume de cet Apôtre de Jesus-Christ ? Qu'on lise les plus anciens Auteurs de l'Eglise, Saint Irenée, Tertullien, Clement d'Alexandrie, Origéne, Eusebe de Cesarée, Saint Hilaire, Saint Jerôme, Saint Epiphane, Saint Chrysostome, Saint Augustin, & generalement tous les Ecrivains de l'Eglise; on trouvera que les Juifs n'ont pas été plus persuadez de la sincérité des Livres de Moïse, que les Chrétiens l'ont toûjours été de la sincérité de l'Evangile de Saint Matthieu; & que la tradition des prémiers n'est pas plus constante, ni plus universelle, ni mieux affermie, que la tradition du dernier. Je per-

drois donc mon tems si je m'arrêtois davantage à prouver que l'Evangile de Saint Matthieu est un Ouvrage vraiment sincére & original ; & qu'il a été reçû pour tel dés le tems de sa publication, & successivement dans la suite des siécles jusqu'à présent ; puisqu'il se trouve autant de témoins de ce fait, qu'il y a jamais eu de Chrétiens dans tout le monde. Aussi ce n'est pas ce qu'on nous conteste le plus ; & les Juifs avoüeront aisément que cet Evangile n'est pas un ouvrage supposé, pourvû qu'il leur soit permis de dire, comme ils m'ont dit autrefois à moy-même, que l'Evangeliste y raconte des choses fabuleuses, & que ce livre n'a aucune marque par laquelle on puisse prouver que Dieu en est le prémier Auteur. Porphyre & Julien l'Apostat ne nioient pas non plus que Saint Matthieu n'eût écrit

'Evangile : ils prétendoient seulement avec les Juifs qu'il y avoit des histoires fausses, & des contradictions manifestes avec les autres Evangiles. Les Peres de l'Eglise ont combatu glorieusement la calomnie de ces ennemis du nom Chrétien, & des Esprits forts de leur tems : à leur imitation je vais faire voir & aux Juifs & aux Esprits forts de ce siécle, qu'il n'y a rien dans Saint Matthieu qui ne soit tres-veritable, & qu'il y a plusieurs endroits qui prouvent évidemment qu'il contient des veritables Propheties.

Mais avant que d'en venir aux preuves de l'inspiration de l'Evangile de Saint Matthieu, j'ai pensé que le Lecteur trouveroit à propos que je fisse une comparaison de ce livre avec celui du Deutéronôme de Moïse, qui est celuy dont on parle davantage

dans les Livres de l'Ancien Teſtament. Ils ont tant de reſſemblance l'un avec l'autre, qu'on peut aſſûrer ſans affectation, que l'Hiſtoire de l'Egliſe nous dit à peu prés de l'Evangile de Saint Matthieu, les mêmes choſes que l'Hiſtoire des Juifs nous apprend du Livre du Deutéronôme. On ſçait prémiérement que le Deutéronôme a été écrit par Moïſe en la langue vulgaire des Hebreux de ſon tems, & pour les inſtruire de tout ce qui s'étoit paſſé parmi eux depuis la ſortie d'Egypte: on ſçait auſſi que Saint Matthieu écrivit ſon Evangile en la langue vulgaire des Juifs de ce tems-là, & pour l'inſtruction de ceux de ſa nation qui avoient embraſſé la foy de Jeſus-Chriſt, & qui avoient comme paſſé de l'Egypte dans une terre de promiſſion. Secondement les Livres de Moïſe paſſerent dans la ſuite

ù tems entre les mains des Sa-
aritains, qui n'étoient propre-
ent ni Juifs, ni idolâtres; parce
u'ils étoient en effet l'un & l'autre,
qu'ils adoroient les idoles avec
Dieu d'Abraham, d'Isaac &
e Jacob. Le Pentateuque resta
crit comme du tems de Moïse
n propres caractéres entre les
ains des Samaritains, qui l'ont
abord reçû de la sorte de la
ain des Israëlites. Il en est de
ême de l'Evangile Hebreu de
aint Matthieu, qui resta entre
s mains des Nazaréens, qui
étoient ni Juifs, ni Chrétiens;
arce qu'ils étoient l'un & l'au-
e, reconnoissant Jesus-Christ
our leur Messie, en s'attachant
eanmoins aux cérémonies de la
oy de Moïse. Ils corrompirent
Evangile de Saint Matthieu,
e même que les Samaritains ont
orrompu plusieurs endroits du
entateuque, sur tout dans le

Deutéronôme. Enfin le livre du Deutéronôme fut trouvé du tems du Roy Josias, qui se le fit lire par le Secretaire du Temple, qui le lût lui-même devant tout le peuple ; & qui témoigna pour ce livre tout le respect qu'on doit à la parole de Dieu, & aux sacrez monumens de la Religion. L'Evangile de Saint Matthieu a eu le même sort du tems de l'Empereur Zenon, comme je l'ai déja remarqué cy-dessus. Et cette découverte luy donnant un parfait rapport avec le livre du Deutéronôme, il ne sera pas inutile d'en toucher icy les principales circonstances.

L'Evêque de Salamine en Cypre craignant de se trouver au Concile de Constantinople où il devoit défendre les droits de son Eglise contre l'impie Pierre le Foulon Patriarche d'Antioche, Saint Barnabé s'apparut à ce bon

Evêque pendant son sommeil ; & pour le rassûrer contre la crainte qu'il avoit des violences de l'usurpateur, il luy promit qu'il n'auroit aucun pouvoir ni de luy nuire, ni de se rendre maître de son Eglise. Il lui découvrit ensuite l'endroit où ses reliques reposoient, & l'avertit qu'il trouveroit sur son corps l'Evangile qu'il avoit reçu de Saint Matthieu Apôtre de Jesus-Christ, & qu'il avoit décrit luy-même de sa propre main : quoniam illic totum cor- « pus meum conditum est ; & « Evangelium propria manu scri- « ptum, quod à Sancto Apostolo « & Evangelista Matthæo accepi. « Cette apparition eut tout le succés que Saint Barnabé avoit promis à l'Evêque Anthemius ; & l'Empereur Zénon fut si touché de cette découverte, qu'il souhaitta de posseder ce précieux monument du prémier des Evan-

geliſtes : & l'ayant fait couvrir & enrichir de lames d'or, il voulût qu'on le gardât dans ſon Palais, où on le conſervoit encore du tems du Moine Alexandre Auteur contemporain, qui a écrit l'hiſtoire de cette découverte, & qui ajoûte que tous les ans le Jeudy devant Pâques on liſoit le Texte de l'Evangile dans ce livre, devant tous ceux qui ſe trouvoient préſens dans la Chapelle du Palais. L'Egliſe dans l'Orient étoit auſſi troublée par l'impieté des hereſies au tems que l'Evangile de Saint Matthieu fut trouvé à Salamine, que la Synagogue étoit corrompuë par les abominations de l'idolatrie de Manaſſé, quand Helcias decouvrit l'Exemplaire du livre de la Loy de Moïſe. Baronius a parlé fort au long de cet état déplorable de l'Egliſe Chrétienne, & il n'a rien obmis de ce qui peut faire remar-

uer l'utilité & les avantages que
es Catholiques retirerent de la
écouverte dont nous parlons,
u'il appelle une hiſtoire tres-
igne d'être reçûë de tout le
ıonde, & qui eſt atteſtée par le
onſentement unanime des Hi-
toriens : Hiſtoria quidem om- «
ıi acceptione digniſſima, om- «
ium aſſertione atque conſen- «
ione recepta. Bar. anno 485. «
e ne l'ai touchée en paſſant que
our comparer la tradition de
'Evangile de Saint Matthieu avec
a tradition du livre du Deutéro-
ôme de Moïſe ; & pour montrer
évidemment que l'une n'eſt pas
lus conſtante ni mieux reçûë
armi les Juifs, que l'autre l'a
oûjours été parmi les Chré-
iens. Il eſt donc auſſi indubita-
ble que Saint Matthieu a écrit
l'Evangile qui porte ſon nom,
qu'il eſt certain que Moïſe a écrit
les Livres de la Loy ; & ainſi

comme on ne peut rejetter ces derniers ſans renoncer aux lumiéres de la raiſon, on ne ſçauroit non plus ſans renoncer au bon ſens, ſoûtenir que les Evangiles ſont des ouvrages ſuppoſez. Voilà donc la ſincérité & la verité de l'Evangile de Saint Matthieu bien affermie : on va voir cy aprés qu'il poſſede toutes les qualitez d'un livre divin & inſpiré du Saint Eſprit, & que les Juifs n'ont pas plus de raiſon d'en douter, que nous avons de fondement de douter ſi Moïſe a été inſpiré de Dieu lorſqu'il a écrit le Pentateuque.

§. 2.

y a plusieurs veritables Prophéties dans l'Evangile de Saint Matthieu.

TOutes les personnes de bon sens sont obligées de récon-oître linspiration des Livres de oïse, à cause que ces Livres ontiennent plusieurs prédictions s choses futures, & dont Dieu ul peut avoir la connoissance, qu'il peut seul reveler aux hom-es selon son bon plaisir. Il seroit npossible de prouver par exem-le l'inspiration du livre de la enése si l'on n'admettoit ce rincipe ; & si l'on se souvient e ce que j'ai déja dit sur ce su-t, on verra que je me suis atta-hé à prouver qu'il y a plusieurs eritables Prophéties contenuës ans les derniers chapitres de la

comme on ne peut rejetter ces derniers ſans renoncer aux lumiéres de la raiſon, on ne ſçauroit non plus ſans renoncer au bon ſens, ſoûtenir que les Evangiles ſont des ouvrages ſuppoſez. Voilà donc la ſincérité & la verité de l'Evangile de Saint Matthieu bien affermie : on va voir cy aprés qu'il poſſede toutes les qualitez d'un livre divin & inſpiré du Saint Eſprit, & que les Juifs n'ont pas plus de raiſon d'en douter, que nous avons de fondement de douter ſi Moïſe a été inſpiré de Dieu lorſqu'il a écrit le Pentateuque.

§. 2.

Il y a plusieurs veritables Prophéties dans l'Evangile de Saint Matthieu.

TOutes les personnes de bon sens sont obligées de réconnoître linspiration des Livres de Moïse, à cause que ces Livres contiennent plusieurs prédictions des choses futures, & dont Dieu seul peut avoir la connoissance, & qu'il peut seul reveler aux hommes selon son bon plaisir. Il seroit impossible de prouver par exemple l'inspiration du livre de la Genése si l'on n'admettoit ce principe ; & si l'on se souvient de ce que j'ai déja dit sur ce sujet, on verra que je me suis attaché à prouver qu'il y a plusieurs veritables Prophéties contenuës dans les derniers chapitres de la

Genéſe ; parce que je ſçai que ce fait étant ſuppoſé comme certain, il s'enſuit neceſſairement que ce Livre n'a pû être écrit que par une particuliere inſpiration du Saint Eſprit. La raiſon veut donc que les Juifs & les Eſprits forts de nôtre ſiécle reconnoiſſent l'Evangile de Saint Matthieu pour un Livre vraiment divin & inſpiré du Ciel, quand je leur aurai montré qu'il eſt rempli de Prophéties & de prédictions veritables, dont nous voyons nous-mêmes l'accompliſſement deux mille ans ou environ aprés qu'elles ont été faites, & miſes par écrit dans l'Evangile.

Mais pour ne point en alleguer qui ne ſautent aux yeux mêmes des plus incredules & des plus difficiles à vaincre par la lumiére de la raiſon, je n'en rapporterai que trois ou quatre des plus éclatantes, & dont tous les hommes

qui

qui vivent ſur la terre peuvent rendre témoignage, s'ils veulent avoüer de bonne foy qu'ils voyent ce qui eſt expoſé à leurs yeux ; & qu'ils entendent de leurs oreilles ce qu'on leur prêche chaque jour dans tout le monde. Car enfin eſt il rien de plus viſible & de plus certain que la ruine & le renverſement de la Ville de Jeruſalem & du Royaume des Juifs ? Eſt il rien de plus conſtant & de plus indubitable que l'établiſſement de l'Egliſe Chrétienne & de l'Empire de Jeſus-Chriſt dans tout le monde ? Les Juifs, les Chrétiens, les Turcs & les Idolatres ne ſont-ils pas tous aujourd'huy témoins de ce fait, & de la verité des prédictions contenuës dans l'Evangile de Saint Matthieu ? Ils le ſont ſans doute malgré les tenebres de leurs préjugez & de leurs erreurs, qui nous font voir en eux mêmes l'accompliſ-

lement des prédictions de l'Evangile, au même tems qu'ils soûtiennent par un aveuglement volontaire, que Jesus-Christ n'a point prédit les choses qui sont arrivées plusieurs siécles aprés sa mort. Que les Libertins donc & les Juifs reconnoissent, s'ils veulent, des Prophéties dans l'Evangile, ou qu'ils n'y en reconnoissent point : ils seront toûjours témoins qu'il y en a ; puisqu'en les niant avec opiniâtreté, ils en accomplissent une des plus visibles & des plus indubitables, qui est celle de leur aveuglement & de leur propre endurcissement prédit en la même maniére que nous le voyons. On verra bientôt que je n'outre rien par ces expressions, & que Jesus-Christ dans l'Evangile a prédit l'endurcissement des Juifs & des Gentils qui fermeroient les yeux à la lumiére de la foy, aussi-bien que

la conversion de ceux qui devoient embrasser sa Religion dans tous le monde.

Je commence donc à rapporter ces prédictions contenuës dans Saint Matthieu, par celle qui regarde la réprobation des Juifs, & le renversement de leur Ville Royalle & de leur Etat. Comme la chose est aujourd'huy connuë par toute la terre, il est important à mon sujet d'en faire voir clairement la prédiction, & de convaincre les Juifs par leur propre malheur, que Jesus-Christ étoit un veritable Prophéte, ou pour mieux dire, le Dieu qui a inspiré & fait parler leurs Prophétes. Car il n'y avoit que Dieu seul qui pût parler avec autant de certitude, ni si précisément, ni si familiérement que Jesus-Christ a parlé du plus grand changement qu'on ait jamais vû dans le monde. C'est

dans une parabole du chapitre 21. de Saint Matthieu, où il compare la Synagogue à une vigne que Dieu comme un pere de famille avoit loüée aux Juifs qui en étoient les vignerons, & qui au lieu de luy rendre les fruits qu'il leur demandoit par ſes ſerviteurs & par ſon fils même, les maltraitterent tous en differentes maniéres, & firent mourir enfin ce fils du pere de famille & l'heritier de tous ſes biens. Il voulut qu'ils prononçaſſent eux-mêmes la ſentence de leur condamnation, & qu'ils confeſſaſſent qu'ils meritoient d'être exterminez pour avoir perſecuté les Prophétes que Dieu leur avoit envoyez en divers tems, & fait mourir ſon Fils unique le Redempteur du genre humain: *Lors donc*, dit Jeſus-Chriſt aux Juifs, *que le Seigneur de la vigne ſera venu, comment traittera-t-il ces vignerons?*

Ils luy repondirent : Il perdra ces méchans comme ils le meritent, & il loüera sa vigne à d'autres vignerons, qui luy en rendront les fruits en leur saison. Jesus ajoûta : N'avez vous jamais lû cecy dans les Ecritures : La pierre qui a été rejettée par ceux qui bâtissoient, est devenuë la principale pierre de l'angle ? C'est le Seigneur qui l'a fait ; & nos yeux le voyent avec admiration. C'est pourquoy je vous declare, que le Royaume de Dieu vous sera ôté, & qu'il sera donné à un peuple qui en produira les fruits. Celuy qui se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera ; & elle écrasera celui sur qui elle tombera. Ces paraboles étoient trop claires pour ne pas faire comprendre aux princes des Prêtres & aux Pharisiens, qu'ils *feroient mourir le Fils de Dieu* ; que *le Royaume de Dieu leur seroit ôte* ; que Jesus-Christ qui paroissoit si mépri-

ble à leurs yeux, *deviendroit la principale pierre de l'angle* dans la maiſon de Dieu; que pluſieurs des Juifs ſe laiſſeroient tomber ſur cette pierre, & *y ſeroient briſez*; & qu'enfin elle en *écraſeroit* pluſieurs ſur qui elle devoit tomber. *Les princes des Prêtres*, dit l'Evangeliſte, *ayant entendu ces paraboles de Jeſus, connurent bien que c'étoit d'eux qu'il parloit: & voulant ſe ſaiſir de luy, ils apprehenderent le peuple, parce qu'il conſideroit Jeſus comme un Prophéte.* Dans le tems que Jeſus-Chriſt reprochoit aux Juifs les crimes qu'ils avoient commis en la perſonne des Prophétes, & qu'il leur prédiſoit le déïcide qu'ils commettroient bien-tôt en ſa perſonne, il n'y avoit point d'apparence que Dieu voulût abandonner ce peuple pour établir ſon Egliſe parmi les Nations idolâtres, & réünir en Jeſus-Chriſt les Juifs & les

Gentils. Cependant cette prédiction qui paroiſſoit impoſſible dans le tems qu'elle a été faite, & qui n'avoit alors aucune apparence de raiſon ni de verité, eſt devenuë ſi viſible & ſi éclatante par ſon accompliſſement, que je défie le plus aveugle des hommes, & le plus opiniâtre des Juifs, de pouvoir diſputer à Jeſus-Chriſt la lumiere & la qualité d'un veritable Prophéte, qui connoiſſoit auſſi diſtinctement les choſes avenir & les perſonnes qui vivroient dans les ſiecles futurs, que celles devant qui il a prononcé toutes ces paroles.

On demeurera aiſément d'accord de ce que je dis, & on ne ſçauroit plus long-tems reſiſter à la verité de l'Evangile, ſi l'on conſidere la prédiction dont nous parlons, avec les circonſtances qui l'accompagnent. Prémierement elle eſt propoſée comme

une parabole & dans un discours fort simple & tres familier. Secondement quoique le discours en soit tres-simple, aussi-bien que la maniere dont il est fait, la chose qu'on y propose est la plus grande, la plus incroyable, & la plus extraordinaire de toutes celles que la puissance & la sagesse de Dieu pouvoit jamais faire dans le monde parmi les hommes. Car il s'agit dans cette prédiction de la réprobation des Juifs, & de l'élection d'un peuple plongé dans les abominations de l'idolatrie. C'est à dire du renouvellement *de l'esprit & du cœur des hommes*, en sorte que ce renouvellement devoit faire croire dans tout le monde, qu'un homme *crucifié* par les Juifs, étoit le *Redemteur* de tous les autres; que la *folie* de la Croix étoit la veritable *sagesse*; & que la *sagesse* des plus sages du monde étoit une verita-

ble *folie.* Cette même prédiction marquoit troisiémement, que les Juifs & les Gentils, qui avoient eu tant d'éloignement & de mépris les uns pour les autres, ne feroient plus qu'un seul peuple, qu'ils n'auroient plus qu'un même cœur & une même ame, & que leurs anciennes inimitiez seroient changées en amour & en charité par la vertu de cette pierre mysterieuse qui est devenuë la principale pierre de l'angle, dans le tems même qu'elle a été rejettée par ceux qui bâtissoient. Tous ces évenemens sont si grands & si surprenans, que pour peu de reflexion qu'on y fasse, on voit d'abord que le Psalmiste avoit raison de dire, que Dieu étoit l'auteur de toutes ces choses, & que nos yeux les voyoient avec admiration: *A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.*

Si l'on ajoûte encore à ces circonſtances, que Dieu a fait toutes ces œuvres merveilleuſes par la predication des Apôtres de Jeſus-Chriſt ; & ſi l'on veut faire reflexion ſur la maniére dont cela a été prédit & accompli, on ne ſçauroit ſe défendre de reconnoître & la divinité de Jeſus-Chriſt & la verité de ſon Evangile. Il eſt dit au chapitre 24. de Saint Matthieu que les diſciples de Jeſus-Chriſt admiroient la grandeur des pierres & la magnificence de l'édifice du Temple ; & que leur admiration donna lieu à nôtre Sauveur d'en prédire la ruine & le renverſement. *Lorſque Jeſus ſortoit du temple pour s'en aller, ſes diſciples vinrent à luy pour luy faire remarquer la grandeur de cet édifice. Mais Jeſus leur dit : vous voyez ces bâtimens : Je vous dis en verité qu'ils ſeront tellement détruits, qu'il n'y demeurera pas*

pierre ſur pierre. Et s'étant enſuite aſſis ſur la montagne des Oliviers, ſes diſciples le vinrent trouver en particulier, & luy dirent : Dites nous quand cela arrivera, & quel ſigne il y aura de vôtre avenement, & de la fin du monde. Jesus leur répondit : Prenez garde que perſonne ne vous ſeduiſe ; parce que pluſieurs viendront ſous mon nom, diſant : Ie ſuis le Chriſt, & ils en ſeduiront pluſieurs &c. Alors on vous livrera pour être tourmentez, & on vous fera mourir, & vous ſerez haïs de toutes les nations à cauſe de mon nom &c. Et parce que l'iniquité ſera fort répanduë, la charité de pluſieurs ſe refroidira. Mais celuy-là ſera ſauvé, qui perſeverera juſqu'à la fin. Et cet Evangile du Royaume ſera prêché dans toute la terre, pour ſervir de témoignage à toutes les nations, & c'eſt alors que la fin doit arriver.

Saint Jerôme dans ſon Com-

mentaire ſur Saint Matthieu, remarque que les diſciples du Sauveur s'informoient de trois choſes, & qu'ils vouloient ſçavoir de luy le tems auquel le Temple de Jeruſalem ſeroit renverſé; le tems de ſon avenement; & dans combien de tems la fin du monde devoit arriver. *Et interrogant tria: Quo tempore Ieruſalem deſtruenda ſit: Quo venturus Chriſtus: Quo conſummatio ſæculi futura ſit.* Ce même Pere témoigne enſuite qu'il croyoit que de ſon tems l'Evangile avoit été prêché dans tout le monde, afin que les hommes ne peuſſent s'excuſer ſur ce qu'ils n'avoient pas entendu parler de Jeſus-Chriſt; puiſqu'il n'y avoit point de nation à qui on n'eût prêché l'Evangile, ou qui ne pût l'avoir appris de ſes voiſins. *Non enim puto aliquam remanſiſſe gentem, quæ Chriſti nomen ignoret. Et quanquam non habuerit Præ-*

dicatorem, tamen ex vicinis nationibus opinionem fidei non potest ignorare. Plusieurs Chrétiens dans le quatrième siécle ont été de même sentiment; & ils ont cru sur ce principe que la fin du monde étoit proche, à cause qu'elle doit arriver aprés que l'Evangile sera prêché par toute la terre. *Signum adventus Domini, est Evangelium in toto orbe prædicari, ut nullus sit excusabilis: quod aut jam completum, aut in brevi cernimus esse complendum.* Ces grands hommes & ces premiers Chrétiens se sont trompez, parce qu'ils n'avoient aucune connoissance de ces nations ni de ces grands Royaumes qu'on a découvert dans ces derniers siécles, & où l'on envoye encore aujourd'huy des Prédicateurs pour leur annoncer l'Evangile. Mais si les disciples se sont trompez par la raison que je viens de dire, leur

divin Maître ne s'eſt pas trompé, en prédiſant que la fin du monde n'arrivera qu'aprés que l'Evangile aura été annoncé dans tout le monde. C'eſt au contraire une preuve évidente de ſa divinité, de connoître toutes les nations de la terre les plus inconnuës à ſes Saints & à ſes Prophétes; & d'aſſûrer ſi préciſement des choſes qui ne devoient arriver qu'aprés tant de ſiécles.

Je prie donc & les Juifs & les Eſprits forts de nôtre tems, de vouloir faire quelque attention ſur ce que je viens de rapporter de l'Evangile de Saint Matthieu; & s'ils ont du bon ſens, & de la bonne foy, je les défie de pouvoir dire que cet Evangile n'eſt pas plein de veritables Prophéties, qui regardent les Juifs, les Chrétiens, & les idolâtres. Elles regardent les Juifs, dans le renverſement de leur Temple & de

leur Etat : les Chrétiens, dans les perſecutions qu'ils ont ſouffertes de la part des Juifs & des Gentils, en haine de Jeſus-Chriſt : & enfin les idolâtres de la Chine & de l'Amerique, dans la prédication de l'Evangile, qui leur eſt aujourd'huy annoncé par nos Miſſionnaires. Tous ces faits qui ſont auſſi clairs & auſſi viſibles que les rayons du Soleil, ne permettent pas de diſputer de l'inſpiration de l'Evangile de Saint Matthieu ; & ni les Juifs, ni les Libertins ne pourront jamais conteſter à Jeſus-Chriſt la qualité de Prophéte, s'ils ne commencent par aſſûrer que le Temple de Jeruſalem n'a point été détruit, que les Chrétiens n'ont pas été haïs autrefois de leurs peres & des Gentils ; & que l'Evangile n'eſt pas aujourd'hui prêché dans la Chine & dans le Jappon. S'ils veulent bien ſoûtenir hardiment

toutes ces abſurditez, & dire qu'il n'eſt pas jour en plein midy; nous ne ſerons plus ſurpris que de telles gens reſiſtent à la verité de l'Evangile, & aux témoignages de tant de veritables Prophéties qu'on trouve dans Saint Matthieu.

Une autre Prophétie qui m'a toûjours paru des plus remarquables dans l'Evangile de Saint Matthieu, c'eſt la promeſſe que Jeſus-Chriſt a faite à Saint Pierre de l'établir Chef de ſon Egliſe: *Et moy auſſi je vous dis*, ce ſont les paroles de nôtre Sauveur, en Saint Matthieu chap. 16. ℣. 18. & 19. *que vous êtes Pierre, & ſur cette pierre je bâtirai mon Egliſe: & les portes d'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du Royaume du Ciel, & tout ce que vous lierez ſur la terre, ſera lié dans le Ciel; & tout ce que vous délierez ſur la terre,*

sera déliè dans le Ciel. Qu'auroient dit les Esprits forts & les Philosophes Politiques de nôtre tems, s'ils se fussent trouvez présens quand *Iesus de Nazareth* fit cette magnifique promesse *à Simon fils de Iona, ou de Iean?* Ils auroient sans doute insulté avec mépris & le maître & le disciple, traittant l'un de fourbe, de fou & d'impostеur; & l'autre de stupide, de grossier, & d'insensé. Ces reproches auroient pû alors avoir quelque apparence de raison & de justice. Car qui eût jamais pû se persuader qu'un homme qui passoit parmi les Juifs pour le fils d'un artisan, pût promettre une puissance si grande & si divine à un pauvre Pêcheur qui avoit quitté sa barque & ses filets pour être l'un de ses disciples? Dans le tems de la promesse il ne pouvoit y avoir selon les sages du siécle, que de la pré-

somption, de l'imposture, & de la folie à la faire. Mais aujourd'huy que nous en voyons l'entier accompliſſement dans la perſonne des ſucceſſeurs de Saint Pierre, il faut malgré l'endurciſſement des Juifs, malgré la préſomption & les préjugez des Eſprits forts, malgré en un mot l'orgueil des démons; il faut, dis-je, reconnoître que celui-là étoit Dieu, qui a pû voir ſi diſtinctement ce qui ſe paſſeroit dans toute la ſuite des ſiécles, & qui a été aſſez puiſſant pour executer un deſſein combatu par toutes les puiſſances de l'Enfer, qui ſe ſont toûjours ſoûlevées & unies enſemble, pour renverſer l'édifice que Jeſus avoit bâti ſur la pierre dont nous parlons. Si l'on veut donc douter qu'il y ait de veritables Prophéties dans l'Evangile de Saint Matthieu, il faut neceſſairement douter en même-tems qu'il y ait

à Rome un Pape assis sur la Chaire de Saint Pierre, qui a le pouvoir de lier & de delier tous les Chrétiens qui reconnoissent dans tout le monde la primauté du Siége Apostolique, & qui sont persuadez que Jesus-Christ confirme dans le Ciel les sentences prononcées sur la terre par ses Vicaires & par les successeurs de Saint Pierre qu'il pouvoit seul élever à une si haute dignité. Je ne croi pas que ni les Juifs, ni les Libertins vouluſſent pousser leurs doutes extravagans jusqu'à conteſter qu'il y ait aujourd'huy un Pape dans Rome; ou nier que ce Pape soit réconnu dans l'Egliſe pour le legitime successeur de Saint Pierre. Qu'ils ceſſent donc de conteſter la verité des prédictions de l'Evangile de Saint Matthieu, puiſqu'ils ne peuvent le faire ſans tomber dans la même erreur & dans la même abſurdité.

terre, & qu'il n'y avoit nulle apparence que l'effet pût verifier ſes paroles. Neanmoins toute l'Egliſe a vû de ſes yeux & voit encore aujourd'huy l'accompliſſement de cette promeſſe & de cette Prophétie. L'Evangile de Jeſus-Chriſt a été prêché dans tout le monde, la Madelaine y eſt loüée, dans toutes les Egliſes Chrétiennes, & même parmi les Turcs. Voudroit-on aprés tous ces faits dont nous ſommes nous-mêmes les témoins, ne pas reconnoître que l'Evangile de Saint Matthieu eſt tout plein de veritables Prophéties ? Que les Juifs donc ôtent le voile qui eſt ſur leur cœur endurci ; que les impies & les Eſprits forts ceſſent de s'aveugler eux-mêmes volontairement ; & les uns & les autres verront clairement, qu'il faut renoncer à tous les principes de la raiſon & du bon ſens, pour oſer

contredire la verité de la Religion de Jesus-Christ, & l'inspiration des divines Ecritures, tant du Vieux que du Nouveau Testament.

Mon dessein n'est pas de décendre dans le détail de toutes les Prophéties contenuës dans l'Evangile de S. Matthieu ; & j'ai déja dit que je ne voulois en rapporter que trois ou quatre des plus éclatantes & dont nous sommes nous-mêmes & la preuve & les témoins : car nous voyons de nos yeux l'accomplissement de tout ce que Jesus-Christ a prédit aux Juifs touchant leur réprobation & le renversement de leur Temple & de leur Etat : nous sommes aussi nous-mêmes une preuve vivante de la verité des prédictions du Sauveur du monde, qui nous avoit sans doute en vûë, lorsqu'il disoit voyant la foy si humble & si vive du Centenier,

(en Saint Matth. chapitre 8.) que toutes les nations ſe convertiroient, & qu'il viendroit de l'Orient & de l'Occident un grand nombre de perſonnes qui auroient un jour leur place dans le Royaume du Ciel, avec Abraham, Iſaac & Jacob; & que ceux qui étoient alors *les enfans du Royaume, ſeroient jettez dans les tenebres exterieures.* Si l'impieté & l'ingratitude eſt aujourd'huy cauſe parmi les Chrétiens que pluſieurs d'entre eux ne ſe ſentent pas être la preuve viſible & inconteſtable de cette prédiction de Jeſus-Chriſt; il y en a d'autres qui adorent Dieu en eſprit & en verité, & qui juſtifient par leur conduite ce qui avoit été prédit en leur faveur.

Pour les Juifs ils ne ſçauroient nier que toutes les paroles du Fils de Dieu n'ayent été verifiées par les événemens. Il n'eſt pas de-

meuré pierre ſur pierre dans les bâtimens du Temple ; leur *maiſon* eſt devenuë deſerte ; & on a vû en même tems un grand nombre de *ſeducteurs* & de *faux Prophétes*, comme il paroît par Joſeph qui étoit préſent au ſiége de Jeruſalem, & qui étant Juif & non Chrétien eſt un témoin irreprochable de la verité de ces Prophéties de Jeſus-Chriſt. Cet Hiſtorien a remarqué au chap. 31. du Livre 6. de la Guerre des Juifs contre les Romains, que » le jour de la Fête de la Pentecôte » les Sacrificateurs étants la nuit » dans le Temple interieur pour » celebrer le divin Service, ils en» tendirent du bruit, & auſſi» tôt aprés une voix qui repeta » par pluſieurs fois: *Sortons d'icy.* Cette voix n'étoit proprement que l'écho de la prédiction du Sauveur, *Ecce relinquetur domus veſtra deſerta*, vôtre maiſon ſe-

ra

ra abandonnée & demeurera deserte. Et il étoit impossible que les Juifs empéchassent l'effet de cette prédiction de Jesus-Christ ; puisque l'Empereur des Romains ne put luy-même conserver ce que Dieu avoit resolu de détruire.

Joseph nous a appris de la maniere que le Temple fut consumé par le feu, nonobstant le desir que Tite temoigna pour empêcher qu'il ne fût brûlé. C'est au sixiéme livre de la Guerre des Juifs contre les Romains, chapitre vingt-six, où il écrit cecy : Lors- « qu'il vit (Tite) que le feu n'é- « toit pas encore arrivé jusques- « là, mais consumoit seulement ce « qui étoit à l'entour du Temple, « il creut comme il étoit vrai, que « l'on pourroit encore le conser- « ver, pria lui même les soldats « d'éteindre le feu, & commanda « à un Capitaine nommé *Libera-* «

» *lis* l'un de ſes gardes, de fraper
» à coups de bâton ceux qui refu-
» ſeroient de lui obeïr. Mais ni la
» crainte du châtiment, ni leur
» reſpect pour leur Prince ne pû-
» rent empêcher les effets de leur
» fureur, de leur colere, & de
» leur haine pour les Juifs. Quel-
» ques uns même étoient pouſſez
» par l'eſperance de trouver ces
» lieux ſaints tout pleins de ri-
» cheſſes, parce qu'ils voyoient
» que les portes étoient couvertes
» de lames d'or. Et lorſque ce
» Prince s'avançoit pour em-
» pêcher l'embraſement, un des
» ſoldats qui étoient entrez,
» avoit déja mis le feu à la por-
» te. Il s'éleva auſſi-tôt au de-
» dans une grande flamme qui
» obligea Tite & ceux qui l'ac-
» compagnoient de ſe retirer,
» ſans que nul de ceux qui étoient
» dehors ſe miſſent en devoir de
» l'éteindre. Ainſi ce ſaint & ſu-

perbe Temple fut brûlé quoy « que Tite pût faire pour l'em « pêcher. «

L'Empereur de la terre n'étoit pas assez puissant pour empêcher que tout ce que le Fils de Dieu avoit prédit, ne fût executé ; *Le Ciel & la terre passeront*, disoit-il à ses disciples; *mais mes paroles ne passeront point.* L'armée de Tite a donc fait voir malgré luy que Jesus-Christ étoit un veritable Prophéte, & qu'il étoit impossible que ses prédictions n'eussent un jour leur accompliſſement. Il en est de même de la prédiction de tant de faux Prophétes qui dévoient venir aprés luy. Joseph a parlé de ces séducteurs en plusieurs endroits de ses Histoires, & particulierement au chap. 7. du Livre dernier des Antiquitez des Juifs, où j renvoye les Juifs & les Esprits forts, pour y apprendre la verité

de l'Evangile, & des Prophéties contenuës dans Saint Matthieu. Il ſuffit que j'en aye fait remarquer quelques-unes des plus claires, & dont on peut moins nous conteſter la verité & l'évidence, pour être aſſûrez ſur des principes de raiſon & du bon ſens, que l'Evangile de Saint Matthieu eſt un Livre divin & inſpiré par le même Auteur qui s'eſt ſervi de Moïſe pour donner la Loy aux Hebreux. Je ſçai qu'on oppoſe des difficultez & contre les Livres de Moïſe & contre ceux du Nouveau Teſtament; & qu'on prétend que ni les uns ni les autres n'ont pas les qualitez que je leur attribuë. C'eſt donc ce qu'il faut examiner dans les Sections ſuivantes, afin d'ôter tout prétexte aux impies & aux libertins de pouvoir ſoûtenir avec quelque apparence de raiſon, que les Livres ſacrez n'ont pas été écrits

par un mouvement particulier du Saint Esprit ; ou même qu'ils n'ont pas été écrits par les Auteurs dont ils portent le nom.

Chapitre IV.

Des objections qu'on fait d'ordinaire contre la verité & l'inspiration des Livres de la Sainte Ecriture.

§ I.

Objections contre les Livres de Moïse. Réponse à ces objections.

IL est important de faire d'abord connoître au Lecteur, qui sont ceux qui se declarent contre la tradition des Livres de Moïse, & qui sont assez presomtueux pour oser entreprendre de

perſuader aux hommes le contraire de ce qui eſt atteſté par le témoignage de Jeſus-Chriſt même, & par le conſentement unanime de l'Egliſe Juifve, & de l'Egliſe Chrétienne. Car c'eſt une choſe conſtante & indubitable, qu'on n'a jamais douté ni parmi les Juifs, ni parmi les Chrétiens, que Moïſe ne fût l'Auteur des Livres du Pentateuque : & il faloit avoir autant de temerité qu'en ont eu ceux dont nous allons parler, pour mettre en doute un fait établi ſur des fondemens inébranlables ; & réconnu pour tres-certain parmi toutes les Nations de la terre. Ceux donc qui ont voulu faire accroire dans le monde, que Moïſe n'a pas écrit le Pentateuque ou les cinq Livres de la Loy, ſont certains impies & libertins & certains nouveaux Critiques des Livres de l'Ancien Teſtament,

qui ſe ſont tous flattez qu'un nouveau Syſtéme de doctrine & de ſentimens particuliers, pourroit leur acquerir un grand nom parmi les hommes, & les faire paſſer pour les plus celebres Auteurs de leur ſiécle. Ce ſont, *l'Auteur* du Livre *des Préadamites*; *Thomas Hobbés* Auteur Anglois; le fameux *Spinoſa*, qui s'eſt ſignalé par ſon impieté & par ſa deteſtable *Theologie politique*; & quelques autres Ecrivains que je ne nomme point, pour éviter de mettre au rang des impies ceux qui portent le nom de Catholiques, & qui ne laiſſent pas neanmoins de faire des livres auſſi dangereux que ceux des Héretiques & des Libertins.

Comme l'on ſçait que ces Auteurs ont été des hommes *pervertis dans la Foy*, & *corrompus dans le cœur*, ſelon la prédiction de Saint Paul rapportée dans nôtre

préface ; c'eſt déja un préjugé pour la verité de la tradition de l'Egliſe touchant les Livres de Moïſe, que d'avoir de tels ennemis à combattre. Ce ſont les *Porphyres* & les *Iuliens Apoſtats* de nôtre ſiécle, dont les raiſonnemens & les diſputes ſont des témoignages pour la verité qu'ils cherchent à détruire. *Cujus impugnatio teſtimonium eſt veritatis*, diſoit ſaint Jerôme dans la préface de ſes Commentaires ſur Daniel en parlant des objections de l'impie Porphyre : car il ſuffit que les docteurs de menſonge ſe declarent contre une opinion reçuë de tout tems, pour avoir déja une preuve qu'ils reſiſtent à la verité, & qu'ils veulent la détruire par quelque nouvelle erreur. Mais ſans nous arrêter à ce préjugé, quoique trés legitime, voyons ce que Spinoſa a objecté aprés l'Auteur du Syſtéme

des Préadamites, & Thomas Hobbés; & ce qu'il a tiré du Rabin Abenezra, pour prouver que Moïse n'a pas écrit les Livres du Pentateuque. Je ferai suivre mes réponses immediatement aprés chaque difficulté, afin de n'être pas obligé de repeter les mêmes choses; & de ne pas laisser dans l'esprit des Lecteurs l'impression des fausses idées, sans les effacer aussi tôt par une solide réponse aux objections des ennemis de la verité.

I. OBJECTION.

On prétend donc d'abord que Moïse ne peut être l'Auteur du Livre de la Genése; parce qu'il y est parlé de certains noms qui n'ont été donnez qu'aprés sa mort; & que l'Auteur y fait des remarques qui ne conviennent pas au tems de ce Legislateur.

Par exemple il eſt dit de la famille d'Abram, au chapitre 12. ℣. 6. Que lorſqu'ils furent venus en la terre de Chanaan, *Abram paſſa au travers de ce païs juſqu'au lieu appellé Sichem, & juſqu'à la vallée illuſtre* : & que *les Chananéens occupoient alors ce païs-là.* Ce qui fait voir, dit Spinoſa & ceux de ce parti, que cela a été écrit dans un tems où les Chananéens avoient déja été chaſſez de la Paleſtine; autrement cet avertiſſement ſeroit inutile, & n'apprendroit rien aux Hebreux que ce qu'ils ſçavoient tous tres-certainement.

Secondement il eſt dit au chap. 14. ℣. 14. *qu'Abram porſuivit juſques à Dan* les Rois qui avoient emmené ſon neveu Lot. Ce nom de *Dan*, ſi nous nous en rapportons aux Spinoſiſtes, marque clairement que le Livre de la Geneſe n'a été écrit que long-

tems aprés Moïse, puisque le nom de *Dan* ne fut donné à la Ville de Laïs ou Lesem que quand six cens hommes de la Tribu de Dan prirent la Ville de Laïs, & luy donnerent aprés l'avoir prise, le nom de leur Tribu, comme on peut le voir au chap. 18. du Livre des Juges, où l'histoire en est rapportée.

Enfin le nom de la montagne où Abraham voulut immoler son fils Isaac, Gen. 22. ℣. 14. a donné lieu à nos Deistes de former des difficultez, & de dire que la Genése n'est pas de Moïse, à cause que la montagne Moria ne fut appellée *la montagne où le Seigneur verra*, *in monte Dominus videbit*, que depuis qu'elle fut destinée pour y bâtir le Temple de Salomon. Voilà en peu de mots tout ce que l'on oppose, pour détruire par des minuties la plus constante & la plus ancienne des

traditions touchant l'Auteur du du Livre de la Genéſe.

RE'PONSE.

S'il eſt permis de revoquer en doute ſur des prétextes auſſi vains que ceux-cy, la tradition du livre de la Genéſe; nous n'avons point de livres dans le monde dont on puiſſe ſçavoir certainement qui en eſt l'Auteur, car il n'y en a point où il ne ſe ſoit gliſſé dans la ſuite des tems quelque petite addition, quelque changement de noms, ou quelques autres petits défauts de cette nature. Qu'on conſulte les anciens Poëtes Grecs & Latins, les Hiſtoriens & les Philoſophes: qu'on examine tous les Auteurs & les Ecrivains Eccleſiaſtiques; & s'il ſe trouve que leurs Exemplaires ſont parfaitement conformes, qu'on n'y voit point de differents leçons, ni pluſieurs omiſ-

ſions ou additions, je conſens en ce cas là que les objections de Spinoſa paſſent pour fortes & judicieuſes. Mais s'il eſt indubitable qu'il n'y a point d'Ouvrage de quelque Auteur que ce puiſſe être, qui n'ait été ſujet à ces petits changemens; peut-on mettre en doute l'Auteur du Livre de la Genéſe, & aſſûrer hardiment que ce Livre n'eſt pas de Moïſe, ſans qu'on puiſſe aſſûrer en même tems que nous n'avons rien d'Homere, de Virgile, de Platon de Ciceron, d'Origene, d'Euſebe de Ceſarée, de Saint Jerôme, de Saint Auguſtin, ni generalement d'aucun ancien Auteur, ſoit profane, ſoit ſacré? Voilà où nous conduiſent naturellement les difficultez des Spinoſiſtes, qui ſe croyent ſeuls capables de raiſonner conſequemment, pendant qu'ils établiſſent des principes d'où s'enſuivent des abſurditez mani-

festes, & dont les moins raisonnables auroient honte de se dire les defenseurs.

Mais si cette réponse paroît trop generale à nos adversaires, qu'ils se souviennent que Moïse a pû remarquer fort à propos, que *les Chananéens étoient déjà établis dans la Palestine*, lorsqu'Abraham vint dans le païs de Sichem ; & qu'il y avoit du tems de Moïse une infinité d'Hebreux qui ignoroient depuis quel tems les descendans de Cham *occupoient ce païs là*. Cette remarque n'est donc pas inutile, en supposant même, comme nous faisons, qu'elle est veritablement de Moïse ; puisqu'elle instruit le lecteur d'un point d'histoire qu'il ne devoit pas ignorer. Et de quel Historien les Spinosistes eux-mêmes auroient-ils appris ce qui regarde les Chananéens, si Moïse n'avoit jamais écrit la

Genéſe ? On ſçait que c'eſt de ce livre ſeul que nous avons appris l'hiſtoire de Noé & de ſes trois fils ; & aprés cela on voudra faire accroire que Moïſe n'en eſt pas l'Auteur, parce qu'il y remarque des faits qu'on ne ſçauroit ignorer, ſans ignorer l'hiſtoire des deſcendans de Cham ?

Ce que dit encore Spinoſa du nom de *Dan*, n'a aucune vraiſemblance ni aucune ſolidité : car il n'eſt pas ſeur que ce lieu appellé *Dan*, où Abraham joignit les Rois qui avoient emmené ſon neveu Lot, ſoit la Ville de *Lais* qui fut enſuite appellée *Dan*, du tems des Juges. Il eſt plus probable qu'Abraham pourſuivit ces Rois juſqu'aux ſources du Jourdain, dont l'une s'appelloit *Dan* dés ce tems-là. Joſeph ſi habile dans les antiquitez de ſa Nation l'a dit en propres termes au chap. 10. du Livre 1. de l'H.-

» ſtoire des Juifs: *Abraham*, dit-
» il, fut ſi touché de la défaite de
» ceux de Sodome qui étoient ſes
» voiſins & ſes amis, & de la cap-
» tivité de Loth ſon neveu, qu'il
» reſolut de les ſecourir, & ſans
» differer un moment il ſuivit les
» Aſſyriens, les joignit le cinquié-
» me jour auprés de *Dan l'une des*
» *ſources du Jourdain*, *&c.* Saint Je-
rôme dans ſes Queſtions Hebraï-
ques nous apprend auſſi que le
fleuve du Jourdain tire ſa ſource
de deux fontaines ou petits ruiſ-
ſeaux dont l'un s'appelle *Ior* &
l'autre *Dan*, & que de ces deux
noms on a fait celui de *Iordan*
ou *Iourdain*. *Dan autem unus è*
fontibus eſt Iordanis. Nam & alter
vocatur Ior, *quod interpretatur*
ῥεῦμρον, *quod eſt rivus. Duobus ergo*
fontibus, *qui haud procul à ſe di-*
ſtant, *in unum rivulum fœderatis*,
Iordanis deinceps appellatur. Si
Spinoſa veut donc ſoûtenir qu'on

ne connoiſſoit point encore du tems de Moïſe le nom du fleuve *Iourdain*, ou que les ſources de ce fleuve ne s'appelloient pas alors *Ior* & *Dan*, nous pourrons dire qu'il ſemble y avoir quelque difficulté dans ſon objection : mais ſi le nom de *Iourdain*, & de *Ior* & de *Dan* ſont plus anciens que Moïſe, comme ils le ſont en effet, n'y a t-il point de l'extravagance à ſoûtenir que Moïſe n'eſt pas Auteur de la Genéſe, à cauſe qu'on y trouve le nom de *Dan*?

Pour la derniére objection que le même Spinoſa & certains Critiques font aprés luy, ſur le chap. 22. ℣. 14. *Il appella ce lieu d'un nom qui ſignifie : Le Seigneur verra. C'eſt pourqu'oy on dit encore aujourd'huy ? Dieu y pourvoira ſur la montagne* ; Je ne voi pas quel fondement ils peuvent avoir, pour aſſûrer que ces paroles n'ont été dites que depuis qu'on eut choiſi

la montagne *Moria* pour y bâtir le Temple de Salomon. Et assurément Spinosa s'est oublié en cette rencontre de ce qu'il avoit promis dans le chap. 8. de son Traité Theologien-politique, qui est de ne rien avancer que ce qui seroit contenu formellement dans l'Ecriture, ou ce qu'on pourroit en tirer par une consequence legitime, *nisi id quod ex ipsa Scriptura constat, aut quod ex solis ipsius fundamentis legitima consequentia elicitur, &c.* Dans quelle Ecriture trouvera-t-il, que la montagne où Abraham voulut immoler son fils Isaac, n'a été appellée, *Le Seigneur verra*, *Le Seigneur y pourvoira*, que du tems de Salomon? Quels sont les passages & les fondemens d'où il peut tirer par une consequence legitime, qu'on n'a commencé que dans le même tems à dire parmi les Hebreux, *Dieu verra sur la mon-*

tagne, ou *Dieu y pourvoira ſur la montagne ?* Ne faut-il donc pas avoir renoncé à la bonne foy, & aux témoignages formels de l'Ecriture, pour entreprendre de faire accroire dans le monde le contraire de ce que nous y liſons ? Le Texte ſacré ne dit-il pas qu'Abraham appella la montagne dont il eſt queſtion, *le Seigneur verra* יהוה יראה *Adonai jireh ?* Ne dit-il pas que quand la Genéſe a été écrite, on diſoit alors, *ſur la montagne le Seigneur verra*, בהר יהוה יראה *behar Adonai jireh*, ou ſi l'on veut lire au paſſif *jeraeh*, *ſera vû.* De quel endroit donc de l'Ecriture Spinoſa avec ſes ſectateurs peut-il tirer que cela n'a été dit qu'au tems de Salomon ? Je ſçai bien que de ſemblables difficultez ne ſont que trop capables de tromper pluſieurs perſonnes dont le cœur eſt déja corrompu, & diſpoſé à écou-

ter toute sorte de faux docteurs: mais je défie & le maître & les disciples de pouvoir surprendre par leurs artifices ceux qui lisent l'Ecriture à intention d'y trouver la verité, & de la prendre dans son sens naturel.

Au reste je ne dois pas omettre la remarque que Saint Jerôme fait sur ce passage dans ses Questions Hébraïques: car nous y verrons que ce proverbe, que la foy d'Abraham a fait naître, étoit encore dans la bouche des Hebreux du tems de ce Saint Do-
» cteur. C'est une coûtume, dit-
» il, chés les Hébreux, l'orsqu'ils
» sont pressez par quelque affli-
» ction ou necessité, & qu'ils sou-
» haittent la protection du Seig-
» neur pour en être délivrez,
» de prononcer ces paroles: *Le*
» *Seigneur y pourvoira sur la mon-*
» *tagne*. C'est à dre, comme il a eu
» compassion d'Abraham en le

ſecourant, il aura de même compaſſion de nous, pour nous ſecourir. De là eſt encore venuë « la coûtume qu'ils ont aujour « d'huy de ſonner de la trompette « avec une corne, en memoire du « belier qui fut mis à la place d'I- « ſaac. *Unde & in ſignum dati arietis ſolent etiam nunc cornu clangere.* Nous ſommes heureux que Spinoſa n'ait pas lû cet endroit de Saint Jerôme ; car il n'eût pas manqué de rapporter au tems de ce Pere, une coûtume & un proverbe qui a été en uſage parmi les Hebreux dés le tems de leur premier Patriarche.

II. OBJECTION.

Le livre de l'Exode n'eſt pas non plus de Moïſe, ſi l'on veut bien s'en rapporter aux Athées & aux Déiſtes. Ils en trouvent des preuves, diſent-ils, dans le corps

du Livre même, où il eſt dit au chap. 16. ℣. 35. *Or les enfans d'Iſraël mangerent de la manne pendant quarante ans, juſqu'à ce qu'ils vinrent dans une terre habitable. C'eſt ainſi qu'ils furent nourris, juſqu'à ce qu'ils entraſſent ſur les prémiéres terres du païs de Chanaan.* Les Spinoſiſtes prétendent donc que cela ne peut avoir été écrit par Moïſe, qui eſt mort avant que ces quarantes années fuſſent accomplies, & avant que les Iſraëtes euſſent mis le pied ſur les terres du païs de Chanaan.

RE'PONSE.

Mais Moïſe a pû dire que les Iſraëlites *mangerent la Manne pendant quarante ans*; puiſqu'il ſçavoit déja par révelation, & qu'il avoit même prédit que les enfans d'Iſraël n'entreroient dans le païs de Chanaan, qu'a-

prés avoir été quarante ans dans dans le desert. Voyez le Livre des Nombres chap. 14 ℣. 33. D'ailleurs quand nous accorderions que cette remarque a été ajoûtée au Livre de l'Exode, ou par Josué, ou par Esdras; faudroit il soûtenir pour cela seul, que le Livre des Lois n'a pas été écrit par le Legislateur. Quoi, les dix Commandemens de Dieu, les préceptes du Decalogue, & tant d'autres que Dieu a donnez à Moïse seul sur la montagne de Sinaï, n'ont pas été écrits par Moïse ? Je prie les personnes qui cherchent la verité, de faire reflexion sur cette difficulté des Spinosistes, & je suis seur qu'elle choquera leur raison aussi-tôt qu'ils penseront à ce qui est contenu dans le Livre de l'Exode.

III. OBJECTION

Quoique les Livres des Rois & des Paralipomenes nous assûrent qu'on trouva du tems du Roy Josias, le Livre du Deutéronôme de Moïse; & qu'il y ait plusieurs passages & dans ce Livre-là même & dans Josué, où il est dit expressément que Moïse a écrit cet Ouvrage; neanmoins Spinosa avec ses disciples espere que les hommes ajoûteront plus de foy à ses raisonnemens & aux explications qu'il donne à l'Ecriture, qu'à tout ce que nous trouvons dans les Auteurs sacrez, & qu'à tout ce qu'il y a de mieux établi dans la tradition de l'Eglise. Ces Messieurs disent donc que les prémieres paroles du Deutéronôme font connoître que Moïse n'en est pas l'Auteur, car ce livre commence ainsi:

Voicy

Voici les paroles que Moïſe prononça devant tout le Peuple d'Iſraël au delà du Jourdain, dans vne plaine du deſert vis-à-vis de la Mer rouge &c. Et ils ajoûtent que cela ne peut aucunement avoir été écrit par Moïſe ; puis qu'il n'a jamais paſſé le Jourdain, & que le peuple d'Iſraël ne l'a point paſſé durant la vie de ce grand Legiſlateur. D'où ils concluent qu'il faut attribuer le Deutéronôme à Eſdras, ou à quelque autre qui vivoit en la Paleſtine dans le tems qu'il écrivoit, & à l'égard duquel le lieu où Moïſe prononça les paroles du Deutéronôme étoit veritablement, trans Jordanem, *au delà du Iourdain.*

RE'PONSE.

Pluſieurs habiles Auteurs ont déja répondu à cette difficulté ; mais ils n'ont pas fait dans leurs

réponſes les reflexions que je vais faire. Je remarque donc d'abord qu'on ne peut faire de ſemblables objections ſans ſe rendre ridicule. Car y a t-il aucun homme raiſonnable qui prétende nier ſur un ſeul mot d'un livre, qu'un tel, ou un tel n'en eſt pas l'Auteur, ſans être auparavant aſſûré que ce mot eſt de l'Auteur même dont on eſt en queſtion ? Il faut donc que Spinoſa & les Critiques qui ſuivent ſes ſentimens, ſoient bien prévenus contre la tradition des Livres de Moïſe, pour ne pas s'appercevoir qu'ils ſe rendent ridicules en attribuant à un Auteur Hebreu un mot Latin qu'il n'a jamais connu. Trans Jordanem, *au delà du Iourdain*, n'a jamais été connu à Moïſe, ni dans ce prémier verſet du Deuteronôme, ni dans le verſet 8. du chap. 3. Il a mis en ſa langue naturelle *beeber hajarden*, qui ſigni-

fie en ces endroits, *au paſſage du Iourdain*, & non pas, *au delà du Iourdain.* Je ſçai bien que *beever haijarden* ou *becber hajarden* ſignifie quelque fois trans, *au delà*, comme dans le chap. 3. ℣. 20. & 25. du même Deutéronôme: mais je ſoûtiens avec les plus ſçavans dans la langue des Hebreux, que ce mot *beever haijarden*, ſignifie auſſi cis Jordanem, *au deça du Iourdain*, & qu'on ne ſçauroit l'expliquer autrement au verſet 8. du chap. 3. ſans y faire dire des fauſſetez à Moïſe qui parle, ou ſans être obligé d'avouër que ce grand conducteur du peuple de Dieu, *a paſſé le Jourdain*, ce qui détruiroit toute la force apparente de l'objection de Spinoſa, auſſi-bien que la verité de l'hiſtoire ſacrée. *Nous nous rendîmes maîtres alors*, dit Moïſe en cet endroit, *du païs des deux Rois des Amorrhéens, qui étoient beever*

haijarden, depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne d'Hermon. Si nous prétendions donc à cause du mot *trans Iordanem* qui se trouve dans la version Latine de ce verset, que Moïse a passé le Jourdain ; ou que les Royaumes des deux Rois des Amorrhéens, c'est à dire, d'Og Roy de Basan, & de Sehon Roy d'Hesebon, étoient dans la Palestine ; ne serions-nous pas les plus ignorans & les plus ridicules de tous les hommes ? Il faut donc malgré tous les Spinosistes, déchaînez contre la tradition des Livres de Moïse, reconnoître que le mot Hebreu *beever* signifie *cis* & *trans*, selon qu'il dépend de la suite du Texte sacré, ou des circonstances des faits où il est employé. Ainsi leur objection a aussi peu de solidité quand on va à la source de l'Ecriture, qu'elle sembloit avoir de force parmi ceux qui ne sçavent

que la langue Latine.

Une autre reflexion qu'on doit faire sur cette difficulté de Spinosa & de quelques Critiques, c'est qu'il ne faut pas qu'ils s'imaginent, que l'explication que nous donnons aux mots Hebreux *beever haijarden*, soit aussi nouvelle que leurs dogmes & leurs systêmes. Un sçavant Hebreu qui vivoit il y a mille ans, & qui est Auteur des Questions Hebraïques sur les livres des Rois & sur les Paralipomenes, & de plusieurs petits ouvrages que je fais actuellement imprimer au commencement de l'Appendice du second volume de nôtre nouvelle Edition de Saint Jerôme; cet ancien Auteur, dis-je, a remarqué dans ses Notes sur la Bible Latine, que pour lire conformement au Texte Hebreu, il faloit lire *in transitu Iordanis*, & non pas *trans Iordanem*, comme il y a dans la

Verſion des Grecs & des Latins. Il lit auſſi *in tranſitu Iordanis*, *au paſſage du Iourdain*, dans un petit Traité qu'il a fait ſur les dix tentations ou les murmures des enfans d'Iſraël dans le deſert. On peut conſulter le premier volume de nôtre Saint Jerôme, & l'on trouvera au commencement du livre du Deutéronôme les Notes dont je parle, & en même tems la condamnation de Spinoſa & de tous les Critiques, qui ont voulu faire douter ſi Moïſe a été l'Auteur des Livres du Pentateuque.

Je pourrois rapporter encore quelques autres objections des Spinoſiſtes, mais elles ſont ſi peu ſolides que ce ſeroit perdre le tems, de nous y arrêter davantage. Ceux qui en voudront voir la refutation la trouveront dans la Demonſtration Evangelique du ſçavant M. Huet, qui en a

fait voir la foibleſſe & le faux brillant. En ſorte qu'aujourd'huy on eſt plus confirmé dans la tradition des Livres de Moïſe, qu'on n'étoit peut-être avant que Spinoſa l'eût attaquée, & donné lieu aux Catholiques d'en examiner la verité, & de la défendre par des raiſons tres-ſolides, & par des explications tres-naturelles des mots du Texte Sacré. Je paſſe donc aux objections des Juifs contre la verité & l'inſpiration de l'Evangile de Saint Matthieu.

§. 2.

Objections que les Iuifs m'ont fait contre l'Evangile de Saint Matthieu. Réponſe à ces objections.

I. OBJECTION.

DAns le tems que je commençois à apprendre la langue Hebraïque, j'eûs ſouvent occaſion de diſputer avec un Rabin d'Avignon, appellé *Moïſe*, qui m'en montra pendant quelques mois les premiers élemens. Il avoit l'Evangile de Saint Matthieu en Hebreu, comme il a été traduit par un Juif ſur quelque Exemplaire Grec ou Latin, & comme il a été imprimé par les ſoins de Quinquarboreus. Ce Rabin que je tâchois de ramener dans la voye de la vérité

par l'évidence des Prophéties qui nous ont annoncé le Myſtere de Jeſus-Chriſt, m'attaqua un jour ſur l'Evangile de Saint Matthieu; prétendant que cet Evangeliſte avoit rapporté une hiſtoire fabuleuſe en parlant du maſſacre des Innocens ou des enfans de Bethlehem, qui fut fait par le commandement du Roy Herodes. Toute la force de ſon raiſonnement ſe reduiſit au ſilence de Joſeph, qui n'a pas dit un mot de ce grand évenement, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire dans la narration où il parle du même Herodes, ſi ce maſſacre avoit fait autant de bruit dans le monde, que les Chrétiens le croyent ſur la rélation de Saint Matthieu.

RE'PONSE.

Je n'eus pas de peine à répon-

dre à la difficulté du Rabin, ni à lui oppoſer Joſeph contre Joſeph, en le faiſant ſouvenir que leur celebre Hiſtorien n'a pas dit un mot de l'adoration du veau d'or dans le deſert, quoique l'hiſtoire n'en ſoit pas moins fameuſe dans le livre de l'Exode chap. 32. que le maſſacre des enfans de Bethlehem l'eſt dans l'Evangile de Saint Matthieu chap. 2. Et qu'ainſi s'il vouloit conclure du ſilence de Joſeph, que Saint Matthieu a trompé les Chrétiens; je pouvois conclure de mon côté, que Moïſe a trompé les Juifs. Il ne ſçut que répartir à cette réponſe: mais je le pouſſai encore plus loin, par une autre que je lui fis ſur le champ, & qu'il m'avoüa être tout à-fait convainquante.

Je luy fis faire reflexion que dans le tems que Saint Matthieu écrivit ſon Evangile, il y avoit encore & parmi les Juifs & par-

mi les Chrétiens, un grand nombre de perſonnes qui avoient vû le Roy Herodes, & qui avoient été témoins de l'arrivée des Mages à Jeruſalem, & de la cruauté qu'Herodes avoit exercée envers les petits enfans qu'il avoit fait égorger. Si Saint Matthieu avoit donc raconté une hiſtoire fabuleuſe, il ſe ſeroit attiré juſtement la reputation d'un veritable & inſigne impoſteur, & tous les hommes au deſſus de l'âge de quarante ans ſe ſeroient élevez contre lui, pour lui donner le démenti & le traitter comme le dernier des fourbes & des menteurs. Et certes il n'en faloit pas d'avantage pour décrediter ſon Evangile, & pour empêcher les Juifs de ſe convertir & d'embraſſer la Religion Chrétienne. Car s'ils euſſent vû des fables & des impoſtures à la tête de ce livre, il n'y auroit point eu de Juif dans

Jeruſalem, qui ne l'eût rejetté avec mépris comme l'ouvrage d'un fauſſaire ; & qui n'eût jugé par là que le Meſſie des Chrétiens étoit luy-même un faux Prophéte, puiſqu'il avoit choiſi des impoſteurs pour ſes Apôtres. Il trouva cela tres conforme au bon ſens & aux lumiéres de la raiſon, & il confeſſa qu'il y auroit de la folie à rejetter une hiſtoire comme fauſſe, quand elle a été écrite du tems de ceux qui en ſont eux-mêmes les témoins ; ſur tout ſi l'on eſt ſeur que cette hiſtoire a été publiée en même tems qu'elle fut écrite ; comme on eſt ſûr que Saint Matthieu publia ſon Evangile peu d'années aprés la mort de Jeſus-Chriſt, pour l'inſtruction des Juifs de Jeruſalem qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme.

Dans un autre entretien il me ſouvient que je fis avoüer au mê-

me Rabin *Moïse*, que nous pouvions nous sauver dans nôtre Religion ; & je défie les plus endurcis de pouvoir dire le contraire, quand ils disputent avec nous sans passion & quand ils veulent ouvrir les yeux aux lumiéres de la raison. J'ai dit exprés le nom du Rabin avec qui j'ay eu ces disputes sur la Religion, afin que le Lecteur ne s'imagine pas que je me fais moy-même un fantôme pour le combattre plus aisément ; & que je veux persuader la verité de nos Ecritures par des contes faits à plaisir.

II. OBJECTION.

On peut objecter contre l'inspiration de l'Evangile de Saint Matthieu & des autres Livres du Nouveau Testament, qu'il n'est pas évident qu'ils ayent été écrits par un particulier mouvement

du Saint Esprit, à cause que les Prophéties qui sont dans les Evangiles ne viennent pas des Evangelistes, mais de celuy dont ils rapportent la vie, les paroles, & les actions. C'est à dire qu'il paroît manifestement par les prédictions de Jesus-Christ, contenuës dans Saint Matthieu, que Jesus-Christ étoit Prophéte, & le Dieu des Prophétes selon nous; mais il ne paroît point que l'Evangeliste qui a rapporté ces prédictions fût lui-même Prophéte, ou qu'il les ait écrites autrement que les Historiens profanes ont écrit la vie des Empereurs de Rome.

RE'PONSE.

Cette difficulté a autant de force contre l'inspiration du Livre de la Genése, que contre l'inspiration de l'Evangile de

Saint Matthieu : car Moïſe ne prédit rien lui-même dans la Geneſe, & il n'y fait que rapporter les prédictions des autres Prophétes & celles de Jacob. Ainſi les Juifs n'ont rien à nous objecter touchant l'inſpiration de Saint Matthieu, que nous ne puiſſions leur objecter touchant le prémier livre de leur Loy. Que s'ils répondent, qu'il ſuffit d'être aſſûré qu'un livre a été écrit par un Prophéte, pour être aſſûré qu'il eſt divin & inſpiré du Saint Eſprit; je n'aurai pas de peine à leur montrer que Saint Matthieu a été rempli des lumiéres Prophétiques, & qu'il a été conduit par le même Eſprit qui animoit & qui conduiſoit Moïſe leur propre Legiſlateur, & le plus grand Prophéte de l'Ancien Teſtament, qui parloit à Dieu bouche à bouche *ore ad os.*

Quelqu'un peut-être craindra

que je me hazarde trop en comparant Saint Matthieu avec Moïse; mais j'espere qu'il changera de sentiment s'il veut considerer attentivement les raisons qui m'obligent à parler de la sorte en faveur de l'Evangeliste Saint Matthieu. Il est déja constant & indubitable par l'évenement de toutes les choses que Jesus-Christ a prédites à ses Apôtres & á son Eglise, qu'il étoit lui-même un veritable Prophéte, & que Dieu a autorisé toutes les prédictions qu'il a faites dans l'Evangile de Saint Matthieu. Or Jesus-Christ dont Dieu a ainsi attesté la mission par ces Prophéties, & par toute sorte de miracles les plus inoüis & les plus surprenans, a choisi Saint Matthieu pour instruire son Eglise, & pour être l'un de ses Apôtres, & l'un des premiers Prédicateurs de l'Evangile: il luy a de plus donné son

Esprit, & la puissance de remettre les pechez : il l'a rempli enfin de tous les dons du Saint Esprit le jour de la Pentecôte, & l'a envoyé prêcher son nom dans tout le monde.

Cela supposé comme indubitable & justifié par l'histoire des Evangiles, je dis que Saint Matthieu n'a pû écrire son Evangile pour l'instruction de l'Eglise de Jesus-Christ, qu'en qualité de son disciple, de docteur & de prédicateur de la nouvelle Loy. S'il l'a fait en cette qualité, Jesus-Christ a été dans l'obligation de luy donner l'Esprit de verité qu'il avoit promis à ses Apôtres, cet Esprit qui devoit leur enseigner toutes choses, & les faire entrer dans toute verité, *& inducet in omnem veritatem.* D'où il s'ensuit necessairement que Saint Matthieu dans la prédication de l'Evangile, & dans le gouvernement

de l'Egliſe, a été dirigé particulierement par le Saint Eſprit, & qu'il n'a rien écrit pour inſtruire les fidéles, que ce que l'Eſprit de verité luy a dicté, *& ſuggeret omnia quæcumque dixero vobis*; ou du moins qu'il n'a rien établi, ni rien enſeigné, ſoit par écrit, ſoit de vive voix, qu'il n'y ait été pouſſé par un mouvement particulier du Saint Eſprit, qui conduiſoit ſa plume, ſon eſprit & ſon cœur, pour l'empêcher de tomber dans quelque erreur en écrivant, ou en prêchant l'Evangile.

Ajoûtons encore que les autres Apôtres ont prêché les myſtéres de nôtre Foy ſelon l'Evangile de Saint Matthieu, comme il paroît par Saint Barthelemy & Saint Barnabé dont nous avons parlé cy-deſſus; ce qu'ils n'auroient jamais fait, s'ils n'avoient été perſuadez que Saint Matthieu avoit été deſtiné de Jeſus-Chriſt, &

éclairé des lumiéres divines pour écrire ſon Evangile. Qu'a donc Moïſe au deſſus de Saint Matthieu, puiſque l'un & l'autre ont eu le même Eſprit, & la même aſſiſtance pour écrire leurs Livres ? Il y a pourtant quelque difference, c'eſt que Moïſe a écrit pour un peuple tout charnel & tout terreſtre ; au lieu que Saint Matthieu a écrit pour un peuple tout ſpirituel & tout celeſte. Il y a encore cette difference, c'eſt que Moïſe n'a eu l'avantage de voir le Seigneur que dans des ombres, des nuages & des obſcuritez, qu'il ne l'a vû que par derriére, *videbis poſteriora mea :* au lieu que les Apôtres ont eu le bonheur de converſer familiérement avec lui comme avec un ami qui leur apprenoit tout ce qu'il avoit entendu de ſon Pere, & qui leur faiſoit voir à découvert ce que tant de Saints & de Pro-

phétes avoient desiré de voir & d'entendre. *Mais pour vous*, disoit Jesus-Christ à ses disciples, en Saint Matth. chap. 13. ℣. 16. & 17. *Vos yeux sont heureux de ce qu'ils voyent, & vos oreilles de ce qu'elles entendent. Car je vous dis en verité, que beaucoup de Prophétes & de Justes ont souhaitté de voir ce que vous voyez, & ils ne l'ont pas vû; & d'entendre ce que vous entendez, & ils ne l'ont pas entendu.* Moïse auroit souhaitté de voir & d'entendre ce que Saint Matthieu a vû & entendu si souvent. C'est pourquoy il avoit recommandé si expressément au peuple d'Israël, d'écouter ce Prophéte que Dieu devoit leur envoyer. *Le Seigneur vôtre Dieu*, leur disoit-il, Deut. 18. 15. *vous suscitera un Prophéte comme moy, de vôtre nation & d'entre vos freres : c'est luy que vous écouterez.*

Les Juifs m'accorderoient aisé-

ment ce que je dis en faveur de Saint Matthieu, s'ils vouloient reconnoître que Jesus-Christ est le Prophete dont Moïse a parlé en cet endroit : mais ils sont trop endurcis dans leur impieté pour ne pas resister à la lumiére de l'Evangile, & aux témoignages les plus clairs de leurs propres Ecritures. Toute nôtre dispute donc avec les Juifs, touchant l'inspiration de l'Evangile de Saint Matthieu, sera terminée si nous pouvons leur montrer par des preuves convainquantes, que Jesus-Christ étoit un veritable Prophéte, & ce Prophéte même que Dieu leur avoit promis si solemnellement sur la montagne Sinaï. C'est aussi ce que j'entreprends à la fin de ce Traité, ne pouvant mieux employer mon tems qu'à confondre les entêtemens des Juifs contre le Sauveur du monde ; & à rélever la gloire

de leur Meſſie qu'ils ne veulent pas reconnoître dans la perſonne d'un homme crucifié ; *Judæis ſcandalum.*

Chapitre V.

Des Preuves de la divinité de Jeſus-Chriſt.

§ I.

Que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie ou le grand Prophéte promis aux Iuifs dans le Deutéronôme.

POur mettre en évidence ces grandes veritez, il eſt à propos de commencer par rapporter les paroles où Dieu promet aux Juifs un Prophéte ſemblable à Moïſe, & celui qu'ils devoient écouter ſous peine de l'indigna-

tion & des vengeances du Seigneur. L'endroit eſt un peu long & contient preſque tout entier le chapitre dix-huitiéme du Deuteronôme ; mais je ne cite rien qui ne ſoit tres important, & qui ne doive être remarqué. Voici donc le commandement & la promeſſe que Dieu fait aux Hebreux : *Lorſque vous ſerez entrez dans la terre que le Seigneur vôtre Dieu vous donnera, prenez bien garde de ne pas vouloir imiter les abominations de ces peuples, & qu'il ne ſe trouve perſonne parmi vous qui faſſe paſſer par le feu ſon fils ou ſa fille, ou qui conſulte les devins, ou qui obſerve les ſonges & les augures, ou qui ſoit magicien, ou qui ſoit enchanteur, ou qui conſulte ceux qui ont l'eſprit de Python, & qui ſe mêlent de deviner, ou qui interroge les morts, pour apprendre d'eux la verité. Car le Seigneur a en abomination toutes ces choſes, & il exter-*

minera tous ces peuples à vôtre entrée, à cauſe des crimes qu'ils ont commis. Vous ſerez parfaits & ſans tache avec le Seigneur vôtre Dieu. Ces peuples dont vous allez poſſeder la terre conſultent les augures & les devins : mais pour vous, vous avez été inſtruits autrement par le Seigneur vôtre Dieu. Le Seigneur vôtre Dieu vous ſuſcitera un Prophète comme moy, de vôtre nation & d'entre vos freres : C'eſt luy que vous écouterez ; ſelon la demande que vous fites au Seigneur vôtre Dieu près du mont Horeb, où tout le peuple étoit aſſemblé, en luy diſant : Que je n'entende plus la voix du Seigneur mon Dieu, & que je ne voye plus ce feu éffroyable, de peur que je ne meure. Et le Seigneur me dit : Tout ce que ce peuple vient de dire eſt tres-raiſonnable. Je leur ſuſciterai du milieu de leurs freres un Prophète ſemblable à vous ; je lui mettrai mes paroles dans la bouche,

che, & il leur dira tout ce que je lui ordonnerai. Que ſi quelqu'un ne veut pas entendre les paroles que ce Prophète prononcera en mon nom, ce ſera moy qui en ferai la vengeance. Si un Prophète corrompu par ſon orgueïl entreprend de parler en mon nom, & de dire des choſes que je ne lui ai point commandé de dire, ou s'il parle au nom des dieux étrangers, il ſera puni de mort. Que ſi vous dites en vous-même: comment pourrai-je diſcerner, ſi la parole qu'on m'annonce n'eſt point du Seigneur? Voici le ſigne que vous aurez: Si ce que ce Prophète a prédit au nom du Seigneur n'arrive point, c'eſt une marque que ce n'étoit point le Seigneur qui l'avoit dit, mais que ce Prophète l'avait inventé par l'orgueïl & la préſomption de ſon eſprit. C'eſt pourquoy vous n'aurez aucune crainte de ce Prophète.

Dieu par ces paroles condam-

ne toutes les abominations & toutes les pratiques de la ſuperſtition, de l'idolatrie, & du culte des demons. Il défend expreſſement à ſon peuple de vouloir apprendre la verité par des moyens impies & ſuperſtitieux; & il leur ordonne de ne conſulter que les Prophétes qu'il leur envoiroit pour les inſtruire en ſon nom, & pour leur faire connoître les voyes de la juſtice. Et parce qu'ils avoient témoigné lorſque la Loy leur fut donnée que leur foibleſſe ne pouvoit ſoûtenir le poids de la grandeur & de la majeſté de Dieu qui leur parloit alors avec une voix de tonnerre, Dieu pour s'accommoder à leur demande qui paroiſſoit raiſonnable, leur promit de ne plus leur preſcrire des Lois avec ces ſignes épouvantables de grandeur & de puiſſance, & de leur donner un Prophéte ſemblable à Moïſe,

avec lequel ils pourroient converſer familiérement, & apprendre de luy les ordonnances du Seigneur. Car Dieu promet de mettre ſes paroles dans la bouche de ce Prophéte qui parlera en ſon nom, & de tirer vengeance de tous ceux qui ne voudront pas l'écouter. Et afin que ce Prophéte leur puiſſe être connu, & qu'ils ne le confondent pas avec quelque impoſteur qui peut-être voudroit ſe mettre en ſa place, il leur donne des marques pour le diſtinguer ; & ces marques conſiſtent dans l'accompliſſement des choſes que le Prophéte aura prédites au nom du Seigneur. Parce que ſi elles n'arrivoient pas ſelon ſa prédiction, ce ſeroit une marque que Dieu n'auroit point parlé par la bouche du Prophéte : mais qu'il auroit lui-même inventé ſes prédictions par l'orgueil & par la préſomption de ſon cœur,

ce qui le rendroit coupable de mort, & digne du mépris de ceux qu'il auroit lui-même voulu tromper en les épouvantant par de fausses prédictions, *Et idcirco non timebis eum.*

Si l'on fait donc attention à tout ce que Dieu a fait écrire en cet endroit du Deutéronôme, on y verra comme le plan du mystere de l'incarnation du Fils de Dieu, & comme un abregé de l'histoire de l'Evangile. On y parle d'abord du culte des demons & des superstitions de l'idolatrie que la Religion de Jesus-Christ a banie du monde. Ensuite Dieu trouve raisonnable le sentiment que les Hebreux ont de leur foiblesse, qui ne leur permettoit pas de pouvoir traitter avec un Dieu plein de gloire, de terreur, & de majesté. Et Dieu leur promet de se cacher à l'avenir sous les voiles de nôtre chair & de la nature

humaine, & de leur parler par un Prophéte qui ſeroit ſemblable à Moïſe, qui ſeroit homme comme Moïſe ; un homme de leur nation, & du nombre de leurs freres, dont la converſation ſeroit auſſi douce & auſſi avantageuſe que celle de ce grand Legiſlateur. Un Prophéte qui ſeroit luy-même un Legiſlateur comme Moïſe, qui confirmeroit la verité de ſa miſſion par des miracles & par des œuvres merveilleuſes, comme avoit fait Moïſe; un Prophéte enfin qui leur prédiroit les choſes futures, & qui ſe diſtingueroit de tous les autres par la verité de ſes promeſſes, par la grandeur de ſes œuvres, & par la ſainteté du culte de Dieu qu'il devoit établir parmi les hommes. Dieu ajoûte encore qu'il perdra ceux qui n'écouteront point les paroles qu'il aura miſes dans la bouche de ſon Prophéte, quand

on aura pû reconnoître par l'évenement de ſes prédictions, qu'il eſt celui que Dieu leur avoit promis par la bouche de Moïſe.

Quel prétexte donc ont aujourd'huy les Juifs pour ne pas reconnoître ce Prophéte dans la perſonne de Jeſus-Chriſt? N'a-t'il pas été ſemblable à Moïſe, en ſignes, en prodiges, en vertus, & en lumiéres? N'a-t'il pas été un homme de leur nation, fils de Marie, de la Tribu de Juda? N'a-t'il pas dit aux Juifs que tout ce qu'il faiſoit & tout ce qu'il diſoit, il le faiſoit & diſoit au nom de Dieu ſon pere? N'a-t'il pas reproché à ces incredules qu'étant venu au nom de ſon Pére, ils n'avoient par voulu le recevoir; mais qu'aprés luy ils recevroient des impoſteurs qui ſe diroient leur Chriſt ſans en avoir d'autres marques que leur propre orguëil & leur préſomtion? N'at-'il pas

prédit enfin qu'en punition de ſon ſang verſé, & pour avoir comblé la meſure de leurs crime en le faiſant mourir injuſtement, ils ſeroient exterminez & leur ville renverſée ? Toutes ces choſes ayant été prédites dans l'Evangile, & ayant eu leur accompliſſement, comme on le voit dans l'Hiſtoire de Joſeph, il faut neceſſairement reconnoître, ou que Dieu à trompé les Juifs dans le Deutéronôme, en ne leur donnant pas aſſez de marques pour diſcerner le Prophéte qu'il leur promettoit; ou confeſſer que Jeſus-Chriſt eſt ce Prophéte & celui qu'on doit écouter avec reſpect, *ipſum audite.*

Dieu n'a point donné d'autre marque pour diſcerner un faux Prophéte, d'avec celuy qui parleroit en ſon nom, que le defaut de l'accompliſſement des choſes prédites. Et on a vû en effet que

les faux Prophétes qui ſont venus aprés Jeſus-Chriſt ; ont fait des prédictions qui n'ont point eu leur accompliſſement ; & l'on a reconnu par là qu'ils étoient des impoſteurs. Mais pour Jeſus-Chriſt, il n'a rien prédit ni aux Juifs, ni à ſes diſciples, qui ne ſoit arrivé préciſement comme il leur avoit dit ; d'où il faut conclure que Jeſus-Chriſt étoit un veritable Prophéte, & qu'il a parlé veritablement au nom de ſon Pere. Je dis plus, qu'il étoit le Prophete envoyé de Dieu pour le ſalut du monde ; & le Fils unique du Dieu des Prophétes, en tout égal à ſon Pere Eternel. Les Juifs endurcis regarderont ces paroles comme un blaſphéme qui leur eſt inſupportable : mais s'ils ont le ſens commun, & autant qu'il en faut pour ſe rendre aux lumiéres de la raiſon, j'eſpere leur donner des preuves évidentes de la divinité de Jeſus-Chriſt.

§. 2.

Preuves de la divinité de Jesus-Christ par les miracles.

JE soûtiens donc que les miracles que Jesus-Christ a fait par luy-même, & ceux que ses Apôtres ont faits en son nom, sont des preuves convainquantes, qu'il étoit Dieu luy-même comme son Pere, & qu'il a parlé avec verité, lorsqu'il a dit en Saint Jean, *Moy & mon Pere nous sommes une même chose.* Je sçai que les miracles en general peuvent être un signe équivoque de la sainteté & de la puissance de ceux qui les font, puisque les magiciens de Pharaon en firent quelques uns, pour resister à ceux que Moïse faisoit en présence de ce Prince. Mais je prétends que ceux de Jesus-Christ ont quelque

chose de si particulier, qu'il est impossible de s'y tromper, ou d'y rencontrer de signe équivoque. La grandeur de ces merveilles, la maniere dont elles sont faites, le motif & la fin qu'on s'y propose, prouvent inconteſtablement que le doigt de Dieu agit visiblement en tous ces miracles, *digitus Dei est hic.* Prenons pour exemple la resurrection de *Lazare* si celebre dans l'Evangile de Saint Jean chap. 11. On voit d'abord que Jesus-Christ se dit être luy-même *la vie & la resurrection* de ceux qui croyent en luy, & il assûre qu'il peut retirer du tombeau ceux qu'il luy plaît. *Ego sum resurrectio & vita, qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet.* Marthe croit qu'il a cette puissance, parce qu'elle croit qu'il est le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui est venu en ce monde. Aprés cette con-

feſſion de Marthe, Jeſus leve les yeux au Ciel, & rend graces à ſon Pere de ce qu'il l'avoit exaucé. Il ne veut pas neanmoins que les Juifs s'imaginent qu'il ait beſoin comme les autres Prophétes d'invoquer le ſecours du Ciel, comme ſi la puiſſance de faire des miracles luy étoit étrangere; s'il ſemble le faire ainſi, c'eſt pour les autres, & non pour luy-même : *Pour moy*, dit-il à Dieu ſon Pere, *je ſçai bien que vous m'exaucez toûjours ; mais je dis cecy pour ce peuple qui m'environne, afin qu'ils croyent que c'eſt vous qui m'avez envoyé. Ayant dit ces paroles, il cria à haute voix : Lazare, ſortez dehors. Le mort ſortit à l'heure même, ayant les pieds & les mains liez de bandes &c.* Cette reſurrection de Lazare, mort depuis quatre jours, & reſſuſcité à la vûë de tant de Juifs ennemis de Jeſus-Chriſt, fut ſi éclatante & ſi

surprenante, que les Scribes & les Pharisiens crurent qu'elle étoit capable de convertir tout le monde, & de faire reconnoître Jesus-Christ pour le Fils de Dieu, selon la confession de Marthe. C'est pourquoy ils resolurent de le faire mourir au plûtôt; & deliberererent même de tuer Lazare; à cause que plusieurs le voyant plein de vie & de santé aprés avoir été déja pourri dans le tombeau, croyoient en Jesus-Christ l'auteur d'une si grande merveille.

Je demande présentement aux Juifs, & aux Esprits forts qui se disent Chrétiens, s'ils sont bien persuadez qu'il n'y a que Dieu luy seul qui puisse ressusciter les morts; ou s'ils pensent que les démons ont aussi le pouvoir de redonner la vie à un homme mort depuis quatre jours? Les Juifs sans renoncer à leur Loy ne

ſçauroient ſoûtenir une opinion ſi fauſſe & ſi impie ; & les Libertins ne pourront jamais nous montrer dans aucune hiſtoire de magiciens & d'enchanteurs, que les demons ayent reſſuſcité quelqu'un d'entre les morts. Apollonius Tyanée le plus celebre des magiciens, & le ſinge de Jeſus-Chriſt pendant ſa vie, a-t-il jamais pû reſſuſciter un veritable mort ? Qu'on nous montre ſi avec tous ſes preſtiges & toutes ſes illuſions il a jamais redonné la vie à un de ſes amis mort depuis quatre jours, & déja puant & couvert de pourriture ; & ſi l'on peut nous montrer ce fait nous dirons que la reſurrection d'un mort peut-être un ſigne équivoque, & que les miracles de Jeſus Chriſt ne prouvent pas invinciblement qu'il étoit Dieu, & en tout égal à ſon Pere Eternel. Mais s'il n'eſt pas poſſible de

trouver dans les hiſtoires ſacrées ou profanes, que les demons ayent jamais reſſuſcité des morts veritables, les Athées ſont obligez de confeſſer malgré eux que Jeſus-Chriſt agiſſoit par une vertu toute divine, & qu'il n'y a qu'un Dieu qui puiſſe faire de ſemblables merveilles.

Pour les Juifs, qui pourroient repliquer que leurs anciens Prophétes Elie & Eliſée ont auſſi reſſuſcité des morts, je les prie de faire reflexion ſur la difference qu'il y a entre le miracle de Jeſus-Chriſt & celui des Prophétes dont nous parlons. Ceux-cy ne le font pas comme de leur autorité & par leur propre pouvoir mais au nom du Seigneur, & par la vertu de celuy qu'ils adoroient en qualité de ſerviteurs. Ils prient, ils invoquent, pour obtenir de Dieu que l'ame ſe réüniſſe au corps qu'elle avoit

quitté ; & aprés qu'ils ont enfin obtenu la reſurrection de leurs morts, ils ſont réconnus pour des veritables ſerviteurs & miniſtres du Seigneur. *Nunc in iſto cognovi, quoniam vir Dei es tu, & verbum Domini in ore tuo verum eſt.* 3. Reg. 17. 24. Jeſus-Chriſt au contraire avant que de faire le prodige dont nous parlons, veut être réconnu pour le Chriſt, pour le Fils de Dieu envoyé dans ce monde par ſon Pere Eternel, & pour l'auteur de la vie qu'il va donner à un mort en le reſſuſcitant & le retirant du ſepulchre où il étoit depuis quatre jours.

Que les Juifs les plus endurcis, & les Spinoſiſtes les plus devouez à l'erreur & aux artifices de l'impieté, me diſent donc ſans héſiter ce qu'ils croyent de cette preuve de la divinité de Jeſus-Chriſt : s'ils la croyent évidente & inconteſtable, ou s'ils veulent

bien ſoûtenir qu'elle n'eſt ni demonſtrative, ni concluante. S'ils prennent ce dernier parti, ils tombent manifeſtement dans l'impieté & dans un horrible blaſphéme : car ils ne ſçauroient nier que la reſurrection de Lazare avec les circonſtances qui l'accompagnent, ne ſoit une preuve évidente que celuy qui a fait ce miracle, eſt Dieu & égal à ſon Pere ; ſans dire en même tems, & prononcer ce jugement blaſphematoire, *l'auteur de la verité peut atteſter le menſonge & l'impieté*. De quelque côté donc qu'ils ſe tournent, il paroît qu'ils ſont impies & blaſphémateurs ; ſoit en niant la divinité de celuy qui eſt Dieu & égal au Pere ; ſoit en jugeant que le Pere peut atteſter l'impoſteure de celuy qui ſe dit Dieu ne l'étant pas. Et s'ils ſe plaignent qu'on les maltraitte dans ce raiſonnement, & que

je les embaraſſe par des ſophiſmes ; je vais leur ôter tous ces vains prétextes en reduiſant mon diſcours à des prémiers principes auſſi clairs que le jour.

C'eſt un principe établi ſur la raiſon même, *qu'il n'y a que l'auteur de la vie qui puiſſe reſſuſciter les morts*: parce que c'eſt dire, *il n'y a que celuy qui donne la vie, qui puiſſe la redonner lorſqu'on la perduë.*

C'en eſt encore un autre, de dire que *l'auteur de la verité ne peut atteſter le menſonge ni aucune impoſture.*

Un troiſiéme principe de raiſon non moins évident que les deux précedens, c'eſt que *Dieu nôtre Créateur eſt auteur de la vie & auteur de la verité ; puiſque cette idée eſt inſeparable de ſon être.*

Je puis donc raiſonner ſûrement ſur ces principes, & dire

que la resurrection de Lazare est une preuve évidente de la divinité de Jesus-Christ ; ou qu'il n'est pas évident que l'auteur de la vie puisse lui seul ressusciter les morts ; ou que l'auteur de la verité ne puisse attester le mensonge & l'imposture ; ou que Dieu nôtre créateur soit auteur de la vie & auteur de la verité. C'est blasphémer que de nier quelqu'un de ces principes, ou de soûtenir quelqu'une des propositions opposées. Je n'ai donc pas mal parlé, lorsque j'ai avancé que de quelque côté que se tournent les Juifs & nos Libertins, ils tombent necessairement dans des blasphémes, ou en niant la divinité de Jesus-Christ, ou en disant que Dieu auteur de toute verité a pû autoriser & attester des impostures. Il auroit en effet attesté & autorisé la plus grande des impietez & des impostures

dans la resurrection de Lazare, si Jesus-Christ n'avoit pas été Dieu & auteur de la vie comme luy-même: parce que Jesus-Christ s'est mis en la place de Dieu dans ce miracle, & il ne l'a fait qu'aprés avoir exigé cette foy de la sœur de Lazare, c'est à dire, aprés avoir obligé cette sainte femme à croire qu'il étoit *la vie & la resurrection* de ceux qui ressuscitent; & qu'il avoit la puissance de faire *revivre les morts* qui auroient crû en luy pendant leur vie. *Credis hoc, croyez vous cela*, lui disoit-il; & un peu aprés, *Ne vous ai-je pas dit que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu?* Dieu pouvoit-il donc communiquer à Jesus-Christ la puissance de ressusciter Lazare, sans attester en même tems la verité des paroles du même Jesus-Christ, & de la foy de sainte Marthe sœur de Lazare? Et s'il l'a autorisée, attestée,

& confirmée par un si grand miracle dont tous les Juifs ont été les témoins, peut-on douter sans extravagance que Jesus-Christ ne soit la vie & la resurrection des hommes, le Messie des Juifs, le Fils de Dieu, la gloire & la puissance de son Pere ? Avoüez donc cœurs endurcis, avoüez Esprits forts en aveuglement, que *Jesus-Christ est Dieu*; ou que *Dieu est pere de mensonge.*

Les miracles des disciples de Jesus-Christ sont aussi une preuve évidente de sa divinité, & de son égalité avec le Pere Eternel. Car ces miracles ont été faits au nom de Jesus-Christ, comme ceux des Prophétes de l'Ancien Testament ont été faits au nom de Dieu le Pere. Ceux qui les ont faits étoient serviteurs de Jesus-Christ, ils l'adoroient comme leur Dieu & le Fils unique du Pe-

re ; comme l'auteur de la vie, & le Juge des vivans & des morts ; comme celuy qui étoit reſſuſcité d'entre les morts, qui étoit monté au Ciel, & qui étoit aſſis à la droite de la majeſté de Dieu. Il ſuffit d'entendre parler l'Apôtre Saint Pierre au chap. 4. des Actes des Apôtres, pour être perſuadé que je n'avance rien qui ne ſoit indubitable : *Ce que Pierre voyant*, dit l'Ecriture, *il parla ainſi au peuple : O Iſraëlites, pourquoy vous étonnez-vous de cecy, & pourquoy nous regardez-vous, comme ſi c'étoit par nôtre puiſſance, ou par nôtre ſainteté que nous euſſions fait marcher ce boiteux ? Le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Iacob, le Dieu de nôs Peres a glorifié ſon Fils Ieſus que vous avez livré & renoncé devant Pilate ; qui avoit jugé qu'il devoit être renvoyé abſous. Vous avez renoncé le Saint & le Iuſte ; vous avez deman-*

dé qu'on vous accordaſt la grace d'un homicide ; & vous avez fait mourir l'auteur de la vie. Mais Dieu l'a reſſuſcité d'entre les morts, & nous ſommes témoins de ſa reſurrection. C'eſt ſa puiſſance, qui par la foy en ſon nom a raffermi les pieds de cet homme que vous voyez, & que vous connoiſſez : & la foy qui vient de luy a fait devant tous le miracle d'une ſi parfaite gueriſon. &c. Saint Pierre aſſûre donc que le Dieu de leurs Peres avoit glorifié Jeſus-Chriſt par un miracle tres-éclatant ; & que celuy que les Juifs avoient poſtpoſé à un homicide, & renoncé devant Pilate, étoit l'auteur de la vie, par la puiſſance duquel le boiteux avoit reçû une ſanté miraculeuſe. Si la foy de Pierre avoit été une illuſion, & ſi ce qu'il enſeignoit au peuple, avoit été une fauſſe doctrine ; le Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob auroit il pû l'autoriſer &

la confirmer par un miracle auſſi authentique ? Ce prodige fut ſi public, que les Magiſtras, les Senateurs & les Docteurs des Juifs aſſemblez en un même lieu, n'eurent rien à oppoſer aux raiſons de Saint Pierre, qui leur prouvoit par ce miracle la divinité de Jeſus-Chriſt. *Nous vous declarons*, leur diſoit-il, *à vous tous & à tout le peuple d'Iſraël, que ç'a été par le nom de nôtre Seigneur Ieſus-Chriſt de Nazareth, lequel vous avez crucifié, & que Dieu a reſſuſcité d'entre les morts, que cet homme eſt maintenant gueri comme vous le voyez devant vous. C'eſt cette pierre que vous architectes avez rejettée, qui a été faite la principale pierre de l'angle. Et il n'y a point de ſalut par aucun autre : Car nul autre nom ſous le Ciel n'a été donné aux hommes par lequel nous devions être ſauvez.* Les Princes du peuple voyant la conſtance des Apôtres de

Jesus-Christ, se disoient entre eux: *Que ferons nous à ces gens-cy? car ils ont fait un miracle qui est connu de de tous les habitans de Ierusalem. Cela est certain, & nous ne pouvons pas le nier.* Il étoit en effet bien certain ce grand miracle; puisque cinq mille personnes furent converties à la foy de Jesus-Christ, par l'évidence de ce prodige & par la prédication de Saint Pierre. Et je soûtiens qu'il n'est point d'homme raisonnable qui puisse ne pas imiter l'exemple de ces Juifs convertis, s'il considere avec attention la merveille faite au nom de Jesus de Nazareth, & s'il se souvient des principes établis cy-dessus, qu'un miracle veritable & un prodige surnaturel ne pouvant venir que de la puissance du Créateur, il faut absolument reconnoître que celuy au nom duquel il est fait, est veritablement l'auteur de nôtre

être

être & le Créateur de toutes choſes; ou que Dieu peut faire des merveilles en confirmation de l'impoſture & d'une fauſſe Religion. Ce qu'on ne peut ſeulement penſer ſans un horrible blaſphéme.

C'eſt ſur les mêmes principes que l'Apôtre Saint Paul raiſonne dans le prémier chapitre de l'Epître aux Galates, & il renferme toute la force de ſon raiſonnement dans ces paroles ſuivantes, entenduës de tres-peu de perſonnes. *Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du Ciel vous annonceroit un Evangile different de celuy que nous vous avons annoncé, qu'il ſoit anathéme.* L'Apôtre ne veut donc pas être écouté, s'il annonce aux Galates un Evangile different de celuy qu'il leur avoit d'abord prêché; il veut qu'on le rejette luy & les Anges même du Ciel,

& qu'on les rejette avec horreur comme des anathémes, s'il arrive qu'ils annoncent d'autres myſtéres, ou qu'ils enſeignent aux hommes une Religion differente de celle qu'il avoit établie dans les Egliſes de Galatie. Pourquoy cela? Ne pouvoit-il pas s'être trompé d'abord & ſe corriger dans la ſuite? Et les Anges du Ciel peuvent-ils enſeigner aux hommes une fauſſe Religion, quand ils viennent la leur annoncer de la part de Dieu? Ces Eſprits bienheureux ne peuvent à la verité nous apprendre rien de faux ni d'indigne de Dieu. Mais il eſt plus poſſible que les Anges du Ciel ne demeurent pas dans la verité, que de voir Dieu, l'auteur de la verité, ſe détruire & ſe contredire luy-même. Ainſi l'Evangile que Saint Paul prêchoit, ayant été confirmé par des miracles & des prodiges tous di-

vins, Dieu avoit atteſté & autoriſé cet Evangile ; en ſorte que ſi un Ange du Ciel, ou Saint Paul luy-même en avoit annoncé un autre different & veritable, il faudroit dire que Dieu ſe peut contredire, & qu'il y a en luy, *eſt & non*, le *ouy & le non* : ce qui eſt entierement impoſſible, & ce qu'on ne peut penſer ſans impieté. L'Apôtre avoit donc raiſon d'écrire en ces termes aux Galates, & de ſoûtenir avec une parfaite aſſûrance, que tout autre Evangile different du prémier qu'il leur avoit annoncé, ne pouvoit être que faux & corrompu, quand ce ſeroit même un Ange du Ciel qui l'annonceroit ; puiſque les miracles que Dieu avoit faits en confirmation du premier Evangile, temoignent manifeſtement que tout autre ſeroit contraire à la verité, ou que Dieu n'eſt pas immua-

ble, *Ego Deus, & non mutor.*

Pouſſons encore plus loin la force de cette preuve par les miracles, & obligeons les Juifs à reconnoître Jeſus-Chriſt pour leur Meſſie & leur Dieu, ou à rénoncer aux lumiéres de la raiſon, qui appuyent ſi fortement la verité de la Religion Chrétienne. Je me renferme dans le chapitre cinquiéme de l'Evangile de Saint Jean, où je trouve ramaſſées toutes les preuves de la verité de Jeſus-Chriſt, & un raiſonnement ſolide de la Sageſſe éternelle; capable de couvrir de confuſion tous les incredules, en faiſant remarquer leur ſtupidité d'eſprit, qui les empêche de voir & de comprendre des veritez qui ſautent aux yeux. Voici donc les argumens que faiſoit le Sauveur du monde, pour obliger les Juifs à le reconnoître & à croire en luy. Il prit ſujet de leur parler à l'oc-

caſion de la ſanté miraculeuſe qu'il avoit renduë à un homme malade depuis trente-huit ans, & qu'il guerit un jour de Sabbat. *Mais les Juifs*, dit le Texte Sacré, *cherchoient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, voyant que non ſeulement il ne gardoit pas le Sabbat, mais qu'il diſoit encore que Dieu étoit ſon Pere, ſe faiſant ainſi égal à Dieu.* Pour repouſſer ces injuſtes reproches, Jeſus-Chriſt leur oppoſe ce raiſonnement: *En verité, en verité je vous dis, que le Fils ne peut agir par luy-même, mais qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere: car tout ce que le Pere fait, le Fils le fait auſſi comme luy, parce que le Pere aime le Fils, & il luy montre tout ce qu'il fait, & il luy montrera des œuvres encore plus grandes que celles-cy, en ſorte que vous en ſerez vous-mêmes remplis d'admiration. Car comme le Pere reſſuſcite les*

morts, & leur rend la vie ; ainſi le Fils donne la vie à qui il luy plaît....

Si je rens témoignage de moy-méme, mon témoignage n'eſt pas veritable. Il y en a un autre qui rend témoignage de moy ; & je ſçai que le témoignage qu'il en rend eſt veritable. Vous avez envoyé à Jean, & il a rendu témoignage à la verité. Pour moy ce n'eſt pas d'un homme que je reçois témoignage : mais je dis cecy, afin que vous ſoyez ſauvez. C'étoit une lampe ardente & luiſante ; & vous avez voulu vous rejoüir pour un peu de tems à la lueur de ſa lumiére. Mais pour moy j'ai un témoignage plus grand que celuy de Jean : car les œuvres que mon Pere m'a donné pouvoir de faire, les œuvres, dis-je, que je fais rendent témoignage pour moy. Vous n'avez jamais oüi ſa voix, ni rien vû qui le repreſentât : & cependant ſa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez point à celuy qu'il a envoyé.

Examinez avec ſoin les Ecritures, puiſque vous croyez y trouver la vie éternelle; & vous verrez que ce ſont elles qui rendent témoignage de moy. Mais vous ne voulez pas venir à moy pour trouver la vie. Je ne tire point ma gloire des hommes. Mais je vous connois, je ſçai que l'amour de Dieu n'eſt point en vous. Ie ſuis venu au nom de mon Pere, & vous ne me recevez pas: ſi un autre vient en ſon propre nom, vous le recevrez. Comment pourriez-vous croire vous qui recherchez la gloire que vous vous donnez les uns aux autres, & qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu ſeul? Ne penſez pas que ce ſoit moy qui vous accuſe devant le Pere: Moïſe même auquel vous eſperez, ſera vôtre accuſateur. Car ſi vous croyiez Moïſe, vous me croiriez auſſi, parce que c'eſt de moy qu'il a écrit. Que ſi vous ne croyez pas ce qu'il a écrit; comment croirez-vous ce que je vous dis?

Je ne lis jamais avec attention ces divines paroles de Jesus-Christ, que je ne sente mon cœur & mon esprit enlevez hors d'eux-mêmes, & ravis en admiration par l'éclat, par le poids, & par la force du raisonnement de celuy qui est l'unique maître des hommes; & qui peut seul illuminer tous les hommes qui viennent au monde. Il donne donc aux Juifs des preuves de sa divinité & de son égalité avec le Pere Eternel, mais des preuves si demonstratives, si évidentes, si invincibles, qu'il est impossible d'y resister, à moins que d'avoir banni de son cœur l'amour de Dieu & de la verité, & de s'être rendu ennemi declaré de la raison, de la parole de Dieu, & des prédictions de Moïse, le plus grand des Prophétes de l'Ancienne Loy. Suivons le raisonnement de Jesus-Christ, pour en découvrir la for-

ce invincible, & l'évidence des principes ſur leſquels il eſt établi. Saint Jean-Baptiſte s'étoit acquis par ſon merite une ſi grande reputation de ſainteté, que les Juifs de ſon tems douterent s'il ne ſeroit point le Meſſie promis dans leur Loy, ou s'il n'étoit pas Elie qui venoit lui préparer la voye. Les deputez des Juifs dans le chap. 1. de l'Evangile de Saint Jean, témoignent aſſez qu'ils ſont prêts à reconnoître ce grand homme pour leur Meſſie, s'il veut leur aſſûrer qu'il l'eſt en effet, & qu'ils ne doivent point en attendre d'autre que lui. Mais ce grand Précurſeur du Fils de Dieu, & le veritable ami de l'Epoux, n'avoit garde de ſe mettre en ſa place & de cacher aux Juifs la verité qu'ils venoient apprendre de ſa bouche. Il confeſſe donc qu'il n'eſt pas le Chriſt, & que celui que les Juifs cherchoient

étoit au milieu d'eux ſans qu'ils le connuſſent, *medius veſtrûm ſtetit, quem vos neſcitis. C'eſt luy*, ajoûta-t-il, *qui doit venir aprés moy; & je ne ſuis pas digne de dénoüer les cordons de ſes ſouliers.* Ce témoignage que Jean rendit à la verité, prouvoit ſuffiſamment que Jeſus-Chriſt étoit le Meſſie; & les Juifs auroient été inexcuſables par ce ſeul endroit, de n'avoir pas voulu le reconnoître pour tel. Mais Jeſus-Chriſt lui-même en donne encore des preuves incomparablement plus évidentes & plus indubitables. Et c'eſt pourquoy il diſoit cy-deſſus: *J'ay un témoignage plus grand que celuy de Jean: car les œuvres que mon Pere m'a donné pouvoir de faire, les œuvres, dis-je, que je fais, rendent témoignage pour moy.* Ces œuvres étoient, la guériſon de toute ſorte de maladies, la délivrance des perſonnes poſ-

ſedées du demon, & la reſurrection des morts. *Car*, diſoit-il, *comme le Pere reſſuſcite les morts, & leur rend la vie : ainſi le Fils donne la vie à qui il luy plaît.* Et pour convaincre les plus endurcis que ces miracles ſont une preuve demonſtrative de ſa divinité, il leur fait remarquer que *le Fils ne peut agir par luy-même, & qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere :* mais que *tout ce que le Pere fait, le Fils auſſi le fait comme luy.* C'eſt à dire, que par la même puiſſance que le Pere reſſuſcite les morts, le Fils reſſuſcite auſſi ceux qu'il luy plaît. Ce qui marque clairement une même puiſſance dans le Pere & dans le Fils, une même indépendance de volonté, & une même ſouveraineté ſur tous les êtres. Mais parce que les Juifs auroient pû objecter à Jeſus-Chriſt, qu'ils ne reconnoiſſoient point d'autre

Meſſie que celuy qui étoit marqué dans leurs Ecritures, nôtre Sauveur prévient cette objection & les défie de pouvoir ouvrir ces livres ſans y trouver des preuves de ſa miſſion, & de la verité de ſes paroles. *Si vous ajoûtiez foy*, leur dit-il, *aux paroles de Moïſe*, vous ne pourriez vous défendre d'en *ajoûter aux miennes*, *parce que c'eſt de moy qu'il a écrit.* Que ſi vous ne croyez, ni ne voulez entendre ni la voix de Jean, ni la voix des miracles, ni les témoignages de l'Ecriture, ni les prédictions de Moïſe; qui s'étonnera que vous demeuriez dans vôtre aveuglement, & que ce que je vous dis ne faſſe aucune impreſſion ſur vos eſprits? *Si autem illius litteris non creditis; quomodo verbis meis credetis?*

Il n'y eut donc parmi les Juifs aucune perſonne raiſonnable, & attachée à la Loy de Dieu, qui ne réconnût par les œuvres que

Jesus-Christ faisoit, qu'il étoit ce Prophéte dont Moïse avoit écrit. Saint Philippe en fut d'abord persuadé avant même que d'avoir vû des miracles, comme il paroît par ces paroles du chapitre 1. de Saint Jean, où il est dit: *Philippe ayant rencontré Nathanaël luy dit: Nous avons trouvé celuy de qui Moïse a écrit dans la Loy, & que les Prophétes ont prédit sçavoir Jesus de Nazareth fils de Joseph.* Nathanaël, qui étoit un vrai Israëlite sans déguisement & sans artifice, eut d'abord de la peine à le croire, parce qu'il ne pensoit pas que Nazareth dût être la patrie du Prophéte promis dans leur Loy: mais il n'eut pas plûtôt approché de celuy qui découvre les plus secretes pensées des hommes, qu'il confessa que Jesus-Christ étoit *le Fils de Dieu, & le Roy d'Israël.* Saint Jean Baptiste voulant convain-

cre ſes propres diſciples de cette même verité, ſi importante à tous ceux qui deſiroient avoir part au ſalut d'Iſraël, en envoya deux à Jeſus-Chriſt, lorſqu'il eut appris dans la priſon les œuvres merveilleuſes qu'il faiſoit tous les jours. Les diſciples de Saint Jean font donc cette queſtion au Fils de Dieu, en Saint Matth. chapitre 11. *Etes-vous celui qui doit venir, ou ſi nous devons en attendre un autre?* Il eſt évident que cette propoſition auroit bien embaraſſé un faux Prophète, qui eût été obligé de chercher de fauſſes preuves pour ſoûtenir ſon impoſture, non par des œuvres de Dieu, mais par des illuſions & des préſtiges du demon. Elle ne ſurprit point Jeſus-Chriſt, parce qu'il étoit veritablement *celui qui devoit venir*, ainſi qu'il leur prouva ſur le champ par cette réponſe: *Allez dire à Jean ce que vous*

avez entendu, & ce que vous avez vû. Les aveugles voyent, les boiteux marchent, les lepreux ſont gueris, les ſourds entendent, les morts reſſuſcitent, l'Evangile eſt annoncé aux pauvres: & heureux celui qui ne prendra point en moy un ſujet de ſcandale. C'eſt donc par les miracles que Jeſus-Chriſt prouva particulierement ſa miſſion; & il n'en falut pas davantage à des gens inſtruits dans la Loy, pour avoir des preuves indubitables que c'étoit luy *qui devoit venir*, & qu'il n'y en avoit point d'autre qu'on dût attendre. Iſaïe l'avoit prédit ſi clairement au chap. 35. qu'il ſuffit de comparer ſes paroles avec celles de Jeſus-Chriſt, pour reconnoître que ce divin Sauveur prouvoit par demonſtration aux diſciples de Saint Jean, & ſa divinité & la verité de ſon avénement. *Dieu viendra*, dit Iſaïe, *& nous*

ſauvera; & ce ſera alors que *les aveugles verront*, que *les ſourds entendront*, que les boiteux *marcheront* & *bondiront comme des Cerfs*, & que *la langue des muets ſera deliée*. La marque certaine & indubitable que Dieu eſt venu ſur la terre pour ſauver les hommes, c'eſt ſelon Iſaïe qu'on voye parler les muets, marcher les boiteux, & toutes les autres merveilles dont nous parlons. Jeſus-Chriſt a donné la vûë aux aveugles, il a rendu l'oüie aux ſourds, il a fait marcher les boiteux, il a fait parler diſtinctement les muets : c'eſt donc luy qui eſt le veritable *Emanuël*, ce Dieu qui eſt venu ſur la terre pour ſauver les hommes, *Deus ipſe veniet, & ſalvabit nos*. Que s'il a été homme comme nous, & s'il a paru ſous les apparences de la chair du peché, perſonne ne peut raiſonnablement en prendre ſujet de ſcanda-

le & de chute ; puiſqu'il étoit prédit que ce Verbe fait chair, & ce grand Prophete de la Loy nouvelle, ſeroit ſemblable à Moïſe, à l'ancien Legiſlateur des Juifs. *Dieu vous ſuſcitera un Prophéte ſemblable à moy &c.*

Aprés cette foule de preuves demonſtratives, & par les Prophéties, & par toute ſorte de miracles, & de faits inconteſtables, qui ne peuvent avoir que Dieu pour auteur ſelon que nous l'avons remarqué, les Juifs & les faux Chrétiens ne ſeront-ils pas obligez de ſe confeſſer vaincus? Quand les Prophéties ſe joignent aux miracles, la verité doit trouver entrée dans les Eſprits; & celui qui demande de nouvelles raiſons & de nouveaux prodiges pour croire ce qui eſt atteſté par tant de merveilles, eſt luy-meſme un grand prodige, de ne pouvoir ſe rendre à des preuves qui ont confondu

& dissipé l'aveuglement des Payens, & qui ont fait changer de face à toute la terre. C'est le raisonnement que fait Saint Augustin au Livre vingt-deuxiéme de la Cité de Dieu, chapitre 7. & 8. *Quisquis*, dit-il, *adhuc prodigia ut credat inquirit, magnum est ipse prodigium, qui mundo credente non credit.* L'incredulité des Juifs, & l'impieté de nos Esprits-forts, devient donc prodigieuse & monstrueuse en resistant aux preuves que nous avons apportées dans tout ce Traité, pour confirmer la verité de nôtre sainte Religion. Et n'est-il pas visible qu'un homme doit passer pour un prodige & pour un monstre épouvantable, quand il ne veut pas se rendre à des preuves établies sur les préniers principes du sens commun & de la raison, ni à des demonstrations dont Dieu se rend garant par des miracles effectifs,

qui ont fait embraſſer la foy à tant d'eſprits raiſonnables parmi les Payens, & à une infinité de Juifs qui étoient diſpoſez à recevoir la verité ? Mais enfin ſi ces prodiges d'incredulité ſe plaiſent encore & ſe glorifient dans leurs tenebres ; j'eſpere trouver des lecteurs raiſonnables qui goûteront les veritez que je leur ay propoſées, & même la methode que j'ai ſuivie pour les leur perſuader. Car j'ai appris de Saint Paul à ne pas employer les diſcours élevez d'une éloquence & d'une ſageſſe humaine, quand on veut faire connoître les myſteres & la verité de la Religion d'un Dieu anneanti devant les hommes : & je ſçai qu'il faut attendre tout le fruit de mon diſcours, de la puiſſance du Dieu que j'adore. *Ut fides veſtra non ſit in ſapientia hominum, ſed in virtute Dei.*

RELATION

D'une diſpute que l'Auteur de ces Traitez a euë depuis peu contre un Juif.

AVERTISSEMENT.

JE ne ſçai ſi l'on attribuera au hazard, ou à une conduite particuliere de la Providence, la diſpute dont j'entreprens la relation. La choſe s'eſt paſſée de mon côté d'une maniere ſi imprévûë, & ſi peu étudiée, que j'ai penſé d'abord, qu'il en étoit de cette diſpute comme de beaucoup d'autres choſes indifferentes qui nous arrivent dans la vie.

Mais ayant fait reflexion que ce Juif m'avoit été adreſſé dans le tems que je travaillois à combattre les erreurs de la Nation, & à leur prouver la divinité de Jeſus-Chriſt, j'ai crû que Dieu pourroit bien l'avoir permis de la ſorte, pour m'obliger à m'étendre ſur la même matiere, en me faiſant ſentir par de nouveaux exemples & la force de la Religion Chrétienne, & la foibleſſe des raiſonnemens que les Juifs luy oppoſent : afin qu'étant convaincu de l'une & de l'autre par ma propre experience, je fuſſe plus en état de les perſuader efficacement à mes lecteurs.

Mais quoi qu'on penſe des deſſeins de Dieu, qui n'ordonne rien que pour l'avantage de l'Egliſe, & pour le ſalut de ſes Eleus, j'ai lieu d'eſperer que cette Relation ne ſera pas tout à fait inutile à l'égard des Chrétiens, & que

pluſieurs de ceux qui la liront me ſçauront bon gré de leur avoir fait connoître, que les Juifs d'à preſent peuvent auſſi peu contredire les preuves de nôtre ſainte Religion, que leurs peres peurent contredire les miracles de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres. L'évidence de la verité frape ſi fort ces cœurs endurcis, qu'ils ſont obligez dans les diſputes, ou à ſe declarer pour le Chriſtianiſme, ou à rénoncer du moins aux préjugez de leur ſecte. Et bien qu'ils ayent une peine extrême d'en venir là, je peux neanmoins aſſurer, que ſi je n'ai pû convertir les Juifs en diſputant contre eux, j'ai pû les forcer à nous avoüer qu'on ſe ſauve dans nôtre Religion. C'eſt à dire que je les ai obligez de ceſſer d'être Juifs; puiſqu'il n'y a rien de ſi contraire aux ſentimens de ce peuple, que la verité de la Religion Chrétienne, & le ſa-

lut promis aux Gentils.

Cet aveu donc que nous font les Juifs, malgré les préjugez de leur éducation, & de leurs fauſſes traditions, eſt une preuve convainquante & de l'évidence & de la force de la verité de nôtre ſainte Religion ; & l'on n'eſt pas peu confirmé dans les veritez qu'elle nous enſeigne, quand on la voit ſuperieure à tout ce que ſes ennemis tâchent de luy oppoſer pour la détruire. On verra bien-tôt qu'il n'eſt rien de plus foible ni de plus ridicule que les objections que nôtre Juif m'a faites contre la verité de la Religion Chrétienne; & qu'au contraire il n'eſt rien de plus fort ni de plus ſolide que les raiſons dont je me ſuis ſervi contre luy & contre ſa Loy. Cette inégalité de preuves & de raiſonnemens ne doit pas être attribuée à l'inégalité des eſprits ; mais plûtôt à l'inégalité de la cauſe

qu'on defend, puiſqu'il eſt auſſi difficile de ſoûtenir des erreurs & des ſuperſtitions, qu'il eſt aiſé de ſoûtenir la verité d'une Religion qui a ſoûmis tout le monde à l'obeïſſance de Jeſus-Chriſt.

Le Juif dont je parle eſt un homme d'eſprit, il a même quelque érudition qui n'eſt pas commune parmi ceux de ſa Nation; car il a étudié dans une Univerſité la Philoſophie d'Ariſtote. Tout cela lui auroit beaucoup ſervi dans nos diſputes, s'il avoit défendu une bonne cauſe; & s'il n'avoit combattu contre la verité. Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres circonſtances qui ne font rien au ſujet que je me ſuis propoſé dans cette Relation; & je croi qu'il importe peu de faire connoître au public la maniere dont le Juif m'a été renvoyé de Sorbonne, ou ce qui m'a été dit par les perſonnes qui l'ont mené en ce Monaſtere

de

de S. Germain des Prez. Il ſuffit qu'on ſçache, que ceux qui ſont venus avec luy ont été preſens à nos diſputes, & que je n'avancerai rien dans cette Relation, dont l'un d'eux ne puiſſe rendre témoignage, s'il eſt enfin neceſſaire de le faire pour contenter quelques incredules.

PREMIER ENTRETIEN.

Ce qui fut dit de part & d'autre le premier jour de nôtre diſpute, que nous commençâmes le douziéme du mois de Mars dernier.

APrés les complimens ordinaires, la perſonne qui conduiſoit le Juif, voulut nous mettre en train de diſputer, & il fit un court éloge de ſon merite en remarquant qu'il étoit capa-

ble de défendre quelque Religion que ce puiſſe être, ſoit celle des Juifs, ou celle des Chrétiens, ſoit même celle des Mahometans. Là deſſus je me tournai vers le Juif en luy demandant, s'il pourroit bien deffendre la Religion Judaïque? Il me répondit: Pour celle-là je la defens toûjours. Vous la croyez donc veritable, luy dis je, puiſque vous la défendez toûjours? Et moy je ſuis perſuadé que cette Religion des Juifs eſt abolie, & qu'il n'y en a plus aucune de veritable que celle dont je fais profeſſion. Je ne ſçaurois défendre que la ſeule Religion Chrétienne, quoique je me ſente aſſez fort pour combatre toutes les autres, où je ne vois que de l'entêtement & de l'illuſion. Lorſque nous nous fûmes ainſi declarez l'un & l'autre, chacun pour ſa Religion, nous entrâmes en diſpute, & le Juif en fit l'ou-

verture par les objections ſuivantes.

Le Juif. Il n'eſt point de veritable Religion qui n'enſeigne que Dieu eſt un être ſpirituel, inviſible, & immortel : comment veut-on donc que je regarde comme une veritable Religion, celle qui m'apprend d'adorer un homme mortel, & un Dieu mis en Croix par nos peres, comme un faux Prophéte. D'ailleurs qui pourroit croire que celuy qui nous détourne de la loy de Dieu, ſoit luy-même un Dieu, ou un veritable Prophéte ? Les Prophétes n'ont rien dit qui puiſſe favoriſer cette Religion, & qui ne ſoit contraire à tout ce que les Chrétiens ſe ſont laiſſez perſuader par Jeſus-Chriſt & par ſes Apôtres.

Le Chrétien. La Religion Chrétienne, Monſieur, bien loin de nous enſeigner ce que vous dites, nous ordonne de croire que

Dieu eſt un pur Eſprit, & qu'il veut auſſi être adoré en eſprit & en verité. C'eſt Jeſus-Chriſt luy-même qui nous a enſeigné ces grandes veritez lorſqu'il a parlé du culte qui eſt aujourd'huy établi dans toute l'Egliſe Chrétienne. Et quand nous diſons que Dieu eſt mort pour ſauver les hommes, nous ne prétendons pas qu'un être ſpirituel, inviſible & éternel, ait été ſujet à la mort, contre ſa propre nature; mais nous croyons que celui que les Juifs adorent comme Dieu, & comme un être increé & inviſible, s'eſt revêtu de nôtre nature, & qu'il s'eſt fait homme comme nous, & qu'il eſt mort ſans rien perdre des perfections de la nature divine, qui le rend ſpirituel, inviſible, & immortel. Si vous faites donc reflexion à tout ce que nous diſons de Jeſus-Chriſt, en qui nous reconnoiſ-

ſons deux natures tres-diſtinctes, vous n'aurez nulle peine à comprendre qu'il a pû mourir, parce qu'il étoit homme ; & qu'il eſt demeuré immortel, parce qu'il étoit Dieu.

Vous vous tromperiez même fort groſſierement ſi vous prétendiez qu'étant Dieu & homme tout enſemble, il devoit empêcher que les Juifs ne le fiſſent mourir, & proteger toûjours cette nature mortelle qu'il avoit unie à ſa perſonne divine. Cette penſée n'eſt point conforme à la raiſon, ni au deſſein du Verbe Eternel ; qui ne s'eſt fait chair que pour ſe ſoûmettre à la mort, & pour être en état de répandre ſon ſang comme le prix de la redemtion de tous les hommes. Il a luy-même repris ſes diſciples quand ils ont voulu le défendre contre ceux qui étoient venus ſe ſaiſir de ſa perſonne, pour le faire

mourir : parce qu'il étoit neceſſaire qu'il mourût, ſelon la volonté de ſon Pere Eternel qui l'avoit envoyé dans ce monde, afin qu'il s'offrît en ſacrifice ſur une croix. *Quoy*, diſoit-il à Saint Pierre, *ne boiray-je point le calice que mon Pere m'a donné ?* Johan. 18. 11. Il pouvoit ſans doute exterminer les Juifs qui l'ont fait mourir, puiſqu'il les renverſa par terre d'une ſeule parole lorſqu'ils s'approchoient de luy pour le prendre : mais ayant reſolu de donner ſa vie pour le ſalut des hommes, il ne luy convenoit point de tuer & de perdre ceux qu'il étoit venu racheter. *Car le Fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les hommes, mais pour les ſauver.* Luc. 9. 56.

Pour ce qui eſt du reproche que vous faites à Jeſus-Chriſt, d'avoir detourné les hommes de la Loy de Dieu, il paroît que vous parlez comme vos peres qui luy ont au-

trefois reproché de violer le jour du Sabbat, & de n'être point un homme de Dieu, *Non est hic homo à Deo, qui sabbatum non custodit.* Johan. 9. 16. Comme ce reproche, Monsieur, vous semble juste, & que vous prétendez en tirer des consequences tres-injurieuses à nôtre Sauveur, que vous voudriez faire passer pour un ennemi de la loy de Dieu; vous me permettrez de vous répondre ce qu'il répondoit luy-même à vos Pharisiens, en rejettant le blâme dont ils tâchoient de le noircir.

Je trouve donc dans tous les Evangelistes que vos peres accuserent souvent Jesus-Christ d'être un violateur de la Loy de Moïse: & que nôtre Sauveur repoussa cet injuste reproche par des raisonnemens qui fermerent la bouche à ses calomniateurs. Vous cherchez, leur disoit-il, á me faire

mourir, & vous prennez pretexte des œuvres miraculeuses que je fais au jour du Sabbat. Mais je vous demande, s'il vous est plus permis à vous de circoncire au jour du Sabbat, qu'à moy de faire des miracles ? Vous faites des incisions mortelles sur les corps des hommes le jour du Sabbat, sans craindre pour cela d'être accusez comme violateurs de la sainteté de ce jour ; & vous osez m'accuser quand je gueris les malades le jour du Sabbat, & que je rends la vûë aux aveugles, vous osez, dis-je, m'accuser de violer la Loy de Moïse ? Il vous est donc permis de faire du mal & de perdre les hommes, pendant que vous ne voulez pas me permettre de leur faire du bien & de les sauver ? Hypocrites, qui est celui d'entre vous qui voyant son asne, ou son bœuf tombé dans un puits, ne l'en retire aussi-tôt le jour mê-

me du Sabbat ; & aprés cela vous oſerez me reprocher de guerir ce jour là les paralitiques & les hydropiques, & de les retirer de l'état pitoyable où ils étoient depuis pluſieurs années ? Vous témoignez par vôtre calomnie, que vous faites plus de cas des bêtes ſans raiſon, que des hommes que Dieu a faits à ſon image & reſſemblance.

Voilà, Monſieur, ce que Jeſus-Chriſt répondoit à vos peres, quand ils luy faiſoient le reproche que vous luy faites aujourd'huy. Vous voyez bien qu'il n'eſt rien de plus injuſte, ni de plus contraire au ſens commun, que de faire à l'égard d'un aſne, ce qu'on défend de faire à l'égard des hommes ; & que Jeſus-Chriſt qui gueriſſoit les malades au jour du Sabbat, étoit moins coupable du violement de la Loy de Moïſe, que vos peres qui cou-

tres ceremonies de la Religion des Juifs. Mais ſi vous faites attention à ce qui ſe pratique dans la Religion Chrétienne, vous verrez d'abord la verité des paroles de Jeſus Chriſt, qui n'a fait que remplir le vuide de la Loy ancienne, & ſubſtituer le corps en la place des ombres & des figures. Pour une circonciſion charnelle, faite de la main des hommes, il a ſubſtitué la circonciſion du cœur qui ſe fait par l'eſprit: & au lieu d'un culte tout charnel & terreſtre, qui conſiſte principalement en des ſacrifices de bêtes & d'animaux, il a appris aux hommes d'honorer leur Createur par les œuvres de la foy & de la charité, qui ſont des holocauſtes ſpirituels tres-agreables & tres-precieux devant Dieu.

Et ſi vous voulez que je vous rende cette verité ſenſible par quelques exemples, vous n'avez

qu'à vous ſouvenir que vous avez paſſé vous-même de l'enfance à l'état d'un homme parfait ; & que celui qui vous accuſeroit de vous être détruit vous-même, parce que vous n'étes plus enfant aujourd'huy comme vous avez été d'abord, paſſeroit luy-même pour un homme qui n'a pas le ſens commun, & qui ne ſçait pas mettre de difference entre un homme imparfait & encore enfant, & entre un homme parfait & plein de ſageſſe. La Loy de Moïſe donc n'ayant été à l'égard de l'Evangile, que ce qu'eſt un enfant à l'égard d'un homme parfait, ou ce qu'eſt une figure à l'égard de la perſonne qu'elle repreſente, vous ne devez pas accuſer Jeſus-Chriſt d'avoir détruit une Loy, qu'il n'a abolie qu'en y ajoûtant l'accompliſſement & la perfection. Il a fait ceſſer toutes les ombres & toutes les figures de

l'Ancien Testament. par la présence & la réalité des mysteres que ces figures nous marquoient d'une maniere obscure & tres-imparfaite; Et il n'a pas détruit autrement la Loy de Moïse, que comme vous pouvez détruire l'image qui vous represente, en paroissant vous-même au lieu où vous l'avez mise. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre Saint Paul en parlant sur ce même sujet : *Que personne ne vous condamne pour le manger & pour le boire, ou sur le sujet des jours de fêtes, des nouvelles lunes, & des jours de sabbat; puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devoient arriver, & que Jesus-Christ en est le corps & la verité*, CORPUS AUTEM CHRISTI. Colos. 2. 16. & 17.

Le Juif. Je sçai bien, Mon Pere, que les Chrétiens prétendent que nôtre Loy n'étoit qu'une fi-

gure: mais nous croyons nous-autres que Dieu eſt un ouvrier parfait, & qu'il ne fait pas des Lois en peinture, comme vous le dites. Moïſe nous a donné la Loy pour toûjours, & les Ecritures ne parlent point que Dieu doive faire alliance avec un autre peuple qu'avec celuy qu'il a retiré de l'Egypte.

Le Chrétien. Nous ſçavons auſſi, Monſieur, que Dieu eſt tout puiſſant & un ouvrier tres-parfait. Mais quoiqu'il ait une puiſſance infinie, il ne fait pas toûjours ce qui paroît aux yeux des hommes plus parfait & plus accompli. Quand il a fait l'homme au commencement du monde, il n'a pas commencé par l'eſprit, quoique ce ſoit la partie la plus noble & la plus parfaite de nous-mêmes. Il a premierement formé le corps & nôtre être materiel, animal & terreſtre; *Prius quod*

animale, deinde quod ſpiritale.
C'eſt la même regle qu'il a gardée en donnant des Lois aux hommes; il a commencé par une loy toute terreſtre & toute charnelle, qui ne parloit que de la circonciſion du corps, & des Sacrifices des animaux : enſuite il en a établi une nouvelle, qui nous ordonne une circonciſion interieure & toute ſpirituelle, & qui demande de nous le ſacrifice d'un eſprit briſé de contrition & anneanti devant Dieu.

Moïſe vôtre ſaint Legiſlateur nous a parlé fort nettement de cette circonciſion interieure qui ſe fait par la grace du Saint Eſprit; & ſi vos peres avoient mieux examiné toutes les paroles de ce grand Prophéte, ils ne ſe ſeroient point laiſſé tranſporter d'un faux zele de la Loy, qui les a rendus les perſecuteurs de Jeſus-Chriſt, leur veritable Meſſie, & les

ennemis de ſon Egliſe.

Le Juif. Je ſoûtiens, Mon Pere ; que Moïſe n'a jamais parlé d'aucune Loy que de celle que nous obſervons ; & nous ne voyons point dans ſes Livres qu'il ait jamais prédit que Dieu la dût changer, ou qu'il dût nous abandonner.

Le Chrétien. Pardonnez-moy, Monſieur, ſi je prens la liberté de vous dire que vous vous étes trop avancé. Moïſe a prédit aſſûrement vôtre réprobation, & l'élection des Gentils, & il l'a même prédite dans le Cantique du Deutéronôme, que vous devez ſçavoir par cœur, & avoir toûjours à la bouche.

Le Juif. Je ſuis ſurpris, Mon Pere, que vous me diſiez que nôtre réprobation eſt prédite dans le Cantique du Deutéronôme. Il n'y a point d'endroit de l'Ecriture où Moïſe parle tant à nôtre

avantage, que dans ce Cantique? il y exhorte toutes les nations à nous donner des loüanges, & à publier nôtre bonheur; & vous voudriez me faire accroire qu'il est parlé de nôtre réprobation dans ce grand Cantique?

Le Chrétien. Si vous étes surpris, Monsieur, de ma proposition, je suis encore plus étonné de vôtre réponse. Est-il donc possible qu'aprés avoir lû si souvent le livre du Deutéronôme, vous n'ayez jamais fait reflexion, ni sur la circoncision interieure dont il y est parlé, ni sur la réprobation dont vous y étes menacez? Ouvrons tout-à-l'heure le Livre du Deutéronôme, & voyons de nos propres yeux qui, de vous, ou de moy, aura dit vrai. Lisez, s'il vous plaît, ces deux ou trois versets du chapitre 30. avant que de passer au celebre Cantique où Moïse a marqué & vôtre ré-

probation & nôtre élection.

4. *Quand vous auriez été dispersez jusqu'aux extremitez du monde, le Seigneur vôtre Dieu vous en retirera.*

5. *Il vous prendra avec luy, & il vous ramenera dans la terre que vos peres ont possedée, & vous la possederez de nouveau : & vous benissant il vous fera croître en plus grand nombre que n'avoient été vos peres.*

6. *Le Seigneur vôtre Dieu circoncira vôtre cœur, & le cœur de vos enfans ; afin que vous aimiez le Seigneur vôtre Dieu de tout vôtre cœur & de toute vôtre ame, & que vous puissiez vivre.*

Oseriez-vous nier à present que Moïse n'a point parlé de la Loy nouvelle que Jesus-Christ a établie dans son Eglise? Le grand commandement de la Loy, c'est d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de toutes

ſes forces. Jeſus-Chriſt a-t-il detourné les hommes de la pratique de cette Loy & de ce commandement ? N'a t-il pas au contraire prêché aux hommes & par ſes paroles & par ſes exemples, la mortification de toutes les paſſions, & l'abnegation de ſoy-même, comme la veritable circonciſion du cœur, qui ſelon Moïſe nous met en état d'aimer Dieu de tout nôtre cœur & de toute nôtre ame ? Vous n'aviez donc point raiſon, Monſieur, de me conteſter que Moïſe luy-même eût parlé de la Loy de l'Evangile, qui eſt toute établie dans la circonciſion du cœur & dans l'amour de Dieu & celuy du prochain.

Le Cantique ne vous eſt pas plus favorable que ce que je viens de lire ; & pour ne pas nous arrêter à tous les reproches que Dieu y fait à vos peres à cauſe de leurs

ingratitudes, lisons seulement le verset où sont les paroles qui marquent vôtre réprobation, & en même tems l'élection que Dieu devoit faire d'un autre peuple. Deuter. chap. 32. ℣. 21.

Ipsi me provocaverunt in eo qui non erat Deus; & irritaverunt in vanitatibus suis. Et ego provocabo eos in eo qui non est populus, & in gente stulta irritabo illos.

Dieu pourroit-il nous faire connoître plus clairement la réprobation des Juifs, & l'élection des Gentils? Il dit aux Juifs: *Peuple ingrat, vous avez abandonné le Dieu qui vous a donné la vie; vous l'avez oublié: le Seigneur l'a vû, & il s'est mis en colere; parce que ce sont ses propres fils & ses propres filles qui l'ont irrité. Alors il a dit: Je detournerai d'eux mon visage, & je considererai leur fin malheureuse; car ce peuple est un peuple corrompu, ce sont des enfans toûjours rebelles.*

Et pour ſe vanger d'une maniere digne de luy, & proportionnée au mépris & à la rebellion des Juifs, il abandonne ceux qui l'avoient abandonné ; & il choiſit un peuple étranger & inſenſé, comme ils avoient choiſi des Dieux étrangers & des fauſſes divinitez. C'eſt à dire qu'il leur rend comme la pareille, ſelon le ſens de ces paroles : *Ils m'ont picqué de jalouſie en ſervant des Dieux qui ne ſont point Dieux ; & ils m'ont irrité par le culte de leurs idoles. Et moy je les picquerai auſſi de jalouſie, en aimant un peuple qui n'étoit pas mon peuple ; & je les irriterai par les graces que je ferai à une nation inſenſée.*

Vous ne pouvez nier, Monſieur, que cette Prophétie ne ſoit accomplie depuis qu'il y a des Chrétiens dans le monde : car il n'y a jamais eu de peuple ſur la terre, qui ait cauſé tant de jalou-

ſie aux Juifs, que les Chrétiens leur en ont donné. Rien, comme vous ſçavez, ne vous irrite davantage, que quand vous entendez dire, que la Loy & les Prophétes regardent proprement les Chrétiens, & que les Juifs ne ſont plus à cet égard que comme les depoſitaires de la Loy, qui en gardent les livres & les tranſportent en tous lieux pour rendre témoignage à la foy des Chrétiens. Quelle jalouſie n'avez-vous point témoignée de tout tems contre nous, lorſqu'on vous a parlé de l'accroiſſement de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt? Vous n'étes point émeus des cérémonies ſuperſtitieuſes des Idolâtres, ni de ce qui ſe pratique parmi les Turcs : mais lorſqu'on vous montre que Dieu nous a mis en vôtre place, qu'il vous a rejettez, & qu'il nous a choiſis pour être ſon peuple, c'eſt alors qu'on vous voit déchirez de ja-

louſie & d'une envie tres-criminelle. Et ſi vous voulez rendre juſtice à la verité, & ne pas diſſimuler ce que vous ſentez en vous-même, vous confeſſerez que vous portez au milieu de vôtre cœur la preuve de l'élection des Chrétiens.

Le Juif. Je n'ai garde, mon Pere, de vous appliquer ces paroles de Moïſe ; parce qu'il faudroit vous regarder comme une nation inſenſée. Vous vous faites tort vous-même de prétendre que les Chrétiens ſoient cette nation inſenſée & ſans jugement, dont il eſt parlé dans ce verſet du Cantique. Il faut entendre cela des anciens Idolâtres, comme la plus part des choſes contenuës dans le même Cantique. Quand Dieu parle de ſon Peuple, il ne le compare jamais à Sodome, ni à Gomorrhe ; ces comparaiſons ſont toûjours employées pour les Idolâtres

lâtres. Voyez ce qui eſt rapporté aux verſets 31. & 32. *Car nôtre Dieu n'eſt point comme les Dieux de ces Idolâtres, & nos ennemis mêmes en ſont les juges. Leurs vignes ſont des vignes de Sodome, des vignes des fauxbourgs de Gomorrhe:* Et le reſte

Le Chrétien. Vous m'avez déja fait, Monſieur, des réponſes fort ſurprenantes : mais celle-cy ſurpaſſe la ſurpriſe. Quoy donc ! vous trouvez étrange que nous ayons été une nation inſenſée dans le tems que nous n'avions aucune connoiſſance de Dieu, & que nous courions encore aprés les Idoles ? Je confeſſe ingenûment qu'on ne peut être plus inſenſé que d'adorer du bois & des pierres ; & c'eſt ce que les Gentils ont fait dans tout le monde avant la venuë de Jeſus-Chriſt, qui a envoyé ſes Apôtres juſqu'aux extremitez de la terre porter le flam-

beau de l'Evangile, pour apprendre aux hommes à connoître le vray Dieu, & à detester la superstition sacrilege du culte des Idoles. Mais dés lors qu'ils ont renoncé à ces abominations, ils ont cessé d'être un peuple fou & insensé, & sont devenus le peuple du Dieu vivant, & les enfans du Tres-haut.

Et vous, Monsieur, n'avez-vous jamais été une nation insensée, & un peuple assez fou pour adorer des creatures & des idoles? Souvenez-vous de ce que Josué disoit à vos peres au chapitre 24. de son histoire; *Trans fluvium habitaverunt patres vestri ab initio, Thare pater Abraham & Nachor: servieruntque diis alienis.* Tharé pere d'Abraham & Nachor son Ayeul, ont donc servi les Dieux étrangers au delà de l'Euphrate. Et n'appellez-vous point ces idolâtres une nation in-

ſenſée, un peuple ſans jugement? Ne croyez donc point avoir quelque avantage ſur nous à cauſe de l'idolatrie de nos peres; puiſque les vôtres ont vêcu dans le même aveuglement & dans la même folie.

Au reſte ſi l'on ne m'avoit dit que vous avez à tout moment les Livres de l'Ecriture entre vos mains, je vous prendrois pour un Juif qui n'a jamais lû les Prophétes. Pouvez-vous ſoûtenir de bonne foy, que Dieu ne parle point des enfans d'Iſraël, lorſqu'il fait mention de Sodome & de Gomorrhe? Vôtre réponſe peut-elle s'accorder avec le premier Chapitre d'Iſaïe, où nous voyons qu'il s'adreſſe aux Juifs en leur diſant; *Ecoutez la parole du Seigneur Princes de Sodome; peuple de Gomorrhe écoutez la Loy de nôtre Dieu?* Comparez, Monſieur, toutes les paroles de ce premier

chapitre d'Isaïe avec le Cantique du Deutéronôme, & vous trouverez que Dieu vous fait les mêmes reproches dans l'un & dans l'autre, les mêmes menaces, & par les mêmes expressions. De sorte qu'à bien prendre les choses, Isaïe peut vous servir de Commentaire pour trouver le sens naturel du Cantique de Moïse, qui n'a été composé uniquement que pour conserver la memoire des bienfaits dont Dieu vous avoit comblez; & pour rendre raison des justes vengeances qu'il exerceroit un jour sur vos peres & sur vous, tant à cause de leur ingratitude, qu'à cause des impietez qu'ils ont commises dans tous les tems, & dans tous les lieux de leur demeure.

Le Juif. Je vois, Mon Pere, que vous avez bien lû l'Ecriture, & que vous sçavez bien défendre vôtre Religion. Mais je ne croi

pas qu'Isaïe soit un commentaire du Deutéronôme. D'ailleurs je trouve tant de contradictions dans vos Evangiles, & tant de choses qui s'accordent mal, que cela me donne des pensées desavantageuses pour la Religion Chrétienne.

Le Chrétien. Il y a long-tems, Monsieur, que les impies, Julien l'Apostat & Porphyre, ont fait le même réproche à nos Evangelistes; mais plusieurs sçavans hommes parmi les Chrétiens ont refuté avec succés toutes leurs calomnies. J'avouë donc qu'il y a dans nos Evangiles plusieurs contradictions apparentes, qu'il est facile d'accorder quand on veut chercher la verité, & écouter la raison. Et si vous prétendiez vous rebutter de nôtre créance par ces sortes de difficultez, je vous montrerai sans peine qu'il y en a plus dans les cinq Livres de Moïse,

qu'il n'y en a dans les quatre Evangelistes. Mais obligez moy, s'il vous plaît, de me marquer quelque contradiction de celles que vous avez remarquées, & qui vous rendent suspecte la verité de nôtre Religion.

Le Juif. Vous croyez, Mon Pere, que Jesus-Christ étoit unique, & fils d'une Vierge qui n'a jamais eu d'autre enfant. Comment cette opinion peut-elle s'accorder avec ce que nous lisons si souvent dans les Evangiles, où il est parlé expressement des freres & des sœurs de J. Christ? Un homme qui a des freres & des sœurs, ne sçauroit être un fils unique. Ainsi il paroît que vôtre foy ne s'accorde pas bien auec vos Ecritures.

Le Chrétien. Si je vous demande, Mr. qui étoit Lot, & ce qu'il étoit à l'égard d'Abraham; vous me répondrez qu'il étoit nevev d'Abraham; selon qu'il est marqué ex-

preſſement dans le Livre de la Geneſe. Mais ſi je vous fais voir en même tems que Lot étoit frere d'Abraham, m'avoüerez-vous qu'il y a des contradictions dans le premier Livre de vôtre Loy? Souvenez-vous donc de ces paroles de la Geneſe, chap. 13. ℣. 9. *Abram donc dit à Lot : Qu'il n'y ait point, je vous prie, de diſpute entre vous & moy, ni entre vos paſteurs & les miens, parce que nous ſommes freres.* Vous ſeriez bien fâché qu'on accuſât la Geneſe de contenir des fauſſetez, parce que dans un endroit Lot y eſt réconnu pour neveu d'Abraham, & que dans un autre il y eſt appellé ſon frere. faites donc la même juſtice à nos Evangeliſtes, & quand ils parlent des freres & des ſœurs de J. Chriſt, entendez cela de ſes proches parens, de ſes couſins & de ſes couſines, que vous & ceux de vôtre nation avez accoûtumé

d'appeller freres & sœurs.

Ces objections sont si usées & si foibles, que je m'étonne, Monsieur, que vous n'ayez que de ces minuties, pour attaquer nos Ecritures du Nouveau Testament. J'en suis d'autant plus étonné, que je sçay qu'un Juif ne peut guere combattre la verité de nôtre Religion par de semblables difficultez, sans trahir la bonne foy & ce qu'il voit en usage dans sa propre langue. Rien de plus ordinaire parmi vous dés le commencement du nouveau monde aprés le déluge, que le terme de freres, pour marquer les proches parens. Pourquoi donc vous attachez-vous à tromper ceux qui ignorent le genie de vôtre langue, par des objections qui sont si mépriſables devant les sçavans? Il y a plus de douze & treize cens ans que ces mêmes difficultez ont été rebatuës entre Helvide,

& entre Saint Jerôme, & l'Heretique n'en retira qu'une confuſion éternelle d'avoir été ignorant dans les manieres de parler de la langue ſainte. Croyez-moy, Monſieur, ne nous faites plus de ſemblables objections. Nous avons un peu étudié les expreſſions des livres de l'Ecriture ; & vous ne ſçauriez nous embaraſſer en les expliquant à contre-ſens.

Le conducteur de nôtre Juif parut tres-content de ma réponſe ; la joye qu'il en témoigna me fit croire que ce Juif luy avoit ſouvent fait l'objection dont nous venons de parler. La diſpute du premier jour ſe termina ainſi par mes réponſes, & je dis au Juif qu'il me feroit un ſingulier plaiſir de me dire la premiere fois en quoi conſiſtoient tant de contradictions qu'il prétendoit avoir trouvées dans nos Evangiles.

II. ENTRETIEN.

Ce qui fut dit de part & d'autre le ſecond jour de nôtre diſpute, le quatorziéme du Mois de Mars.

Nôtre Juif étant révenu pour continuer la diſpute, deux jours aprés que noûs l'eûmes commencée, je voûlus lui montrer que je n'avançois rien ſans preuves, & j'ouvris pour cela la Bible Polyglotte, en m'arrêtant d'abord à luy faire remarquer la conformité du deſſein & des expreſſions du Cantique du Deutéronôme, avec le premier chapitre d'Iſaïe, que j'avois regardé comme un commentaire des paroles de Moïſe. Nôtre entretien commença donc en cette maniere.

Le Chrètien. Vous vous souvenez, Monsieur, que je vous ai dit dans la dispute précedente, que nous pouvons regarder le 1. chapitre d'Isaïe comme une espece de commentaire du Cantique du Deutéronôme ; & qu'il paroît manifestement que vous avez mal expliqué les paroles de ce même Cantique, lorsque vous avez prétendu nous faire accroire, que quand l'Ecriture parle de Sodome & de Gomorrhe, ces expressions ne tombent jamais sur les Juifs ; & que Dieu y a toûjours en vûë les Gentils & les Idolâtres. Comparons, s'il vous plaît, le chapitre d'Isaïe avec le Cantique de Moïse, pour vous faire revenir de cette erreur, & d'une fausse explication que vous avez donnée aux paroles de vôtre saint Legislateur.

Le dessein de Dieu, lorsqu'il ordonne à Moïse de composer

le Cantique du Deutéronôme, c'est de faire considerer aux Hebreux les faveurs extraordinaires & les bontez infinies dont il les avoit comblez; & de leur réprocher en même-tems leur ingratitude & la rebellion de leur cœur, qui les avoit rendus dignes de tous les châtimens & de toutes les vengeances d'un pere justement irrité contre des enfans dénaturez & perfides. Ce Cantique donc est destiné pour conserver la memoire des bienfaits de Dieu, de l'ingratitude des Hebreux & des justes châtimens qu'ils devoient s'attirer par leur infidelité & par leurs crimes. *Maintenant*, disoit Dieu à Moïse (Deut. 31. 19.) *écrivez ce Cantique, & apprenez-le aux enfans d'Israël, afin qu'ils le sçachent par cœur, & qu'ils l'ayent dans la bouche, & qu'ils le chantent; & que ce Cantique me serve d'un témoignage parmi les en-*

fans d'Iſraël. Dieu explique enſuite au verſet 21. le ſens de ces paroles, & il ajoûte : *Et lorſque les maux & les afflictions ſeront tombez en foule ſur eux, ce Cantique les convaincra de leur malice, & portera contre eux un témoignage qui vivra dans la bouche de leurs enfans, ſans qu'il puiſſe jamais être effacé de la memoire des hommes.*

Vous voyez bien, Monſieur, que Dieu n'a en vûë dans ce Cantique que les ſeuls enfans d'Iſraël, & que ce ſeroit abuſer temerairement des paroles de cette Ecriture, de l'expliquer autrement que par rapport aux faveurs de Dieu envers les Hebreux, aux reproches qu'il leur fait de leur extrême ingratitude, & aux châtimens terribles dont il devoit les punir dans la ſuite. Ne ſoûtenez donc point à l'avenir que beaucoup de choſes contenuës dans ce Cantique regardent les Gentils

& les Idolâtres. Tout y eſt pour vous & pour vos peres, & ſi Moïſe y parle des Gentils, ce n'eſt qu'en paſſant, & pour vous dire par avance, que Dieu vous abandonneroit & qu'il choiſiroit des étrangers & les mettroit en vôtre place.

Moïſe prend auſſi à témoin de ſes paroles le Ciel & la terre; *Cieux*, dit il, *écoutez ce que je vais dire: que la terre entende les paroles de ma bouche*; parce qu'il n'avançoit rien qui ne fût tres-veritable & de la derniere conſequence pour les Hebreux. Il vouloit que toutes les creatures du Ciel & de la terre rendiſſent témoignage à la juſtice ſouveraine de Dieu, qui devoit punir ce peuple ingrat aprés qu'il auroit merité tous ces juſtes reproches: *Ceux qui ſe ſont rendus indignes par leurs crimes de porter le nom d'enfans; & qui ſe ſont ſoüillez par des*

actions honteuſes ; ont agi comme des hommes pervertis & tout corrompus. Eſt-ce ainſi que vous témoignez vôtre reconnoiſſance envers vôtre Seigneur , ô peuple indiſcret & inſenſé ? N'eſt-ce pas luy qui eſt vôtre Pere , qui vous a poſſedé , qui vous a fait , & qui vous a créé ? &c. Ce peuple ſi aimé qui avoit tout à ſouhait , eſt devenu rebelle : ſa force , ſon repos , ſon abondance l'ont aveuglé ; il a abandonné ſon Dieu & ſon Créateur , il a quitté Dieu qui l'avoit ſauvé , &c.

En voila aſſez ce me ſemble, pour voir clairement la conformité de ce texte de Moïſe avec les paroles ſuivantes du 1. chapître d'Iſaïe : *Ecoutez cieux , & vous terre ſoyez attentive , parce que le Seigneur a dit cecy : J'ai nourri avec ſoin des enfans , & je les ai élevez ; & ils m'ont traitté avec beaucoup de mépris. Le bœuf réconnoît celui qui le poſſede , & l'aſne connoît le*

lieu où son maître le fait manger: mais pour Israël, il ne veut pas me connoître, & mon peuple n'a nulle intelligence. Malheur à cette nation criminelle, à ce peuple chargé d'iniquitez, à cette race méchante, à ces enfans impies. Ils ont abandonné le Seigneur, ils ont blasphemé contre le Saint d'Israël, ils se sont éloignez & ont retourné en arriere. Quels châtimens pourrai-je encore ajoûter, pour punir ces rebelles qui ajoûtent toûjours desobeïssance sur desobeïssance? &c. Si le Seigneur ne se fût reservé parmi nous un petit nombre de serviteurs, nous aurions été tous semblables à ceux de Sodome, & traittez comme ceux de Gomorrhe. Ecoutez donc, ô princes de Sodome, écoutez la parole du Seigneur; soyez attentifs, ô peuple de Gomorrhe, aux paroles de la Loy de nôtre Dieu. Que m'importe que vous m'offriez cette grande multitude de victimes? &c.

Puis donc qu'il eſt vrai, Monſieur, qu'Iſaïe a parlé d'abord comme Moïſe dans ſon Cantique & que Dieu s'eſt plaint dans l'un comme dans l'autre, de vôtre infidelité & de vôtre ingratitude, par laquelle vous avez témoigné être plus ingrats envers Dieu, que les bêtes brutes ne le ſont envers leurs maîtres ; j'ai eu raiſon d'avancer que le premier chapitre d'Iſaïe pouvoit ſervir comme de commentaire pour expliquer des paroles du Cantique du Deutéronôme dont vous détourniez le ſens naturel. N'avoüez-vous point à preſent, qu'un Prophéte vous ayant traittez de princes de Sodome & de peuple de Gomorrhe, vous reſiſtiez à la verité de la parole de Dieu, lorſque vous ſoûteniez que les endroits de l'Ecriture où il eſt parlé de Sodome & de Gomorrhe, ne regardent jamais les Juifs, mais les Gentils

& les Idolâtres ? Assûrément vous étiez dans l'erreur & dans une ignorance grossiere ; & vous ne faisiez pas assez de reflexion au châtimens que Dieu oppose aux faveurs dont vous avez abusé avec tant d'ingratitude. Dieu dans le Cantique du Deutéronôme, parmi les benedictions dont il avoit comblé vos peres, comte celle de les avoir nourris avec la fleur du froment, & de leur avoir fait boire le vin le plus puissant & le plus delicieux ; *& sanguinem uvæ biberet meracissimum.* Pouvoit-il donc vous punir plus rigoureusement aprés que vous vous êtes rendus si indignes de toutes ses faveurs, que de vous donner au lieu de ce vin pur & delicieux, le vin dont il est parlé aux versets 32. & 33. du Cantique du Deutéronôme : *Leurs vignes sont des vignes de Sodome, des vignes des champs de Gomorrhe : leurs raisins, sont des rai-*

ſins de fiel qui donnent la mort par leur amertume. Le vin de leur vigne eſt un fiel de dragon ; c'eſt un venin d'aſpic qui eſt incurable. Les douceurs du miel & du lait, la fleur de la farine de froment, & le vin le plus excellent, ſont pour les amis de Dieu & pour ſes fidelles ſerviteurs : mais les enfans rebelles & ingrats, qui n'ont pas voulu reconnoître les bontez d'un Pere à leur égard, ne meritent plus que d'être nourris de fiel & d'abſynthe, du fiel des dragons, & du venin des aſpics. C'eſt la leçon que Moïſe vous fait dans le Cantique du Deutéronôme, dont vous compreniez tres-mal le ſens, en rejettant ſur les Gentils l'amertume des vignes de Sodome & de Gomorrhe, que Dieu a deſtinée pour vôtre ingratitude & vôtre rebellion.

Je puis ajoûter encore à toutes ces preuves la tradition des an-

ciens Hebreux qui diſoient du tems de Saint Jerôme, qu'une des cauſes de la mort cruelle qu'on avoit fait ſouffrir à Iſaïe, étoit la liberté qu'il avoit priſe de traitter les Juifs de princes de Sodome & de peuple de Gomorrhe. Ce qui montre évidemment que Dieu comparoit les enfans d'Iſraël à un Peuple abominable, & qu'il avoit reſolu de les traitter un jour avec la même rigueur qu'il avoit traitté les villes de Sodome & de Gomorrhe. Je ſuis même ſeur que ces villes abominables ſeront traittées avec moins de rigueur que les Juifs incredules dont Jeſus-Chriſt a prononcé la condamnation en Saint Matthieu chap. 11. ℣. 24. *C'eſt pourquoy je te declare qu'au jour du jugement Sodome ſera traittée moins rigoureuſement que toy.*

Le Iuif. Nous ne croyons point, Mon Pere, que cela arri-

ve, parce que nous n'ajoûtons point foy à vôtre Evangile. Mais dites moy, s'il vous plaît, comment voulez-vous que je croye que Jesus-Christ est Dieu, luy que vous confessez être mort sur une Croix? Cela n'est-il pas contraire aux Ecritures que vous recevez? Voyez ce que Daniel disoit au Roy de Babylone: *celui-là est Dieu vivant, qui vit & ne meurt point.* Il vouloit dire qu'il ne faloit pas regarder comme un Dieu vivant, celuy qu'on pouvoit faire mourir; & que le dragon que les Babyloniens adoroient ne devoit pas être reconnu pour un Dieu vivant, puisque Daniel eut le pouvoir de le faire mourir. Il en est de même de Jesus-Christ; on n'a point deu le reconnoître pour un Dieu vivant, parce qu'on a pû le faire mourir; & cependant vous avoüez vous mêmes qu'il est mort veritablement.

Ainsi vôtre croyance est contraire à ce qui est dit dans l'histoire de Bel & du dragon, que vous ajoûtez au Livre de Daniel; quoique les Juifs ne la reçoivent point parmi leurs Ecritures Canoniques.

Le Chrétien. Je vois, Monsieur, que tout vous est bon pour attaquer la foy des Chrétiens. Vous dites que les Juifs ne reçoivent point l'histoire des idoles des Babyloniens, marquée dans les derniers chapitres de Daniel; & vous ne laissez pas neanmoins de vous en servir contre nous. C'est à dire, si je ne me trompe, que vous voilà bien dépourvû de bonnes preuves contre la verité de la Religion Chrétienne, puisque vous en allez chercher de si éloignées; & que vous ne le faites même qu'en corrompant le texte de Daniel, reçû tout entier de ceux qui sont Catholiques parmi les

Chrétiens. Où avez vous lû dans Daniel les paroles que vous venez de citer, *celuy-là eſt Dieu vivant, qui vit & ne meurt point ?* Vous forgez vous-même ce texte, & je vous défie de le trouver dans Daniel en la maniere que vous l'avez cité.

Quand je vous accorderois même que cela s'y trouve en termes formels, pourriez vous conclure de là que Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu parce qu'il eſt mort? Ne vous ai-je point déja dit, qu'il n'eſt pas mort entant que Dieu, mais conſideré entant qu'homme ? D'ailleurs, je croi que celuy-là eſt veritablement Dieu, qui s'étant fait homme & étant mort pour les ſauver, a été aſſez puiſſant pour ſe reſſuſciter ſoy-même, & pour paſſer du tombeau à la vie immortelle & bien heureuſe. Liſez, Monſieur, ce qu'il répond à vos peres incredules,

lorſqu'ils luy diſent les paroles ſuivantes, en Saint Jean chapitre 2. ℣. 18. *Par quel miracle nous montrez-vous que vous ayez droit de faire ces choſes ?* Ils demandoient des preuves de l'autorité que Jeſus-Chriſt s'attribuoit juſtement en chaſſant de la maiſon de ſon Pere les marchands qui la profanoient ; & *Ieſus leur répondit : Détruiſez ce temple, & je le rétablirai en trois jours.... ce qu'il diſoit du temple de ſon corps.* Vous prétendez, Monſieur, avoir des avantages tres-grands contre nôtre Religion, à cauſe de la mort de Jeſus-Chriſt, qui vous eſt un ſujet de ſcandale ; & vous ne penſez pas que les ſuites de cette mort ſont une preuve invincible de la verité de nôtre foy & de la divinité de Jeſus-Chriſt. Il donne pour preuve de ſon authorité, & du pouvoir qu'il avoit ſur le Temple de Jeruſalem, la reſurrection de ſon

ſon corps, parce que celle-cy prouvoit qu'il étoit Dieu, & par conſequent le maître du Temple, & le juge des profanations qui s'y commettoient. Quand donc vous penſez à la mort de Jeſus-Chriſt contre lequel vous vous heurtez, & vous vous briſez; penſez auſſitôt à la gloire de ſa reſurrection, afin d'être rélevé & d'être rétabli par la puiſſance de cet Homme-Dieu, dont il eſt dit en l'Epître aux Romains, chap. 6. ℣. 9. & 10. *Ieſus-Chriſt étant reſſuſcité d'entre les morts ne mourra plus deſormais, & la mort n'aura plus d'empire ſur luy. Car quant à ce qu'il eſt mort, il eſt mort ſeulement une fois pour le peché; mais vivant maintenant il vit en Dieu.*

Le Juif. Tout ce que vous venez de dire, Mon Pere, eſt bon pour les Chrétiens: mais les Juifs ne croyent pas que Jeſus-Chriſt ſoit reſſuſcité comme vous pré-

tendez. S'il est ressuscité, que ne se faisoit-il voir à tous les habitans de Jerusalem, pour les convertir & leur apprendre par sa resurrection qu'il étoit Dieu ? Sil'on l'avoit vû aprés sa mort converser plein de vie avec tout le monde, on auroit crû en luy, & nous serions tous Chrétiens aujourd'huy. On a beau dire tout ce qu'on voudra de cette resurrection, je ne croirai jamais qu'un homme qui vouloit passer pour Dieu, ne se fût montré & fait voir à tous les Juifs, s'il étoit vrai, comme vous dites qu'il est ressuscité trois jours aprés sa mort.

Le Chrétien. Quel fruit, Monsieur, vos peres ont-ils retiré de la resurrection de Lazare qui a demeuré mort quatre jours dans le tombeau ? se sont-ils tous convertis en voyant ce prodige, & en conversant avec cet homme ressuscité en leur presence ? Bien

loin que ce miracle changeât le cœur de tous vos Pharisiens & de vos Docteurs de la Loy, plusieurs d'entre eux furent assez impies & assez aveugles pour vouloir faire mourir Lazare ressuscité, & Jesus-Christ aussi qui luy avoit rendu la vie. Ils avoüoient d'un côté, que ce miracle étoit capable de convertir tous les hommes à la foy de Jesus-Christ; & ils étoient d'autre part si endurcis dans leur malice, qu'au lieu de penser à leur propre conversion, ils vouloient même empêcher celle des autres, en abolissant la memoire d'une si grande merveille, & d'une preuve si authentique de la divinité de Jesus-Christ. *Les Princes des Prêtres*, dit S. Jean dans son Evangile, chap. 12. ℣. 10. & 11. *delibererent aussi de faire mourir Lazare, parce que plusieurs Iuifs se retiroient d'avec eux à cause de luy, & croyoient en Iesus.* Si Jesus ne s'est donc fait

voir aprés ſa reſurrection qu'à ſes ſeuls diſciples, vous ne devez pas pour cela douter qu'il ſoit reſſuſcité ; mais croire qu'il s'eſt caché aux yeux des incredules, pour punir leur aveuglement par de nouvelles tenebres, ou pour leur ôter le ſujet d'une plus grande condamnation.

Outre cette réponſe, je peux ſatisfaire à vôtre difficulté par une hiſtoire de l'Ancien Teſtament, que vous avez crûë ſur la depoſition d'un ſeul témoin, quoiqu'elle ſoit fort extraordinaire, & qu'elle ait quelque rapport avec la Reſurrection & l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt. Vous ſouvenez-vous de l'enlevement du Prophéte Elie, dont Eliſée ſon diſciple fut le ſeul témoin ? Voulez-vous, Monſieur, que j'entre dans vos ſentimens, & que je parle de cette hiſtoire, comme vous parlez de la Reſurrection & de l'Aſcen-

ſion de Jeſus-Chriſt ? Si je parle comme vous, je diray d'abord qu'Elie n'a point été enlevé dans le Ciel ; & qu'une preuve qu'il n'y a rien de vray dans cette hiſtoire, c'eſt qu'Elie n'a point paru dans le char de feu devant tous les Juifs de ce tems-là. Ne devoit-il pas, pour convertir les adorateurs de Baal & les prophétes des idoles, ſe faire voir à tout le monde dans ces tourbillons de feu & de flammes, dans ſon char enflammé, tiré par des chevaux de feu ? S'il avoit paru en cet état aux yeux de tous les Juifs, ils auroient tous abandonné la Religion de Jeſabel, & ſeroient devenus des ſerviteurs du Dieu d'Iſraël. Dites donc tout ce qu'il vous plaira de l'enlevement d'Elie, je ne croirai jamais qu'un homme qui vouloit paſſer pour un veritable Prophéte, ne ſe fût montré & fait voir à tous les Juifs le jour

de ſon enlévement, s'il étoit vray, comme vous l'aſſurez, qu'il a été emporté dans les airs par un char de feu.

Me pardonneriez-vous, Monſieur, ce raiſonnement que je fais à vôtre imitation ? Mais pourquoy vous le pardonnerez-vous à vous-même, vous qui ne pouvez ſouffrir qu'on raiſonne contre vous, comme vous raiſonnez contre la verité des Ecritures & de la Religion de Jeſus-Chriſt ? Dans les diſputes il faut de la bonne foy & de l'équité. On manque à l'égard de l'une & de l'autre quand on apporte des preuves & des authoritez contre ſon adverſaire, dont on ne luy permet point de ſe ſervir à ſon tour. Si donc vous prétendez douter de la Reſurrection du Sauveur du monde & de ſon Aſcenſion, parce qu'il n'y a eu que ſix vingt perſonnes qui l'ayent vûë & qui en

ayent rendu témoignage ; pourquoy ne me ſera-t-il point permis de douter de l'enlevement du Prophête Elie, qui n'a éte vû que de ſon diſciple Eliſée ? Il eſt bien plus aiſé & plus ordinaire qu'un homme vous trompe, que non pas ſix vingt ; & neanmoins vous changez cette regle reçuë de tous les hommes, en prétendant que ce qu'un diſciple vous a dit de ſon maître, eſt tres-conſtant & indubitable : & ſoûtenant au contraire que ce que vous diſent de leur maître ſix vingt diſciples, eſt tres-faux. Où eſt la bonne foy, ou eſt la raiſon, où eſt l'équité de vôtre objection ?

Celui qui étoit preſent à nôtre diſpute, & qui menoit nôtre Juif, prit icy la parole & luy répondit : Si Jeſus-Chriſt n'étoit point reſſuſcité d'entre les morts, pourquoy vos peres, Monſieur, ne montroient-ils point ſon corps

à tout le monde, eux qui étoient absolument maîtres du sepulcre où Jesus-Christ avoit été mis aprés sa mort? Quand les Juifs virent que les Apôtres prêchoient publiquement la Resurrection de Jesus-Christ, & qu'ils faisoient des miracles en son nom, il n'auroient jamais manqué de tirer le corps mort du sepulcre s'il y avoit été, & de l'exposer tel qu'il étoit à la vûë de tout le monde; afin de détromper ceux qui croyoient en Jesus-Christ & qui se convertissoient par milliers. Si vos peres n'ont donc point tiré le corps du tombeau qu'ils faisoient garder avec tant de soin, c'est une marque qu'il n'y étoit plus, & qu'il étoit veritablement ressuscité selon que l'histoire en est marquée dans nos Evangiles.

Le Juif. Je ne croi point que les choses se soient passées de la sorte, ni que vos histoires soient ve-

ritables. Vous dites bien que les Juifs firent garder le ſepulcre de Jeſus-Chriſt, pour empêcher que ſon corps ne fût enlevé par ſes diſciples: mais qui vous a dit que cela eſt veritable, & que toutes ces hiſtoires ne ſont pas ſuppoſées par des Chrétiens? Je ne doute donc point que ſi les Apôtres ont prêché la reſurrection de Jeſus-Chriſt, ils n'ayent auparavant dérobé ſon corps, pour empêcher nos peres de le produire devant tout le peuple, & de le détromper par là d'une erreur ſi dangereuſe.

Le Chrêtien. Je n'aurois pas crû, Monſieur, que vous euſſiez prétendu mettre en doute la verité & la ſincerité des hiſtoires du Nouveau Teſtament: car ſi cela vous eſt permis, je commencerai de mon côté par vous nier toutes les hiſtoires de vôtre Loy; & je vous obligerai à m'en donner des

preuves par des raisons incontestables. Quelles preuves pouvez-vous avoir de la verité de vos Ecritures, que les Chrétiens n'ayent aussi pour demontrer la verité du nouveau Testament? C'a prouvez-nous que les histoires du Deutéronôme ne sont pas des faits supposez; & moy je vous prouverai que l'histoire de la resurrection de Jesus-Christ est tres-constante & indubitable.

Le Juif. Il n'est pas besoin, Mon Pere, que je vous prouve la verité des Livres que vous recevez aussi bien que les Juifs. Mais moy je ne reçois point l'Evangile, & j'ai cet avantage sur vous, que je puis vous combattre par l'Ancien & par le Nouveau Testament; au lieu que vous ne pouvez rien me prouver par l'histoire des Evangiles, dont je ne reconnois point l'autorité.

Le Chrétien. Je m'estime heu

reux, Monſieur, que vous n'ayez point d'autre avantage ſur nous, que l'aveuglement & l'incredulité; & que la raiſon & la foy ſoient de mon côté contre vous. Je ſçai que vous n'oſez apporter aucune preuve pour démontrer la verité des Livres de Moïſe; parce que vous craignez que je ne m'en ſerve moy-même pour vous combattre par vos propres armes en vous obligeant par vos propres raiſons à reconnoître la verité des livres du Nouveau Teſtament. Mais puiſque vous témoignez que vous n'êtes guere en état de perſuader la verité des livres de vôtre Loy à ceux qui n'en reconnoiſſent point l'autorité toute divine; je vais vous prouver en peu de mots que les hiſtoires du Nouv. Teſt. ſont inconteſtables.

Nous n'avons point de preuves plus invincibles de la verité des Livres de Moïſe, ou ſi vous vou-

lez, des Livres de Platon & d'Ariſtote, qu'une tradition conſtante de tous les ſiecles, & le conſentement unanime de tous les peuples, qui ont reçû ces livres comme des ouvrages legitimes & nullement ſuppoſez. Car comment ſommes-nous certains que les livres de ces philoſophes, & les Livres de vôtre Saint Legiſlateur, ne ſont pas des ouvrages ſuppoſez, ſinon parce que ceux qui ont été de leurs tems, les leur ont attribuez; qu'ils les ont fait connoître aux autres qui ſont venus aprés eux; & que de main en main ces Livres ont été tranſmis à la poſterité, ſans aucune interruption juſques à nous? Il ſuffira donc de vous dire, Monſieur, que de tous les livres qui ſont au monde, il n'y en a jamais eu dont la tradition ſoit plus conſtante que celle des Evangiles & des Actes des Apôtres, où la reſurrection

de Jesus-Christ est marquée avec toutes ses circonstances. Je peux même ajouter que les Livres du Nouveau Testament ont cet avantage sur les vôtres & sur ceux de Moïse, que les Evangiles ont été reçus & conservez par toutes les nations du monde; au lieu que ceux de Moïse n'étoient reçus que des Juifs seuls. Car s'ils ont été reçus ensuite & conservez parmi les autres Nations, ce n'est que depuis qu'il y a des Chrétiens dans le monde; Moïse étant redevable à Jesus-Christ de tout l'honneur qu'on luy fait aujourd'huy, & de l'autorité que ses Livres ont toûjours euë dans l'Eglise Chrétienne.

Comme donc on ne peut contester la verité des Livres de Moïse, ou celle des ouvrages des Auteurs profanes, sans se rendre ridicule, & sans passer pour un homme qui n'a pas le sens com-

mun ; vous ne pouvez non plus me contester la verité des histoires écrites dans les Livres du Nouveau Testament, sans renoncer aux principes du bon sens & à tout ce que la foy humaine a établi de plus certain parmi les hommes. Il n'y a pas plus de huit jours que j'ai mis un livre entre les mains des Examinateurs, où j'ay tâché de démontrer, & par des raisons & par des exemples, qu'un homme sage & de bonne foy peut aussi peu douter de la sincerité de l'Evangile, que de celle des livres de vôtre Loy ; ou si vous voulez, que de celle des actes les plus authentiques, qui sont conservez chés les Notaires & le Greffiers. Si donc vous n'avoüez point que les Evangelistes ont écrit les histoires qui se lisent dans leurs Ouvrages, vous nous faites douter des Livres de vôtre Loy, & vous nous rendrez suf-

pects tous les Actes publics, qui ſont entre les mains des Notaires.

Le Juif. Quand je vous accorderai, Mon Pere, que vos Auteurs ont écrit eux-mêmes les livres que vous leur attribuez, je ne croirai pas pour cela qu'ils ayent dit la verité lorſqu'ils ont écrit l'hiſtoire de la reſurrection de Jeſus-Chriſt, & qu'ils ont parlé de luy comme du Meſſie promis à nos peres. Vos Evangeliſtes diront tout ce qui leur plaira, je n'ajoûterai point foy à leurs paroles, que quand je les verrai d'accord avec nôtre Loy & avec les Livres des Prophétes.

Le Chrétien. Si vous compreniez, Monſieur, le veritable ſens des paroles de vôtre Loy, vous ajoûteriez foy aux paroles de l'Evangile; & vous verriez d'abord que Moïſe a écrit de Jeſus-Chriſt, & que c'eſt en luy que ſe

sont accomplies toutes les promesses que Dieu a faites à vôtre Patriarche Abraham.

Le Juif. Comment, Mon Pere, pourriez-vous prouver ce que vous venez de me dire ? Les promesses faites à Abraham ont été accomplies quand nos peres sont sortis de l'Egypte, & quand ils sont venus posseder la terre de Chanaan que Dieu avoit promise à la posterité de nôtre pere Abraham.

Le Chrétien. Il est vrai, Monsieur, que Dieu avoit promis à Abraham, que ses enfans seroient un jour les maîtres du païs des Chananéens. Mais cette promesse est tres-peu de chose en comparaison de celle qui est marquée en plusieurs chapitres de la Genése, & particulierement au chapitre 22. où vous pouvez lire ces paroles : *Je vous benirai, & je multiplierai vôtre race comme les*

étoiles du Ciel, & comme le ſable qui eſt ſur le bord de la mer. Vôtre poſterité poſſedera les portes de ſes ennemis; & TOUTES LES NATIONS SERONT BENIES PAR CELUY QUI SORTIRA DE VOUS: parce que vous avez obeï à ma voix.

Ces dernieres paroles, *ET BENEDICENTUR IN SEMINE TUO OMNES GENTES TERRÆ, Et toutes les nations de la terre ſeront benies par vôtre race*, ou pour mieux dire, *par celuy qui ſera de vôtre race*, ne vous ſemblent-elles pas une veritable prédiction de la benediction que Jeſus-Chriſt a apportée dans tout le monde? La plus magnifique donc de toutes les promeſſes que Dieu ait jamais faites à Abraham, a eu ſon accompliſſement par Jeſus-Chriſt; & vous ne pourrez plus nier que

vôtre Loy ne s'accorde parfaitement avec les hiſtoires de l'Evangile.

Le Juif. Il eſt vray, Mon Pere, que Dieu a promis pluſieurs fois à nôtre pere Abraham, *que toutes les nations ſeroient benies par le moyen de ſes enfans :* mais vous ne devez pas entendre l'Ecriture de la maniere que vous l'expliquez. Cette promeſſe de Dieu faite à Abraham s'accomplira un jour, ſi elle n'eſt déja accomplie.

Le Chrétien. Je ne fais point violence à l'Ecriture, Monſieur, lorſque je dis que toutes les nations de la terre ont été benies en Jeſus-Chriſt qui étoit de la race de David & d'Abraham, *Benedicentur in ſemine tuo omnes gentes terræ.* Et pour vous montrer par des faits inconteſtables que cette Ecriture ne peut être entenduë que de la maniere que je vous l'ai

expliquée, je vais vous pousser à bout par vos propres histoires & par vos traditions.

Je dis donc, Monsieur, que la promesse dont nous parlons n'a point eu son accomplissement par vous, ni parmi vous; c'est à dire, que ce n'est point par les Juifs *que toutes les nations de la terre ont été benies.* J'ajoûte même qu'il est impossible selon vôtre creance, que cela s'accomplisse jamais par vôtre moyen. Car si je vous demande en quel tems cette promesse a eu son effet, vous ne pourrez nullement me répondre que ç'a été du tems d'Abraham même, ou du tems des premiers Patriarches depuis Isaac jusques à Moïse, ou depuis Moïse jusqu'au tems de vôtre captivité en Babylone, ou enfin depuis le retour de cette captivité jusqu'à l'heure presente.

Souvenez vous qu'au lieu de

porter la benediction parmi les nations, & dans les lieux où vous avez établi vôtre demeure, vous n'y avez porté que le fer & le feu. Témoin la terre de Chanaan, & les païs voisins où vous avez exterminé tant de nations, aprés avoir été cause de la desolation de l'Egypte, & de la mort de tant de personnes que l'Ange exterminateur fit mourir, ou que la mer rouge engloutît tout vivans. Je sçai que Dieu l'avoit ainsi ordonné pour la punition des crimes & des impietez de tous ces peuples idolâtres : mais quoique toutes ces vangeances soient tres-justes de la part de Dieu, il paroît neanmoins que ni les Egyptiens, ni les Amorrhéens, ni les Chananéens, ni tant d'autres nations de la Palestine n'ont jamais été benies par le moyen des enfans d'Israël, ou de ceux qui étoient fils d'Abraham selon la chair.

Pendant que vous avez eu des Rois en Jeruſalem, vous n'étes point ſortis de vôtre païs, & vous vous étes contentez de cultiver vos terres & de faire la guerre à vos voiſins, ſans lier aucun commerce avec les autres nations que vous regardiez comme des gens abominables, & qui vous regardoient de leur côté comme des barbares, & comme un peuple indigne de la ſocieté des autres hommes.

Enfin lorſque vous avez été tranſportez dans des païs étrangers, vous y avez été traittez avec le dernier mépris: on vous a vendus en des marchés publics, comme on y vent des bêtes; & de tous les eſclaves il n'y en a point eu de plus mépriſez que les Juifs. Quand vous avez crû pouvoir ſecoüer le joug de vôtre ſervitude, vous avez commis dans vos revoltes des cruautez inoüies; & les hi-

ſtoires tant ſacrées que profanes témoignent par tout, qu'il n'y a jamais eu de nation dans le monde moins capable que le peuple Juif de porter la benediction & le bonheur chés les autres. Il paroît donc que la promeſſe faite au Patriarche Abraham, n'a jamais eu ſon effet par ceux qui deſcendent de luy ſelon la chair; puiſque nous ne voyons point que *toutes les nations de la terre ayent encore été comblées de benedictions par leur moyen.*

Le Juif. Si cela n'eſt pas fait encore, Mon Pere, il faut eſperer que cette promeſſe aura un jour ſon effet, & que les Juifs ſeront cauſe de la benediction de toutes les nations de la terre.

Le Chrétien. Cette eſperance, Monſieur, eſt tout à fait contraire à vos traditions, & même à la vaine eſperance qui vous fait attendre le Meſſie : car vous vous

promettez que ce faux Meſſie vous doit rendre maîtres de tout le monde ; & reduire en ſervitude toutes les autres nations. Vous vous flatez que vous ſerez alors ſi puiſſans & ſi redoutables dans le monde, que tous les autres peuples s'eſtimeront heureux de pouvoir ſeulement vous baiſer les pieds. Les plus grands Rois, dites-vous, & les plus grandes Dames ſeront à leur tour les eſclaves des moindres des Juifs ; & je ne ſçai comment des perſonnes raiſonnables peuvent tomber dans ces extravagantes penſées, & être aſſez aveugles pour appuyer leur folie ſur quelques paſſages du Prophéte Iſaïe. Je ſçai, Monſieur, que vous vous étes vanté quelquefois devant des femmes Chrêtiennes, que vous eſperiez de voir un jour proſternées à vos pieds les plus grandes Dames, pour vous déchauſſer &

netoyer la fange de vos ſouliers. Quand ſera-ce donc que toutes les nations ſeront benies par le moyen des Juifs, puiſque cela n'eſt pas encore fait juſqu'à preſent ; & qu'à l'avenir vous ne promettez aux plus heureuſes perſonnes ſelon le monde, qu'une honteuſe ſervitude, & les occupations des derniers eſclaves ?

Je croi, Monſieur que vous avez trop d'eſprit pour ne pas rougir de ſemblables opinions, qui vous expoſent à la raillerie de toutes les perſonnes de bon ſens, & qui ſçavent raiſonner ſur des faits conſtans & indubitables. D'ailleurs les promeſſes de Dieu ne ſont elles pas infaillibles ? Elles le ſont ſans doute, & perſonne ne peut dire le contraire ſans prononcer un horrible blaſphême. Puis donc que cette promeſſe de Dieu, *Benedicentur in ſemine tuo omnes gentes terræ*, n'a point eu

ſon

ſon accompliſſement par le moyen des Juifs qui deſcendent d'Abraham ſelon la chair, & qu'elle ne ſçauroit même avoir ſon effet dans la ſuite des ſiécles, comme vos vaines eſperances d'un Meſſie & vos traditions le témoignent fort clairement, il faut examiner ſi cette benediction n'a point été donnée à toutes les nations par celuy qui eſt appellé fils d'Abraham à la tête de l'Evangile de Saint Matthieu : *La Genealogie de Jeſus-Chriſt fils de David, fils d'Abraham.*

Il paroît d'abord que ces magnifiques promeſſes ont eu avantageuſement leur effet par Jeſus-Chriſt, ſi l'on fait reflexion que ce ſont ſes Apôtres & ſes diſciples qui ont converti le monde, & qui ont donné la connoiſſance du vrai Dieu à toutes les nations de la terre. Car à moins qu'on ne regarde pas comme une

grande benediction, de ſortir de l'aveuglement du paganiſme pour n'adorer plus que le Dieu du Ciel, & le Createur de tous les êtres ; il faut neceſſairement confeſſer que Jeſus-Chriſt eſt luy ſeul ce fils deſcendu d'Abraham par qui toutes les nations devoient être benies, *In te benedicentur cunctæ cognationes terræ.* Regardez donc, Monſieur, en quel état eſt aujourd'huy le monde ; & ſouvenez-vous en même-tems de l'état où il étoit avant que Jeſus-Chriſt eût envoyé ſes Apôtres prêcher ſon Evangile juſqu'aux extremitez de la terre. Vous ne trouverez point aujourd'huy de nation où il n'y ait des Chrétiens & des diſciples du Fils de Dieu, qui enſeignent par tout à connoître le vrai Dieu, & à le ſervir en eſprit & en verité. Qui font profeſſion d'être riches en vertu, & de benir ceux

qui les chargent d'imprécations. Qui prient pour leurs perſecuteurs, & qui ſont prêts à donner leur vie pour le ſalut de ceux qui les font mourir. N'appellez-vous point ceux qui pratiquent ces choſes, *enfans de benediction*, une nation ſainte, un peuple choiſi pour rendre heureux tous les autres qui voudront les imiter, comme ils imitent eux mêmes Jeſus-Chriſt qui leur a enſeigné par exemples & par paroles les vertus admirables qu'on a vû de tout tems en pratique parmi ſes fideles ſerviteurs.

Quelle plus grande benediction pouvoit apporter Jeſus-Chriſt dans le monde, que la deſtruction de l'idolatrie & du culte des demons, & l'établiſſement du culte du vrai Dieu, du Dieu d'Abraham, du Dieu qui eſt le Pere des eſprits & la ſource de toutes les benedictions? Avoüez donc au-

jourd'huy malgré vos anciens préjugez contre Jesus-Christ, qu'il est veritablement celuy en qui toutes les nations ont été benies: ou dites si vous osez, en niant cette verité, qu'il n'y a pas des Chrétiens parmi toutes les nations & dans tous les lieux du monde; & que la connoissance du vrai Dieu ne doit pas être comptée parmi les benedictions dont les promesses ont été faites au *Pere des croyans.*

Le Iuif. Il me semble, Mon Pere, que vous ne faites pas reflexion que les Turcs sont maîtres de toute l'Asie, & que les nations du Levant ne participent point à la benediction dont vous parlez: car elles n'adorent point Jesus-Christ que vous prétendez être celuy en qui toutes les nations ont été benies, & par qui les promesses de Dieu ont eu leur effet. Vous étes du moins obligé

de m'accorder qu'à l'égard des Turcs & de l'Empire des Ottomans, la promeſſe faite à Abraham n'eſt pas accomplie par Jeſus Chriſt.

Le Chrétien. Vos reflexions, Monſieur, ont autant de force contre vous que contre moy; puiſqu'en raiſonnant comme vous faites, il s'enſuivroit que les enfans d'Abraham n'ont jamais poſſedé la terre de Chanaan que Dieu leur avoit promiſe, & que les promeſſes faites à ce Patriarche n'ont jamais eu leur effet, parce que les Turcs ſont aujourd'huy maîtres de la Syrie & du païs que Dieu avoit donné aux enfans d'Abraham. Que deviendront donc toutes vos hiſtoires, le Livre de Joſué qui nous apprend l'établiſſement du peuple Hebreu dans la terre de Chanaan, auſſi bien que le Livre des Juges & tous les autres que vous

reconnoissez pour tres-certains & inconteſtables.

Je voy bien que vous m'allez répondre que les promeſſes de Dieu ont eu leur effet, & que tout le monde eſt témoin que les enfans d'Abraham ont poſſedé pendant pluſieurs ſiecles la terre de Promiſſion. Mais qu'ayant abandonné le Dieu de leurs peres, ils ont merité d'être chaſſez de leur païs & de devenir les eſclaves des autres nations. J'en dis de même, Monſieur, de la Turquie & de toute l'Aſie. Les promeſſes faites à Abraham ont aſſûrement eu leur effet parmi toutes ces nations: car l'Aſie a été comme le jardin du Chriſtianiſme, ſur lequel les benedictions du Ciel ont été répanduës avec abondance. L'Apôtre Saint Paul qui avoit prêché l'Evangile de Jeſus-Chriſt en ce païs-là, nous fait connoître les benedictions

dont ces peuples avoient été comblez : *Beni soit Dieu*, dit-il aux Ephesiens chap. 1. ℣. 3. *Pere de nôtre Seigneur Iesus-Christ, qui nous a comblez en Iesus-Christ de toutes sortes de benedictions spirituelles pour le Ciel.* Si donc dans la suite des siécles les Chrétiens ont abandonné leur foy, & embrassé la religion d'un faux Prophéte & d'un imposteur, c'est un malheur qui leur est commun avec vos peres, qui ont aussi abandonné le culte du vrai Dieu, pour servir les Dieux des Nations qui les ont faits esclaves, & qui les ont chassez de leurs païs.

Vous n'avez donc plus aucun pretexte pour vous excuser de reconnoître que Jesus-Christ est celuy qui a porté la benediction dans tout le monde, & que c'est par luy que toutes les nations de la terre ont été benies, selon la promesse que Dieu en avoit faite au

Patriarche Abraham, *benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ.* Et si vous refusez encore d'ajoûter foy à cette verité, vous donnez dans des excés indignes d'un homme raisonnable & qui a du bon sens : car il faut necessairement que vous soûteniez des impietez & des extravagances, & que vous disiez, ou que Dieu n'est pas infaillible dans ses promesses ; ou que ce n'est pas une benediction pour les hommes de quitter l'idolatrie pour embrasser le culte du vrai Dieu ; ou qu'il n'y a jamais eu d'Empereurs Chrétiens dans Constantinople, ni des Eglises Chrêtiennes dans toute l'Asie. Seriez-vous, Monsieur, assez impie, ou assez ennemi de la raison & du bon sens, pour soûtenir de telles opinions, pour ne pas vouloir reconnoître la verité de la Religion Chrétienne que Dieu vous fait connoître par mon moyen ?

Le Juif. Je ne puis croire, Mon Reverend Pere, que cette Religion ſoit veritable, où je ſçai qu'on enſeigne qu'il y a pluſieurs Dieux, un Dieu Pere, un Dieu Fils, & un Dieu Saint Eſprit. La veritable Religion eſt celle de nôtre Loy, qui nous défend d'adorer pluſieurs Dieux, & qui nous dit: *Ecoutez Iſraël, le Seigneur vôtre Dieu, eſt le ſeul Seigneur.*

Le Chrétien. C'eſt fort mal à propos, Monſieur, que vous vous recriez ſi ſouvent contre le myſtere de l'adorable Trinité, que les Chrétiens ont connu par le grand Maître qui eſt venu du Ciel. Nous ſommes pour le moins auſſi ennemis que vous de l'adoration & du culte de pluſieurs Dieux; & nous faiſons tous profeſſion de n'adorer qu'un ſeul Dieu, createur du Ciel & de la terre. Si nous parlons donc du Pere, du Fils, & du Saint Eſprit,

nous ne croyons pas pour cela que ces personnes differentes soient autant de Dieux ; mais nous croyons fermement que ces trois Personnes ne sont qu'un seul Dieu ; parce que la foy nous apprend qu'elles n'ont toutes qu'une même nature, une même essence, & une même puissance ; & que l'unité de la divinité est conservée dans la parfaite distinction des Personnes.

Ce mystere tout ineffable & tout incomprehensible qu'il est, ne devroit pas vous être si étrange, ni si fort incroyable, puisque vôtre Loy vous l'a representé assez clairement au travers des ombres & des figures ausquelles vous ne faites aucune attention.

Le Juif. Que dites-vous, Mon Pere, nôtre Loy nous a representé le mystere de la Trinité ? Je soûtiens qu'il est impossible

que cela ſoit ainſi, & vous ne pourrez jamais me montrer dans nôtre Loy qu'il y ſoit fait mention du myſtere de la Trinité que vous confeſſez.

Le Chrétien. Ce n'eſt pas la premiere fois, Monſieur, que vous avez prétendu dans nôtre diſpute, qu'il étoit impoſſible de vous montrer dans vôtre Loy ce que je vous y ay fait voir en termes exprés. Vous vous avancez trop contre des perſonnes qui ont lû les Livres de Moïſe auſſi ſouvent que vous, & qui ont examiné plus à fond que vous n'avez fait, le ſens naturel des hiſtoires, des figures & des paraboles. Vous avez dans la Geneſe une hiſtoire qui repreſente au naturel l'adoration de la Trinité, à laquelle Dieu diſpoſoit les hommes dés le tems d'Abraham.

Et afin de ne vous plus tenir en ſuſpens ſur un fait qui vous ſemble

entierement nouveau & incroyable, ouvrez le Livre de la Geneſe, chapitre dix-huit, & vous y verrez d'abord une image ſenſible du myſtere de la Sainte Trinité, & de l'adoration que les Chrétiens luy rendent aujourd'huy. Ecoutez donc ce que je vas vous lire : *Le Seigneur apparut un jour à Abraham, lorſqu'il étoit aſſis à la porte de ſa tente en la vallée de Mambré; c'étoit dans la plus grande chaleur du jour: Abraham ayant levé les yeux, il parut trois hommes proche de luy. Auſſi-tôt qu'il les eut apperçus, il courut de la porte de ſa tente au devant d'eux, il ſe proſterna en terre; & il dit : Seigneur ſi j'ay trouvé grace devant vos yeux, ne paſſez pas la tente de vôtre ſerviteur*, ſans vous arrêter. *Je vous apporterai un peu d'eau pour laver vos pieds, & cependant vous vous repoſerez ſous cet arbre, juſqu'à ce que je vous ſer-*

ve un peu de pain pour reprendre vos forces, &c.

Ces trois hommes qui parurent devant Abraham, étoient trois Anges, comme Moïse l'explique luy même au commencement du chapitre 19. où il appelle *Anges*, ceux qui sont nommez *hommes* en celui-cy. Cela ainsi supposé, ne remarquez-vous point dans cette apparition une excellente image du mystere de la Trinité ? Il est dit, qu'Abraham en vit *trois*, & qu'il n'en adora qu'*un* : parce que ce Saint Patriarche consideroit ces trois Anges comme representant l'unité d'un Dieu dans la Trinité des personnes. Faites donc reflexion à tout ce qui se passe entre ces trois personnes & entre Abraham ; & je vous défie, si vous voulez confesser de bonne foy ce que vous pensez, que vous puissiez me nier que l'adoration d'Abra-

ham en cette rencontre n'ait été l'image & la figure de celle que ses veritables enfans devoient un jour rendre à la tres-sainte Trinité.

Le Juif. Vous n'avez pas expliqué l'Ecriture, Mon Pere, mais vous avez seulement fait l'application de cette histoire aux principes de vôtre foy. Voicy comment il faut entendre ces paroles de la Genese. *Le Seigneur apparut un jour à Abraham, lorsqu'il étoit assis à la porte de son Tabernacle*; & en même-tems que le Seigneur luy étoit apparu, il vit d'un autre côté trois hommes proche de son Tabernacle; & d'abord il dit au Seigneur: *Si j'ay trouvé grace devant vos yeux; ne vous en allez pas*; mais permettez moy d'aller au devant de ces hommes, & de leur rendre les devoirs de l'hospitalité. Vous voyez bien que vous confondez l'apparition de

Dieu avec celle des trois Anges, quoique l'Ecriture les distingue comme j'ay fait.

Le Chrétien. Il ne dépend ni de vous, Monsieur, ni des Rabins de separer les textes de l'Ecriture dans les endroits qui sont liez par le sens & la suite du discours. Avez-vous assez peu de lumiere pour ne pas vous appercevoir des absurditez où vous tombez par la division que vous osez faire dans le texte de la Genese? Vous prétendez qu'il y a icy deux apparitions, l'une de Dieu, & l'autre des trois Anges; & vous ne comprenez pas que celui devant lequel Abraham se prosterne, est le même dont il veut laver les pieds, le même qu'il traite à table; le même qui luy promet un fils & qui reprend Sara d'avoir douté & ri de sa promesse; le même qui marche vers Sodome avec les autres Anges & avec Abraham; le mê-

me devant qui Abraham ſe regarde comme de la cendre & de la pouſſiere ; & le même enfin qui eſt appellé du nom ineffable & de quatre lettres יהוה *Iaho*, nom qui n'a jamais été communiqué ni aux hommes, ni aux Anges.

Si vous oſez donc ſoûtenir encore que ces paroles, *Seigneur ſi j'ay trouvé grace devant vos yeux, ne vous retirez pas de vôtre ſerviteur*, ont été dites à Dieu, & non pas à l'un des trois Anges qui étoient apparus en forme humaine ; vous tombez neceſſairement dans toutes les abſurditez les plus éloignées de vôtre foy, & les plus indignes d'un homme qui a le ſens commun. Car en ſuivant vôtre explication, Abraham aura lavé les pieds à Dieu qui eſt inviſible & un pur Eſprit ; il l'aura ſervi à table ; & Dieu dans ſa propre forme aura mangé & bu, &

ſe ſera raſſaſié de viandes corporelles & corruptibles. Cela, Monſieur, a-t-il du ſens, & n'avez-vous point honte de tomber dans de telles abſurditez, en voulant éluder le ſens naturel & la ſuite du Texte Sacré ?

Le Juif. Les Anges qui apparurent à Abraham, Mon Pere, étoient des Anges exterminateurs qui devoient perdre Sodome & Gomorrhe ; ainſi ils ne pouvoient tenir la place de Dieu, pour faire & dire tout ce qui eſt raconté dans le chapitre 18. de la Geneſe. Il faut donc diſtinguer deux apparitions, autrement vous attribuerez à Dieu ce qui eſt propre aux méchans Anges.

Le Chrétien. La reponſe, Monſieur, que vous me faites, marque aſſez que vous ne ſçavez que repliquer à l'évidence des argumens & des veritez qu'on vous propoſe. Appellez-vous des An-

ges exterminateurs, ceux qui rendent visite à Abraham vôtre Patriarche, qui viennent luy porter les agreables nouvelles de la naissance d'Isaac; & qui vont en consideration du même Abraham, sauver Lot avec sa famille & le retirer du milieu d'une ville que Dieu alloit consumer par le feu du Ciel?

Je sçai que deux de ces Anges disent à Lot, chap. 19. ℣. 13. *Car nous allons détruire ce lieu, parce que le cri des abominations de ces personnes s'est élevé de plus en plus devant le Seigneur, il nous a envoyez pour les perdre.* Mais les Saints & les bons Anges ne doivent pas être mis au nombre des exterminateurs, encore que par un saint zele de la gloire de Dieu, ils executent les ordres de sa divine justice contre les impies qui ont merité la mort par leurs crimes & leurs abominations. Moïse n'a-t-il pas

été vôtre libérateur, & le plus grand de tous vos Prophétes ? Voyez cependant ſi ſa douceur & ſa ſainteté extraordinaire l'ont empêché d'exterminer ceux qu'il avoit retirez de l'Egypte, quand il les a vûs plongez dans l'idolatrie, ou qu'ils ſe ſont revoltez avec inſolence contre ſa conduite. Bien loin qu'il eût horreur de ces ſanglantes éxecutions, il loüe les Levites qui avoient eu le courage de tremper leurs mains dans le ſang de leurs propres parens, pour venger l'injure faite à Dieu par ces idolatres; *vous avez*, leur dit-il, *conſacré vos mains* par cette action.

Ce donc qui vous trompe dans l'explication de la Geneſe, c'eſt que vous ne faites pas aſſez de reflexion que l'Auteur y attribuë quelquefois aux Anges, & quelquefois à Dieu les mêmes choſes: parce que les Anges y ſont les

Ambaſſadeurs de Dieu, dont-ils tiennent par conſequent la place pour parler & agir en ſon nom. Ainſi vous voyez que le Seigneur dit à Abraham, qu'il va perdre Sodome; & que les Anges auſſi diſent à Lot, qu'ils ſont envoyez pour perdre cette ville; & qu'enfin il eſt dit au chapitre 19. ℣. 24. & 25. *Alors le Seigneur répandit ſur Sodome & ſur Gomorrhe une pluie de ſouffre & de feu qu'il fit deſcendre du Ciel, & il perdit ces Villes avec tous leurs habitans &c.* Vous deviez ſans doute, Monſieur, avoir fait ces reflexions depuis long-tems, & ne pas attendre qu'un Chrétien vous débrouillât tant de choſes que vous n'aviez pas encore compriſes.

Mais pour revenir au myſtere de la Trinité dont l'idée eſt ſi bien tracée dans le 18. chapitre de la Geneſe, vous devez remarquer avec les Chrétiens, qu'il

n'eſt point dit dans l'Ecriture que de trois Anges qui ſe preſenterent devant Abraham, l'un d'eux eût quelque choſe, ou dans la forme exterieure, ou dans ſon âge, ou dans quelque marque d'autorité, qui parût le mettre au deſſus des autres. Pourquoi donc, Monſieur, ne voulez-vous point nous accorder, que Dieu nous a fait voir par cette apparition, une image tres-diſtincte & tres-ſenſible du myſtere de la tres-ſainte Trinité, & la parfaite égalité des trois Perſonnes dans l'unité d'une même ſubſtance?

Avoüez à preſent que j'avois raiſon d'avancer que Dieu commençoit dans l'ancienne Loy à diſpoſer peu à peu les hommes à l'adoration d'un ſeul Dieu en trois Perſonnes réelement diſtinctes; & que les myſteres de la Trinité, & de l'Incarnation du Fils de Dieu, qui vous choquent davan-

tage, ont été representez sous diverses figures où nous voyons que les plus grands Saints & les anciens Patriarches adorent le Dieu invisible & immortel en la personne des Anges qui leur apparoissoient dans une forme humaine & proportionnée à nôtre foiblesse & à nos sens exterieurs. S'il a donc été permis à vos Patriarches & à vos Prophétes de se prosterner devant des Anges revêtus des apparences de la nature humaine, & d'adorer en la personne de ces Ambassadeurs le Seigneur & le Dieu qui les envoyoit; à combien plus forte raison sera-t-il permis au Chrétiens d'adorer Dieu luy-même revêtu de nôtre chair; & de confesser l'égalité du Fils avec le Pere, nonobstant la forme de serviteur qui ne préjudicie en rien à la forme de Dieu qui luy est commune avec son Pere?

Le Juif. La raiſon, Mon Pere, ne ſçauroit s'accommoder avec la foy de vos myſteres : & comment les hommes peuvent-ils ſe perſuader des choſes ſi contraires, que trois Perſonnes ne ſoient qu'un Dieu ; & qu'un Dieu immortel & inviſible ſoit ſujet aux ſouffrances & à la mort comme l'un de nous? Tout cela me paroît impoſſible & incroyable.

De plus vous ne prenez pas garde que ces figures que vous dites être des images de Jeſus-Chriſt, ſont indignes de Dieu & injurieuſes à ſa ſainteté. Vous dites que le ſerpent d'airain élevé par Moïſe devant le peuple Hebreu, étoit la figure de Jeſus-Chriſt ſur la Croix. Que l'agneau immolé pour la paſque étoit la figure de ſon Sacrifice ; & Jonas celuy de ſa reſurrection. Vous croyez tout cela comme vous le

lisez dans vos Evangiles : mais vous ne faites pas reflexion, que le Serpent est le méchand diable qui nous a faits mourir en trompant nos premiers parens, Adam & Eve; & que l'Agneau étoit le Dieu & l'idole des Egyptiens; & que Jonas a été désobeïssant à Dieu. Ne voilà pas des belles figures, pour representer les mysteres de vôtre Religion ?

Le Chrétien. C'est par cette objection, Monsieur, que je reconnois particulierement combien les Juifs sont grossiers & hebetez dans l'intelligence des Ecritures. Quand ils trouvent quelque figure dont l'explication contredit leurs préjugez & leurs Traditions superstitieuses, il suffit qu'ils l'envisagent de travers pour dire qu'elle ne represente que des monstres. Dans les figures que vous tâchez maintenant de rendre hideuses par l'idée de *Serpent*, par

le

le nom *d'idole*, & par celuy de *desobeïſſance* ; vous n'y conſiderez nullement ce qui leur donne du rapport à Jeſus-Chriſt. Car déja nôtre Sauveur ne s'eſt pas comparé aux ſerpens de la terre ; mais au Serpent d'airain qui fut élevé par Moïſe pour guerir vos peres, & delivrer de la mort les Iſraëlites qui avoient été bleſſez par de veritables ſerpens. Ce ſerpent d'airain avoit la figure du ſerpent, & non le venin, pour montrer que Jeſus-Chriſt n'auroit rien du venin ni de la malice du ſerpent ; mais ſeulement la reſſemblance d'une chair de peché, qui gueriroit nos bleſſures & nous delivreroit de la peine du peché, & du peché même qui eſt le venin mortel du vieux ſerpent.

Dans la figure de l'agneau dont vos peres ſe ſervirent pour faire le Sacrifice ſolemnel de la Paſque, encore que ſelon les rê-

veries de vos Rabins il fût vrai que l'agneau étoit le Dieu & l'idole des Egyptiens, pouvez-vous ne pas voir la douceur & l'innocence de Jesus-Christ representées par la figure de cet animal? Jesus-Christ a été un agneau, il est vray, mais un agneau sans tache, un agneau qui a effacé les pechez du monde, & dont le sang nous a mis à couvert de la vengeance du Seigneur, qui exterminoit tous les premiers nez des Egyptiens. J'ajoûte à cela, d'où vient que la figure de l'agneau vous paroît si affreuse en Jesus-Christ, pendant que vous faites les derniers efforts pour vous mettre en sa place sous cette même figure d'agneau, & que vous pretendez que cette prédiction d'Isaïe chap. 53. ℣. 7. *Il sera comme un agneau sans se plaindre devant celui qui le tond*, doit s'entendre du peuple Juif? Vous

voulez être comparez à des agneaux, quoique vous n'en ayez jamais eu ni la douceur, ni l'innocence; & vous vous aviſez en même tems de nous reprocher comme une choſe abominable la figure de l'agneau dans le myſtere de Jeſus-Chriſt. Pour Jonas vous vous contentez de luy reprocher ſa deſobeïſſance, ſans avoir égard à la merveille que Dieu fit en ſa faveur, en le preſervant de la mort dans le ventre de la Balaine, & le tirant du fond des abyſmes où il avoit été enſeveli pendant trois jours & trois nuits. Quel inconvenient trouvez-vous qu'une merveille & un miracle ſoit la figure d'un autre miracle, & que l'on voye dans Jonas tiré du ventre de la Balaine qui l'avoit englouti, une image de Jeſus-Chriſt, qui trois jours aprés ſa mort ſortit plein de vie du tombeau où il avoit été mis en

presence des Juifs ? Ce n'est donc pas la desobeïssance de Jonas que vous devez regarder dans cette figure ; mais la merveille de sa delivrance du ventre du poisson, qui marquoit la resurrection de Jesus-Christ.

Au reste si la grandeur incomprehensible de nos mysteres vous rend incroyable celuy de la Sainte Trinité, & celuy de l'Incarnation du Fils de Dieu ; vous devez douter aussi de toutes les veritez de vôtre Religion, lorsqu'elles surpasseront vôtre intelligence & qu'elles vous paroîtront incomprehensibles. Ainsi le peché originel, & la resurrection generale de tous les hommes, seront des mysteres incroyables à vôtre égard : car vous avoüez vous-mêmes que ces choses sont au dessus de vôtre raison, & qu'il n'y a que la foy qui nous éleve à la connoissance & à la certitude que

nous en avons. Faites donc justice à la Religion Chrétienne, & ne resistez plus à l'évidence des preuves que j'apporte en sa faveur, encore que nous adorions un Dieu en trois Personnes, & le Fils qui s'est fait homme pour nous sauver & nous reconcilier avec son Pere.

J'aurois bien d'autres choses à dire pour refuter vos objections, en vous faisant voir que Jacob a comparé ses enfans, les chefs de toutes vos Tribus, tantôt à des lions, tantôt à des serpens, & à des loups : mais nôtre entretien en seroit trop long, & je suis obligé, Monsieur, de prendre congé de vous pour assister à un exercice du Cloître, dont je ne peux me dispenser. La premiere fois que j'aurai l'honneur de vous voir icy, je vous attaquerai sur l'abolition de vôtre Loy, & sur l'établissement de la nou-

velle Loy qui eſt celle de l'Evangile.

III. ENTRETIEN.

Ce qui fut dit de part & d'autre le troiſiéme jour de nôtre diſpute, qui fut le dix-neuviéme jour du même mois de Mars.

QUelques jours aprés nôtre Entretien precedent, Monſieur Lequien, qui conduiſoit le Juif, me fit l'honneur de me venir voir, pour me dire que nôtre adverſaire avoit changé de langage, & qu'il ne ſe vantoit plus de pouvoir embaraſſer dans la diſpute les plus habiles de nos Docteurs. Qu'au contraire il paroiſſoit lui-même fort embaraſſé, qu'il étoit devenu rêveur & melancolique, qu'il avoit toûjours ſa Bible entre les mains, & qu'il

veilloit plus long-tems qu'à l'ordinaire. Je répondis à cela qu'il y avoit beaucoup d'apparence que les réponſes qu'on avoit faites à ſes objections l'embaraſſoient extremement ; & qu'il n'étoit plus ſi content de lui-même qu'auparavant. Enſuite je fis voir à Monſieur Lequien les paſſages formels des Prophétes ſur leſquels je devois attaquer le Juif, pour le convaincre par ſes propres Ecritures de l'abolition de la Loy de Moïſe, & de l'établiſſement de la Religion Chrétienne dans tout le monde.

Ils vinrent donc enſemble le 19. jour du mois de Mars, & ils avoient en leur compagnie un jeune homme à qui le Juif avoit ſouvent fait des objections contre la Religion Chrêtienne. Monſieur Lequien fut peut-être bien aiſe que ſon fils entendît mes objections, & mes réponſes à celles

du Juif ; afin qu'à l'avenir il ne crût pas qu'on ne puiſſe répondre tres-facilement à toutes les difficultez que ce même Juif luy avoit déja faites, & qu'il pourroit luy faire encore dans la ſuite. Quand nous fûmes dans nôtre Bibliotheque, le Juif n'attendit pas que j'ouvriſſe la diſpute, ſelon que nous en étions convenus ; mais il voulut m'attaquer d'abord ſur des paſſages de l'Evangile qu'il croyoit être contraires à nôtre creance, & à ce que j'avois ſouvent avancé touchant les miracles & les prédictions de Jeſus-Chriſt. Il parla donc le premier, & il falut l'écouter aſſez long tems ſans oſer l'interrompre.

Le Juif. Vous croyez, Mon Pere, que Jeſus-Chriſt étoit le plus grand Prophete qui ait jamais paru parmi les Juifs ; cependant il ſuffit de lire vos Evangiles pour s'aſſûrer que cet homme

étoit tres-peu de choſe, & que les merveilles qu'il a faites ne ſurpaſſent pas ce que font encore aujourd'huy les medecins & les arracheurs de dents. N'avez-vous jamais remarqué que la crainte qu'on a de ces ſortes de gens fait ſouvent des choſes que les idiots pourroient prendre pour des miracles. Il arrive ordinairement que des perſonnes qui ont mal aux dents, ſentent la douleur appaiſée auſſi tôt que l'arracheur leur a touché la dent qui la cauſoit. On a vû auſſi que des medecins ont fait paſſer la fievre en maniant le bras du malade. L'imagination fait d'étranges impreſſions ſur le corps de l'homme, ſur tout en ce qui regarde la ſanté, ou la maladie; & il n'eſt rien de plus facile parmi les ſimples, que d'attribuer à la vertu divine, ce qui n'eſt qu'un pur effet de l'imagination.

Les merveilles de Jeſus-Chriſt que vous faites ſonner ſi haut, ſont de ce caractere, & vous ne pourrez le nier ſi vous ajoûtez foy aux paroles de l'Evangile ſelon Marc : car cet Auteur dit clairement que Jeſus-Chriſt ne put faire en ſon païs aucun miracle, ſinon qu'il guerit quelques petites maladies ; ce qui étoit tres-peu de choſe. Liſons donc, je vous en prie, le ſixiéme chapitre de cet Evangile, & vous verrez que Jeſus-Chriſt n'a jamais fait de grands miracles, comme vous le dites. Ecoutez ces paroles que je vas vous lire: *Et egreſſus inde abiit in patriam ſuam & ſequebantur eum diſcipuli ſui: & facto ſabbato cœpit in Synagoga docere : & multi audientes admirabantur in doctrina ejus, dicentes : Unde huic hæc omnia ? Et quæ eſt ſapientia, quæ data eſt illi, & virtutes tales, quæ per manus ejus efficiuntur ? Nonne*

hic est faber, filius Mariæ, frater Iacobi, & Ioseph, & Judæ, & Simonis? Nonne & sorores hic nobiscum sunt? Et scandalizabantur in illo. Et dicebat illis Iesus: Quia non est Propheta sine honore nisi in patria sua, & in cognatione sua. Et non poterat ibi virtutem ullam facere, nisi paucos infirmos impositis manibus curavit.

Vous voyez bien maintenant que vos Evangeliſtes témoignent eux-mêmes que Jeſus-Chriſt n'a point fait d'autres miracles, ſinon qu'il a gueri quelques malades en leur impoſant les mains. Et ces choſes qu'il faiſoit étoient tellement mépriſables, que ſes compatriotes s'en moquoient, & diſoient par deriſion : ne voilà pas de belles & de grandes merveilles ? Ce que Jeſus leur répond, quand il dit que les Prophétes ne ſont point honorez dans leur païs, eſt encore une vaine excuſe, &

contraire à la verité. Car où est-ce que les Prophétes ont eu de l'honneur, sinon en leur païs? Sont-ils jamais sortis de la Judée, pour aller chercher de l'honneur parmi les Gentils? Il ne faut donc point faire tant valoir les miracles de Jesus-Christ; puisque vous voyez qu'il n'a pû en faire aucun & qu'on s'est moqué de son tems de tout ce qu'il disoit, ou faisoit en son païs.

Le Chrêtien. Jusques icy, Monsieur, j'avois été dans quelque étonnement de vous voir donner des explications si violentes & si peu judicieuses aux passages de vôtre Loy & de vos Prophétes: mais à present que j'ay entendu l'explication que vous venez de faire des paroles de l'Evangile, vous pourriez dire les plus grandes absurditez en expliquant les Livres de l'Ancien Testament, que je n'en serois nulle-

ment ſurpris. Car enfin il n'y a point d'explication fauſſe & extravagante qu'on ne puiſſe vous pardonner dans la lecture de vos propres livres; puiſque vous avez aſſez de confiance en vous même, pour oſer eſperer que les Chrétiens vous laiſſeront paſſer des explications de cette nature; & qu'ils ne ſeront pas capables de refuter ce faux & cet injurieux commentaire que vous avez fait de quelques verſets de Saint Marc.

Je vous prie, Monſieur, ne m'interrompez pas dans ma réponſe: vous avez dit tout ce que vous ſçaviez, ſans qu'on vous ait arrêté; permettez auſſi que je parle à mon tour, & que je vous diſe d'abord que ſi je n'avois point depuis long-tems des preuves de l'aveuglement où ſont les Juifs dans les matieres de la Religion, les explications que vous donnez

à nos Ecritures ſont ſi éloignées du bon ſens & de la raiſon, qu'elles ſeules ſeroient capables de me perſuader qu'il n'y eut jamais de tenebres d'eſprit, ni d'endurciſſement de cœur comparables à celuy que vous faites paroître en cette rencontre.

Vous trouvez, Monſieur, du mépris des actions & des paroles de Jeſus-Chriſt, où l'Evangeliſte nous marque expreſſement qu'on les admiroit, & qu'on étoit dans un grand étonnement de voir les grandes merveilles qu'il faiſoit & d'entendre de ſa bouche les paroles de ſageſſe & de ſcience dont il inſtruiſoit tout le monde. Liſons encore une fois les termes que vous avez expliqué de travers, & voyons en le ſens naturel : *Et facto Sabbato cœpit in Synagoga docere ; & multi audientes admirabantur in doctrina ejus, dicentes : Unde huic hæc omnia?*

& quæ eſt ſapientia, quæ data eſt illi, & virtutes tales, quæ per manus ejus efficiuntur? Cela veut dire devant tous ceux qui entendent la langue Latine : *Et le jour du Sabbat étant venu, il commença à enſeigner dans la Synagogue ; & pluſieurs de ceux qui l'écoutoient, étoient en admiration, & diſoient : D'où ſont venuës à celuy-cy toutes ces choſes ? Qu'elle eſt cette ſageſſe qui luy a été donnée ; & qu'eſt-ce que ces miracles qui ſe font par ſes mains ?*

Où eſt donc le mépris & la dériſion, où eſt dans ces paroles la moquerie & la raillerie que vous pretendiez y trouver? Qui avant vous, Monſieur, avoit jamais penſé que le mot *mirabantur*, veut dire *ils ſe moquoient*, *ils mépriſoient?* Dites-moy encore, de qui avez-vous appris que *virtutes tales* dans cet endroit de l'Evangile, ſignifie de *petites choſes.* Quand

on parle avec admiration, comme font les compatriotes de Jesus-Christ en ce passage, *virtutes tales* ne peut signifier que *ces grandes merveilles, ces miracles si extraordinaires.* Bien loin donc que ces gens mépriſaſſent la doctrine & les miracles de Jeſus-Chriſt, ils en étoient tout étonnez, ne pouvant comprendre que le fils d'un artiſan, qui n'avoit eu d'autre éducation que celle d'une baſſe naiſſance, fût neanmoins ſi ſçavant dans leur Loy, & ſi grand faiſeur de miracles. Cette baſſeſſe apparente, & la pauvreté des parens de Jeſus-Chriſt, qu'ils ne pouvoient accorder avec toutes les choſes extraordinaires qu'ils luy voyoient faire tous les jours, devint un ſujet de chute & une pierre de ſcandale pour ces incredules & ces envieux: *Et ſcandalizabantur in illo.*

Jeſus-Chriſt connoiſſant à

fond leur malignité & leur envie, ne les en reprend pourtant que d'une maniere fort douce. Il leur met devant les yeux ce proverbe qui n'eſt que trop veritable: *Un Prophéte n'eſt ſans eſtime que dans ſon païs, dans ſa maiſon, & dans ſa parenté.* Et par là il leur reproche l'ingratitude & l'envie de leur cœur, qui les rendoit tres-indignes du bien qu'il leur avoit déja fait, & des graces & bienfaits dont il les auroit comblez ſi leur incredulité n'y avoit mis obſtacle.

Le Juif. Ce proverbe, Mon Pere, n'eſt point pour les Juifs; c'eſt parmi vous que cela ſe dit, & non parmi ceux de nôtre nation, qui ont toûjours rendu l'honneur deu à nos Prophétes.

Le Crétien. Je vous ai prié, Monſieur, de ne pas m'interrompre; & je n'ai rien gagné de

vous faire cette priere. Mais puiſque vous perſiſtez à vouloir que les Prophétes ayent été honorez par vos peres, permettez moy de vous dire, ou que vous nous prennez pour de grands ignorans, ou que vous êtes vous-même fort peu verſé dans la connoiſſance de vos hiſtoires & des Livres Sacrez. Vous oſez dire que vos Prophétes ont été traittez avec honneur par ceux de vôtre nation? Où eſt donc l'honneur & les bons traittemens que vous avez faits à Iſaïe, à Jeremie, & à tant d'autres? Si vous appellez leur faire honneur, que d'inventer d'horribles ſupplices pour les faire mourir, ou de les jetter aprés mille outrages dans des cachots obſcurs, pour les y faire perir malheureuſement; je vous avoüerai que vôtre opinion eſt ſoûtenable.

Mais peut-on perſecuter avec

plus d'injuſtice, & avec plus d'ingratitude les ſerviteurs de Dieu, que vos peres perſecuterent le Prophéte Jeremie ? Sans un Eunuque Ethiopien qui le tira du fond d'une baſſe foſſe, ce Saint homme ſeroit mort de faim & de miſere dans ce lieu tenebreux. Les gens d'Anathoth, & les habitans de Jeruſalem, ont été les plus cruels ennemis d'un Prophéte qui n'avoit pour ſa patrie que des entrailles de charité & de compaſſion. S'il a reçû quelque ſervice, c'eſt des étrangers ; & ſa vertu n'a été honorée que d'Abdemelech, & de Nabuzardan le General de l'armée de Nabuchodonoſor.

Je ne veux point vous accabler en vous rapportant tous les endroits de vos hiſtoires, où il paroît manifeſtement que les Prophétes n'ont été payez dans leur propre patrie que d'ingrati-

tude & de mauvais traittemens: car je ſuppoſe que vous rougiſſez déja de confuſion en vous-même, pour avoir oſé contredire les paroles de Jeſus-Chriſt, dont la verité eſt ſoûtenuë & par l'autorité des Livres ſacrez, & par la Tradition de vos Docteurs. Ce qui ſe paſſe même tous les jours parmi les hommes devroit vous avoir empêché de faire de pareilles objections ; parce qu'on voit ordinairement que les hommes conçoivent de la haine & de l'envie à l'égard de leurs ſemblables, quand il arrive que le merite les éleve au deſſus d'eux. Et les parens & les compatriotes ſont toûjours plus ſujets que les étrangers à tomber dans le vice d'ingratitude, à cauſe qu'ils regardent tout le bien qu'on leur fait, comme une choſe qui leur eſt dûë par le lien du ſang, ou de la ſocieté civile.

Si vous aviez vêcu long-tems en vôtre païs, ou si vous aviez rendu des services considerables à vos parens & à vos compatriotes, je suis seur que l'experience vous auroit appris bien-tôt qu'il faut s'attendre à de grandes ingratitudes de leur part ; & qu'il est rare que ce vice soit aussi commun parmi les inconnus & les étrangers, qu'il l'est parmi les parens & ceux d'un même lieu. Jesus-Christ a eu plus de sujet que personne de se plaindre de l'ingratitude de ses compatriotes, parce qu'il leur a fait de plus grands biens & de plus grandes graces qu'aucun autre. Et comme il sçavoit que ceux de Nazareth ne les comptoient pour rien, & qu'ils luy faisoient une obligation indispensable de tout ce qu'il pouvoit faire en leur faveur, il leur montre par des exemples des siécles passez, qu'ils se flat-

toient injuſtement de meriter qu'il fît pour eux, ce qu'il avoit fait en d'autres endroits de la Judée.

Saint Luc s'eſt plus étendu ſur cette hiſtoire que les autres Evangeliſtes, voilà pourquoy je vous prie d'écouter ce qui eſt dit vers le milieu du chapitre 4. de ſon Evangile : *Vous m'allez ſans doute dire ce prõverbe*, ce ſont les paroles de Jeſus-Chriſt : *Medecin gueriſſez-vous vous-même. Faites icy en vôtre païs d'auſſi grandes choſes que nous avons oüi dire que vous en avez faites à Capharnaüm. Mais je vous aſſure*, ajoûta-t-il, *que nul Prophete n'eſt bien venu en ſon païs. Ie vous dis en verité, qu'il y avoit pluſieurs veuves en Iſraël au tems d'Elie, lorſque le Ciel fut fermé durant trois ans & demi, & qu'il y eut une ſi grande famine dans toute la terre ; & neanmoins Elie ne fut envoyé chés*

aucune d'elles ; mais chés une femme veuve de Sarepte dans le païs des Sidoniens. &c.

Si vous comprenez bien le raisonnement de Jesus-Christ, vous verrez d'abord qu'il oppose un proverbe au reproche qu'on luy faisoit par un autre proverbe ; & que pour détromper ses compatriotes de la fausse opinion où ils étoient, qu'un Prophéte est obligé de faire autant de merveilles en son païs, que chés les étrangers ; il se sert de deux fameux exemples de l'Ecriture, qui demontrent évidemment que les Prophétes ont souvent abandonné leur patrie & leur parenté dans des besoins pressans, pour répandre leurs bienfaits sur des étrangers. Je sçai que cette conduite paroît injuste à la chair & au sang : mais étant autorisée par la parole de Dieu même vous n'oseriez le blâmer, & vous ne

pouvez la contredire ſans blaſphême.

Je me ſuis un peu étendu ſur l'explication du proverbe dont Jeſus-Chriſt ſe ſervit pour reprocher à ſes compatriotes leur incredulité & leur ingratitude ; parce qu'aprés cette explication vous pouvez aiſément comprendre le ſens de ces paroles de Saint Marc, *Et non poterat ibi virtutem ullam facere, niſi paucos infirmos impoſitis manibus curavit.* Car celà ne veut point dire que Jeſus-Chriſt n'avoit pas la puiſſance de faire des miracles en ſon païs, mais que l'ingratitude & l'incredulité de ceux de Nazareth étoit ſi grande, à ſon égard, qu'elle luy lioit les mains & l'empêchoit de répandre liberalement ſes graces & ſes faveurs ſur des gens qui s'en étoient rendus indignes.

Vous pouvez voir par la concorde des autres Evangiles que c'eſt

là le veritable ſens du *non poterat* de Saint Marc : car Saint Matthieu rapportant la même hiſtoire, chap. 13. dit expreſſement à la fin du même chapitre : Et il ne fit pas là beaucoup de miracles, à cauſe de leur incredulité, *Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem eorum.* Mais ſi vous voulez ſans ſortir de Saint Marc vous convaincre vous-même que nôtre Sauveur avoit la puiſſance de faire quand il luy plaiſoit toute ſorte de miracles & de prodiges, vous n'avez qu'à lire la ſuite du même Evangile, & vous remarquerez d'abord que non ſeulement il pouvoit luy même faire des miracles, & qu'il en faiſoit pluſieurs ; mais qu'il donnoit encore à ſes diſciples la puiſſance de chaſſer les demons, & de guerir miraculeuſement un grand nombre de malades.

Le *poterat* ne doit donc pas

vous arrêter davantage, parce qu'il ne marque en Jesus-Christ qu'une impuissance morale, qui n'est point incompatible avec le pouvoir de faire des miracles. Et les Rois & les autres Souverains ne disent-ils point à tout moment, je *ne puis* faire grace à ce criminel; je *ne pourrai* m'empêcher de faire mourir ceux qui commettront un tel ou un tel crime? Direz vous à cause d'un je *ne peux* & d'un je *ne pourrai* que les Rois dans leurs Etats n'ont aucun pouvoir de faire grace aux criminels, ni de pardonner à ceux qui violent les Loix de leurs Royaumes? Mais enfin que direz-vous encore d'un *non poteritis* du livre de Josué, qui a le même sens que le *non poterat* de l'Evangile de Saint Marc? Vous souvenez-vous, Monsieur, que Josué avant que de renouveller l'alliance entre Dieu & entre vos peres les enfans

d'Iſraël, leur donna le choix pour ſe determiner, ou à ſervir les dieux étrangers, ou à s'attacher au culte du Seigneur ? N'avez-vous jamais fait reflexion ſur les paroles ſuivantes : *Non poteritis ſervire Domino*, vous ne pourrez ſervir le Seigneur ? Cela veut-il dire que vos peres étoient dans une veritable impuiſſance de garder la Loy & de ſervir le Seigneur qui les avoit établis dans la Terre de Chanaan ? Apprenez donc de vos propres Ecritures à expliquer les paroles de l'Evangile, & reconnoiſſez qu'il n'étoit pas plus impoſſible à Jeſus-Chriſt de faire des miracles en ſon païs, qu'il étoit impoſſible à vos peres de garder la Loy de Dieu & de ne pas adorer les idoles. J'aurois bien des choſes à dire pour expliquer les paroles de Joſué, & pour rendre raiſon de ces deux mots *non poteritis*; mais je n'ai entrepris icy

que de vous montrer par cette expreſſion qu'il y a une impuiſſance morale qui ne préjudicie en rien au veritable pouvoir qu'on a de faire les choſes qu'on dit être impoſſibles par rapport aux divers empêchemens qu'on y peut mettre. Si Jeſus-Chriſt donc n'a pas fait grand nombre de miracles en ſon païs, c'eſt parce que ſes compatriotes y ont mis obſtacle par leur ingratitude & par leur incredulité.

Le Juif. Quand je vous accorderois, Mon Pere, que Jeſus-Chriſt a fait des miracles, & qu'il a prédit des choſes qui ne ſont arrivées qu'aprés ſa mort, je ne ſerois pas pour cela obligé de croire qu'il eſt Dieu. Car tous ces miracles pouvoient être des illuſions, ou des œuvres faites par la puiſſance de la magie. Et pour les Prophéties que vous eſtimez tant, il n'y a perſonne qui ne puiſſe en

faire ; & voulez-vous que je vous Prophétiſe ce qui arrivera dans trois cens ans ?

Le Chrétien. Vous dites, Monſieur, que ſi je veux, vous annoncerez dés à preſent ce qui n'arrivera que dans trois cens ans. En verité vous me ſurprenez étrangement par une propoſition auſſi extraordinaire que celle-là. Vous croyez pouvoir prédire des choſes qui n'arriveront que dans trois cens ans ; & ſerons-nous ni vous ni moy dans trois cens ans, pour être aſſûrez de la verité de vôtre prédiction ? Comment voulez-vous que je puiſſe avoir une entiere certitude ſi vous étes un veritable Prophéte, que lorſque je verrai l'accompliſſement de ce que vous aurez annoncé ? Mais faiſons mieux, Monſieur, deſcendons là bas dans le Cloître, & ſi vous pouvez reſſuſciter un de nos morts, je pourrai croire alors

que vous étes Prophéte, & qu'il n'y a perſonne, comme vous dites, qui ne puiſſe prédire l'avenir. Venez-donc nous donner cette preuve de vôtre prétenduë qualité de Prophéte.

Le Juif. Vous me faites là, Mon Pere, une propoſition à laquelle je ne m'attendois pas. Je ne dis point que je puiſſe reſſuſciter des morts ; mais que je pourrois vous dire ce qui arrivera dans deux ou trois cens ans.

Le Chrêtien. Vous pouvez auſſi peu, Monſieur, annoncer les choſes avenir, que vous pouvez reſſuſciter les morts : car tout cela eſt reſervé à la puiſſance du Createur, qui a declaré luy-même par la bouche d'Iſaïe, qu'il n'appartient qu'à Dieu de prédire les choſes futures : *Annuntiate quæ ventura ſunt in futurum, & ſciemus quia dii eſtis vos.* Un Juif ne devroit pas ignorer une

verité ſi conſtante dans ſa Religion, ni fermer les yeux à la lumiere de l'Evangile quand elle eſt appuyée ſur les textes formels des Prophétes. Tournez-vous, Monſieur, de quel côté qu'il vous plaira ; cherchez des coins pour vous y cacher ; niez hardiment ce que vous aviez déja accordé. Toutes ces défaites & ces faux-fuyans ne ſçauroient vous mettre à couvert contre l'évidence de la verité de la Religion Chrétienne & de la divinité de Jeſus-Chriſt.

Le Juif. Mais, Mon Pere, ne croyez-vous point que les Magiciens de Pharaon ont fait de miracles, & que la Pythoniſſe a reſſuſcité Samuël ? Cela eſt dans les Ecritures dont vous reconnoiſſez la verité & l'autorité. Et ſi vous me dites que ce ſont des illuſions & des phantômes de miracles, je vous en dirai autant

des miracles de Jesus-Christ, & des morts qu'il a ressuscitez.

Le Chrétien. J'ai de la joye, Monsieur, que vous ne vous defendiez plus par des propositions ridicules, & que vous me donniez occasion de faire voir la difference qu'il y a entre les miracles de Jesus-Christ & entre ceux qui sont rapportez dans l'Exode, & dans les Livres des Rois. Je suppose, si vous voulez, que les prodiges faits par la puissance du demon sont de veritables miracles; & que les magiciens de Pharaon ont changé des verges en serpens, l'eau des fleuves en sang, & la terre en grenoüilles. Toutes ces choses meritent-elles d'être comparées avec les miracles de Jesus-Christ, quand il multiplie les pains dans le desert & qu'il en en rassasie cinq ou six mille personnes; quand il donne la veuë

à des aveugles nez, & quand il reſſuſcite les morts? Une grenoüille eſt-elle comparable à un homme reſſuſcité d'entre les morts: une eau corrompuë en ſang & & qui donne la mort à ceux qui la boivent, vaut-elle un pain miraculeux qui redonne la vie & les forces à ceux qui étoient demi-morts de faim, ou qui n'avoient aucune nourriture pour s'en ſuſtenter? Ne comprenez-vous point que les miracles faits par la puiſſance des demons, ſont des prodiges ſales, horribles, & meurtriers? Ce ne ſont que d'horribles ſerpens, qu'une boiſſon de ſang, que de ſales grenoüilles. Au lieu que les miracles de Jeſus-Chriſt, qui portent toûjours les caracteres du Createur, ſont tous bien-faiſans, tous divins & tous admirables. N'eſt-ce pas le Createur & le ſouverain Seigneur, qui multiplie les ſe-

mences pour nourrir tous les habitans de la terre; n'est ce pas luy qui éclaire tout homme qui vient au monde; & qui peut seul ressusciter ceux qui étoient morts & mis dans le tombeau?

Mais oseriez-vous encore comparer l'imposture des miracles des Magiciens, avec l'évidence & la certitude des miracles de Jesus-Christ & de ses Apôtres? Est-il rien de plus sujet à l'illusion & au mensonge qu'une eau changée en sang, qu'une verge qui se remuë comme un serpent; & qu'un morceau de terre qui paroît être une grenoüille? Il est tres-facile aux demons de faire paroître à nos yeux les images de toutes ces choses, & de contrefaire des miracles de cette nature. Et une marque que les Magiciens ne firent devant Pharaon que des merveilles apparentes, c'est qu'ils ne pûrent jamais avec

tous leurs enchantemens, produire des moucherons en frappant la pouſſiere de la terre : quoiqu'il ſoit, ce me ſemble, moins difficile de produire un petit moucheron, que des grenoüilles & de gros ſerpens.

Pour la reſurrection de Samuel que la Pythoniſſe fit voir à Saül, voudriez-vous la compter pour une veritable reſurrection ? Qui a jamais ſçû ſi ce n'étoit point le demon traveſti ſous le nom & le phantôme d'un Prophéte, qui parla à Saül & qui luy apprit ſa fin malheureuſe ? Quelques uns croyent que ce fut l'ame de Samuël qui répondit à ce malheureux Prince. D'autres diſent que c'étoit ſon ombre & un ſpectre horrible que le demon faiſoit paroître. En un mot la choſe eſt ſi douteuſe & ſi incertaine en elle-même, au ſentiment même de tous vos Docteurs, qu'il vous eſt

impossible d'en tirer aucune preuve pour montrer que ce soit là une veritable resurrection d'un mort, faite par la puissance des demons.

Le Juif. Si les demons ont le pouvoir, Mon Pere, de contrefaire une resurrection; pourquoy ne voulez-vous point que je croye que la resurrection du Lazare, dont vous parlez toûjours, a été semblable à celle de Samuël; & que c'est une illusion dont Jesus se servit pour tromper le simple peuple?

Le Chrétien. Si la resurrection de Lazare a pû, Monsieur, être une illusion & un phantôme, je vous prouve sur le moment que vous êtes même une illusion & un veritable phantôme. Car comment puis-je m'assûrer que vous étes un homme vivant & réel, & non un phantôme; puisque vous ne donnez point d'au-

tres ſignes de vie & de realité, que ceux qu'a donné Lazare aprés ſa reſurrection ? Vous marchez, vous parlez, vous mangez & beuvez, & vous converſez parmi les hommes qui font les mêmes choſes. Lazare n'a-t-il point mangé & bu, n'a-t-il point marché, parlé & converſé pluſieurs années avec les Juifs, & avec ceux-là mêmes qui l'avoient vû mort & qui l'avoient mis dans le tombeau ? Un ombre de Samuël qui paroît & diſparoît en même tems, eſt-elle comparable à la reſurrection d'un homme qui parle, qui mange & boit, & qui ſe laiſſe voir & toucher comme avant que d'être mort & d'être mis dans le ſepulcre ? Si vous appellez donc une illuſion & un phantôme Lazare reſſuſcité ſouffrez que je vous regarde vous-même comme un phantôme & un veritable ſpectre. Voilà, Mon-

ſieur, où vous étes reduit par la force de la raiſon & par l'évidence des miracles de Jeſus-Chriſt, qui vous obligent à confeſſer que vous étes un phantôme & un ſceptre, ou que la reſurrection de Lazare eſt une veritable merveille reſervée à la puiſſance ſouveraine du Createur, qui peut ſeul faire de ſi grandes œuvres, *Deducit ad inferos, & reducit.*

Il eſt tems preſentement que je vous propoſe à mon tour des difficultez, & que je vous montre, ſelon que je vous l'ai promis, que vôtre Loy devoit être abolie, & que Dieu en devoit établir une nouvelle, qui n'eſt autre que celle que les Apôtres de Jeſus-Chriſt ont publiée dans tout le monde, & que les vrais Juifs & les Gentils ont reçûë dés le tems de ſa premiere publication.

Le Iuif. Cela eſt impoſſible, Mon Pere, & vous ne ſçauriez

me montrer que la Loy de Dieu doive être abolie. Elle doit toûjours durer, à moins que vous ne disiez que Dieu peut changer, & qu'il n'eſt pas immuable.

Le Chrétien. Ou vos Prophétes, Monſieur, nous ont annoncé des menſonges, ou ce que j'ai avancé eſt indubitable par les témoignages formels de Jeremie & de Malachie, dont je vas vous ouvrir les Livres. Voicy ce que dit Jeremie au chapitre 31. ℣. 31. 32. & ſuivans: *Ecce dies venient, dicit Dominus; & feriam domui Iſraël & domui Iuda fœdus novum: non ſecundum pactum quod pepigi cum patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem eos de terra Ægypti; pactum quod irritum fecerunt, & ego dominatus ſum eorum, dicit Dominus. Sed hoc erit pactum, quod feriam cum domo Iſraël poſt dies illos, dicit Dominus: Dabo legem meam*

in visceribus eorum, & in corde eorum scribam eam : & ero eis in Deum, & ipsi erunt mihi in populum. Et non docebit ultra vir proximum suum, & vir fratrem suum, dicens : Cognosce Dominum. Omnes enim cognoscent me, à minimo usque ad maximum, dicit Dominus : quia propitiabor iniquitati eorum, & peccati eorum non recordabor amplius. &c.

Vous voyez malgré vous par ce passage de Jeremie, que Dieu devoit établir une Loy nouvelle dans les siécles avenir ; que cette Loy ou cette alliance seroit differente de celle qui fut donnée sur la montagne Sinaï, aprés la sortie de l'Egypte ; & que cette même Loy seroit écrite dans le cœur & dans les entrailles de ceux qui devoient être le peuple de Dieu, & dont il devoit être le Dieu & le Seigneur. Qu'au reste tous depuis le pluspetit jusques au plus grand,

connoîtroient en ce tems-là le Seigneur, & que perſonne n'auroit plus beſoin d'être inſtruit par un autre, ni d'apprendre de luy à connoître Dieu. Parce, dit-il, que je leur pardonnerai leurs iniquitez, & que je ne me ſouviendrai plus de leurs pechez.

Cela ſuppoſé de la ſorte ſur le fondement inébranlable de la parole de Dieu, & ſur le texte formel de Jeremie ; pouvez-vous, Monſieur, vous défendre de reconnoître la verité de la Religion Chrétienne, qui eſt la même Loy nouvelle dont il eſt parlé dans ce paſſage ; cette Loy écrite, non comme la vôtre ſur des pierres & ſur du parchemin, mais dans le cœur & dans les entrailles : ce qui fait que le Seigneur eſt nôtre Dieu, & que nous ſommes ſon peuple ?

Le Juif. Vous ne prenez pas garde, Mon Pere, qu'il n'eſt

point dit dans cet endroit de Jeremie que Dieu doive jamais établir une nouvelle Loy ; mais ſeulement une nouvelle alliance , qui ſe fera au tems du Meſſie que nous attendons. Et alors on verra que tous les Juifs connoîtront Dieu, ſans qu'il ſoit beſoin que perſonne enſeigne les petits enfans à le connoître : car les enfans mêmes qui ſeront encore à la mamelle , ſeront capables de connoître Dieu par eux-mêmes. Vous n'avez point vû que cette Prophétie ait jamais été accomplie dans la Religion Chrétienne , où l'on apprend aux enfens á connoître Dieu ; & de là il s'enſuit que le Meſſie n'eſt point venu, comme vous le prétendez.

Le Chrétien. Vôtre réponſe, Monſieur, m'oblige à vous montrer trois ou quatre choſes. La premiere , que le mot *alliance* veut dire la même choſe que

Loy. La ſeconde, que le ſens que vous donnez à ces paroles, *Car tous me connoîtront alors, depuis le plus petit juſqu'au plus grand*, eſt un ſens tres-faux & tres-abſurde. Et la troiſiéme choſe enfin, c'eſt que toutes les paroles de la Prophétie de Jeremie ont été accomplies à la lettre dans le tems que la Religion Chrétienne a été établie & publiée dans le monde ; & qu'il eſt impoſſible que ces choſes ayent jamais leur accompliſſement parmi vous. Je vous prie, Monſieur, de me ſuivre & de ne pas m'interrompre.

Je dis d'abord que les mots Hebreux *Berith hhadaſca*, c'eſt a dire, *alliance nouvelle*, ſignifient la même choſe que *Thora hhadaſſa*, c'eſt à dire, *Loy nouvelle* ; & que ces termes ſont toûjours ſynonimes lorſqu'il eſt parlé de l'alliance que Dieu a faite

avec le peuple Hebreu, en le tirant de l'Egypte pour le conduire dans la terre de promiſſion. C'eſt Moïſe luy même qui nous apprend cette verité, & je vous défie de pouvoir contredire les termes exprés de vôtre Saint Legiſlateur, qui s'eſt expliqué en pluſieurs endroits du Deutéronôme mieux que je ne ſçaurois le faire. Voicy donc ſes propres paroles Deut. chap. 5. *Moïſe ayant fait venir tout le peuple d'Iſraël, luy dit : Ecoutez Iſraël les cérémonies & les ordonnances que je propoſe aujourd'huy devant vous; apprenez-les, & accompliſſez-les effectivement. Le Seigneur nôtre Dieu a fait alliance avec nous en Horeb. Il n'a point fait alliance avecnos peres, mais avec nous qui ſommes & qui vivons aujourd'huy. Il nous a parlé face à face ſur la montagne du milieu du feu. Ie fus alors l'interprete & le mediateur*

entre le Seigneur & vous, pour vous annoncer ſes paroles. Car vous apprehendiez ce grand feu, & vous ne montâtes point ſur la montagne, & le Seigneur dit: Ie ſuis le Seigneur vôtre Dieu qui vous ai tirez de l'Egypte, de la maiſon de ſervitude. Vous n'aurez point en ma preſence des Dieux étrangers &c.

Croyez, Monſieur, que ces paroles ſont veritablement de Moïſe? Si vous ne le croyez pas, vous ne devez plus diſputer pour défendre ſa Loy. Mais ſi vous n'en pouvez aucunement douter ni vous, ni les autres Juifs, quelque grands opiniâtres qui puiſſent être, comment oſez-vous chicaner ſur les paroles de Jeremie, en diſant que *l'alliance* que Dieu fit avec vos peres lorſqu'il les tira de l'Egypte, ne ſignifie pas la *Loy* qui leur fut donnée ſur la montagne d'Horeb ou de Sinaï? Peſez bien toutes les paro-

les de ce chapitre 5. du Deutéronôme, & vous ſerez obligé de confeſſer, ou que vôtre Loy eſt pleine de menſonge, ou que le mot *alliance* ſignifie icy & dans le paſſage de Jeremie, la *Loy de Moïſe.*

Le Seigneur nôtre Dieu, dit Moïſe devant tous les Hebreux, *a fait alliance avec nous en Horeb. Il n'a point fait alliance avec nos peres, mais avec nous qui ſommes & qui vivons aujourd'huy.* Auroit-il pû parler de la ſorte s'il n'avoit entendu la *Loy* par le mot *d'alliance ?* Nous ſçavons tous que Dieu a fait alliance avec Abraham, Iſaac & Jacob, & même avec Noé. Il faut donc neceſſairement entendre les paroles de Moïſe, de la *Loy* que Dieu n'avoit point donnée à ces Patriarches, mais aux Hebreux qu'il avoit tirez de l'Egypte & mis ſous la conduite de ce grand Prophéte.

Si vous voulez encore quelque choſe de plus précis touchant le le mot d'*alliance* qui ſe prend pour la *Loy*, paſſons au chapitre neuviéme du même livre du Deutéronôme, verſet onziéme, où Moïſe parle en cette maniere: *Et après que les quarante jours & les quarante nuits furent paſſez, le Seigneur me donna les deux tables de pierre, les deux tables de l'alliance, tabulas fœderis*, ou comme il eſt porté dans le Texte Hebreu, *Luhhoth habberith*, c'eſt à dire, *les tables du pacte*, ou *les tables de l'alliance*. Pouvez-vous donc ſoûtenir encore que les termes de la Loy & d'alliance ne ſont pas ſynonimes, voyant que Moïſe luy-même appelle les *tables de la Loy*, les *tables de l'alliance*?

Ce paſſage eſt confirmé par pluſieurs autres chapitres du Deutéronôme, où les termes de

pretendez donc que ce paſſage du Prophéte Jeremie, *car tous me connoitront alors, depuis le plus petit juſqu'au plus grand*, ſignifie que dans le tems du Meſſie que vous eſperez, il n'y aura pas juſqu'aux petits enfans qui ſeront à la mamelle qui n'ayent une parfaite connoiſſance de Dieu & du Seigneur.

C'eſt à dire, Monſieur, que vous ne pouvez reſiſter à l'évidence des Prophéties qui demontrent la verité de la Religion Chrétienne, ſans renoncer aux lumieres de la raiſon & aux principes du ſens commun. Car qu'eſt-il de plus abſurde & de moins ſenſé que de pretendre, que Dieu détruiſe l'ordre de la nature, & qu'il renverſe tout d'un coup ce qu'il a ſi ſagement établi parmi les hommes? Vôtre Loy vous oblige de croire que nous ſommes tous conçûs dans le

peché, & par conſequent que nous ſommes naturellement ennemis de Dieu, depuis la chute de nôtre premier pere Adam. L'ignorance accompagne le peché, & ſi l'on n'eſt ſanctifié & éclairé dés le ventre de ſa mere, on vient au monde pecheur, & plein de tenebres dans l'eſprit, auſſi bien que de corruption dans le cœur. Si vôtre opinion n'étoit auſſi ridicule qu'elle vous paroît ſolide & admirable, il faudroit qu'au tems de vôtre Meſſie prétendu, tous les enfans nâquiſſent ſaints & grands Docteurs, & qu'ils n'euſſent aucun beſoin ni d'être inſtruits par leurs peres, ni d'être circoncis ſelon la Loy.

Sans doute vous n'aviez pas fait aſſez de reflexion ſur les conſequences fâcheuſes qui ſe tirent naturellement de la ridicule interpretation que vous avez avancée pour vous défendre d'ajoûter

foy aux paroles de Jeremie. Vous n'aviez point penſé d'abord qu'outre qu'elle vous expoſe à la riſée de toutes les perſonnes raiſonnables, elle détruit même ce que vous voudriez établir. Je dis que vôtre explication vous attire la raillerie des perſonnes qui ont du ſens : puiſqu'on ne peut entendre aſſûrer, qu'au tems du Meſſie tous les enfans des Juifs ſeront des Docteurs dés le ventre de leur mere, ſans être excité à rire par une propoſition auſſi ridicule. Et d'ailleurs conſiderez-vous ce que Dieu vous a commandé ſi expreſſement dans vôtre Loy ? Voyez ce qui eſt dit au chap. 4. du Deutéronôme : *N'oubliez point les grandes choſes que vos yeux ont vûës; & qu'elles ne s'effacent point de vôtre cœur & de vôtre eſprit tous les jours de vôtre vie. Enſeignez les à vos enfans & à vos petits enfans..... Faites venir tout le peuple*

devant moy, afin qu'il entende mes paroles & qu'il apprenne à me craindre tout le tems qu'il vivra ſur la terre, & qu'il apprenne à ſes enfans ce que vous lui aurez appris. Moïſe a eu ſoin d'executer ce commandement du Seigneur, & tout le Livre du Deutéronôme n'eſt proprement qu'un recueil d'inſtructions que ce grand Legiſlateur a données aux Hebreux, pour leur apprendre à craindre le Seigneur. *Gravez*, leur diſoit-il au chap. 11. *mes paroles dans vos cœurs & dans vos eſprits, & tenez-les ſuſpenduës comme un ſigne dans vos mains & ſur vôtre front entre vos yeux. Apprenez à vos enfans à les mediter..... afin que vos jours & les jours de vos enfans ſe multiplient dans la terre que le Seigneur avoit promiſe avec ſerment à vos peres, afin qu'ils la poſſedaſſent tant que le Ciel couvrira la terre.*

Le commandement que Dieu a fait aux peres dans la Loy de Moïſe, d'enſeigner cette même Loy à leurs enfans & à leurs petits enfans, doit ſubſiſter tant que le Ciel couvrira la terre. Comment donc voulez-vous, Monſieur, qu'au tems du Meſſie la Loy de Moïſe ſubſiſte, ſi les peres alors ne doivent rien enſeigner à leurs enfans, & s'il eſt vray, comme vous l'aſſurez, que tous les enfans qui ſeront à la mamelle connoîtront par eux-mêmes le Seigneur vôtre Dieu? Ouvrez, je vous en prie, les yeux, pour voir que vous détruiſez la Loy par les mêmes explications dont vous vous ſervez en ſoûtenant qu'elle doit être éternelle, & que Dieu n'en devoit point donner aux hommes une autre toute nouvelle, & differente de celle qui a été écrite ſur des tables de pierre, ou ſur des parchemins.

Aprés vous avoir montré que la prédiction de Jeremie ne ſçauroit être accomplie parmi vous, je vas vous prouver par des faits inconteſtables, & dont tous vos peres furent les témoins, que quand Dieu a établi la Loy nouvelle ou la Religion Chrétienne, toutes les paroles de Jeremie ont été verifiées par les évenemens, & qu'il n'eſt point de prophétie qui répreſente mieux les qualitez de la Loy de grace, que la prédiction dont nous parlons.

Jeremie dit premierement que la Loy ou l'Alliance nouvelle que Dieu devoit contracter avec la maiſon d'Iſraël & avec la maiſon de Juda, ne ſeroit point ſemblable à l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, lorſqu'il les tira de l'Egypte. Secondement il aſſûre que la nouvelle alliance que Dieu feroit avec les enfans d'Iſraël, ſeroit une Loy toute inte-

rieure, gravée dans le cœur & dans les entrailles. Enfin le Prophéte nous apprend qu'au tems que cette divine Loy ſeroit établie, tous ceux qui la recevroient devoient connoître le Seigneur, & que nul d'entr'eux, depuis le plus petit de tous juſqu'au plus grand, n'auroit aucun beſoin que ſon frere luy enſeignât à connoître le Seigneur.

Confrontez, Monſieur, cette prédiction de Jeremie avec les Actes des Apôtres & avec ce qui ſe paſſa en Jéruſalem le jour que les diſciples de Jeſus-Chriſt receurent le Saint Eſprit, ſelon la promeſſe qu'il leur avoit faite de le leur envoyer; & vous verrez auſſi-tôt que la nouvelle alliance & la Religion Chrétienne fût établie en la maniere marquée dans le paſſage de Jeremie. Vous verrez cette nouvelle Egliſe remplie de tous les dons du Saint-Eſprit, & vous

n'en trouverez pas un ſeul qui ne parle admirablement bien de Dieu & des myſteres qu'il a revelez à ſes Prophétes. Les hommes & les femmes, les jeunes & les vieux ſont animez & éclairez du même Eſprit, & il n'en eſt point dans toute la troupe qui n'ait la Loy de grace, la foy & la charité, gravée dans ſon cœur. Tous parlent diverſes langues, & chacun d'eux eſt ſi rempli de ſcience & de lumiere, qu'il n'a nul beſoin que ſon frere luy diſe, *Connoiſſez-le Seigneur.* Ces faits qui ſont inconteſtables, parce qu'ils ont été écrits & publiez par un Auteur contemporain, demontrent invinciblement la verité de la Religion Chrétienne, l'abolition de la Loy ceremoniale de l'Ancien Teſtament, & les fauſſes & ridicules explications dont les Juifs ſont obligez de ſe ſervir, pour ne pas ouvrir les yeux

aux claires lumieres de l'Evangile.

Le Juif. Si tous les disciples de Jesus-Christ ont été remplis des lumieres du Saint-Esprit, pourquoi, Mon Pere, ne voyons-nous pas aujourd'huy la même chose parmi les Chrétiens ? Vous enseignez les enfans à connoître Dieu, & la pluspart des hommes mêmes ont besoin qu'on les instruise de la même chose. Cette pratique ne s'accorde point avec la Prophétie de Jeremie, qui dit que tous depuis le plus petit jusques au plus grand, doivent connoître le Seigneur par eux-mêmes, & qu'ils n'auront point besoin de maîtres ni de Docteurs. Si j'étois moy même de vôtre Religion, je n'expliquerois point le passage de Jeremie autrement que je fais.

Le Chrétien. Si vous étiez Chrétien, Monsieur, vous seriez

retranché du nombre des Catholiques, à cause de cette ridicule & fausse interpretation des paroles de Jeremie. Car l'Eglise Catholique a toûjours condamné les Heretiques qui prétendent être capables d'expliquer par eux-mêmes le veritable sens des Ecritures, indépendemment même du sentiment de l'Eglise & des Saints Peres qui en sont les Docteurs. Je dois combattre cette erreur grossiere dans l'un de mes Traités sur la Sainte Ecriture, c'est pourquoy je ne m'attacherai icy qu'à répondre à ce qui vous regarde en particulier, pour vous combattre par vôtre propre Loy.

Vous soûtenez que la prédiction de Jeremie n'a point eu son accomplissement dans l'Eglise de J. C. parce qu'on y enseigne aux enfans à connoître Dieu, & qu'il y a des Docteurs pour enseigner à leurs freres la crainte du Sei-

gneur. Vous voudriez donc que la nouvelle Alliance renversaſt tout l'ordre de la nature, & tout l'ordre même de la Loy de Moïſe. Ne conſiderez-vous point que les hommes venant au monde ont toûjours eu beſoin qu'on leur apprît à parler & à raiſonner, quoiqu'ils ſoient eſſentiellement raiſonnables de leur propre nature & dés le ventre de la mere? C'eſt un ordre établi par le Createur & par la ſouveraine Raiſon; & de s'attendre que cet ordre de la nature ſoit renverſé par une alliance nouvelle entre Dieu & entre les hommes, c'eſt en verité renoncer au bon ſens & ſe rendre ridicule parmi tous ceux qui ont le ſens commun. Cette penſée eſt encore contraire à la pieté & aux ordonnances de la Loy de Moïſe, qui commande aux peres, comme j'ai déja remarqué, d'inſtruire leurs enfans

& de les élever à la crainte de Dieu ; & qui établit des Prêtres, des Levites & des Docteurs, pour enſeigner aux autres à marcher dans les voyes du Seigneur, & à ne point s'en détourner ni à droit ni à gauche. Faites reflexion, Monſieur, à toutes ces choſes, & ſi vous ſçavez raiſonner ſur ce que vous étes vous-même, & ſur ce que vous croyez dans la Religion Juifve, je ne doute point que vous n'aïez honte de nous faire des objections ſi peu raiſonnables.

J'ajoûte encore en confirmation de ce que j'ai dit en vous refutant, que vôtre Loy, qui étoit la figure de la Loy nouvelle, fut donnée à vos peres ſur la montagne Sinaï avec des ſignes & des prodiges tout extraordinaires : mais cette Loy ayant une fois été établie de la ſorte, Dieu la confia à ceux qui avoient été témoins de toutes ces merveilles, afin

qu'à l'avenir les hommes la donnaſſent à leurs deſcendans, & que les peres l'enſeignaſſent à leurs enfans. Ne ſerois-je donc point le plus ridicule des hommes, ſi je prétendois que la premiere maniere de donner la Loy devroit être continuée parmi les Iſraëlites, & que Dieu ſeroit obligé de deſcendre ſur la montagne Sinaï, au milieu des tonnerres & des éclairs, à chaque moment qu'un enfant Hebreu viendroit au monde?

Souffrez, Monſieur, que je vous diſe que vous ſoûtenez une opinion auſſi extravagante que celle-là. Car ne prétendez-vous point, pour être perſuadé de l'accompliſſement de la Prophétie de Jeremie dans la Religion Chrétienne, qu'il doit arriver à chaque moment parmi nous, ce qui arriva le jour de la Pentecôte? Vous n'étes pas content qu'on

vous montre par des faits incontestables, que lorsque Dieu à établi la Loy nouvelle, tous ceux qui la receurent furent parfaitement instruits dans la crainte du Seigneur, & qu'il n'y en eut pas un seul, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, qui ne parlât divinement des mysteres les plus cachez de l'Ecriture. Vous voudriez même qu'on vous prouvât, qu'à chaque moment le Saint Esprit descend en langue de feu sur tous les berceaux des enfans Chrétiens, & qu'il en forme des Docteurs entre les bras de leurs nourices. Où en êtes vous, Monsieur, quand vous nous faites des difficultez de cette nature; & que vous ne sçavez plus defendre vôtre creance que par des réponses si éloignées du sens commun?

Mais que pourrez-vous répondre sur un passage de Malachie,

qui n'eſt pas moins formel que celuy de Jeremie, ſoit pour montrer que vôtre Loy devoit être abolie, ſoit pour nous apprendre que Dieu avoit reſolu d'établir parmi toutes les nations de la terre, le culte qui s'y pratique aujourd'huy ? Ecoutez donc ces paroles du premier chapitre de Malachie : *Non eſt mihi voluntas in vobis, dicit Dominus exercituum : & munus non ſuſcipiam de manu veſtra. Ab ortu enim ſolis uſque ad occaſum magnum eſt nomen meum in Gentibus : & in omni loco ſacrificatur, & offertur nomini meo oblatio munda, quia magnum eſt nomen meum in Gentibus, dicit Dominus exercituum.* Remarquez bien, Monſieur, toutes les circonſtances de cette Prophétie, & ſi vous levez un peu le voile qui eſt ſur le cœur des Juifs, il eſt impoſſible que vous ne reconnoiſſiez trois ou quatre cho-

ſes entierement oppoſées à vôtre créance & à vos opinions. Dieu vous dit d'abord par la bouche du Prophéte, qu'il *a retiré ſon affection* du peuple Juif, & qu'il ne recevra plus *de leurs mains les offrandes & les ſacrifices.* Ce qui ſignifie clairement que Dieu ne ſe plairoit plus au culte que les Juifs luy ont rendu dans le Temple de Jeruſalem, & qu'il auroit en horreur tous les Sacrifices de l'ancienne Loy, ſelon ce que dit auſſi le Pſalmiſte : *Si vous vouliez des Sacrifices, je vous en offrirois : mais les holocauſtes ne vous ſont point agreables.* Pſal. 50. Secondement Dieu nous aſſûre dans la même Prophétie de Malachie, que *ſon nom devoit être grand dans toutes les nations parmi les Gentils.* Ce qui ne peut s'entendre que de la foy des Chreſtiens, qui ſont répandus parmi toutes les nations de la terre, & qui adorent la ſou-

veraine grandeur du nom de Dieu. Enfin la troiſiéme circonſtance de la prédiction, c'eſt qu'on devoit ſacrifier au vray Dieu parmi toutes les nations, & que les Gentils dans tous les lieux du monde devoient luy offrir un ſacrifice pur. *Et in omni loco ſacrificatur, & offertur nomini meo oblatio munda.*

Le Juif. Vous n'entendez pas bien, Mon Pere, les paroles de Malachie. Ce n'eſt point une Prophétie de ce qui ſe paſſe aujourd'huy parmi vous ; mais un reproche que le Prophéte faiſoit aux Juifs de ſon tems, qui ne donnoient à Dieu que les choſes les plus chetives, & dont ils n'auroient pas oſé faire preſent à une perſonne de conſideration. Tout le premier chapitre de Malachie ne ſignifie autre choſe ; & s'il eſt dit que le nom de Dieu étoit grand parmi les nations, c'eſt

parce qu'ils sçavoient que le Seigneur avoit fait de grands miracles en nôtre faveur. Pour le sacrifice dont il est parlé dans ce passage que vous avez cité, il ne marque autre chose sinon le sacrifice des levres, que les Juifs répandus parmi les nations avoient accoûtumé d'offrir à Dieu.

Le Chrétien. Vôtre réponse, Monsieur, est si contraire à la verité, qu'elle détruit absolument la foy de toutes les Histoires tant sacrées que prophanes. Je sçai que vous vivez dans une profonde ignorance de tout ce qui regarde l'histoire des autres nations, & qu'il ne faut point s'étonner de vous voir avancer cent choses qu'on pourroit aisément refuter par tous les livres des Grecs & des Romains. Mais quand on entend qu'un Juif, qui a toûjours les livres de l'Ecriture entre les mains, fait des réponses

qui ne s'accordent point avec la verité de ces mêmes livres, on ne peut s'empecher d'être surpris d'un tel aveuglement, & d'une si grande ignorance.

Pardonnez-moy si je parle de la sorte, & si je vous dis, qu'il paroît par vôtre réponse, ou que vous ignorez en quel tems vivoit Malachie, ou que vous détournez malicieusement le sens de sa Prophétie. Vous prétendez donc que du tems de ce Prophéte, le nom de Dieu étoit grand parmi toutes les nations de la terre; qu'on luy offroit en tous lieux des sacrifices & des oblations pures; & qu'enfin tout le passage de Malachie n'est qu'un reproche fait aux Juifs de ce tems-là, de ce qu'ils offroient à Dieu des victimes imparfaites, & les choses les plus chetives de leurs champs & de leurs troupeaux.

Je n'ai garde de ne pas vous

accorder que les Juifs du tems de Malachie étoient extrémement avares, & que ce vice d'avarice étoit cause qu'ils offroient à Dieu des victimes & des sacrifices, des dons & des présens qu'ils n'auroient osé offrir à leurs Princes, ni à leurs Gouverneurs. Le Prophéte l'a marqué en termes exprés & leur en a fait de sanglans reproches. C'est de là aussi qu'il a pris occasion de leur prédire, que Dieu ne recevroit plus dans les siécles futurs les victimes, ni les offrandes ordonnées dans l'Ancienne Loy; & qu'en retirant son affection du peuple Juif, il s'attacheroit à ceux qui devoient dans tout le monde luy offrir des victimes pures & des sacrifices tres-agreables à ses yeux.

Mais afin que vous ne puissiez point douter que les paroles de Malachie ne soient toutes Prophétiques, remarquez, Mon-

ſieur, que quand ce Prophéte diſoit, que le nom de Dieu étoit grand parmi les Gentils, & qu'on luy offroit en tous lieux des ſacrifices ſaints & purs, il ne pouvoit en nulle maniere parler des choſes preſentes, puiſqu'en ce tems-là le nom de Dieu étoit profané & mépriſé parmi les Juifs mêmes qui étoient revenus du païs de Babylone, & qui habitoient dans la Paleſtine. Leurs voiſins ne reveroient pas non plus le nom du Dieu d'Iſraël; & excepté les Rois de Perſe & ceux qui avoient vû les Juifs pendant leur captivité, la pluſpart des nations en toute la terre ſçavoient à peine s'il y avoit des Juifs dans le monde, ou s'ils avoient un Dieu different de ceux des autres peuples. Ce que je vous dis eſt inconteſtable par les propres termes du Prophéte Malachie, & par les hiſtoires d'Eſdras & de Nehemias, qui vivoient du même tems.

Vous étes d'abord obligé de reconnoître que le nom de Dieu étoit profané, & deshonoré parmi les Juifs délivrez de la captivité de Babylone ; car ces paroles suivantes de Malachie, chap. 1. ℣. 6. le démontrent clairement. *Le Fils*, dit Dieu, *a coûtume de porter honneur & respect à son Pere, & le serviteur s'acquite de la même obligation envers son maitre. Si je suis donc vôtre pere, où est l'honneur que vous me rendez ? & si je suis vôtre maitre, où est la crainte & le respect que vous me devez ? C'est à vous Prêtres à qui je parle, c'est vous qui mépriſez mon nom.* Et encore plus bas, verſet 11. & 12. *Mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées : mais vous* (ô Juifs) *vous l'avez profané en disant : La Table du Seigneur est souillée, & ce qu'on y met dessus est mépriſable, aussi-bien que le feu qui la consume.*

Les peuples voiſins faiſoient tous les jours de nouvelles inſultes à ſon peuple & à Nehemie ſon ſerviteur. Voyez ce qui eſt dit au 4. chapitre du 2. Livre d'Eſdras, & vous verrez que Sanaballat, Tobie, les Arabes, les Ammonites & ceux d'Azor s'aſſemblérent tous d'un commun accord pour venir attaquer Jeruſalem, & pour dreſſer des embûches à ceux qui la rebâtiſſoient. Ces gens bien loin d'honorer le nom de Dieu & de luy offrir des ſacrifices, ne penſoient qu'à renverſer le Temple où il étoit adoré, & qu'à détruire la Ville où ſon nom étoit invoqué.

Et ſi nous jettons les yeux ſur les Royaumes plus éloignez, ſur les Grecs & ſur les Romains, ſur la France & ſur l'Allemagne, ſur l'Angleterre & ſur l'Eſpagne, oſerez-vous ſoûtenir que du

tems de Malachie, d'Eſdras & de Nehemie, le nom de Dieu étoit grand parmi toutes ces Nations, & qu'on luy ſacrifioit en tous les lieux de ces grands Royaumes? Le nom de Dieu ne ſçauroit être grand que parmi ceux qui le connoiſſent; & de pretendre que des peuples plongez dans l'idolatrie, luy ſacrifient des victimes pures & des holocauſtes d'une agreable odeur, c'eſt en verité blaſphemer & dire des impietez.

Auſſi vous vous defendez par un autre endroit, & vous dites que vos peres du tems des premiers Rois de Perſe étoient déja diſperſez dans tout le monde, & qu'ils y offroient en tous lieux le *ſacrifice de leurs levres*. C'eſt là vôtre dernier retranchement, que vous n'appuyez que par une explication manifeſtement fauſſe, & contraire aux paroles de

Ma-

Malachie. Car ce Prophéte marque en termes exprés que le nom de Dieu étoit grand parmi les Gentils, *in gentibus.* D'ailleurs oſez-vous vous flatter, que les levres des Juifs répandus parmi les Nations, fuſſent plus pures que celles des autres Iſraëlites qui vivoient avec Malachie dans la Paleſtine, ou que celles de ceux qui vivoient du tems du Prophéte Iſaïe? Vous avez donc oublié que vous êtes un peuple charnel & dont les levres ſont toûjours ſouillées, en ſorte que les ſaints Prophétes ont beſoin que Dieu purifie leurs levres, à cauſe qu'ils converſent avec un peuple qui a le cœur & les levres incirconſis. *Malheur à moy, parce que je me ſuis tû, parce que je ſuis un homme qui a les levres ſouillées, & que j'habite parmi ce peuple qui a auſſi les levres ſoüillées*, Iſai. 6. 5 Dites donc, Monſieur, que vos le-

vres & celles de vos peres sont plus puresque celles du Prophéte Isaïe; ou que jamais homme n'a inventé des explications plus éloignées de la verité de toutes les histoires, que celle que vous avez données aux paroles de Malachie.

Monsieur Lequien & son fils ne pûrent s'empêcher de dire au Juif: Voilà qui est bien clair, & assurément, Monsieur, vous ne répondez point au Reverend Pere, ni aux passages des Prophétes qu'il vous a alleguez en vous montrant que vôtre Loy ne devoit pas toûjours subsister, & que Dieu en devoit établir une nouvelle parmi les Gentils & parmi tous les peuples de la terre.

Le Juif. Vous n'entendez pas cela, Messieurs, & ce n'est pas à vous autres à juger de cette dispute. Pour vous, mon Pere, vous défendez bien vôtre Religion, mais il me semble que je vous fais

de la peine en la combattant, c'eſt pourquoy laiſſons-là la diſpute.

Le Chrétien. Il n'y a perſonne, Monſieur, qui ne ſoit capable de juger d'une fauſſe explication de l'Écriture, quand on la voit manifeſtement contraire & à la foy de toutes les hiſtoires, & aux termes exprés des Prophétes. Les faits que je vous ay rapporté dans mes réponſes ſont ſi convainquans, que les moins éclairez en reconnoîtroient la verité, & la force invincible qu'ils ont pour prouver ce que j'avois entrepris; ainſi ne vous étonnez pas ſi ces Meſſieurs comprenent aiſément que vous ne pouvez répondre à mes objections, ni repliquer à mes réponſes. Pour la peine que vous prétendez avoir remarquée en moy, vous la ſuppoſez aſſurément ſans aucun fondement; & je crains que vous

voyant pouſſé à bout en preſence de deux témoins qui ſont venus avec vous, vous n'ayez vous même de la confuſion de ne pouvoir parer aux coups qu'on vous porte. Finiſſons donc pour l'amour de vous & parlons d'autres choſes.

CONCLUSION
de nôtre Diſpute.

LE Juif ayant ſenti le poids & la force des preuves de la Religion Chrétienne, marquée ſi clairement dans les Prophéties que j'avois alleguées contre luy, vint me dire quelque tems aprés nôtre dernier entretien, qu'il ne vouloit point diſputer davantage, & qu'il ne me verroit plus que pour me rendre viſite. Je ne l'ai donc plus vû depuis qu'il a rendu les armes: mais Monſieur Lequien qui l'avoit mené icy, m'a dit que ce Juif croyoit que chacun peut ſe ſauver dans ſa Religion, les Turcs auſſi-bien que les Chrétiens. Ce qui montre manifeſtement que cet homme n'eſt ni Juif, ni Chrétien; & qu'il a des ſentimens.

qui approchent beaucoup du libertinage & de l'indifference des Religions. J'avois bien d'autres difficultez à faire, & d'autres objections à proposer touchant la Prophétie de Jacob, & les soixante-dix semaines de Daniel: mais il faut reserver tout cela pour une autre occasion, puisque le Juif avec qui j'étois entré en lice a tourné honteusement le dos.

FIN.

A PARIS,

De l'Imprimerie d'Antoine Lambin, 1697.

RELATION

D'une Disputе que l'Auteur de ces Traitez a euë depuis peu contre un Juif.

AVERTISSEMENT.

PREMIER ENTRETIEN.

CE qui fut dit de part & d'autre le premier jour de nôtre disputе, que nous commençâmes le douziéme du mois de Mars dernier. 313.

II. ENTRETIEN.

Ce qui fut dit de part & d'autre le second jour de nôtre disputе, le 14. du même mois de Mars. 346.

III. ENTRETIEN.

Ce qui fut dit de part & d'autre le troiſieme jour de nôtre diſpute qui fut le 19. du même mois de Mars. 414.